

SOMMAIRE

Séance plénière du 18 décembre 2026

Sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET,
Président du Conseil régional Nouvelle-Aquitaine
et sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, Vice-Président et Monsieur Philippe NAUCHE, Vice-
Président, en l'absence momentanée du Président

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas PLATON

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL	9
INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES	12
APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE	33
01a – BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL	34
Vote sur : BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL	75
01b – BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020	76
Vote sur : BUDGET PRIMITIF : BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS POITOU-CHARENTES PO 2014-2020	77
01c – BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	78
Vote sur : BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE	80
02 – TARIF DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DE VÉHICULES (« CARTES GRISES ») AU 1 ^{ER} MARS 2026	81
Vote sur : TARIF DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DE VÉHICULES (« CARTES GRISES ») AU 1 ^{ER} MARS 2026	84
03 – RAPPORT ANNUEL SUR LE BUDGET RÉGIONAL VERT ET RESPONSABLE	85
DONNE ACTE	105
04 – RAPPORTS ANNUELS DES ADMINISTRATEURS DE SEM ET SPL	106
DONNE ACTE	109
05 – SOCIÉTÉ NOUVELLE-AQUITAINE PARTICIPATIONS (SNAP) : RAPPORT ANNUEL 2024 ..	110
DONNE ACTE	114
06 – RAPPORT ANNUEL DES AIDES ÉCONOMIQUES VERSÉES EN 2024	115
DONNE ACTE	123
07 – PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (INPI)	124

Vote sur : PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'INSTITUT NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (INPI)	124
08 – AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION DE NOUVELLE-AQUITAINE (ADI N-A) SUR LA PÉRIODE 2023-2024-2025	125
Vote sur : AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION DE NOUVELLE-AQUITAINE (ADI N-A) SUR LA PÉRIODE 2023-2024-2025	127
09 – PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2022-2028 - ACTUALISATION N°1	128
Vote sur : PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2022-2028-ACTUALISATION N°1	137
10 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES COORDONNATEURS DES GROUPEMENTS DE COMMANDES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DE NOUVELLE-AQUITAINE (ACENA)	138
Vote sur : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES COORDONNATEURS DES GROUPEMENTS DE COMMANDES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DE NOUVELLE-AQUITAINE (ACENA)	145
11 – FERROCAMPUS – ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PERSPECTIVES.....	146
DONNE ACTE	149
12 – PARTENARIATS EN FAVEUR DU SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES COLLECTIVITÉS DÉPARTEMENTALES DE GIRONDE ET DE DORDOGNE	150
Vote sur : PARTENARIATS EN FAVEUR DU SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES COLLECTIVITÉS DÉPARTEMENTALES DE GIRONDE ET DE DORDOGNE	155
13 – PORT DE BAYONNE - PARTENARIATS POUR 3 PROGRAMMES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE.....	156
Vote sur : PORT DE BAYONNE – PARTENARIATS POUR 3 PROGRAMMES DE RECHERCHE SCIENTIFIQUE	156
14 – PORT DE BAYONNE – TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ PLAISANCE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE.....	157
Vote sur : PORT DE BAYONNE – TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ PLAISANCE À LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE.....	157
15 – RÉALISER L'ÉGALITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE 2018-2027 : COMMUNICATION DU BILAN DE LA SEPTIÈME ANNÉE DE DEPLOIEMENT DU PLAN D' ACTIONS (ANNÉE 2024)	158
Vote sur : RÉALISER L'ÉGALITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE 2018-2027 : COMMUNICATION DU BILAN DE LA SEPTIÈME ANNÉE DE DEPLOIEMENT DU PLAN D' ACTIONS (ANNÉE 2024).....	165
16 – PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024 DE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	166
DONNE ACTE	168
17 – TABLEAU DES EMPLOIS.....	169
Vote sur : TABLEAU DES EMPLOIS	171
18 – DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2026	172

Vote sur : DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2026	174
19 – PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE	175
Vote sur : PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE	176
20 – COMPOSITION DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026	177
Vote sur : COMPOSITION DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL DANS LE CADRE DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026.....	177
21 – ADOPTION DU DEUXIÈME SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER 2).....	178
Vote sur : ADOPTION DU DEUXIÈME SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER 2).....	182
22 – REPRODUCTION ET REPRÉSENTATION D'ŒUVRES PROTÉGÉES : DROIT DE COPIE POUR UN PANORAMA DE PRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA COLLECTIVITÉ	183
Vote sur : REPRODUCTION ET REPRÉSENTATION D'ŒUVRES PROTÉGÉES : DROIT DE COPIE POUR UN PANORAMA DE PRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA COLLECTIVITÉ	184
23 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ASSOCIATION CDES PROGESPOT	185
Vote sur : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ASSOCIATION CDES PROGESPOT	185
24 – SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS (SPIIT) – DEUXIÈME AUGMENTATION DE CAPITAL ET AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION SUITE À L'ENTRÉE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ.....	186
Vote sur : SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS (SPIIT) – DEUXIÈME AUGMENTATION DE CAPITAL ET AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION SUITE À L'ENTRÉE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ.....	191
26 – MOBILITÉ LOCALE : ADOPTION DE 4 CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ ET 6 AVENANTS	192
Vote sur : MOBILITÉ LOCALE : ADOPTION DE 4 CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ ET 6 AVENANTS	193
27 – AVENANTS AUX CONTRATS D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC DES RÉGIES DE TRANSPORT ET DE LA SPL TRANS-LANDES.....	194
Vote sur : AVENANTS AUX CONTRATS D'OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC DES RÉGIES DE TRANSPORT ET DE LA SPL TRANS-LANDES.....	194
28 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL DES TRANSPORTS INTERURBAINS.....	195
Vote sur : MODIFICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL DES TRANSPORTS INTERURBAINS ..	197
29 – DÉCISION RELATIVE AU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS : ADOPTION DU NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE PROJET ET ADHÉSION DE LA RÉGION AU SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION.....	198

Vote sur : DÉCISION RELATIVE AU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS : ADOPTION DU NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE PROJET ET ADHÉSION DE LA RÉGION AU SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION.....	201
30 – NATURA 2000 : CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS (DOCOB) ET PARTENARIAT EN RÉGION	202
Vote sur : NATURA 2000 : CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS (DOCOB) ET PARTENARIAT EN RÉGION	204
31 – AGENCE DE L'ALIMENTATION NOUVELLE-AQUITAINE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028.....	205
Vote sur : AGENCE DE L'ALIMENTATION NOUVELLE-AQUITAINE – CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028	206
32 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « CENTRE INTERNATIONAL D'ART ET DU PAYSAGE – ILE DE VASSIVIÈRE » 2026-2029 ET AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'APMAC.....	207
Vote sur : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « CENTRE INTERNATIONAL D'ART ET DU PAYSAGE – ILE DE VASSIVIÈRE » 2026-2029 ET AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'APMAC.....	208
33 – PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LA PÉRIODE 2026-2028	209
Vote sur : PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LA PÉRIODE 2026-2028	210
30b – DEMANDE DE TRANSFERT ADRESSÉ À L'ÉTAT POUR LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES IMPLANTÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE, RELEVANT DE LA CONCESSION RIVIÈRES DE GASCOGNE.....	211
Vote sur : DEMANDE DE TRANSFERT ADRESSÉ À L'ÉTAT POUR LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES IMPLANTÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE RELEVANT DE LA CONCESSION RIVIÈRES DE GASCOGNE	215
MOTIONS ET VŒU.....	216
Vœu déposé par le groupe Communiste, Ecologique, Citoyen : " Pour un plan ferroviaire de 100 milliards d'euros sur 10 ans "	216
Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : " Des actions pour augmenter l'offre ferroviaire en Limousin "	218
Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés : " Pour la défense de la liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon par le Limousin et le Massif Central "	223
Motion déposée par les groupes Ecologiste, Solidaire et Citoyen, PS/Place Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen et PRG Le Centre Gauche : " Concertation transpartisane en support de la commission 6 pour élaborer une proposition pour le nouvel acte de décentralisation "	225
Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés : " Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine passe des paroles aux actes en faveur de l'implantation de réacteurs EPR2 sur le site de la centrale de Blaye "	227
QUESTIONS ORALES.....	232
ANNEXES.....	241

Étaient présents :

Alain ROUSSET (PS), Andréa BROUILLE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Charline CLAVEAU, PS et absente en cours de séance), Jean-Louis NEMBRINI (PS), Guillaume RIOU (PS), Françoise JEANSON (PS), Philippe NAUCHE (PS), Sandrine DERVILLE (PS), Rémi JUSTINIEN (PS), Renaud LAGRAVE (PS), Laurence ROUÈDE (PS), Catherine LA DUNE (CEC), Jean-Pierre RAYNAUD (PS), Maud CARUHEL (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Laure CUVELIER, PS), Charline CLAVEAU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Françoise JEANSON, PS)

Émilie ALONSO (PS), Stéphanie ANFRAY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Dominique ASTIER, PS), Jean-Luc ARMAND (PRG), Nathalie ARNAUD (PS), Dominique ASTIER (PS), Alain BACHÉ (CEC), Françoise BALLEET-BLU (RE), Geneviève BARAT (PS), Vital BAUDE (ECOLO), Julien BAZUS (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marie-Laure LAFARGUE, PS), Anne-Laure BEDU (ECOLO), Mathieu BERGÉ (PS), Jean-Marie BERGERET-TERCQ (PS), Thibault BERGERON (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Nathalie ARNAUD, PS), Gérard BLANCHARD (PS), Maryline BEYRIS (PS), Gilles BOEUF (PS), Xavier BONNEFONT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance l'après-midi à Elodie BOURREL, CI), Isabelle BOUDINEAU (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jackie EMON, PS), Muriel BOULMIER (LR), Yasmina BOULTAM (PS), Katia BOURDIN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Maryse COMBRES, ECOLO), Elodie BOURREL (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le matin à Xavier BONNEFONT, CI), Pascale BOUSQUET-PITT (PS), Patrice BOUTENÈGRE (PS), Armelle CASSIN (LR), Fanny CASTAIGNEDE (CEC), Christophe CATHUS (PS), Pascal CAVITTE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Serge SORE, PS), Sandrine CHADOURNE (RN), Frédérique CHARPENEL (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu HAZOUARD, PS), Emmanuel CHARRÉ (PS), Christelle CHASSAGNE (PS), Marie-Line CHEMINADE (UDI, absente en cours de séance), Nathalie COLLARD (RN), Maryse COMBRES (ECOLO), Pascal COSTE (LR), Marie COSTES (LR), Annick COUSIN (RN), Françoise COUTANT (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Thierry PERREAU, ECOLO), Marie-Laure CUVELIER (PS), Didier DAMESTOY (ECOLO), Daniel DARTIGOLLES (CI), Sébastien DELBOSQ (RN), Sandra DELIBIT (LR), Benjamin DELRIEUX (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Laurence ROUÈDE, PS), Christian DEVEZE (CI), Brigitte-Amandine DEWAELE (ECOLO), Karfa DIALLO (ECOLO), Edwige DIAZ (RN), Jean DIONIS DU SÉJOUR (CI), Michel DUFAY (RN), Pascal DUFORESTEL (PS), Christophe DUPRAT (LR), Michel DURRIEU (PS), Valéry ELOPHE (RN), Jackie EMON (PS), Frédérique ESPAGNAC (PS), Hélène ESTRADE (LR), Bixente ETCHEÇAHARRETA (PS), Laurence FARRENG (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance à Jean DIONIS DU SÉJOUR, CI), Marilyne FORGENEUF (ECOLO), Yves FOULON (LR), Sylvie FRANCESCHINI (RN), Albin FREYCHET (RN), Edwige GAGNEUR (CEC), Nicolas GAMACHE (ECOLO), Pauline GARRAUD (RN), Christine GRAVAL (ECOLO), Richard GUERIT (RN), Olivier GUIBERT (RN), Jérôme GUILLEM (PS), Patrick GUILLEMOTEAU (PS), Véronique HAMMERER (RE), Mathieu HAZOUARD (PS), Lydia HÉRAUD (PS), Sandrine HERNANDEZ (PS), Brahim JLALJI (CEC), Frédérique JOINT (RN), Florence JOUBERT (RN), David LABICHE (LR), Mathieu LABROUSSE (PS), Florent LACARRERE (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Mathieu BERGÉ, PS), Marie-Laure LAFARGUE (PS), Sandrine LAFFORE (PS), Laurent LAMARA (RN), Colette LANGLADE (PS), Nathalie LANZI (PS), Véronique LAPRÉE (LR), Isabelle LARROUY (CEC),

Marion LATUS (RN, ayant donné pouvoir en cours de séance à François VERRIERE, RN), Élise LAURENT-GUEGAN (PRG), Virginie LEBRAUD (PS), Pierre LE CAMUS (RN), Étienne LEJEUNE (PS), Marie-Ange MAGNE (RE), Joëlle MARIE-REINE SCIARD (PS), Baptiste MAURIN (PS), Frédéric MELLIER (CEC), Marie-Hélène MICHON (PS), Laurence MOTOMAN (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Marilyne FORGENEUF, ECOLO), Nathalie MOTSCH (UDI, absente en cours de séance), Ronan NÉDÉLEC (LR), Damien OBRADOR (RN), Marc OXIBAR (LR), Jean-Louis PAGÈS (ECOLO, ayant donné pouvoir en cours de séance à Laurence MOTOMAN, ECOLO), Bruno PALUTEAU (RN), Thierry PERREAU (ECOLO), Jérôme PEYRAT (RE), Martine PINVILLE (PS), Nicolas PLATON (PS), Mélanie PLAZANET (PS), Jonathan PRIOLEAUD (LR), Pascale REQUENNA (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance le matin à Christian DEVÈZE, CI), Anabelle REYDY (CEC), Yann RIVIÈRE (LR), Fabien ROBERT (CI, ayant donné pouvoir en cours de séance en fin d'après-midi à Pascale REQUENNA, CI), Henri SABAROT (PS), Andde SAINTE-MARIE (PS), Émilie SARRAZIN (ECOLO), Christine SEGUINAU (ECOLO), Françoise SERRE (PS), Jacqueline SIMONNET (PRG, ayant donné pouvoir en cours de séance à Élise LAURENT-GUEGAN, PRG), Margarita SOLA (PS), Serge SORE (PS), Eric SOULAT (RN), Béatrice TARIOL (CEC), Isabelle TARIS (CEC), Benoît TIRANT (PS), Stéphane TRIFILETTI (ECOLO), Thierry TRIJOLET (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Baptiste MAURIN, PS et en fin d'après-midi à Margarita SOLA, PS), Bernard UTHURRY (PS, ayant donné pouvoir en cours de séance à Alain ROUSSET, PS et absent en cours de séance), Laurence VALLOIS-ROUET (PS), François VERRIERE (RN), Laurence VEYSSIERE (RN), Marie-Hélène VILLANOVE (LR), François VINCENT (PS), Reine-Marie WASZAK (PS), Sophie WEBER (PS), Francis WILSIUS (PRG)

Étaient représentés :

Maïder AROSTEGUY (LR, ayant donné pouvoir à Marc OXIBAR, LR),
Jean-François BLANCO (ECOLO, ayant donné pouvoir à Stéphane TRIFILETTI, ECOLO),
Florent BOUDIÉ (RE, ayant donné pouvoir à Marie-Ange MAGNE, RE),
Sophie BUSSIERE (ECOLO, ayant donné pouvoir à Émilie SARRAZIN, ECOLO),
Pierre CHERET (PS, ayant donné pouvoir à Emilie ALONSO, PS),
Thomas CHEVALERIAS (LR, ayant donné pouvoir à Ronan NÉDÉLEC, LR),
Alain DARBON (PS, absent le matin et ayant donné pouvoir l'après-midi à François VINCENT, PS),
Karine DESROSES (PS, ayant donné pouvoir à Sandrine DERVILLE, PS),
Émilie DUTOYA (PS, ayant donné pouvoir à Benoît TIRANT, PS),
Delphine EYCHENNE (PS, ayant donné pouvoir à Sandrine LAFFORE, PS),
Guillaume GUERIN (LR, ayant donné pouvoir à Christophe DUPRAT, LR),
Claire JACQUINET (PS, ayant donné pouvoir à Patrick GUILLEMOTEAU, PS),
Marie JARRY (CI, ayant donné pouvoir à Daniel DARTIGOLLES, CI),
Delphine LABAILS (PS, ayant donné pouvoir à Colette LANGLADE, PS),
Philippe LAFRIQUE (PS, ayant donné pouvoir à Philippe NAUCHE, PS),
Christelle LAPOUGE (CI, ayant donné pouvoir à Fabien ROBERT, CI et en fin d'après-midi à Christian DEVÈZE, CI),
Guillaume LAUSSU (UDI, ayant donné pouvoir à Marie-Line CHEMINADE, UDI et absent en cours de séance),
Virginie LENOIR (PS, ayant donné pouvoir à Sandrine HERNANDEZ, PS),

Nathalie LE YONDRE (PS, ayant donné pouvoir à Jean-Louis NEMBRINI, PS),
Françoise MESNARD (PS, ayant donné pouvoir à Rémi JUSTINIEN, PS et absente en cours
de séance),
Guillaume MOLIERAC (PS, ayant donné pouvoir à Jean-Pierre RAYNAUD, PS),
Jean-Philippe PLEZ (PRG, ayant donné pouvoir à Jean-Luc ARMAND, PRG),
Éric SARGIACOMO (PS, ayant donné pouvoir à Renaud LAGRAVE, PS),
Arnaud TAUZIN (LR, ayant donné pouvoir à Véronique LAPRÉE, LR),
Yves TROUSSELLE (PS, ayant donné pouvoir à Emmanuel CHARRÉ, PS)

Étaient Excusés :

Caroline COLOMBIER (RN), Jacques COLOMBIER (RN), Pascal MARKOWSKY (RN),
Séverine WERBROUCK (RN)

OUVERTURE DE LA SÉANCE PAR MONSIEUR ALAIN ROUSSET, PRÉSIDENT DU CONSEIL RÉGIONAL

M. LE PRÉSIDENT. - Chers collègues, oh oh.

Monsieur GUILLEMOTEAU est dissipé. Merci. Alors. Comme vous pouvez le noter, on a quelques petits problèmes d'accès à Bordeaux. Je voudrais d'abord, en votre nom, souhaiter la bienvenue aux représentants du Conseil régional des jeunes qui nous font le plaisir d'être là.

Alors on a Cahéla KOULEON, de Bordeaux, Anastasia SOLER de Pessac, Brandon PAON de Chiché, Eva DUFOURG de Dax, Julien RONFORT KRAUS de Bergerac, Victor GOUVE de La Souterraine et Wendy CABIT de Limoges. Merci. Et puis nous avons aussi une classe de terminale du lycée Joséphine Baker de Sarlat qui vient découvrir l'institution régionale. Vous savez que le lycée de Sarlat a eu une alerte à la bombe. On a dû évacuer le lycée pendant 2 jours, je crois. Je voudrais rendre en votre nom, aussi, un hommage à deux grandes figures régionales qui nous ont quittés. D'abord un homme d'État, un peu, me dit-on, flibustier littéraire, André CHANDERNAGOR. Figure tutélaire de la Creuse, artisan dans la Nouvelle-Aquitaine, dernier député de la première législature de la cinquième République, qui est décédé, je crois, à 104 ans. Comme quoi l'atmosphère de la Creuse est propice à l'allongement de la durée de la vie. Et puis Jean-Claude GUILLEBAUD, vous l'avez vu aussi, journaliste, érudit, auteur engagé. Il s'est éteint sur les terres angoumoises, au cœur de la Charente qu'il aimait tant. Il a été, pour ce qui nous concerne, président de Malagar pendant 4 ans.

Résurgence, aussi, du poison mortel de l'antisémitisme qui nous a tous bouleversés en Australie. Ces actes terroristes, cette violence sortie de la fange et de l'obscurantisme. En France comme ailleurs nous les rejetons d'un bloc, nous les condamnons avec la plus grande fermeté, même si, en Australie, il y a eu cette lumière au cœur de cet attentat ignoble. Le courage de ce migrant syrien vendeur de fruits, Ahmed AL-AHMED, qui, au péril de sa propre vie, a réussi à désarmer l'un des attaquants.

Et puis, la marche du monde qui remplit aussi notre atmosphère de gravité au Chili, un admirateur revendiqué du dictateur Pinochet a conquis le pouvoir. Au Venezuela, un autre nostalgique des années 80, autoritaire, qui prépare, paraît-il, une guerre.

Au milieu de ce bal géopolitique des vampires, le drame insondable de Gaza, les tensions entre la Thaïlande et le Cambodge, tout cela, bien sûr, sur fond d'une attaque directe contre

l'Europe et les pays européens de Donald TRUMP, avec ceci de particulier, en tout cas pour moi, je trouve, que l'Europe ne réagit pas vivement. Parler de déclin de l'Europe, parler de l'existence de l'Europe, alors même que nous construisons un modèle peut-être pas assez égalitaire, pas assez de croissance, et que les États-Unis se préparent et rentrent par l'irresponsabilité d'un pirate comme TRUMP dans une préguerre civile.

Et puis, nos affaires, le budget, avec un travail auquel je voudrais rendre hommage : Sandrine, Jérôme, et l'ensemble des services. Rebâtir un budget, et l'ensemble de l'exécutif, aussi, et des commissions. Rebâtir un budget dans un contexte à la fois de dépendance de nos collectivités locales à l'égard de l'État, quel que soit le niveau de collectivité, est extrêmement compliqué. Et le travail que vous avez fait pour présenter ce budget, Sandrine, est assez exceptionnel. Oui, nous allons réduire la voilure. Oui, nous allons analyser chaque action pour en vérifier les effets levier, les effets de développement. Un travail qui est douloureux, mais nous gardons nos fondamentaux, nous gardons nos actions. J'avoue que j'ai été, dans mes pérégrinations dans la grande région, bluffé par un certain nombre d'entreprises ou de fermes que j'ai pu visiter. Une ferme, en Charente, laitière, avec une race assez extraordinaire, la plus petite vache, qui est la jersiaise, qui a un chiffre d'affaires de 700 000 euros, 8 salariés qui transforment, à la ferme. Ce qui montre qu'il y a, j'y reviendrai, des pistes d'espoir. Et puis, cette entreprise formidable à Châtelleraut, qui s'appelle BIC, bobinage industriel de Châtelleraut, et qui, repris par deux nouveaux actionnaires qui nous viennent de Montauban, d'Occitanie, et qui est en train de créer, en coopération avec l'Ukraine, les technologues et l'armée ukrainienne, des moteurs de drones pour se défendre et attaquer.

C'est aussi cette entreprise, à Saint-André-de-Cubzac, qui s'appelle Madic, qui vient de mettre au point un avitailleur d'hydrogène en coopération avec beaucoup d'entreprises. Ou cette entreprise québécoise qui est toujours à Saint-André-de-Cubzac, étonnante, qui crée des systèmes de traitement de l'eau pour les particuliers qui ne sont pas branchés sur le collectif à partir d'écorces de pin. Je rappelle qu'on a une entreprise limougeaude qui doit s'appeler Pearl, je me tourne vers Andréa, et qui, à partir de compression d'aiguilles de pin et de lin, filtre les eaux usées et récupère l'ensemble des polluants dans ces eaux. C'est aussi ce que nous lançons avec la Région et l'agence de l'eau sur un démonstrateur au niveau du fleuve Charente.

Ne pas rester insensible, aussi, pour nous, à la fois à la détresse des éleveurs dans la crise des maladies émergentes et de la dermatose nodulaire contagieuse, très contagieuse, que nous traversons.

J'ai eu l'occasion d'écrire, avec Pascal COSTE, au ministre, au Premier ministre, pour lui rappeler l'importance de l'anticipation que nous portons d'ailleurs nous-mêmes depuis de nombreuses années. Rappelons que la Nouvelle-Aquitaine a lancé, avec les scientifiques, avec l'université de Limoges, avec un programme scientifique de grande ampleur, un travail sur ces maladies émergentes, que ce soit la dermatose, que ce soit la maladie hémorragique. La dermatose n'a pas frappé la Nouvelle-Aquitaine, mais la maladie hémorragique a frappé notamment les exploitations dans les Pyrénées. Après ce que nous avons vécu avec la grippe aviaire. Avoir lancé, comme, aussi, l'école vétérinaire, pour la médecine vétérinaire. En tout cas, je crois qu'il y a des pistes que le ministère de l'Agriculture et le gouvernement doivent se saisir pour regarder comment, sur des élevages isolés, on peut réfléchir d'une manière astucieuse avec, bien entendu, l'aval des scientifiques pour éviter la diffusion, des abattages ciblés. Mais en tout cas, je veux rappeler aussi qu'il est totalement indigne, inadmissible de menacer de mort, comme ça s'est passé, des vétérinaires. Cela semble absolument insupportable aujourd'hui.

Et puis, plus globalement, je crois que tous les chiffres le montrent, la presse en parle, peut-être pas toute la presse, sur l'explosion des inégalités dans notre pays et dans le reste du monde, ce qui, bien entendu, ne peut que favoriser les formations populistes.

Un mot sur le festival de la BD, chère Charline et cher Jérôme, Xavier pardon. C'est un vrai drame pour nous, mais je crois que, par rapport à tout ce qui a été discuté, les pouvoirs publics, la Région, la Ville d'Angoulême, l'agglomération d'Angoulême, l'État, ont travaillé de concert sur une position absolument incontournable et des éditeurs et des auteurs par rapport à la société qui gère, qui gère ce festival. Le souhait de la Région a été de maintenir pendant cette période, ça s'appellera « La BD dans tous ses états », une présence. Nous ne pouvons pas passer ce moment extraordinaire de fin janvier 2026 sans qu'il y ait une activité sur la BD à Angoulême. En tout cas, il faut reconfirmer notre plein soutien régional à l'écosystème de la BD qui traverse cette crise, dont les autrices, les auteurs, les libraires sont en première ligne. Et il faut qu'on remette d'ailleurs auteurs et autrices au centre d'un festival plus inclusif. Et je me réjouis d'ailleurs de l'entente qu'il y a entre les acteurs publics. Le chemin est parfois cahoteux, il est long, mais c'est le chemin de crête d'une action publique juste, ambitieuse, concrète. La politique, écrivait Aristide BRIAND, rapporteur de la loi de 1905, dont nous venons de fêter les 120 ans est « l'art de concilier le désirable avec le possible ». Acceptons cette complexité, travaillons ensemble et redoublons d'efforts et de pédagogie.

Et puis, sur vos pupitres, vous avez le prix Jean Lacouture, ouvrage assez subtil de Judith PERRIGNON, L'autre Amérique, qui est en fait l'histoire du New Deal, où l'on voit que la justice s'est mariée à une sortie de la crise de 29 assez magnifique et une croissance assez exceptionnelle. Cet ouvrage est fait à travers le journal de l'un de ses ministres, sur fond de montée du fascisme, du nazisme, des tensions géopolitiques et de crises financières. À méditer, bien entendu.

Et puis je vous signale le Goncourt des lycéens de Nathacha APPANAH, La nuit au cœur, sur notamment l'histoire de l'atroce féminicide de Mérignac en 2021, une épine dans notre cœur régional.

Voilà, chers collègues, pour ouvrir notre séance très budgétaire. En espérant que ce que nous avons dit au niveau des présidents de groupe puisse se réaliser. Tenons compte du temps, tenons compte du moment pour éviter que, demain, nous ayons des bancs un peu désertés. Je vous remercie. Alors, Alain BACHÉ.

INTERVENTION DES PRÉSIDENTS DE GROUPES : PROPOS LIMINAIRES

GRUPE COMMUNISTE, ÉCOLOGIQUE, CITOYEN

M. BACHÉ. – Je me lance. Je vais ... Je vais, pardon ...

M. LE PRÉSIDENT. – Oui, oui. Vas-y, vas-y. Allez-y.

M. BACHÉ. – Je essayer d'accéder à votre souhait que nous ayons le temps d'avoir un échange sur le budget pour vous dire que je partage complètement vos propos et je vais, en ouverture de notre séance plénière qui va se tenir dans un contexte politique et constitutionnel, institutionnel pardon, particulièrement exigeant, qui est marqué par des incertitudes nationales et durables puisque nous n'avons pas de budget de l'État, aujourd'hui. Donc des tensions budgétaires fortes sur les collectivités territoriales avec, vous l'avez souligné, Monsieur le Président, des attentes toujours plus grandes de la part de nos concitoyennes et concitoyens. Donc, cette séance, pour le groupe que je représente, revêt une importance toute particulièrement, toute particulière puisqu'elle est consacrée, notamment, à l'examen et au vote du budget 2026 de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Ce budget, comme vous l'avez dit, n'est pas un simple exercice comptable. Il est un acte politique majeur.

Il est l'expression concrète de nos priorités, de nos choix, de notre vision pour l'avenir de notre territoire. Dans un contexte de contraintes financières accrues, de désengagement ou d'instabilité de l'État et de pression croissante sur les finances locales, notre responsabilité collective est donc de bâtir un budget à la fois rigoureux, sincère et ambitieux. Un budget qui a pour vocation de protéger l'essentiel, la solidarité territoriale, l'accompagnement des plus fragiles, des investissements pour notre jeunesse, la formation, les mobilités, la transition écologique et le développement économique durable. Notre collectivité doit donc continuer à jouer son rôle de collectivité stratégique, capable d'anticiper les mutations, de soutenir ses territoires qu'ils soient ruraux, ruraux pardon, urbains ou littoraux et de garantir la continuité des services publics régionaux.

Dans un moment, comme vous l'avez dit, où la colère gronde dans notre pays, avec la souffrance et l'incompréhension du monde agricole, avec, bien évidemment, le traitement de la dermatose nodulaire contagieuse. Avec, aussi, vous l'avez également signalé, mais ça fait partie de la colère, il y a des baisses de revenu de 35 à 43 % du revenu agricole. Et il y a également ce qui pourrait être signé ce week-end, les inquiétudes sur le traité Mercosur. Sur la dermatose, chacun a pu s'exprimer. J'ai lu avec attention ce qui a pu dire par les uns et par les autres. Je m'appuierai sur la discussion que j'ai eue avec Maryline BEYRIS et notre Vice-président à l'agriculture ce matin. Je crois qu'il faut faire preuve de modestie. Personne peut dire avoir la vérité vraie. Mais moi, ce que je pense, c'est qu'il faut que nous sachions écouter ce que nous disent les agriculteurs et ce que nous disent les scientifiques.

Il y a également de la souffrance et de l'incompréhension avec ce qui se vit au niveau du territoire national, avec le gouvernement et l'État qui lâche un fleuron qui est ArcelorMittal, alors qu'il pouvait y avoir une décision à l'Assemblée nationale de nationalisation. Chacun doit assumer les votes qu'il a pris. Je m'adresse aux députés qui sont présents dans notre assemblée. Il y a également ce qui a été un drame puisque ça fait partie de notre histoire, la reprise de l'entreprise Brandt, un fleuron national, alors qu'un projet de coopérative était porté par les salariés. On a balayé d'un revers de main leurs propositions. Et il y a, plus près de chez nous, ce qui se passe dans notre territoire, je veux parler ici, à Condat en Dordogne, où, effectivement, il y a une proposition de reprise par les salariés sous forme de SPIIT, de coopérative. J'espère que l'État et les décideurs accepteront d'étudier ce projet et faire en sorte que les salariés puissent prouver qu'ils sont en capacité de gérer.

Et puis, je vais exprimer une grande colère de notre groupe. Vous nous savez très attachés aux subventions publiques, aux aides économiques. Et je veux parler de ce qui se passe à Agen avec l'entreprise Ultra Premium, à qui nous avons donné quasiment des subventions tous les ans. La dernière, c'était 275 000 euros, au mois de février dernier. Semble-t-il, cette entreprise délocaliserait sa production.

Si tel était le cas, je sais que vous accéderez à notre proposition puisqu'on a un peu échangé. Il faut qu'on leur demande et que nous soyons très exigeants, on leur demande le remboursement de ces aides. C'est inacceptable, surtout si on fait référence au rapport sénatorial de notre ami Fabien GAY qui dit il y a 211 milliards qui sont donnés aux entreprises sans contrôle, sans rien. Alors que, les salariés, les gens que nous sommes, on nous demande l'exigence. Et, là, effectivement, nous vous demandons, Monsieur le Président, si tel était le cas, de demander le remboursement de ces subventions.

Donc nous aurons un débat budgétaire qui doit être, donc, à la hauteur des enjeux. Comme je viens de le préciser, il va être et il doit être et il a été exigeant. Il a été contradictoire. Mais pour ce qui nous concerne, nous avons une ambition, c'est l'intérêt général qui nous guide dans l'adoption du budget.

Donc, je forme un vœu pour terminer mon propos que nos échanges, dans la diversité, dans les différences, puissent se dérouler dans un esprit de responsabilité, de clarté, afin de permettre à notre collectivité de se doter d'un budget 2026 solide, utile, fidèle aux engagements pris envers les habitants de notre région. Merci de votre attention. J'ai tenu les cinq minutes.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Très bien. Fabien ROBERT.

GROUPE CENTRE ET INDÉPENDANTS

M. ROBERT. - Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, permettez-moi d'ouvrir cette séance en rappelant une nouvelle qui nous a tous soulagés, la libération de Boualem SANSAL des geôles algériennes. Cette délivrance ne doit pas éclipser la situation dramatique de Christophe GLEIZES, journaliste sportif français encore détenu. Nous pouvons compter sur la diplomatie française emmenée par Jean-Noël BARROT pour rester lucide, ferme, digne, loin des surenchères et des instrumentalisation.

Et, puisqu'il est question d'instrumentalisation, regardons un petit peu ce qui se passe autour de nous, comme vous l'avez fait, Monsieur le Président. En France, notamment, le Rassemblement national relaie allègrement la propagande de POUTINE qui remet en cause dorénavant l'aide française à l'Ukraine, relayant des éléments de langage de Moscou, protestant sans pudeur devant la nouvelle doctrine stratégique, se prosternant sans pudeur devant la nouvelle doctrine stratégique de Donald TRUMP qui vise à affaiblir et disloquer l'Europe. Notre continent, lui qui traverse un moment l'un des plus graves de son histoire.

Non content de cela, le RN conteste la solidarité européenne, va jusqu'à manipuler les propos du chef d'état-major des armées. Il n'a pas été question d'envoyer nos enfants à la guerre. Il a parlé des enfants de la nation au sens noble du terme. Et, en détournant les propos, évidemment, on joue sur les peurs et on prétend ainsi faire fructifier son capital électoral.

C'est pas comme ça que nous voyons la politique. Pendant ces temps, la situation internationale, elle se dégrade. La guerre en Ukraine prend une tournure inquiétante. Donald TRUMP a décidé visiblement d'abandonner l'Europe. POUTINE aiguise son appétit et la Chine attend son heure. L'Europe, comme vous l'avez dit, Monsieur le Président, ce vieux continent demeure seul, ultime rempart de la démocratie dans un monde redevenu dangereux. Et je pense particulièrement ici à ma collègue députée européenne Laurence FARRENG. Les avertissements sont clairs, je ne veux pas être va-t-en-guerre ou être un oiseau de mauvais augure. Le conseiller géopolitique de POUTINE annonce son intention d'affronter l'Europe. Les renseignements européens nous pressent de nous préparer. Le secrétaire général de l'OTAN prévient qu'un conflit comparable à ceux vécus par nos grands-parents est possible. Tout ceci doit nous renforcer, nous conforter, d'abord parce que nous sommes dotés, rappelons-le, d'une armée professionnelle excellente. Mais si, demain, Narva en Estonie tombe, si la Moldavie subit le sort de l'Ukraine, nous devons regarder ce monde en face. La loi de la force supplante à nouveau la force de la loi.

Cela implique non pas une acceptation résignée, mais une mobilisation lucide. Renforcer nos capacités de défense à tous les niveaux, à l'échelle régionale, et nous avons, de ce point de vue là, un rôle à jouer. Monsieur le Président, je vous avais adressé, en avril 2025, un courrier pour aller dans ce sens, pour un fonds d'urgence pour accompagner nos entreprises locales. Vous m'aviez répondu que c'était déjà fait, mais quelques semaines après, à l'occasion d'un salon au Bourget, eh bien vous annonciez effectivement la création de ce fonds-là. Donc tant mieux, j'ai envie de dire, nous avons de temps en temps des idées qui concordent. Mais c'est sans doute insuffisant. Nous devons prendre la mesure de ce contexte international.

Ce contexte n'est pas sans lien, évidemment, avec nos choix, y compris au niveau national lors du vote d'un budget de la sécurité sociale qui, grâce à des forces de responsabilité, et j'inclus bien évidemment le Parti socialiste, ce budget a été adopté sans dérapage, ce qui aurait pu coûter 30 milliards d'euros supplémentaires. Face à cela, les extrêmes ont voté ensemble, encore une fois, préférant le chaos à l'intérêt du pays, feignant de s'opposer, mais avançant côte à côte. Des rivaux affichés, mais qui en réalité sont alliés objectifs dès qu'il s'agit de détruire plutôt que de construire.

Cependant, Monsieur le Président, l'honnêteté intellectuelle m'oblige à dire que, en matière de gestion financière, parfois, eh bien la situation nous inquiète, ici, en Nouvelle-Aquitaine.

La situation financière qui va être présentée lors de cette séance est une sorte de cadeau empoisonné pour les générations futures. Et Christian DEVEZE y reviendra. La dette a été multipliée par 2. De 2 à 4 milliards. Parmi nos emprunts, 655 millions d'euros sont des remboursements à terme d'ici 2044. Donc on ne paie que les intérêts, on remboursera le capital tout d'un coup à la fin. Vous imaginez évidemment ce que cela sous-entend. Nous avons tiré la sonnette d'alarme depuis des années, mais rien n'y fait. Et nous avons pourtant un exemple voisin. Le Département de la Gironde, alors dont la situation est très différente, je le dis tout de suite, je veux pas faire d'amalgame. Mais il n'empêche qu'il est tout à fait possible pour une collectivité de se trouver en grande difficulté quand elle ne peut plus tenir ses engagements.

Prenons l'exemple de l'agriculture, prenons l'exemple du cognac, frappé de plein fouet par une crise. Je vous ai, nous avons fait adopter ici un plan. Je vous ai écrit, pour le moment, ce plan ne semble toujours pas mis en œuvre. Mais le malaise agricole dépasse évidemment la question du cognac. Cela a été dit, les agriculteurs se mobilisent, les éleveurs se mobilisent, multiplient les actions dans nos territoires et il faut les entendre. Il faut les entendre et nous avons, ici, à la Région Nouvelle-Aquitaine, mené une mission d'information et d'évaluation. Nous avons essayé de transformer en profondeur la politique régionale dans ce domaine. C'est sans doute insuffisant et Jean DIONIS, ici présent, réagissait encore récemment à Agen sur ces questions-là. Cette colère, nous devons l'entendre.

Nous devons aussi être à la hauteur au niveau international. Le Mercosur, c'est non. Que les choses soient claires, le Mercosur, c'est non si la Commission veut passer en force. Mais il y a aussi la question de la préparation de la PAC. C'est maintenant que ça démarre. Et, dans Politique Agricole Commune, il y a évidemment l'idée de ne pas se tirer dans les pattes entre pays européens par de la concurrence déloyale. Voilà l'un des enjeux de la construction de la PAC.

Sur la question agricole, très mauvais signal dans notre budget, Monsieur le Président, puisque l'aide à l'installation, la dotation aux nouveaux jeunes agriculteurs passe de 11,5 millions à 10,8 millions. 10 % de baisse. Nous trouvons ce signal extrêmement étonnant, comme si, au fond, on n'avait pas dans ce domaine-là beaucoup d'enjeux.

Vous nous donnez, Monsieur le Président, souvent, des leçons en matière budgétaire. Nous constatons ici, hélas, que notre Région, et ce sera redit par Christian DEVEZE, est dans une difficulté financière extrêmement importante.

Je ne serai pas plus long, je vous dirais pour conclure, Monsieur le Président, je conclurai plutôt par un appel un peu solennel, car j'ai le sentiment que la démocratie régionale ne peut pas continuer de fonctionner avec des courriers qui restent sans réponse, des motions qui sont votées, mais qui ne reçoivent aucune suite. Des bilans qui ne sont jamais présentés ou rarement, et des délibérations envoyées souvent en retard, parfois à la dernière minute. Ceci est une vraie difficulté pour nous et je prends cette assemblée à témoin. Les engagements qui sont pris dans ce domaine sont rarement respectés. Le travail des conseillers régionaux n'est pas facilité par ce mode de fonctionnement.

Alors, je voudrais dire également que, sur les motions et les vœux, j'appelle depuis longtemps, la modification du règlement intérieur pour qu'on ait moins de vœux, moins de motions. Alors, depuis le début du mandat, le trio, le podium, le premier groupe qui présente des motions et des vœux, des questions orales, c'est le Rassemblement national : 66. Ensuite, vous avez Europe Écologie Les Verts : 59. Puis le Parti Communiste : 17. Excusez-nous de dire que c'est un peu contraire à l'esprit de qui fixe l'ordre du jour dans une assemblée. L'ordre du jour est fixé par le Président. Plus on en rajoute, plus on essaie au fond de tordre cette règle-là et d'amener vers des débats qui finissent toujours au même endroit, classement vertical, ou presque, et qui font plaisir uniquement à ceux qui les prononcent. Donc, je vous le redis, Monsieur le Président, réunissez le groupe de travail pour transformer les règles de fonctionnement de notre hémicycle, et alors nos débats n'en seront que plus sereins. Cette exigence n'est pas une option, c'est même la condition essentielle à la réussite de nos travaux. Merci de votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Christophe DUPRAT.

GROUPE LES RÉPUBLICAINS

M. DUPRAT. – Oui. Monsieur Le Président, mes chers collègues, la partie la plus importante de ce Conseil, aujourd'hui, sera bien évidemment le budget. On en débattrà dans quelques instants et Pascal COSTE, le président de la commission finances, portera la voix de notre groupe. Vous l'avez dit, Monsieur le Président, et je reprends vos propres mots d'il y a quelques instants, on a « réduit la voilure ». On ne pourra pas éternellement aller dans un sens qui sera de réduire tous les ans la voilure. Nous devons passer immanquablement par une réforme institutionnelle.

Pas pour une acte de décentralisation supplémentaire qui viendrait s'empiler sur un autre, mais parce qu'il faudra donner à toutes les collectivités les moyens de leurs ambitions, mais des moyens dont ils auront la maîtrise.

Parce que si certaines collectivités, le Département et la Région, notamment, aujourd'hui, dépendent d'aides de l'État, qui sont de toute façon aléatoires, puisque cela dépend de l'État, cela dépend du gouvernement et des choix qu'ils font, donc il faudra, dans cette réforme, non pas savoir s'il faut diminuer le nombre d'élus, non pas savoir s'il faut regrouper des établissements, mais surtout donner des moyens d'exercer des politiques qui ont été choisis démocratiquement par les électrices et les électeurs au moment des votes.

Le deuxième sujet, qui n'est pas à l'ordre du jour, mais qui est dans l'esprit de chacune et chacun d'entre nous, c'est la colère des agriculteurs. Notre région est agricole. Il n'y a pas un seul moment où on fait la promotion de notre région sans que nous mettions en avant cet élément de notre vie et de notre patrimoine régional. Mais nos agriculteurs aujourd'hui sont en crise et c'est pas la première fois. Les multiples crises sanitaires animales qui frappent aujourd'hui les filières d'élevage, pas forcément que l'élevage de bovins, d'ailleurs, accentuées, il faut le dire, aussi, par le dérèglement climatique, appellent une réponse publique à la hauteur des enjeux et de la gravité humaine économique. La Nouvelle-Aquitaine est une terre d'élevage majeure et surtout, c'est important, berceau de races emblématiques qui pourraient pour certaines disparaître en cas d'abattage massif. Les éleveurs sont confrontés depuis des semaines à une crainte aux effets de bordure de cette fameuse dermatose nodulaire contagieuse après avoir subi d'autres maladies bovines. Alors, il y a de l'émotion, il y a de la colère, il y a même de l'incompréhension. Mais nous devons, et c'est le rôle, finalement, des collectivités comme la nôtre, de tirer les enseignements de ces situations vécues ces dernières années par des agriculteurs, dont je rappelle que la mission première est de nourrir les Françaises et les Français. Ils sont chacun d'entre eux attachés à leur patrimoine animal. Ils sont attachés à leurs terres qui souvent sont détenues par eux de génération en génération. Je suis sûr que si on remontait l'arbre généalogique de chacune et chacun d'entre nous, on retrouverait un ancêtre agriculteur, on retrouverait des racines qui sont celles de nos 12 départements de cette région Nouvelle-Aquitaine. Et comment ne pas être ému quand on voit des forces de l'ordre et même des blindés venir dans un certain nombre de fermes pour faire appliquer un abattage massif ? Je pense que, dans d'autres territoires de notre région, à des moments de crise, on aimerait voir ces blindés et ces forces de l'ordre pour lutter contre de vrais délinquants.

Dans ce contexte, il faut une gestion plus anticipatrice.

Et vous l'avez dit, Monsieur le Président, le courrier que vous avez co-signé avec Pascal COSTE sur ça, sur les propositions qui ont pu être faites, c'est notre rôle, c'est votre rôle de porter des idées pour que justement on puisse trouver des solutions. Je rentrerai pas dans ces détails parce qu'il a sans doute des meilleurs spécialistes que moi, même si d'un point de vue familial, je suis très attaché à ça.

Alors, des protocoles devront mettre en œuvre avec des abattages ciblés, limités aux seuls animaux cliniquement atteints ou suspectés, assortis d'une surveillance vétérinaire renforcée. Je voudrais moi aussi, comme vous l'avez fait, Monsieur le Président, apporter le soutien aux vétérinaires parce qu'ils ont été pour certains malmenés alors que ce sont des partenaires de nos agriculteurs. Ils viennent la nuit, ils viennent le jour pour permettre à une vache de mettre bas, soigner une naissance qui s'est mal passée, à la lumière d'une lampe dans une étable dont ils font leur travail.

Voilà, Monsieur le Président, je n'ai peut-être mis un peu d'émotion dans mes propos, mais très honnêtement, la région Nouvelle-Aquitaine ne serait pas celle que l'on connaît aujourd'hui, n'aurait pas les paysages que nous mettons sur nos plaquettes de communication s'il n'y avait pas les gardiens de notre territoire que sont les agricultrices et les agriculteurs. Il faut les entendre, il faut les aider, il faut que la Région soit à ses côtés. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - OK, merci, Christophe. Je donne la parole à Jérôme PEYRAT.

GROUPE RENAISSANCE

M. PEYRAT. - Merci, Monsieur le Président. Je prends la parole au nom du groupe Renaissance en l'absence de Florent BOUDIÉ retenu au Parlement en tant que président de la commission des lois à l'Assemblée nationale. Un premier point sur la crise agricole, aussi, évidemment. Elle vient d'être évoquée avec des mots forts. Mais c'est normal parce que ça ne peut pas ne pas nous toucher dans cette région, particulièrement agricole et d'élevage. C'est un sujet qui ne peut pas se prêter à la démagogie. La réponse qui est apportée, qui a été expliquée, que ce soit par la ministre, par les préfets, peut-être mal et peut-être parfois un peu trop brutalement mise en œuvre, mais la réponse, je crois qu'elle fait l'objet d'un consensus. Elle est d'ailleurs, elle relève d'un droit qui est européen et qui est mis en œuvre. Ce que nous pouvons faire, c'est accompagner, accélérer les aides de trésorerie, simplifier l'accès aux dispositifs existants, jouer un rôle d'interface.

Je crois qu'avec la Commission qu'a présidée Pascal COSTE et qui vient d'être rappelée, nous avons montré que nous sommes capables de nous saisir de manière consensuelle de ces sujets. Et je pense que c'est là-dessus, surtout, que nous serons attendus par les nôtres.

Deuxième point, sur le contexte budgétaire financier national qui nous donne une contrainte de travail. Elle a été clairement rappelée par votre Vice-présidente en commission, j'imagine qu'elle le sera aussi tout à l'heure.

C'est un budget travaillé avec l'ensemble des forces politiques, le budget national qui est en train, espérons-le, d'être voté. Il fait la démonstration d'une capacité de consensus au plan national. Il fait la démonstration que, finalement, comme ça a pu être dit, il ne faut pas désespérer de la capacité des forces modérées à travailler ensemble. Compromis n'est pas compromission et travailler à une forme de progressisme, puisque vous nous avez fait la grâce de nous confier le livre de Judith PERRIGNON et du combat de Roosevelt contre le capitalisme le plus sauvage, le financiarisme le plus acéré auquel il s'est heurté. Eh bien, oui, tout ça porte un mot qui est pratiqué dans beaucoup de pays européens, c'est le « compromis » et ça s'appelle le « progressisme ».

Puisse cet esprit, et c'est mon troisième point, nous inspirer dans les débats budgétaires aujourd'hui. Votre, le budget, votre budget qui nous est proposé est un budget qui tient compte des marges de manœuvre restreintes de la Région. La démarche qui consiste à contenir la dette ne peut être que saluée. Notre groupe s'abstiendra sur ce budget qui, par ailleurs, fait droit à un certain nombre de demandes importantes. 9 millions d'euros, si je devais donner un exemple emblématique cher à ma collègue Véronique HAMMERER, qui nous en a encore parlé récemment en réunion de travail pour préparer cette séance, le campus de maintenance en environnement sensible à Blaye est un investissement très important. Qui plus est dans un contexte éventuel d'accueil d'un nouvel EPR, dont j'ai cru comprendre que nous allions sans doute reparler dans la journée.

Dernier point, pour nous, le budget vert et le rapport social unique. Nous interviendrons sur ce dossier pour rappeler un certain nombre de faiblesses de ce qui nous est présenté. Ce sera fait par ma collègue Marie-Ange MAGNE tout à l'heure. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Jérôme. Y a-t-il d'autres ? Oui, Jean-Luc.

GROUPE PRG LE CENTRE GAUCHE

M. ARMAND. - Merci Monsieur le Président, mes chers collègues. Certains pourraient être aujourd'hui tentés de ne faire que de la politique politicienne.

Ils risqueraient ainsi de passer à côté de vrais sujets en ne faisant qu'effleurer des solutions soutenables. Revenons tout d'abord sur la crise agricole qui sévit en France, mais également en Nouvelle-Aquitaine.

J'ai alerté il y a plusieurs mois sur la crise que rencontrent les agriculteurs, et particulièrement ceux du Lot-et-Garonne, parmi lesquels les producteurs de noisettes qui font face à deux périls : interdiction de l'acétamipride en l'absence d'autres traitements, concurrence de productions étrangères qui sont très largement utilisatrices de cette même molécule et que nous importons massivement. Cette année, la coopérative Koki, leader du marché, n'a récolté que 7 900 tonnes de noisettes, dont 6 400 seulement commercialisables, soit 13 % de défaut sur les 12 000 attendus. La récolte est supérieure à celle de 2024, certes, mais encore loin des tonnages enregistrés avant la loi sur la biodiversité de 2018. Une situation ubuesque qui fait écho à celle relative à l'accord dit du Mercosur. S'il n'est pas le péril annoncé pour certains, la crise agricole à l'œuvre, les difficultés de tous ordres subies par notre agriculture et l'impréparation des pouvoirs publics par rapport aux défis actuels et à la concurrence agricole font que cet accord devient de fait politiquement obsolète. Alors qu'il aurait pu représenter un atout économique pour certaines filières agricoles. Ce même État centralisateur qui peinait à voir des masques, à avoir des masques, et des vaccins durant la crise COVID et qui tergiverse sur la création d'une école vétérinaire à Limoges, abat le cheptel des éleveurs touchés par la dermatose nodulaire et manque de vaccin. Face à cette situation, ça a été dit, la détresse des éleveurs, bien réelle, se transforme en colère et fait craindre d'irréparables débordements. Si l'abattage de tout un troupeau semble être la seule solution scientifiquement reconnue et efficace pour éradiquer le foyer de la maladie dans le cas de contaminations avérées, la méthode d'exécution et la mesure d'accompagnement psychologique des agriculteurs doivent être repensés. Car au-delà de la valeur marchande, c'est tout un patrimoine génétique patiemment construit qui s'évapore. Mais c'est également, a minima, une relation de soin, souvent une relation de fidélité, de confiance, de sensibilité entre l'homme et ses animaux qui est anéantie. Leur perte est souvent un déchirement pour toute la famille. Une étable vide sent le désespoir et la mort. Soutien également aux vétérinaires dans un contexte d'intolérables menaces à leur égard.

Nous plaidons pour que l'État organise un accompagnement psychologique des agriculteurs plongés dans cette détresse jusqu'au soutien actif de l'élu local, dernier mètre de la présence républicaine dans les territoires, et sûrement en relation de confiance avec ses administrés. Concernant cette crise et celles à venir, malheureusement, il convient d'élargir le spectre et de prendre du recul. Notre majorité, et c'est à mettre à votre crédit, Monsieur le Président, compte en son sein des femmes et des hommes de valeur, des spécialistes, des scientifiques. Écoutons Françoise JEANSON, Gilles BOEUF ou Guillaume RIOU.

Ces derniers nous alertent sur le changement climatique qui est un vecteur de zoonose et de maladie.

Aussi, face au climatoscepticisme de certains groupes politiques, lesquels s'érigent d'un coup de baguette magique en défenseurs de l'agriculture, ou au sectarisme d'une écologie politique arc-boutée sur une vision binaire et réductrice des choses, sachons faire le choix de la science, de la science indépendante, autonome, libre, souveraine. Et ouvrons les yeux sur les changements à l'œuvre, qu'ils soient climatiques ou nécessitant un nouveau recours à la science à travers vaccin et chimie. Compte tenu de cette situation et à l'heure des choix budgétaires difficiles, nous devons donc prioriser Néo Terra et One Health. La Région Nouvelle-Aquitaine se doit de rester une institution prospective, préparant l'avenir, surtout lorsque l'État manque cruellement d'anticipation.

À ce titre, notre groupe réitère sa proposition de création d'un Parlement de l'océan permettant d'accroître les synergies relatives entre acteurs d'un espace menacé soumis au réchauffement climatique, qui constitue également un espace économique et une ressource énergétique ou en matière d'alimentation. Ceci afin de permettre d'anticiper sur un sujet qui ne manquera pas de devenir plus essentiel pour notre région dans le futur.

Enfin, pour conclure, comment ne pas évoquer l'attentat antisémite de Sydney et exprimer notre sincère et nécessaire soutien envers la communauté juive, les victimes d'actes antisémites ou d'actes racistes. Nous avons fêté, début décembre, les 120 ans de la loi de 1905, cette loi à laquelle les radicaux et humanistes restent particulièrement attachés. Aussi, devons-nous réfléchir aux moyens de faire vivre cette notion auprès du grand public, mais aussi des lycéens de Nouvelle-Aquitaine, peut-être en lien avec le Conseil régional des jeunes. Notre groupe avait également proposé la plantation d'un arbre de la laïcité dans chaque lycée de notre région. La laïcité, elle contribue au vivre ensemble, car elle place les citoyens, croyants ou non croyants, sur un pied d'égalité et de fraternité. Elle est en cela un rempart et une notion émancipatrice qui conserve toute sa pertinence dans un monde de plus en plus soumis à la tyrannie, à la tyrannie du plus fort, au dogme ou à l'individualisme. Il nous incombe de la faire vivre. La légitimité d'un groupe politique ne doit pas s'apprécier à sa taille, mais à sa vitalité et à son dynamisme. Aussi, notre groupe réitérera-t-il plusieurs propositions à l'occasion du débat sur le budget, dont nous regrettons déjà qu'elles n'aient pas été suivies.

Au cours de cette plénière, je vous souhaite collectivement de, je nous souhaite collectivement de vouloir trouver les chemins du compromis politique, jamais d'emprunter ceux de la compromission pour bâtir, dans un contexte budgétaire particulièrement contraint, des politiques publiques justes, efficaces et réalistes au service de tous les Néo-Aquitains. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Jean-Luc ARMAND. Edwige DIAZ.

GROUPE RASSEMBLEMENT NATIONAL ET APPARENTÉS

Mme DIAZ. - Merci beaucoup Monsieur le Président. En préambule, je voudrais faire part du soulagement du groupe Rassemblement national à la suite du rétablissement de Emma VALLAIN, vous savez, la collaboratrice de Pascal MARKOWSKY qui a été renversée par un détraqué au volant d'une voiture et qui a crié « Allah Akbar » alors qu'elle faisait son footing sur l'île d'Oléron. Et je tiens à saluer la présence très importante de Pascal MARKOWSKY et de Séverine WERBROUCK au chevet de la famille de la jeune Emma.

Cela fait 10 ans maintenant que la Région Nouvelle-Aquitaine est née et je pensais qu'un certain nombre d'entre vous allaient en parler puisque ça nous avait été présenté comme un événement majeur. Mais finalement non. Donc j'en déduis deux choses : ou tout le monde s'en fiche, ou alors personne n'est fier du résultat. Et, en effet, il n'y a pas de quoi être fier du résultat puisque, souvenez-vous, chers collègues qui êtes là depuis, comme un certain nombre d'entre nous, 10 ans, on nous avait fait la promesse que la fusion des Régions allait engendrer des économies. Le secrétaire d'État en charge de la réforme territoriale du gouvernement VALLS, c'est-à-dire un socialiste, avait même indiqué qu'on ferait 12 à 25 milliards d'euros d'économies. Évidemment, rien de tout cela ne s'est produit ainsi que le Rassemblement national l'avait annoncé. Mais c'est même le pot aux roses qu'on a découvert avec la gestion calamiteuse de la Région Poitou-Charentes. Vous vous souvenez, les 130 millions d'euros d'impayés, les 46 millions d'euros d'emprunts toxiques, les signatures réalisées sans délégation de signatures et la farce de Jean-François MACAIRE qui est resté dans notre assemblée jusqu'en 2019. Alors, les Néo-Aquitains n'ont pas vu d'économie. En revanche, ils ont vu leurs impôts augmenter et même créer des impôts qui n'avaient pas été promis durant la campagne des élections régionales, ni de 2015 ni de 2021. Je pense à la taxe spéciale d'équipement qui a été pour l'instant écartée grâce à la mobilisation importante des députés du Rassemblement national à l'Assemblée nationale. Ils ont vu, aussi, l'apparition du versement mobilité régional rural qui va lourdement impacter la compétitivité des entreprises.

Et, surtout, les automobilistes de Nouvelle-Aquitaine ont vu l'explosion du prix du cheval fiscal qui est passé de 36 euros en 2017 à 58 euros en 2026 à la suite de la délibération que vous allez nous faire voter tout à l'heure.

Alors, les Néo-Aquitains se posent une question : où passe leur argent ? Est-ce qu'il passe dans le service public de mobilité ? Pas vraiment. Il suffit de voir le déclassé ferroviaire du Limousin, l'état de la ligne POLT, l'absence de la réouverture de la ligne Angoulême-Limoges et je tiens à rassurer les usagers, le Rassemblement national reste très mobilisé sur ce sujet.

L'annonce de fermeture de guichet au niveau de la gare de Tulle le week-end, qui heureusement a été sauvée le samedi matin à 6 mois des élections. À quelques mois des élections municipales, forcément, ça fait tache quand on dénonce que le Parti socialiste détruit les services publics. Et que dire du choix du tracé de la ligne ferroviaire Bordeaux-Lyon qui ignore littéralement le Limousin ? Et nous en parlerons tout à l'heure à l'occasion d'une motion.

Donc, l'argent des Néo-Aquitains ne sert pas le service public. Est-ce qu'il sert la solidarité ? Pas vraiment. On constate qu'en 2017, il y avait un peu plus de 750 000 personnes vivant sous le seuil de pauvreté dans notre région. En 2025, ils sont plus de 800 000. Est-ce que cet argent sert le soutien des entreprises ? Là non plus. En 2017, c'étaient 10 entreprises qui fermaient chaque jour et, au deuxième trimestre de 2025, ce sont 18 entreprises qui ferment chaque jour. Et, d'ailleurs, même la presse économique dit que la Nouvelle-Aquitaine est dans le rouge. Est-ce que l'argent de la Nouvelle-Aquitaine sert à la promotion du nucléaire ? Là non plus, pas vraiment. Vous avez, Monsieur le Président, une formidable opportunité d'accueillir une paire de réacteurs EPR2 en Haute-Gironde. Nous, avec notre groupe, nous regrettons premièrement le soutien tardif que vous avez apporté à ce projet en 2025, après avoir rejeté, en 2022, la motion du groupe Rassemblement national en faveur du développement du nucléaire. Ensuite, nous considérons que votre soutien est particulièrement timide. D'ailleurs, nous vous demanderons tout à l'heure où en est le projet de campus en Haute-Gironde. Et, enfin, on peut aussi peut-être remettre en question la sincérité de votre soutien. Regardez, vous êtes vous, ou Madame Lydia HÉRAUD, vous dirigez un comité de suivi que vous prétendez transpartisan. Moi, je m'étonne, au regard de l'implication constante de notre groupe sur le sujet, que nous soyons littéralement écartés de ces décisions. Et, d'ailleurs, je m'en suis émue dans la presse. Vous voyez, j'ai dit que Monsieur Hervé GAYRARD, maire de Bayon, qui est chargé de la relation avec les élus, j'ai dit que c'était bien dommage qu'il excluait la députée de la circonscription, par ailleurs présidente du premier groupe d'opposition à la Région, de toutes les discussions.

Et Monsieur GAYRARD, dans le cadre d'une conversation particulièrement courtoise que j'ai eue avec lui ce matin, m'a expliqué qu'il était lui juste pilote opérationnel, mais pas décisionnaire, à la fois sur les membres qui composent ce comité de suivi ni sur les membres qui accompagnent la délégation auprès du ministre chargé de ce sujet à l'occasion du Congrès des maires. Alors, visiblement, c'est ici que ça se passe. Donc, Monsieur le Président, moi, je vous le dis, quand on veut faire avancer un projet, on n'exclut pas, on rassemble. Et, donc, je voudrais comprendre pourquoi aucun élu du Rassemblement national n'a été contacté pour vous accompagner dans ce soutien à ce projet.

D'autant plus que je précise que la Haute-Gironde est très riche en matière de conseillers régionaux du Rassemblement national. Vous avez Frédérique JOINT à Saint-Savin, vous avez Olivier GUIBERT à Saint-Yzan-de-Soudiac et Pierre LE CAMUS à Saint-André-de-Cubzac et moi-même. Donc, Monsieur le Président, voilà, il faut que vous preniez vos responsabilités. Je vous en fais la demande officielle : incluez-nous dans ce comité de suivi. Et, par ailleurs, je vous dis que je serai ravie de venir exposer le bilan de mon groupe, que ça soit au Conseil régional ou à l'Assemblée nationale, en faveur des prises de position que nous avons prises, donc en faveur de l'implantation du nucléaire. Si vous nous adressez une fin de non-recevoir, puisque, du coup on a bien compris que c'était ici que ça se passait, eh bien Monsieur le Président, il faudra que vous assumiez la responsabilité de la discorde politique qui risque, et je vous alerte, de nuire à la concrétisation de ce projet. Et, moi, je ne voudrais pas, Monsieur le Président, que votre sectarisme pénalise le territoire, punisse les habitants qui, oui, votent massivement pour le Rassemblement national. D'ailleurs, ils sont 66 % à voter pour le Rassemblement national dès le premier tour des élections législatives à Braud-et-Saint-Louis, précisément dans la commune où il y a la centrale nucléaire. Et je ne voudrais pas que votre sectarisme affaiblisse le développement économique de ce territoire.

Enfin, où est-ce que passe notre argent ? Est-ce que c'est dans le soutien à l'agriculture ? Bah écoutez, pas vraiment, puisqu'on sait que, entre 2015 et 2024, il y a eu moins 200 000 vaches. Que, depuis que vous êtes président de la région Nouvelle-Aquitaine, donc j'ai compté à partir de 2016 et jusqu'en 2023, malheureusement, ce sont cinq exploitations agricoles qui ont fermé chaque jour. Ça aussi, Monsieur le Président, c'est votre bilan et, tout ça, c'est indépendamment du drame qui touche nos agriculteurs avec la dermatose nodulaire contagieuse. C'est un véritable cauchemar que vivent nos agriculteurs et mon groupe tient à adresser tout son soutien aux agriculteurs parce que nous les rencontrons sur le terrain. Jordan BARDELLA va les rencontrer au moment du salon de l'agriculture et, lui, contrairement à beaucoup d'autres, il n'est pas hué. Et j'étais moi-même, lundi, à Cestas, aux côtés de ceux qui nous nourrissent. Et, vous savez, Monsieur le Président, on ne peut que partager la peine, comme la partagent des millions de Français.

Quand vous avez quelqu'un en face de vous qui travaille la terre, qui vous serre la main avec ses mains calleuses, ses yeux humides... mais ça vous fait rire, mais vous devriez avoir honte de vous comporter ainsi. Peut-être que vous vous en fichez du sort des agriculteurs, mais nous, quand on a en face de nous quelqu'un qui consacre sa vie à travailler la terre, qui vous regarde droit dans les yeux et qui vous dit avec épuisement et conviction : « ils sont en train de nous tuer », eh bien, écoutez, nous, ça ne nous laisse pas indifférents. Et votre attitude est aussi indigne que les propos tenus par Madame ROUSSEAU quand elle disait qu'elle n'en avait « rien à péter » de la rentabilité des agriculteurs.

Donc, oui, je le dis, Monsieur le Président, je le dis, Monsieur le Président, merci de rétablir le calme dans cette assemblée, parce que, évidemment, ça fait très mal aux uns et aux autres quand on leur renvoie à la figure leurs responsabilités, je le dis, les européistes que vous êtes, avec le Mercosur, avec les baisses des subventions de la PAC, avec le mécanisme de la MACF, que ça soit au niveau national, aussi, avec la capitulation du gouvernement, avec les promesses non tenues, avec le détricotage de la loi DUPLOMB, mais que ça soit vous aussi, Monsieur le Président, au niveau régional, quand vous faites une mission d'information et d'évaluation sur l'agriculture qui n'aboutit sur rien, quand c'est la cité du vin qui fait la promotion du vin ukrainien, quand ce sont vos éco-socio-conditionnalités de Néo Terra, eh bien, tout ça, je le dis, oui, pénalise l'agriculture française. Et, donc, vous êtes, oui, tous, collectivement, comme vous aimez le dire, responsables de cette situation, comme vous êtes tous responsables de la situation budgétaire qui fait beaucoup de mal à la France, puisque, une fois de plus, vous êtes tous unis pour essayer de faire un budget de matraquage fiscal et de casse sociale. Alors, je le dis, vivement le retour aux urnes pour que les Français, enfin, puissent respirer et puissent enfin faire confiance au Rassemblement national. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Voilà. Alors, juste, chère collègue, je sais pas ce que sont les MACF. Ça s'appelle des MAEC, des mesures agroenvironnementales. Voilà.

Mme DIAZ. - Ça dépend si vous le dites en anglais ou en français.

M. LE PRÉSIDENT. – Pour parler, il faut savoir de quoi on parle. Alors qui souhaite ...

Mme DIAZ. – Alors Monsieur le Président, c'est le mécanisme d'ajustement carbone aux frontières. MACF. Quand on prend la parole, il faut savoir de quoi on parle.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce que, ce que nous, ce que nous on gère, ça s'appelle des MAEC, voilà. J'excuse Jean-Pierre RAYNAUD, il est en discussion avec la ministre de l'Agriculture d'ailleurs, pour votre information, et il a fait inscrire les départements de Nouvelle-Aquitaine et notamment les Landes et les Pyrénées-Atlantiques dans les mesures de vaccination.

Ça vient d'être annoncé par la ministre. Est-ce que j'ai passé tous les groupes avant de donner la parole à Martine PINVILLE ? Ah, oui, oui. Christine SEGUINAU.

GROUPE ÉCOLOGISTE, SOLIDAIRE ET CITOYEN

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs les élus. Tout d'abord, nous souhaitons rendre hommage aux victimes de l'attentat antisémite sur la plage de Bondi à Sydney, en Australie. Voilà 10 ans, nous pleurons d'autres victimes du terrorisme, celle des attentats à Paris et à Saint-Denis. Une infinie tristesse nous étreignait et nous mesurons bien celle qu'éprouvent nos sœurs et frères humains des antipodes. Nous n'oublions pas.

Il y a 10 ans, aussi, un espoir, pourtant un espoir pour l'avenir de l'humanité avait émergé des négociations internationales sur le climat. À travers les accords de Paris, de nombreux pays, dont la France, s'engageaient lors de la COP21 à limiter le réchauffement climatique à 1,5°C. Mais aujourd'hui en France, nous sommes déjà à +1,3°C. Au niveau mondial, en 2024, pour la première fois, la barre des 1,5 a été franchie. Que de temps perdu. Ces dernières années ont été marquées par une accélération sans précédent du réchauffement climatique. Les plus chaudes jamais enregistrées à l'échelle de la planète, avec des conséquences désastreuses sur tous nos territoires. Inondations, sécheresses, tempêtes, cyclones. Dans de nombreux pays, comme au Vietnam, très récemment, où il y a eu de très nombreuses victimes, mais aussi en Nouvelle-Aquitaine, on vit ce qu'il en coûte de ne pas renoncer à l'ancien monde. Pourtant, il y a 3 semaines, à la COP30, à Belém, il ne s'est pas passé grand-chose. Les engagements pour stopper les énergies fossiles et limiter le réchauffement ne sont pas pris. Les financements pour aider les pays les plus pauvres, les plus vulnérables restent très insuffisants, alors qu'on voit les plus grandes fortunes continuer à amasser l'argent sans contribuer aux efforts nécessaires dans les budgets publics pour le bien commun à la hauteur de leurs moyens.

Et notre gouvernement ? Bah depuis quelques années, il oublie complètement d'agir réellement pour l'atténuation et l'adaptation pour la transition écologique. Il oublie aussi de traiter la précarité. Le nombre de personnes pauvres augmente. Elles ne sont, elles sont pourtant les premières victimes des conséquences du réchauffement climatique. Donc, oui, nous assistons à une double peine. Nous avons un déni climatique, nous avons un déni sociétal et on croit toujours que le ruissellement va faire ses preuves. Mais non, les gaz à effet de serre augmentent toujours de +4 % depuis 2015. Le GIEC nous alerte, mais les politiques regardent ailleurs.

Au niveau européen, bah là c'est pareil, il y avait un espoir grâce aux mobilisations de 2019 pour le climat, une volonté forte de concilier écologie et social avec le Green Deal. Mais ce Green Deal, aujourd'hui, il est mis à la poubelle par les droites et l'extrême droite.

Parce qu'on préfère rester dans des vieux modèles, se dire que tout va bien, que le réchauffement climatique n'est pas important pour les intérêts de court terme, que la destruction des milieux, du vivant, de la qualité de l'air, des eaux, des sols, ce n'est pas grave. Alors que, oui, l'heure est grave. Nous sommes revenus 10 ans, voire 30 ans en arrière. L'écologie est devenue la cause de tous les maux du monde. Les écologistes, bah des cibles, fauteurs de troubles, écoterroristes, des gens à abattre, à qui faire la peau. Et, ça, c'est insupportable. Nous défendons notre humanité en danger. Nous, humains, sans une planète vivable, nous ne sommes plus rien.

Parmi les plus exposés, les agriculteurs, les agricultrices qui, déjà, en 2023, étaient très en colère parce qu'ils n'arrivaient pas à vivre de leur travail. La seule réponse à leur apporter : moins de normes, moins d'écologie et tout ira bien. Mensonge pour éviter de changer de modèle agricole, d'avoir un vrai projet pour notre agriculture, pas la course à son industrialisation. Aujourd'hui, ils sont de nouveau dans la rue avec la procédure d'abattage des troupeaux affectés par la dermatose nodulaire contagieuse. Avec la procédure mise en place par le gouvernement et soutenue par la FNSEA, il est demandé l'abattage de nombreux troupeaux en cas d'un cas positif. Sans même vérifier si les animaux sont porteurs du virus, sans même les vacciner. Le monde paysan est en colère, on les comprend et, encore une fois, on les soutient. Cette procédure s'apparente plus à des mesures commerciales qu'à une réalité scientifique. Ils sont également inquiets avec la signature prochaine de l'accord du Mercosur qui devrait avoir lieu là, en fin de semaine, malgré les promesses, encore, là, du Président MACRON. Et je rappelle quand même qu'au niveau du Parlement européen, puisqu'ici certains groupes ont exprimé leur non-soutien au dispositif du Mercosur, je rappelle simplement que les groupes UDI, centristes, Renaissance avaient voté pour au niveau de la Commission européenne, que le RN s'était abstenu et qu'ici, en Région Nouvelle-Aquitaine, nous avons fait voter une motion pour être contre le Mercosur.

Nous, écologistes, nous défendons les agriculteurs, nous voulons leur garantir un revenu, leur permettre de ne pas s'empoisonner, de trouver des solutions pour sortir des pesticides et d'économiser l'eau. Nous soutenons également tous les artisans qui subissent eux aussi les va-et-vient du gouvernement, avec, notamment, tout le dispositif des aides à la rénovation énergétique, la Prime Rénov. Et ils sont vraiment aussi en détresse. Nous les soutenons.

Lors de cette plénière, nous voterons le budget. Comme en 2025, nous sommes dans un contexte politique national très compliqué. Il n'y a toujours pas de majorité, nous n'avons toujours pas de budget voté, mais encore et encore, MACRON et son gouvernement continuent de se voiler la face.

De nouveau, pour diminuer la dette abyssale due aux politiques au profit des plus riches, les solutions sont toujours les mêmes : faire payer les plus pauvres, faire payer ceux qui n'ont pas grand-chose, les jeunes, les précaires, les classes moyennes, les radios locales, l'économie sociale et solidaire, etc. En diminuant les prestations sociales et en ponctionnant les collectivités locales qui ne sont pas pour grand-chose dans la dette de la France. La gestion budgétaire en Nouvelle-Aquitaine était saine. Mais 100 millions encore vont être prélevés sur notre budget. La majorité fait donc le choix de construire un budget prudent, de ne pas aggraver notre dette pour garder des marges de manœuvre pour les prochaines années. C'est un budget rigoureux qui peut permettre de limiter les dégâts sur nos politiques régionales. Alors, certes, les budgets sont plus contraints. Vous affirmez que les choix se sont faits sans coupe compta dans ce budget, mais force est de constater que, malgré tout, nous allons avoir des politiques qui vont être très impactées. L'an dernier, vous nous aviez parlé d'un moratoire sur certains grands projets. Il n'en a rien été. Alors, nous le demandons, solennellement, Monsieur le Président, ce moratoire doit voir le jour. Il faut enfin cesser de soutenir de manière inconditionnelle des projets risqués pour nos finances et pour l'environnement. C'est notre responsabilité de nous recentrer sur la protection des Néo-Aquitains et Néo-Aquitaines. De laisser les investisseurs privés prendre leurs initiatives, mais ne pas utiliser l'argent public hors compétences ou pour servir des grosses entreprises. C'est un vrai sujet. Actuellement, comme vous le savez, le volume des aides publiques qui servent à finalement à enrichir des fortunes privées a explosé, et cela coïncide avec une fuite en avant destructrice pour notre climat et notre environnement. Parce qu'en même temps, on assiste à une baisse sans précédent des budgets de l'économie sociale et solidaire, et notamment avec la disparition quasi certaine de l'AMI innovation sociale. Nous voyons également arriver, quelques années après la suppression des nuits romanes, la disparition de l'Agence A. Vous essayez d'assumer le fait que la Région ne pourra plus prendre les compétences de l'État. Donc nous avons une forte baisse des AP pour les travaux d'urgence des lignes ferroviaires. Mais en même temps, nous finançons toujours la LGV qui, je pense, n'est pas une compétence de la région.

Donc, dans ce contexte assez particulier, nous souhaitons quand même redonner de l'espoir dans nos territoires et peser sur les décisions du gouvernement.

Pour cela, nous vous proposons deux motions. Une pour vraiment donner des moyens pour les lignes ferroviaires du Limousin et l'autre, 10 ans après la loi NOTRe, pour créer une commission spéciale afin d'établir une feuille de route pour la décentralisation en Nouvelle-Aquitaine. Et sans oublier une question orale pour enfin concrétiser les rencontres régionales des forêts en 2026. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Non, il y a une intervention par groupe. Vous aurez l'occasion après. Non, non, non, non, écoutez. Il n'y a pas de débat dans ces déclarations préliminaires. Point. Je donne la parole ... Non, ça suffit. On rentre dans le budget. Bah vous le direz après. Vous le direz après. Je donne la parole à Martine PINVILLE et je remercie d'ailleurs, Martine, j'ai oublié de le dire tout à l'heure, de la part qu'elle a prise sur la défense du Festival de la BD à Angoulême. Martine.

GROUPE PARTI SOCIALISTE / PLACE PUBLIQUE ET APPARENTÉS

Mme PINVILLE. - Merci, merci, Président. Monsieur le Président, chers collègues, nous votons aujourd'hui le budget 2026 de la Région Nouvelle-Aquitaine dans un moment où le pays, plus que jamais, peine à se projeter. Depuis deux mois, des mois, l'instabilité politique nationale s'est installée comme un bruit de fond permanent. Le projet de loi de financement de la sécurité sociale vient à peine d'être adopté. Le projet de loi de finances, lui, demeure fragile, exposé à des ajustements successifs. Sans que personne ne soit en mesure de dire avec certitude ce qu'il produira réellement pour les collectivités territoriales. Ce flou n'est pas abstrait. Il pèse sur nos décisions, sur nos calendriers, sur notre capacité à anticiper. Il fragilise l'action publique au moment même où les attentes sociales, économiques et territoriales sont les plus fortes. Pendant que l'État hésite, les territoires, eux, n'attendent pas. Les collectivités continuent d'agir, elles investissent, elles accompagnent, elles soutiennent, elles tiennent les services publics du quotidien, là où l'incertitude nationale se traduit très concrètement par des tensions budgétaires accrues.

C'est dans ce contexte que nous examinons aujourd'hui le budget 2026. Un budget qui ne se contente pas de solder une équation comptable, mais qui engage une trajectoire politique, car, dans le même temps, la colère s'exprime dans nos territoires. Chez les agriculteurs, en particulier, dont la mobilisation actuelle dit l'ampleur du malaise. Crise sanitaire comme celle de la dermatose nodulaire contagieuse, aléas climatiques répétés, charges qui explosent, revenus sous pression. Ce qui s'exprime aujourd'hui est une fatigue profonde, un sentiment d'abandon, parfois une colère sourde. Cette situation appelle autre chose que des postures, autre chose que des slogans de circonstance.

Or, que voyons-nous dans ce moment, une extrême droite qui, fidèle à elle-même, reste en retrait tant que la situation exige de la responsabilité, de la connaissance, de la constance. Une extrême droite qui soutient du bout des lèvres, sans jamais proposer de solution crédible, sans jamais assumer la complexité des enjeux, sans jamais dire ce qu'elle ferait autrement. Lorsqu'il s'agit de protéger concrètement les éleveurs, le Rassemblement national se dérobe.

Face à cela, notre responsabilité est claire. Elle consiste à ne pas céder à la facilité, à ne pas alimenter les illusions, à tenir une ligne politique fondée sur la réalité des territoires et la durée. Défendre l'agriculture aujourd'hui, ce n'est pas flatter une colère, c'est assumer une responsabilité politique, celle de préserver des filières, des savoir-faire, des territoires vivants. Et ce choix traverse pleinement le budget que nous votons aujourd'hui. Ce budget s'inscrit aussi dans un moment particulier de notre histoire collective. La Nouvelle-Aquitaine approche de ses 10 ans, 10 ans depuis la fusion des Régions, 10 ans d'un projet parfois contesté, mais qui a trouvé sa cohérence, sa légitimité et sa force. En 10 ans, notre Région a appris à travailler ensemble, à dépasser les logiques anciennes, à construire une action publique à l'échelle de territoires vastes, divers, exigeants. J'entends d'ailleurs qu'on ironise, ailleurs, sur les 10 ans de la Région. Mais s'il y a une chose dont certains devraient rougir, ce n'est pas de parler du bilan, c'est de ne pas en avoir. Pendant 10 ans, vous n'avez rien proposé, rien construit, rien assumé. Et, aujourd'hui, vous voudriez donner des leçons. Ceux qui expliquent que les 10 ans de la Région n'intéressent personne sont souvent les mêmes qui n'ont jamais pris la peine de s'y investir.

Notre Région est devenue une Région capable d'agir dans les crises, d'investir dans la durée, de tenir un cap politique. Elle l'a fait pendant la crise sanitaire, pendant la crise énergétique. Elle le fait aujourd'hui encore dans un contexte budgétaire de plus en plus contraint. Le budget 2026 s'inscrit dans cette continuité. Il n'est pas un budget de rupture avec ce que nous sommes, il est un budget de responsabilité à un moment charnière du mandat.

Être une majorité, c'est assumer cette responsabilité, c'est accepter que tout ne puisse pas être maintenu à l'identique. C'est refuser les leçons de ceux qui, à Paris, ont contribué à l'étranglement financier des collectivités et viennent ici jouer les donneurs d'ordres budgétaires. Je pense notamment au RN. Dont, dont ... Qui vont à l'encontre ... Alors, pardon... On ne compte plus vos votes à l'Assemblée nationale qui vont à l'encontre des travailleurs et des plus vulnérables. Madame DIAZ, votre groupe vote continuellement pour des cadeaux fiscaux aux plus riches. C'est refuser les leçons, effectivement, de ceux qui sont à Paris et qui contribuent à cet étranglement financier. Et je le dis clairement, celles et ceux qui ont affaibli les Régions au niveau national, celles et ceux qui ont même défendu leur

suppression n'ont aucune crédibilité à nous expliquer aujourd'hui ce que serait une gestion responsable.

Notre ligne est simple et constante : préserver l'essentiel. Préserver l'essentiel, c'est protéger ceux qui structurent notre projet régional, l'éducation et la formation, l'aménagement équilibré de nos territoires, les transitions écologiques, les solidarités de proximité.

Préserver l'essentiel, ce n'est pas nier les contraintes, c'est refuser qu'elles dictent seules nos choix. C'est faire le choix politique de ce que nous défendons, même lorsque les marges se resserrent. Ce budget n'est pas un empilement de renoncements, c'est un budget de continuité politique, de cohérence et de fidélité à nos engagements.

Dans un pays traversé par une crise démocratique profonde, où l'État donne parfois le sentiment de ne plus tenir ses promesses, notre responsabilité collective est de tenir bon sur le fond, d'assumer une ligne claire et de continuer à faire de la Région un point d'appui solide pour les territoires et leurs habitants. C'est donc avec cet esprit que notre groupe abordera le vote de ce budget 2026. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Martine. Juste ... J'y reviendrai tout à l'heure oui, j'y reviendrai tout à l'heure. Alors, je propose que Nicolas PLATON, maire de Ribérac, soit secrétaire de notre séance s'il le veut bien. Ensuite, et ça tout le monde l'aura vu, on a retiré de l'ordre du jour la convention de coopération avec le CEN, le Conservatoire des Espaces Naturels, Guillaume. Et vous avez eu, mais dans les temps, un projet de délibération sur le transfert de l'État aux deux Régions, pardon, Occitanie et Nouvelle-Aquitaine, des ouvrages hydrauliques implantés en Nouvelle-Aquitaine et en Occitanie, sur la concession rivière de Gascogne. Ce sont des ouvrages qui datent de Napoléon III et qui sont particulièrement utiles à la Haute-Garonne, au Gers et au Lot-et-Garonne. Sur l'organisation des votes, je ne vais pas vous rappeler les règles que vous connaissez tous, en respectant le temps de parole. On a convenu avec les présidents de groupe que, sur chaque point, il y avait l'intervention d'une seule personne parce que cette habitude qu'il y a à intervenir à 36 sur tous les dossiers est assez insupportable. Sur les conflits d'intérêts potentiels, chacun maintenant est bien informé par les services des assemblées, les services juridiques, et je vous fais confiance.

APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE PRÉCÉDENTE

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le PV de la séance plénière, est-ce qu'il y a des commentaires, des rectifications, des points que vous avez envie de soulever ?

S'il n'y en a pas, je considère ce PV comme adopté, approuvé.

M. LE PRÉSIDENT. - Et puis on passe au budget primitif 2026. Avant de donner la parole à Sandrine DERVILLE, juste deux ou trois informations, parce que, là, on rentre dans le, on rentre dans le dur, si j'ose dire, du budget. Un, le travail de dentelle et, encore une fois, je veux remercier les services pilotés par Sandrine. Le travail qui a été fait est exceptionnel. Sur ce budget, on va baisser l'appel à l'emprunt de 100 millions d'euros, redresser nos ratios, notamment l'autofinancement, sans massacrer le budget. Je rappelle aussi qu'entre les crédits européens et nos crédits, nous avons investi auprès des agriculteurs accompagnés, les agriculteurs, pour plus de 100 millions d'euros, je parle sous le contrôle de Jean-Pierre RAYNAUD, cette année, ce qui est assez exceptionnel. Notamment sur l'installation, notamment sur l'installation. Le reste, c'est de la polémique qui ne rassure pas les agriculteurs parce qu'on fait croire que, soudain, il pourrait y avoir une pluie d'argent qui va tout régler. Or, nous anticipons. Je le rappelle, sur la crise sanitaire, nous avons anticipé depuis près de 5 ans. J'aimerais savoir qui, ici, nous a proposé d'intervenir sur une école vétérinaire, sur les maladies émergentes. Je veux bien qu'on donne des leçons, mais c'est ... Rappelons que ce sont les mesures de biosécurité, peut-être que Philippe NAUCHE pourrait, dans le courant du débat, les rappeler. Parce que quand, en Ariège, on investit avec une ferme où il y a des cas de maladies hémorragiques, qu'on s'en va ensuite distribuer le virus un peu partout. On oublie qu'on est tous responsables de cette sécurité qu'on a bien connue en Nouvelle-Aquitaine et notamment dans les Landes et en Gironde, avec les mesures de biosécurité.

Un mot positif que j'évoquais ce matin, on a passé sur le dossier du Blayais de Flying Whales des étapes importantes. D'abord, l'autorisation environnementale. Deux, l'analyse commerciale et, trois, l'analyse technique. Donc je n'ai pas lancé de nouveaux grands projets. C'est un projet qui date de 7-8 ans, mais ce projet franchit les étapes et je rappelle qu'il va créer plus de 300 emplois dans le Blayais alors que c'est une région qui souffre.

J'étais avec Guillaume RIOU il y a quelques semaines avec le board d'EDF où on a rappelé notre volonté d'installation de deux EPR. Donc, ne me donnez pas de leçon là-dessus. C'est insupportable d'incompétence, Madame DIAZ. Insupportable. Parce que les deux conditions qu'il faut remplir, les deux conditions qu'il faut remplir, on les a fait depuis 15 ans.

À savoir, un écosystème industriel de sous-traitance des centrales nucléaires et une capacité de formation. C'est grâce à ça qu'on aura des EPR, pas grâce à des épiphénomènes médiatiques. Je donne la parole à Sandrine DERVILLE.

Mme DERVILLE. - Merci, Président. Cher président, chers collègues, effectivement, comme il a été évoqué par un certain nombre d'entre vous en propos liminaires, à nouveau un contexte national particulièrement instable dans lequel nous abordons ce budget primitif 2026. Pour autant, la gravité du moment ne nous détourne pas de notre cap et de nos priorités politiques, mais elle nous donne tout de même une double responsabilité, celle d'agir avec lucidité pour concilier à la fois maîtrise et ambition. Car les deux peuvent aller de pair. Et, comme j'ai eu l'occasion de le dire aux orientations budgétaires, nous considérons même qu'elles doivent aller de pair. La première pour garantir notre autonomie de façon durable et la seconde, bien sûr, pour continuer à protéger, à relier, à émanciper nos territoires. Donc, effectivement, le contexte national actuel fragilise particulièrement les Régions puisque, nous le savons, un certain nombre d'entre vous l'ont évoqué par ailleurs, depuis plusieurs exercices, l'État demande aux collectivités locales d'absorber une part croissante du redressement des comptes publics. Et, même si le projet de loi de finances est actuellement encore en discussion au Parlement, il est certain que ce sera encore le cas en 2026. Je vous rappelle tout de même que, l'an dernier, à la même période, nous avons des débats budgétaires sur la base d'un projet de loi de finances qui impactait la Région à hauteur de 107 millions d'euros. Que j'avais entendu, sur les bancs de cette assemblée, beaucoup d'entre vous hurler en nous disant : « mais vous faites n'importe quoi, vous faites le pire des scénarios, ça ne se produira jamais ». Le PLF qui a été adopté a amputé notre épargne de 90 millions d'euros. Donc on n'était quand même pas si loin que cela.

Je rappelle quand même que l'effort qui est demandé aux collectivités, il est totalement injuste. Puisque, dans le PLF déposé par le gouvernement, l'effort demandé aux collectivités représente 27 % de l'effort total. 27 %, tout de même, alors que les collectivités, toutes collectivités réunies, ne représentent que 6 % de la dette publique en France, en 2024. Et, pire, ce PLF, il est également inéquitable en total défaveur des Régions qui sont les plus exposées, puisque l'effort qui est demandé aux Régions correspond au total à 925 millions d'euros, c'est-à-dire près de 6 % de l'effort total, alors que les Régions peinent, pèsent pardon, à peine 1 % de la dette publique.

Depuis plusieurs années, nous sommes confrontés à un resserrement continu de nos marges budgétaires. L'État multiplie les prélèvements, revoit systématiquement les règles du jeu fiscal, opère, au passage, des recentralisations déguisées. Tout en reportant sur les collectivités les conséquences de son propre désengagement.

Et le projet de loi de finances pour 2026 confirme, hélas, cette trajectoire avec plusieurs dispositifs dont vous avez les effets qui sont listés à l'écran et qui viennent fragiliser directement notre soutenabilité budgétaire. Le premier d'entre eux, peut-être le plus célèbre, en tout cas pour ceux qui suivent l'actualité des collectivités, le fameux DILICO, ce lissage

conjoncturel qui a été imaginé l'an dernier qui, au départ, n'était censé se produire que l'an dernier, mais qui est bien évidemment reconduit. Non seulement il est reconduit, mais il est amplifié. Alors, très concrètement, comment ça marche le DILICO ? Bah le DILICO c'est que l'État vient prélever une part des recettes qui nous sont dues pour nous les reverser plus tard mais de façon étalée et bien sûr incomplète. Parce que, sinon, bah ce serait pas drôle.

Le montant qui sera prélevé sur les Régions au titre du DILICO, il va doubler en 2026. Quasiment doubler. Puisqu'il va passer de 280 millions à 500 millions pour l'ensemble des Régions et, au passage, au lieu de nous être restitué en 3 ans, il nous sera restitué en 5 ans, à hauteur de 90 %. Pour nous, Nouvelle-Aquitaine, ça représenterait très concrètement, chers collègues, 47 millions d'euros de dépenses imposées, c'est-à-dire un DILICO en hausse de 80 % par rapport à l'an dernier où il était de 26 millions. Mais quand même, ceci est légèrement compensé par un remboursement partiel. Comme je vous le disais, le DILICO 2025 nous est remboursé partiellement à partir de cette année. Donc, ce remboursement partiel de 7 millions 8 nous permet, enfin en tout cas permet d'aboutir aux chiffres que vous voyez à l'écran, d'un impact direct et immédiat sur notre trésorerie de 38 millions 8. C'est vraiment une contrainte extrêmement lourde. Je vous encourage à comparer ces 38 millions, par exemple, à certains budgets de certaines politiques publiques. C'est un budget conséquent.

À cela s'ajoute également la perte de dynamique de nos recettes. Alors effectivement, ce ne sont pas des recettes qui baissent, c'est une perte de dynamique. Toutefois, cette dynamique de recettes, nous comptons dessus. Les collectivités comptent sur ces pertes, sur ces dynamiques pardon, pour élaborer leur prospective. Brutalement, on nous annonce à nouveau la perte de dynamique sur la TVA, puisque les deux fractions de TVA que nous percevons seront concernées. La première d'entre elles, la TVA DGF, va redevenir une DGF, donc par définition une dotation non dynamique, et la TVA CVAE sera quant à elle également écrêtée de l'inflation.

Tout ceci nous prive d'une ressource évolutive, d'une ressource indexée sur l'activité, et nous perdons donc un levier d'adaptation et une dynamique qui est estimée, pour ces deux parts de TVA, tout de même, à 32,4 millions d'euros. S'ajoute à cela la suppression pure et simple, cette année, de 2 dotations, la DCRTP et la DTCE qui représenteraient, à elles deux réunies, près de 36 millions d'euros de pertes pour notre région.

Donc ces deux dotations, je vous rappelle qu'elles ont été grignotées d'année en année ces dernières années puisque, en 2019, elles représentaient tout de même 74 millions d'euros à elles deux réunies. Nous étions, nous sommes retombés à 36 millions en 2025 et, si le PLF

est adopté, en l'état, en tout cas, nous tomberons à 0. Nous perdrons ces derniers 36 millions.

Enfin, autre mauvaise nouvelle de ce projet de loi de finances qui, cette fois, se traduit par une dépense supplémentaire pour nous : des charges nouvelles qui nous sont imposées. Avec l'augmentation des cotisations CNRACL, les cotisations retraite de nos agents et qui représenteront 6,4 millions d'euros de dépenses supplémentaires en 2026. Je rappelle qu'elles ont, les cotisations CNRACL, déjà augmenté de 3 points l'an dernier. Elles augmentent à nouveau de 3 points en 2026. Donc, au global, ces 4 dispositifs que je viens d'évoquer, c'est un impact sur notre épargne de moins 113 millions d'euros. Mais s'ajoute à cela, hors PLF, mais c'est peut-être en fait le plus préoccupant, en tout cas au regard de nos compétences et de nos politiques, de nos publics prioritaires, s'ajoute à cela la baisse de la contribution de l'État au pacte régional d'investissement dans les compétences. C'est la contribution de l'État au financement de la formation professionnelle pour laquelle nous perdrons 15 millions d'euros en 2026. 15 millions d'euros c'est 18 % de baisse en 2026 dans un contexte où le chômage augmente et où la demande de formation donc augmente, eh bien on nous baisse les crédits de 18 %. Dans le même temps, France compétences a annoncé son intention de diviser par 2 ses dotations aux Régions pour l'apprentissage, c'est-à-dire 20 millions d'euros de moins pour les CFA néo-aquitains. Dans le champ des formations sanitaires et sociales également, les crédits supplémentaires liés au Ségur, qui sont pourtant indispensables pour former davantage de soignants, ils sont à nouveau menacés. C'était déjà le cas, on en parlait déjà l'an dernier, cher Philippe, ils sont menacés, en tout cas dans la durée. Alors que les besoins, eux, ils restent criants dans la durée.

Face à cela, face à cette situation, nous avons tout de même fait le choix de préserver l'essentiel, d'assumer nos responsabilités et de maintenir un cap cohérent, donc très concrètement, ce budget. 2026, il s'élève à 3,35 milliards d'euros ventilés de la façon suivante, 2,23 milliards en dépenses réelles de fonctionnement, c'est-à-dire une baisse de 10 millions 9, c'est-à-dire 0,5 % par rapport à 2025 et là j'englobe toutes les dépenses. En investissement, 924 millions d'euros, c'est-à-dire une baisse de 30 millions 7, soit 3,2 % par rapport à 2025 et 201 millions d'euros de remboursement de dettes.

Ce cap, ce budget, excusez-moi, il repose sur quatre grandes familles de priorités fortes. La première d'entre elles, ça a été aussi évoqué par le Président, notamment dans ses propos liminaires : renforcer les souverainetés industrielles, agricoles et énergétiques.

Dans le contexte géopolitique actuel, c'est évidemment indispensable, d'autant que nous avons une force : notre région est l'un des moteurs de la réindustrialisation de notre pays. L'an dernier, nous avons été la deuxième région de France pour la création nette de sites

industriels. Nous souhaitons poursuivre la même stratégie, celle qui a fait l'ADN de la Nouvelle-Aquitaine depuis plus de 20 ans : accompagner les entreprises, soutenir l'innovation, construire des écosystèmes qui associent les laboratoires, les centres de transfert, les PME, mais aussi les grands groupes. Aussi, le secteur du développement économique représentera près de 193 millions d'euros de crédits Région. Et j'insiste, puisque j'y reviendrai tout à l'heure en évoquant les fonds européens, avec une attention particulière sur l'innovation, sur le soutien aux TPE PME. Sur le soutien, également, à la cybersécurité, ou encore à la recherche. Nous continuerons, bien sûr, à porter une attention forte sur les risques de défaillance d'entreprise en maintenant nos crédits pour les entreprises en retournement. Et, enfin, sur ce volet du développement économique et des souverainetés, nous continuerons à miser sur le déploiement des technologies décarbonées sur l'économie circulaire, l'installation des jeunes agriculteurs en tenant, bien sûr, nos engagements pris lors de la MIE. Ainsi, nous consacrerons près de 70 millions d'euros de crédits au secteur agricole en 2026, en hausse de plus de 10 %.

Deuxième grande famille de priorités, protéger nos territoires, les habitants et les milieux naturels. Nous amplifierons notre approche Une seule santé, qui est au croisement des santés humaine, animale, environnementale. Nous consoliderons nos efforts pour préserver la biodiversité, pour accompagner la transition agroécologique et pour sécuriser la ressource en eau, en ligne, bien sûr, avec notre feuille de route Néo Terra. Les crédits dédiés au secteur de l'énergie et de l'environnement, notamment, seront maintenus en 2026. Ils représentent près de 60 millions d'euros de crédits consacrés à ces deux secteurs. Par ailleurs, ce budget permettra le lancement d'une nouvelle génération de contrats de territoire sur laquelle Laurence est déjà en train de travailler, et on aura l'occasion d'y revenir, avec la volonté de renforcer l'accompagnement des territoires ruraux et celui de la politique de la ville. De rééquilibrer l'ingénierie en faveur des territoires les plus fragiles. Alors, bien entendu, le cycle électoral qui s'ouvre conduira les exécutifs locaux à revoir une partie de leur projet. Et c'est probablement en 2027 que nous aurons pleinement, en tout cas sur le plan budgétaire, l'effet de ce nouveau cycle de contrats de territoire.

Troisième grande famille de priorités, faciliter l'accès de toutes et tous à l'emploi, à la formation et aux mobilités. Nous maintiendrons une offre de formation professionnelle ambitieuse et adaptée aux défis économiques. La formation des demandeurs d'emploi restera une priorité et nous mettrons en œuvre le pacte 2 de formation professionnelle au niveau des engagements de l'État pour 2026.

Mais ça restera évidemment un engagement fort de la Région puisque nous y consacrerons 227 millions d'euros de crédits de paiement. Je peux évoquer également notre engagement fort en faveur de l'apprentissage. Alors, c'est l'année où France compétences décide de

diviser par deux les crédits à l'apprentissage que nous inaugurerons, par exemple, le CFA de la Tonnellerie, à Cognac, en fin d'année. La question que j'ai envie de poser à l'État, c'est : « est-ce qu'il faut qu'on renonce à ce type d'investissement ? » J'espère pas. En tout cas, c'est typiquement et très concrètement ce genre d'investissements qui peuvent être menacés par de telles décisions. Nous poursuivrons, bien sûr, demain notre politique de soutien aux praticiens de demain. Sans garantie quant au maintien des financements de l'État au titre du Ségur de la santé, nous veillerons, dans le respect de nos compétences, à ne pas fragiliser l'effort important que nous avons déjà engagé pour assurer un maillage territorial équilibré en opérant une régulation de l'offre de formation sur les sites historiques pour maintenir les sites déconcentrés, des sites déconcentrés qui font totalement le job, si j'ose dire, puisque, non seulement, ils ont des taux de remplissage supérieurs et assez exceptionnels, mais ils affichent également, et c'est un deuxième critère extrêmement important pour nous, des taux de poursuite d'études très très satisfaisants. Donc je pense qu'on peut dire, cher Philippe, que c'est une réussite et j'associe Françoise qui avait commencé, aussi, ce travail, que la création de ces sites déconcentrés. Nous consacrerons sur les formations sanitaires et sociales 121 millions d'euros en 2026, chers collègues. Pour citer par exemple quelques projets, on peut citer un projet qui verra le jour en 2026, c'est la restructuration de l'IFSI, l'école d'infirmiers et d'infirmières du centre hospitalier de Saintes. Sur le volet des transports, alors le volet des transports sur lequel j'ai entendu tout à l'heure que nous abandonnions le service public ferroviaire. J'avoue que mes oreilles ont un petit peu saigné quand j'ai entendu cela, puisque, sur le volet des transports, nous consacrons tout de même plus d'un milliard d'euros de crédits chaque année. En 2026, chers collègues, ce sera un milliard d'euros. J'ai un petit peu de mal quand on me dit qu'on abandonne les transports, quand on y consacre presque un tiers du budget de la Région. Donc nous poursuivrons, bien sûr, la modernisation et l'exploitation du réseau régional de transport, qui compte aujourd'hui 32 lignes de TER, 240 lignes de cars interurbains et 6 500 circuits scolaires. Vous aurez noté, sur ce secteur des transports, également, une inscription importante d'autorisations d'engagement. Il s'agit des autorisations d'engagement pour relancer les marchés pour 7 ans de renouvellement des transports routiers de voyageurs dans plusieurs départements et notamment en Gironde et en Dordogne. Voilà pourquoi cette somme est importante, mais elle se répartit sur 7 ans. Quelques exemples, là encore, de travaux et de différentes opérations que nous mènerons en 2026. 2026 verra le lancement de la seconde phase des travaux de la ligne Limoges-Poitiers, une ligne sur laquelle, je rappelle, la Région intervient à plus de 50 %.

Ce sera également l'année de livraison de 6 nouvelles rames Régiolis. Donc, au global et, là encore, chers collègues, c'est vraiment de service public et d'offres aux usagers que nous

parlons. Avec les rames que nous avons déjà reçues, qui ont déjà été livrées, c'est ainsi plus de 4 500 nouvelles places que nous offrons aux Néo-Aquitains dans les TER de Nouvelle-Aquitaine. Également, des travaux dans un certain nombre de gares. Je pense en particulier à Limoges, Arcachon, Niort, Brive, Châtelleraut, Fature-Biganos, les pôles d'échange de Saint-Vincent-de-Tyrosse, de Urt, de Jarnac, de Sainte-Foy-la-Grande, de Pons. Je n'en cite que quelques-uns, mais vous voyez, chers collègues, que tout ceci n'est pas concentré qu'à Bordeaux, comme on peut l'entendre parfois à tort.

Quatrième grande famille de priorité, mais il n'y a évidemment pas de notion de hiérarchie dans mes propos : la jeunesse à qui nous souhaitons donner les moyens de réussir et nous souhaitons bien sûr continuer à soutenir toutes les politiques culturelles et sportives, la rénovation des lycées, la gratuité des manuels, la poursuite et l'élargissement de la mise en place de la tarification solidaire des cantines dans les lycées, le soutien à la vie lycéenne, la poursuite de notre politique de nouveau campus des talents et territoires, cher à Jean-Louis NEMBRINI, notamment. Tous ces secteurs-là, nous continuerons bien sûr à les investir, à investir dans la jeunesse qui demeure le cœur de nos compétences. Par exemple, en 2026, on peut citer les travaux dans les lycées de Villeneuve-sur-Lot, de Brive, de Réaumur, de Surgères. Mais je crois que Jean-Louis a une délibération tout à l'heure et il en citera bien plus que cela. En faveur de la jeunesse, des lycées et de l'orientation, c'est plus de 377 millions d'euros de crédits qui seront dédiés. Enfin, ambition essentielle dans notre monde qui se délite, nous continuerons à soutenir la culture, le sport, la vie associative, n'en déplaise à certains, afin d'ouvrir à toutes et tous le chemin vers l'autonomie, l'épanouissement et la liberté, dans le respect de l'égalité de chacune et chacun. Donc, un budget 2026 qui prévoit plus de 75 millions d'euros de crédits en faveur de la culture et près de 22 millions d'euros en faveur du sport et de la vie associative.

Je suis désolé Président, je ne peux pas crier plus que je ne le fais dans le micro, donc, voilà ... Ceci, chers collègues, tous ces efforts, nous les faisons tout en opérant un effort majeur de maîtrise de nos dépenses. Pour préserver ces priorités, c'est indispensable de ne pas dégrader nos équilibres financiers. Et, comme vous le disiez, Président, un travail très fin a été mené dans la dentelle. Très concrètement, pour tenir notre trajectoire et nos priorités, nous avons agi fortement sur les autorisations nouvelles, car plus de 90 % de nos crédits de paiement relèvent soit de projets engagés par le passé, soit de dépenses contraintes. Un tel effort était donc indispensable à la fois pour maîtriser nos crédits de paiement dès 2026, mais aussi pour que les effets soient durables.

Aussi, en fonctionnement, et si j'isole les marchés pluriannuels de transport routier, les nouvelles AE, les nouvelles autorisations d'engagement pardon, baissent de 99 millions d'euros, c'est-à-dire 8,3 %. Je le redis, sans compter l'ouverture des autorisations

d'engagement pour les 7 années de marchés de transport scolaire. Effort également sur les autorisations en investissement puisque, hors programme exceptionnel en transports, par exemple les acquisitions de rames que nous avons faites l'an dernier, la baisse en autorisations de programmes sera de 23,5 %, c'est-à-dire 131 millions d'euros. Déjà un impact dès 2026 sur les crédits de paiement puisque, vous l'aurez noté, en fonctionnement, comme je vous le disais, 2,23 milliards d'euros inscrits à ce budget en dépenses réelles. Mais en réalité, l'effort est bien plus important que les 10,9 millions d'euros que cela laisse apparaître facialement. Puisque, hors fonds européen et hors dépenses imposées par le projet de loi de finances, c'est-à-dire le DILICO et la CNRACL, la baisse, elle est de 55,6 millions en crédits de paiement de fonctionnement, c'est-à-dire 2,5 %. En investissement également, l'effort est en réalité plus important si on regarde les seuls crédits Région, si on isole les crédits européens notamment, avec une baisse de 26,3 millions d'euros, c'est-à-dire 3,4 %. Donc, au global, en crédits de paiement, près de 82 millions d'euros d'efforts en 2026.

Donc, un effort que nous faisons reposer sur quatre leviers. Le premier d'entre eux : ne plus compenser les dépenses, les désengagements de l'État pardon. Nous ne pourrons plus assumer à sa place les dépenses qui relèvent de lui. Ça nous amène à des décisions difficiles. La première d'entre elles, par exemple, pour la formation professionnelle, la baisse de 15 millions d'euros de la contribution de l'État se traduira par la non-reconduction de 3 500 places de formation. C'est un choix contraint, mais un choix qui s'imposait à nous. Alors, évidemment, je tiens à vous rassurer là-dessus, nous serons vigilants quant au maintien des formations dans les territoires ruraux, quant au maintien des formations de premier niveau de qualification, puisque c'est notre cœur de compétence, quant au maintien des formations qui ... qui visent, pardon, la souveraineté industrielle ou alimentaire. Bref, nous serons vigilants là-dessus et nous opérerons des baisses là où les formations « marchent », entre guillemets, peut-être un petit peu moins. Deuxième secteur sur lequel nous ne pourrons plus compenser, en tout cas au même niveau, les désengagements de l'État : le secteur du ferroviaire. Je m'arrête quelques minutes sur ce secteur. Je rappelle que les péages vont encore augmenter, les péages ferroviaires, de 10 millions d'euros en 2026. Ils ont tout de même augmenté de 50 % depuis 2019, c'est-à-dire plus de 50 millions d'euros de péages ferroviaires supplémentaires. L'an prochain, c'est 140 millions de péages ferroviaires que la Région va verser dont 90 qui sont dédiés à l'entretien du réseau et aux travaux d'urgence.

Mais non content de cela, l'État, depuis des années et des années, nous demande de financer, à sa place, les travaux d'urgence sur les voies. Le Président en a déjà cité des dizaines de travaux et de voies concernées par cela. Nous lui renvoyons aujourd'hui clairement cette responsabilité et nous lui demandons que les péages financent l'entretien. Nous ne pouvons pas payer deux fois pour la même dépense.

De même, autre secteur d'inquiétude : le Ségur de la santé. Bien que les 22 millions d'euros de recettes attendues pour 2026 ne figuraient pas au projet de loi de finances, le gouvernement s'était engagé à les inscrire. Nous les avons donc inscrites à notre budget. Ceci a été confirmé par un amendement récent du Sénat. Donc pour 2026, nous comptons sur ces 22 millions d'euros. Toutefois, à ce stade, nous n'avons aucune garantie pluriannuelle après 2027. Le courrier que nous avons reçu récemment du Premier ministre indique même plutôt assez clairement qu'après 2027, ce serait plutôt fini. Et, donc, ça veut dire, très concrètement, chers collègues, que nous devons mettre en pause ou en tout cas en attente l'ouverture de nouvelles cohortes à la rentrée de septembre 2026, puisque ce sont des formations qui durent 3 ans et que si nous n'avons pas de visibilité a minima sur 3 ans sur la pérennité des financements de l'État, nous ne pouvons pas nous engager dans ce type de dépenses. Je rappelle quand même au passage que les recettes du Ségur de la santé, je vous disais 22 millions pour 2026, elles ont déjà brutalement diminué de 14 millions en 2025.

Deuxième levier, nous partagerons la contrainte avec nos partenaires. Nous demanderons un effort collectif à chacun de nos partenaires de manière proportionnée, en tenant compte des critères de richesse et de fragilité des territoires, dans une démarche transparente basée sur le dialogue permanent. Je prendrai un seul exemple. Les lycées, avec qui nous travaillons dans le dialogue concernant la dotation globale de fonctionnement que Jean-Louis a présenté à la dernière séance plénière. Nous l'assumons, la DGF des lycées, elle est modulée selon le niveau du fonds de roulement, parce qu'un fonds de roulement, c'est un fond de précaution, ça n'est pas un fond de thésaurisation et surtout pas avec de l'argent de la Région. Donc nous appliquerons cette logique. En redisant, comme Jean-Louis le dit systématiquement, que nous n'avons jamais laissé un seul établissement sur le bas-côté et nous ne le ferons pas. Même logique appliquée aux instituts de formation sanitaire et sociale. Là encore, sans fragiliser les structures. Les agences régionales verront leur dotation ajustée en moyenne de 4 %, parfois un peu plus, et nos aides seront modulées selon les fragilités des bénéficiaires, quels qu'ils soient. Très concrètement, ça veut dire plus d'aides, en tout cas recentrer nos aides sur ceux qui en ont réellement besoin, et moins d'aides, voire plus du tout d'aides à ceux qui ont le plus de moyens.

Nous mobiliserons aussi pleinement les fonds européens, et j'insiste là-dessus. J'évoquais précédemment sur les secteurs du développement économique, 190 millions de crédits région, 70 sur le secteur de l'agriculture. Il faut y ajouter 240 millions d'euros de crédits européens et de crédits du PIA 4 que nous mobiliserons en 2026 sur ces secteurs de l'économie, de l'agriculture, des transitions, de la recherche. C'est bien évidemment un levier majeur pour préserver nos marges d'investissement et pour accompagner des projets sur

nos territoires. Je le dis à l'heure où certains seraient tentés de recentraliser ces crédits européens à d'autres niveaux.

Dernier levier, nous reverrons certains niveaux d'intervention. L'investissement, il est priorisé, phasé, parfois réorienté. Sur le secteur des lycées, Jean-Louis présentera tout à l'heure un des exemples de cette, de ce rephasage, de cette réorientation qui nous conduit ... La démographie aujourd'hui nous conduit à réinterroger à ce stade la construction de nouveaux établissements et donc nous redéployons ces crédits au profit d'opérations, de rénovations, d'opérations indispensables pour améliorer les conditions d'accueil de nos près de 220 000 lycéens. Sur le ferroviaire, au-delà des opérations déjà engagées qui sont lourdes et ambitieuses, je pense en particulier à Poitiers-Limoges, à toutes les opérations liées de près ou de loin, au SERM Girondin, évidemment, au paiement des rames que nous avons commandé. Nous n'engagerons pas de nouvelle opération d'envergure, on en a déjà lancé un grand nombre ces dernières années, tant que l'État n'aura pas clarifié sa stratégie nationale. C'est vraiment la demande que nous portons à l'État aujourd'hui dans ce budget : clarifier sa stratégie en matière de transport ferroviaire. Nous nous appliquerons également à nous-mêmes ce devoir de sobriété puisque notre masse salariale, elle est stabilisée avec un gel de 50 postes supplémentaires au fil des départs et des mobilités, après les efforts que nous avons réalisés ces deux dernières années. Au global, sur les années 2024 à 2026, c'est près de 6 % d'efforts cumulés sur les effectifs du siège.

Nos recettes réelles pour l'année 2026, elles sont en légère hausse, très légère hausse puisque, hors emprunts et hors fonds européens, comme vous pouvez le voir à l'écran, elles progressent de 34 millions d'euros. Nous mobilisons les derniers leviers fiscaux disponibles. On a parlé, à la dernière séance, du versement mobilité régional et rural, pour lequel nous estimons les recettes à environ 62 millions en 2026. Et, j'y reviendrai dans quelques secondes, nous augmenterons, nous vous proposons d'augmenter le tarif des cartes grises de 53 à 58 euros. Ceci générant une augmentation de recettes d'environ 15 millions d'euros, sous réserve que la tendance baissière du marché automobile ne s'accélère pas. Toutefois, comme vous le voyez dans le diagramme particulièrement pédagogique qui s'affiche à l'écran, ces leviers ne compensent pas totalement les mesures du PLF 2026.

Je rappelle, elles ont un impact cumulé de moins 113 millions d'euros sur notre autofinancement et notre capacité à investir. Elles s'ajoutent aux 94 millions de l'année dernière. Donc, si on regarde juste les deux leviers fiscaux que je viens d'évoquer, ils ne représentent que 38 % de la pénalisation subie par la Région depuis 2 ans. Nous assumons donc d'avoir recours à ces leviers. Cela ne nous exonère en rien de la contrainte. Je l'ai longuement expliqué tout à l'heure, tous les efforts que nous réalisons en autorisations et en

crédits de paiement. Et nous y procédons, car nous maintenons notre engagement pour les transports, notamment, tout en opérant les efforts attendus.

Quelques mots et comme ça, je serai beaucoup plus rapide sur la délibération qui interviendra sans doute beaucoup plus tard sur les tarifs de carte grise. Les recettes de carte grise, elles, sont en progression du fait du passage à 58 euros par cheval-vapeur à compter du premier mars prochain. Comme je vous l'ai dit, ceci devrait générer 15 millions de recettes supplémentaires. Pour mémoire, le plafond légal, il est aujourd'hui à 60 euros. Les véhicules électriques ne sont désormais plus exonérés. En revanche, et je le rappelle, les véhicules d'occasion de plus de 10 ans, ils sont aujourd'hui toujours exonérés à 50 %. Et ça n'est pas négligeable puisqu'à peu près la moitié des véhicules immatriculés en Nouvelle-Aquitaine, ce sont des véhicules d'occasion. Comme vous le voyez à l'écran, beaucoup de Régions ont fait le choix de se placer au plafond en 2026. Nous sommes, avec ce tarif de 58 euros par cheval-vapeur, toujours en dessous de la moyenne en 2026. Elle sera, je crois, de 59 euros 50. Tout de même, je nous invite quand même collectivement à relativiser le poids de ces cartes grises dans le budget des Néo-Aquitains. Un véhicule moyen c'est à peu près 6 chevaux. La part régionale de carte grise, elle passera ainsi de 318 à 348 euros, c'est-à-dire une augmentation de 30 euros. Je ne dis pas que ce n'est rien, en revanche, c'est une dépense qui intervient une fois, quand on achète le véhicule. C'est pas ce qu'on peut appeler une dépense du quotidien. Et les différents travaux, notamment les travaux du Sénat qui s'est pas mal penché sur la question, le montrent, ce qui pèse le plus dans le coût d'un véhicule (alors les cartes grises, c'est à peine, même pas 1 % du coût d'acquisition du véhicule) c'est, au-delà de l'acquisition du véhicule, c'est le coût d'entretien, les coûts récurrents : assurance, carburant, etc. Donc 30 euros d'augmentation j'ai conscience que c'est beaucoup, mais je nous invite quand même à un petit peu de mesure dans nos propos quand on évoque là du « matraquage fiscal » pour les Néo-Aquitains. Mais à ce stade, je le redis, concernant les recettes, nous restons prudents et il est difficile d'y voir clair sur l'évolution d'une fiscalité qui demeure une fiscalité carbonée et au passage en totale opposition à notre compétence sur les transitions. Je crois qu'on le redit chaque année, mais rien ne change. Donc on continue à le redire.

En synthèse, chers collègues, nos ratios, comme vous l'avez dit, Président, en introduction, s'améliorent sur ce budget 2026. Notre épargne brute, elle progressera de 81 millions d'euros, c'est-à-dire 27 points, 27 %, en passant de 296 à 377 millions. L'emprunt d'équilibre, il baissera, vous l'avez dit, Président, de près de 100 millions d'euros, c'est-à-dire, tout de même, 24 % de baisse de l'emprunt d'équilibre, qui passera de 413 millions à 314. Sur la base de nos taux de réalisation historiques, nous projetons ainsi un

redressement du taux d'épargne, fin 2026, à hauteur de 15, 15,7 % pardon et une capacité de désendettement qui passerait ainsi sous les 9 ans.

Autrement dit, et en conclusion, nous avons veillé à rester sur une trajectoire de soutenabilité qui nous protège, qui nous permet de continuer à investir. Nous tenons nos ratios prudentiels, nous réduisons progressivement notre budget, nous maîtrisons la dette. Tout cela pour pouvoir garder, chers collègues, un haut niveau d'ambition politique. Voilà, Président, la présentation de ce budget 2026. Et, vraiment, comme vous, je remercie l'ensemble des services et des collègues qui y ont contribué. On a passé quelques heures carrées ensemble, chers collègues, c'était un plaisir. Et un merci particulier aussi à Blandine qui a assuré brillamment l'intérim et le pilotage sur ce budget 2026.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup. Alors, ... C'est Blandine qui applaudit. Je voudrais juste, parce que Sandrine l'a un peu évoqué. Je sais qu'il y a eu des remarques sur ce qu'on appelle les travaux d'urgence. Ça a fait l'objet de réflexions, parfois de tracts. Je voudrais dire que j'ai pas aimé ces tracts parce que c'est ... Comment dire ... De la part de la Région, une très mauvaise critique. Encore une fois, la Région est intervenue dans l'histoire depuis 15 ans, 20 ans, même avant, d'ailleurs, sur les travaux ferroviaires. Et on a été critiqués, y compris par les organisations syndicales. Très critiqués. En disant : « c'est pas votre compétence, ne le faites pas ». Et peut-être a-t-on eu tort, d'ailleurs. Mais on peut pas être à la fois critiqué pour être intervenus et critiquer en disant : « vous n'interviendrez plus ». Il y a, vous savez, cette expression qui existe dans le monde industriel : « cochon de payeur », c'est-à-dire à la fois tu paies et tu te fais critiquer. Il y a quelque part une chose insupportable. D'autant, je le rappelle, que nous tiendrons nos engagements. À la fois sur des travaux d'urgence et des travaux de régénération. C'est notamment le cas sur une ligne du Limousin, entre Limoges et Poitiers. On a fait un tiers ou la moitié du travail. Là, on a plus de 70 millions d'euros engagés, cette année 2026. Troisièmement, on nous augmente de 10 millions d'euros les péages ferroviaires. En tout, on passe de 80 à 90. Je crois que c'est à peu près ça, Sandrine. Et, avec les péages en gare, on nous demande, on passe à 140 millions d'euros. Quelqu'un d'à peu près solide ne va pas à la fois rajouter des crédits sur ces lignes-là, alors qu'on paie 140 millions d'euros par an, par an, sur ce qui devrait intervenir d'abord sur les travaux d'urgence. Donc je veux savoir où va notre argent. Ça me semble être la moindre des choses. La moindre des choses. Parce qu'on ne le sait pas. On ne le sait pas. En dehors du coût des travaux absolument pharaoniques qui doublent facilement du premier devis au paiement, au paiement final. Mais je supporte pas qu'on soit critiqué alors même qu'on fait le job. 70 millions d'euros sur Limoges, Poitiers, ça doit être Limoges-Bellac, pas Bellac, je sais plus quelle est la commune ... Le Dorat. C'est quand

même quelque chose qu'il faut saluer. Hors compétences. Donc voilà, je voulais, je voulais évoquer ça.

Je voulais évoquer aussi, sur l'aspect industrialisation, qui a été évoqué tout à l'heure par Edwige DIAZ, oui, il y a des entreprises qui ferment et je le regrette. Et pourtant c'est parfois des entreprises, Alain BACHÉ l'a évoqué tout à l'heure sur une entreprise à Agen que l'on a accompagnée, nos services ont déjà fait savoir qu'on demanderait le remboursement. Et j'ai veillé depuis plusieurs années à ce qu'on inscrive dans les conventions des conditions de remboursement. La Région, dans le domaine de l'accompagnement des entreprises, a un modèle vertueux. C'est pas une action de défiscalisation comme on voit. D'ailleurs, faut pas toujours prononcer le chiffre de 210 millions parce qu'il représente à la fois des cerises, milliards, des cerises, des fraises, des scoubidous et des choses qui ne sont pas comparables. Mais le modèle de la Région fait que nous n'intervenons, que ce soit pour l'agriculture et les agriculteurs, que ce soit pour l'industrie : 80 % je le rappelle, c'est des TPE, c'est des TPE, réouvrir un commerce, que sur des projets de développement, qu'on valide. Alors, parfois, on se fait critiquer parce que, pour monter le dossier, ça prend un peu de temps. Mais il y a des engagements et c'est normal, c'est de l'argent public. Et qu'est-ce qui se passe ? Il y a sûrement, hélas, 12 entreprises qui ont dû fermer. Mais combien y en a-t-il de créées ? Je vous en citais trois, tout à l'heure, mais je pourrais en citer des dizaines. Chaque semaine, j'inaugure des usines. On est la Région qui inaugurons le plus d'usines nouvelles et on se bat en plus sur des secteurs qui sont des secteurs de souveraineté, que l'État n'accompagne pas. J'avais, il y a 3 jours, une réunion avec un groupe de travail sur l'électronique. Le constat est glaçant. Eh bien depuis des années et des années, on reconstruit, on l'a vu à côté de Périgueux, avec l'entreprise Fedd, avec Cofidur, avec d'autres entreprises. On reconstruit ici en Nouvelle-Aquitaine et peut-être allons-nous avoir une bonne nouvelle sur une grande entreprise de l'électronique qui mélange à la fois Radiall et Thales, avec plus de 300 emplois dans la région sur une électronique de pointe.

Donc, si on veut être sérieux, eh bien, on est jusqu'au bout compétent. Et ce que j'observe dans mes contacts avec Paris, malheureusement, c'est une absence de compétences de l'appareil d'État. Je disais tout à l'heure qu'on avait franchi les étapes et Dieu sait qu'il a fallu se battre comme des chats maigres sur Flying Whales.

Oui, c'est une opération risquée, mais oui, on révolutionne le modèle des transports des charges lourdes et je souhaite qu'effectivement nous réussissions parce que ça sera unique en Europe et peut-être au monde. Peut-être qu'il aurait fallu que l'État prenne cette responsabilité. Il l'a fait pour partie et là on attend la garantie sur la construction de l'usine, une usine assez extraordinaire. Mais oui, c'est quelque chose qui décarbone le transport des charges lourdes. Oui, c'est quelque chose d'écologique et de positif. C'est le climat qui est

punitif, c'est pas la transition environnementale et écologique. Oui, nous continuons là-dedans, mais oui, nous baissons un peu la voile. Mais pas sur les conditions d'intervention de la Région. Rien ne serait pire que d'être irresponsable par rapport au réchauffement climatique. Irrresponsable, notamment sur le plan de la santé et de la santé des agriculteurs eux-mêmes ou de la santé de leurs troupeaux. Si nous ne maintenons pas des règles de biosécurité comme on a su le faire pour les canards, contrairement à ce qui a pu se passer en Ariège, nous n'allons pas dans le bon sens. C'est un accompagnement qui serait irresponsable et dangereux, et dangereux. La démagogie, c'est la pire des choses en politique. Parce que, quand on se fait élire, on n'est pas capable de tenir et on défend pas les gens. Bien.

Alors, qui souhaite intervenir sur le budget ? Monsieur DEVEZE.

M. DEVEZE. - Oui, bien sûr. Merci, Monsieur le Président. Donc, mes chers collègues, en première page du budget primitif, vous citez Chateaubriand : « *le péril s'évanouit quand on ose le regarder* ». C'est vrai qu'il y a péril quand on examine de plus près notre budget régional. On revient sur ce constat déjà posé à maintes reprises, et notamment lors du rapport sur les orientations budgétaires. On parlait même d'une « normalisation nécessaire ». Alors, qu'est-ce qui doit être et qui doit être normalisé, Monsieur le Président ? Est-ce votre position qui doit être normalisée ou s'agit-il pour vous d'édicter des normes régionales toujours plus nombreuses s'ajoutant à celles européennes, voire étatiques ? Monsieur le Président, quel est donc ce péril que vous décrivez ? Comme chaque année, vous l'avez fait, refait, le procès de l'État avec une constance remarquable, qu'il soit d'ailleurs socialiste ou d'essence plus libérale, chaque année, c'est le procès du gouvernement et plus globalement de l'État. Dans notre budget primitif, aujourd'hui, vous n'avez pas de mots assez durs pour critiquer, je vous cite, un État devenu « impuissant ». Vous évoquez une menace pour la soutenabilité dudit exercice des compétences régionales. Pourtant, dans le contexte national instable, l'État est malgré tout toujours là dans des projections budgétaires 2026 qui recherchent effectivement consensus. Malgré la perte de dynamique qui vient d'être soulignée par Sandrine DERVILLE, le versement de la TVA dans ses deux fractions atteint 1 milliard 359 milliard, avec donc une hausse de 3,8 millions. Je n'invente rien. Ce sont les chiffres que vous proposez dans votre document de présentation.

S'agissant de la taxe intérieure sur les produits pétroliers, elle est projetée stable, autour de 450 millions d'euros. Vous avez, Sandrine DERVILLE a maintes fois, à maintes reprises, pointé effectivement la baisse de la dotation de 15 milliards du pacte régional d'investissement de compétences, le PRIC, millions, qu'est-ce que j'ai dit ? Millions, millions. Toutefois, nous nous devons aussi souligner que le financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage est en légère progression à 240,10 millions au BP 2026

contre 236,2 millions au même BP de l'année antérieure. Ça figure à la page 13 de votre présentation. L'ensemble des autres dotations d'État, notamment les DGD, la dotation scolaire, demeurent globalement stables, autour des 100 millions d'euros. 99,5 très exactement. In fine, donc, l'État apporte 2,14 milliards d'euros en recettes au budget néo-aquitain. C'est un montant globalement stable par rapport à 2025. Et, à cela, bien sûr, s'ajoutent les 171 millions de crédits européens en forte progression, ça a été aussi souligné.

Non, Monsieur le Président, le péril n'est pas là. Le péril, pour notre Région, c'est, je le répète, le mur de la dette qui se dresse devant nous. En 2028, je l'ai déjà souligné, le Conseil régional accusera près de 4 milliards de dettes, soit le double de ce que vous avez trouvé en 1998, si je ne m'abuse. Ça remontait à 27 ans. Depuis 2018, notre charge de remboursement de la dette est passée de 164 millions à 186 millions en 2024. Il atteint 180 millions en 2025, et va dépasser le cap historique des 200 millions à horizon 2026. Ça figure dans votre document.

Pour ce qui est de la partie relative aux frais financiers, nous dépassons les 79 millions entre intérêts et frais de commission de financement de la trésorerie. En 2026, nous allons franchir les 3,5 millions de dettes. Vous allez encore emprunter près de 340 millions d'euros, dont une partie, le quart, m'a été confirmée lors de la tenue, effectivement, de la dernière commission des finances en prêt dit « in fine » à 7 ans. Votre recours à ces prêts, cette nature de prêts dont l'objectif est de ne payer, je l'ai déjà dit, que les intérêts reportera donc à 7, mais aussi 10, 15, voire 20 ans, le remboursement du capital en une seule fois en échange de frais financiers élevés. J'insiste à nouveau, comme je l'ai déjà fait lors du débat d'orientations budgétaires, pour inviter chaque collègue à aller vraiment vérifier ce point en page 245 du tome un de la partie comptable du compte administratif 2024. L'essentiel des emprunts dont le numéro commence par 400 sont à rembourser à échéance lointaine. Nous en avons recensé une trentaine. Par exemple, l'emprunt 437 coûte chaque année 2,6 millions d'intérêts et la Région devra rembourser les 100 millions de capital à Horizon 2041-42, soit dans 17 ans. Si je fais l'addition, elle est vertigineuse. À partir de 2027, nous avons entre 30 et 10 millions à rembourser cash. On monte à 40 millions en 2038, puis 60, 100 millions, puis de nouveau 75, pour finir à 51 millions en 2044. Ce sont là des projections dont il faut tenir vraiment compte.

Sans effectivement tenir compte alors du milliard cumulé de capital que vous allez encore demander d'emprunter d'ici 2028 et le demi-milliard d'intérêts liés qui vont alourdir la facture pour le contribuable néo-aquitain. Pour le dire autrement, un million de Néo-Aquitains qui naîtront après 2029 vont devoir payer notre dette. Cela, ce n'est pas un péril, c'est un mur certain et infranchissable qui ne s'efface pas devant les seuls regards éplorés. À cette date, vous ajoutez encore de la fiscalité, vous votez la création de l'impôt régional dit « versement

mobilité » qui va ponctionner près de 62 à 64 millions d'euros sur les entreprises de notre région au moment où le nombre de défaillances, vous en êtes convenus, atteint un niveau record historique. Le péril doit plutôt être regardé dans l'incapacité de notre gouvernance à réduire les charges de fonctionnement. En 2026, vous enregistrez une nouvelle augmentation des dépenses de fonctionnement, 7 millions d'euros sur un total de 2 milliards 227 prévus. Vous n'arrivez donc pas à limiter ces flux. Pourtant, la hausse continue des dépenses publiques n'est pas une fatalité. Tournons le regard vers le voisin des Pays-de-Loire. Les dépenses de fonctionnement baissent de 20 millions en 2026, après une première baisse enregistrée déjà en 2025. En outre, vous ajoutez sans cesse ces fameuses contraintes et conditions. On retrouve ici probablement les effets de la « normalisation nécessaire » visée dans votre propos introductif. Ainsi, en page 39 du budget, on peut lire que vous allez prioriser le soutien régional à une pure logique de contraintes dites écologiques, excluant 97 % des entreprises du champ régional. Vous dites soutenir les petites et moyennes entreprises, les ETI, mais écrivez en page 41 dudit rapport que les soutiens doivent répondre à votre dogme Néo Terra. Même les 100 nouveaux sites industriels que vous espérez accompagner en 2026 seront soumis à cette logique. Vous concluez la partie économique en rappelant que, votre décision, c'est la mise en œuvre de mesures d'éco-conditionnalité pour l'ensemble des aides aux entreprises. Il en est de même pour le tourisme qui se voit contraint d'intégrer pleinement, je vous cite, les transitions environnementales. Quel signal envoyons-nous aux 31 % de professionnels qui observent une baisse de fréquentation, 46 % qui constatent une baisse du chiffre d'affaires, aux 40 % qui prévoient une dégradation de leur trésorerie ? Ce n'est pas un péril, c'est une « normalisation contrainte » et un développement assuré du chômage dans notre région.

Un mot quand même sur nos mobilités. Vous indiquez que la Région ne va plus participer à des travaux d'urgence sur le réseau ferré. Vous venez d'en reparler. Est-ce compatible, toutefois, avec l'objectif de la Convention TER 2024-2030, qui prévoit 120 000 passagers jour d'ici 2030. Au moment où vous faites voter 64 millions d'impôts supplémentaires pour nos entreprises, précisément au titre de la mobilité, est-ce un choix pertinent ? Sur le long terme, vous gouvernez cette Région depuis 27 ans avec vos équipes et vous avez la pleine maîtrise des échanges d'investissements en infrastructures ferrées depuis 98.

On ne découvre pas ce matin de décembre 2025 que les travaux d'urgence sont à mener. Quelles seront les lignes concernées par cette décision ?

Pour revenir aux équilibres généraux du budget primitif 2026, vous avez débuté votre rapport par une citation de Chateaubriand. Il se trouve qu'il a dit également une chose toute simple : « presque toujours en politique, le résultat est contraire à la prévision ». Eh bien oui, force est de constater que cette citation est également transposable à notre budget. Les prévisions

faites depuis des années sont contredites par les réalités budgétaires. Depuis plusieurs années, nous alertons sur la fuite en avant des dépenses en fonctionnement. Nous nous élevons contre l'éco-contrainte des aides régionales qui s'étend partout dans l'agriculture, l'économie et la culture. Nous sonnons régulièrement l'alarme sur le poids de cette dette et sur ses conséquences. Pour toutes ces raisons réaffirmées, vous aurez compris, Monsieur le Président, mes chers collègues, que notre groupe Centre et indépendants ne votera pas ce budget primitif 2026. Je vous remercie pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien, cher Monsieur DEVEZE, que j'aime bien par ailleurs, je vous ai trouvé dans d'autres circonstances moins caricatural. D'abord parce que je rappelle que la proposition d'une partie de votre groupe, à une autre époque, mais c'était y a 5 ans, 6 ans, était de dire : « mais regardez, vous pouvez emprunter plus, vous pouvez dépenser plus ». Ça a été votre proposition continue...

M. DEVEZE. - Ce n'est pas la mienne, en tout cas.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais je sais pas. En tout cas, c'était votre groupe. Premièrement.

M. DEVEZE. – Non, non. Non, non.

M. LE PRÉSIDENT. - Deuxièmement, deuxièmement, tout le monde ...

M. DEVEZE. – Je ne le fais pas dans ma commune, je vais pas le faire ici.

M. LE PRÉSIDENT. - Deuxièmement, tout le monde a souri ... Si vous voulez bien éteindre votre micro parce qu'on s'entend pas. Tout le monde a souri quand vous parlez de « mur de la dette », « vous êtes trop endetté », etc. Mais enfin, c'est pas croyable que quelqu'un qui est censé être dans le bloc central, vous êtes à peu près, ça doit être à peu près ça... Où on voit que l'Etat, où on voit que l'Etat ... Alors je sais plus quelle est votre sensibilité politique. Elle est à droite, certes.

Mme REQUENNA. – La même que vous en ce moment.

M. LE PRÉSIDENT. - Non mais rigolez pas parce que je veux dire, le problème de l'explosion de la dette, c'est la majorité que vous soutenez, les ministres que vous soutenez et qui tombent. Fabien ROBERT, écoutez, vous n'êtes pas suffisamment présent dans tous les groupes de travail et tout le travail de la Région, parce que, quand on crée un groupe de travail à votre souhait, vous y êtes jamais. On sait pas où vous êtes, mais en tout cas vous êtes pas au boulot, premièrement.

Deuxièmement, deuxièmement, c'est quand même assez incroyable, on nous met « dans la mouise », doublement. Parce qu'il faut payer la dette dont est responsable : Président de la République, les gouvernements successifs, et on nous met dans la responsabilité. La Région a dépensé 150 à 200 millions d'euros pour accompagner l'État pendant la crise COVID. La

Région a dû doubler les, la gestion des lycées pendant la crise de l'Ukraine et ainsi de suite. Et vous n'avez pas l'honnêteté intellectuelle de reconnaître ça. Vous n'avez pas l'honnêteté intellectuelle. On a décidé, l'autre jour, Fabien ROBERT, qu'il y avait une intervention par groupe.

M. ROBERT. – Monsieur, Président, ...

M. LE PRÉSIDENT. - Je termine, je termine, parce que ça commence à me ...

M. ROBERT. – Allez-y. Oui, oui. Non mais, nous aussi, nous aussi, nous aussi, nous aussi.

M. LE PRÉSIDENT. - Je parle à Monsieur DEVEZE, pas à Fabien ROBERT qui éteint son micro.

M. ROBERT. – Il est éteint.

M. LE PRÉSIDENT. – Ah bah vous y arrivez même pas à éteindre votre micro. Alors, sur le mur de la dette, quand même, reconnaissons qu'effectivement, pour avoir assumé nos responsabilités, pendant cette période de crise, la COVID, la crise de l'énergie, etc., l'accompagnement des entreprises, nous nous trouvons aujourd'hui dans une situation, ça je le partage, Sandrine DERVILLE aussi, à un niveau de dette. Mais si je vous avais écouté à l'époque, alors là on serait quand même ... Et les conseillers sont pas les payeurs en plus. Donc, on est, on diminue l'appel à l'endettement de 100 millions d'euros, on remonte nos ratios d'autofinancement, on prend des mesures difficiles pour baisser la voile sans attaquer le, sans attaquer l'essentiel. On baisse, on baisse ... Je vous répondrai sur les emprunts in fine parce que je vais faire faire une formation sur les emprunts in fine. Bon. Quatrièmement, quatrièmement, nous baissions, Sandrine, sous votre contrôle, on doit baisser le budget entre 80 à 100 millions d'euros ? Voilà. C'est-à-dire qu'on fait quatre fois plus que Pays-de-Loire sans avoir massacré ni la culture, ni la mobilité, ni la formation, comme ça a été fait en Pays-de-Loire. Non, non, faut pas arrêter, c'est la réalité en Pays-de-Loire, je sais pas qui a dit ça. Sur les transports, on achète 28 rames, on achète 28 rames. C'est 10 à 15 millions d'euros la rame. Et on fait pas d'efforts ? Vous ne notez pas que, dans les crédits mobilité, il y a la reconduction ou les appels d'offres sur la mobilité routière et scolaire dans deux départements, dont le plus grand de Nouvelle-Aquitaine, la Gironde et celui de la Dordogne. Sur in fine, il est évident ... Et bah la SPIIT, ça nous permet d'accompagner sur 20 ans parce que, sinon, on serait pas capable de les acheter et de rendre service aux voyageurs. Voilà, j'externalise pas la dette, je la mets sur 20 ans. Et alors, et alors, il fallait faire comment ? Il fallait pas répondre aux besoins des usagers ? Vous allez quand même pas, vous qui m'avez proposé d'augmenter l'endettement de la Région continûment, de me donner des conseils aujourd'hui. Vous, Jean DIONIS. Vous, Jean DIONIS, aujourd'hui.

Donc on redresse la barre, peut-être pas assez vite, mais on le fait sans tuer tout ce qui se passe dans la région, notamment les entreprises. In fine, ça se remboursera comme les autres, ça se remboursera comme les autres, il y a pas du tout de problème. Et, d'ailleurs, et d'ailleurs, à ce moment-là, Île-de-France, c'est que de l'in fine. Nous, c'est autour de 25 %, Sandrine.

Mme DERVILLE. - L'an dernier, Président, par exemple, c'est 55 millions sur 280, au total.

M. LE PRÉSIDENT. – Bon, donc, Île-de-France, Rhône-Alpes, la Bretagne, l'Occitanie, les Pays-de-Loire, que vous citiez tout à l'heure, tout le monde fait de l'in fine. Tout le monde et beaucoup plus que nous parce qu'on équilibre. Et quand vous comparez le moment du remboursement du capital par rapport aux intérêts de la dette et aux emprunts bancaires, non, Jean, vous allez pas donner des leçons de compétences ici. Donc ... Ça va ... Donc, là-dessus, on est en phase et on redresse. Sandrine.

Mme DERVILLE. - L'Île-de-France, l'an dernier, enfin cette année ,là, a réalisé, en une seule émission obligataire, une émission d'un milliard d'euros, Président. Donc toutes les régions en font. Vous citiez, Monsieur DEVEZE, visiblement aujourd'hui votre exemple favori c'est Pays-de-Loire. Pays-de-Loire a fait 300 millions d'euros de plus d'émissions obligataires que nous sur la même période, la période 2019-2025. Donc toutes les régions que vous ...

M. LE PRÉSIDENT. – Et peut-être ... Non, non, non.

Mme DERVILLE. - Et bah prenez-les en exemple jusqu'au bout, Monsieur DEVEZE.

M. LE PRÉSIDENT. – Bah évidemment. Peut-être ... D'abord, je rappelle que la dette, elle ne peut fonctionner que sur l'investissement. On est d'accord ? Bon, voilà. Donc, le fonctionnement, on le tient, on le tient. Vous avez remarqué qu'on remplace pas toutes les personnes qui partent à la retraite. On le fait à bas bruit, on le fait sans mettre en cause les éléments essentiels de fonctionnement de cette région. Un autre point que vous évoquez parce que vous m'avez déçu au possible, Monsieur DEVEZE, avec un discours caricatural. Un enfant devra payer, vous en parliez tout à l'heure, un euro de dette régionale et 1 000 euros de dette nationale. Et alors ne parlez pas de la dette régionale, elle est dérisoire. Pascal COSTE.

M. ROBERT. - Monsieur le Président. Président, Président, Président. Vous m'avez interpellé.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, je donne la parole à Pascal COSTE. Après.

M. ROBERT. – Vous m'avez interpellé personnellement, je veux pouvoir répondre.

M. LE PRÉSIDENT. – Bon alors, allez-y. Un petit passage de Fabien ROBERT.

M. ROBERT. - 1 000 milliards de dettes. 350 proviennent du COVID, 450 proviennent des retraites. C'est ça la réalité des 1 000 milliards de dettes. Qui ne veut pas réformer les retraites ? Vous tous alliés avec les uns avec les autres. Donc ne venez pas expliquer que ces 1 000 milliards de dettes, c'est uniquement la politique nationale qui est conduite. Par ailleurs, donnez-moi la liste du comité que j'ai voulu créer et auquel j'ai été absent.

M. LE PRÉSIDENT. - Notamment la MIE. Notamment la MIE. Pascal COSTE.

M. ROBERT. – Non. J'étais pas membre de la MIE. C'était pas moi. Je veux savoir quel comité, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je donne la parole à Pascal COSTE.

M. COSTE. – Voilà, t'es en train de me bouffer mon temps ... Monsieur le Président, mes chers collègues, moi je voudrais saluer le travail de Sandrine DERVILLE et puis de l'ensemble des services et plus largement de tout l'exécutif. Je partage le constat qui est fait sur l'injustice de taxer toujours et encore plus les collectivités qui sont pas celles qui créent le déficit dans le pays et qui sont celles qui ont, pour beaucoup, d'ailleurs, des exemples de version, de gestion vertueuse. Oui, je pense que la dette publique et que la dépense publique, on peut la réduire. C'est possible. Alors c'est vrai qu'on a les exemples, notamment à l'Assemblée nationale et l'État qui est enfermé dans les augmentations. On a même, avec l'aval du Rassemblement national, le vote de 35 milliards de fiscalité supplémentaire, 15 sur les entreprises et le reste sur les classes moyennes. Quoi qu'il en soit dit, c'est ça la réalité. C'est-à-dire que, même au Sénat, on a un budget à 5,3 % de déficit. C'est pas la responsabilité qui est la nôtre dans nos collectivités et ici. On est obnubilé, certes, par tous les trains qui n'arrivent pas à l'heure, par la Gironde, tout le monde en parle, mais il n'y a pas de fatalité. C'est parce que, quand on ne fait pas de choix sur un budget, on a le budget que l'on mérite au final et les résultats que l'on mérite. Si je prends simplement le département qui est le mien, sur le mandat précédent, 2015-2021, j'ai baissé de 6,77 % le fonctionnement, baissé la dette de 65 % et augmenté par 2 l'investissement, sans toucher à la fiscalité. Donc c'est possible. Entre l'année 2024 et l'année 2025 qui va sortir sur ma collectivité, j'ai baissé le fonctionnement en intégrant du DILICO. On est la première collectivité qui paie du DILICO en Nouvelle-Aquitaine. En intégrant la CNRACL et les autres. Ça veut dire qu'à un moment ... Et on a des crédits d'intervention, tout comme les Régions sur les aides sociales et bien d'autres. Ça veut dire qu'à un moment il faut faire des choix et les assumer et revenir devant les gens pour pouvoir le leur dire.

Alors, oui, ici, nous avons un budget qui est marqué par, ou qui est caractérisé par quatre grands marqueurs. Et il faut se le dire, Président, vous venez de le reconnaître, le poids de la dette est colossal, il est même abyssal. C'est pour la première année, nous aurons autant

de dette que nous avons de budget primitif, 3 millions 3 pour 3 millions... 3 milliards 6, milliards, milliards 6. Donc c'est une réalité et donc il faut véritablement qu'on regarde une autre voie pour permettre d'explorer aussi la baisse des dépenses. Vous avez donné quelques signaux sur ce budget, vous venez de le rappeler, sur l'épargne brute, sur la capacité aussi à avoir un peu plus de désendettement. Mais le deuxième marqueur, au-delà de la dette, c'est la capacité à lever toujours de l'impôt et toujours plus. C'est une forme de facilité. Et de dire que 80 millions d'euros de plus, finalement, ça ne fait que compenser qu'une petite partie de ce que l'État nous taxe de plus en plus ou ne donne pas ou vient, certes, mais c'est 80 milliards de fiscalité supplémentaire. Et donc, à un moment, il faut pouvoir réduire la voilure.

M. LE PRÉSIDENT. - Millions Pascal, millions. Millions.

M. COSTE. - Millions, excuse-moi. J'ai fait l'inverse.

M. LE PRÉSIDENT. – Vous me faites rêver là.

M. COSTE. - Le troisième grand marqueur de ce budget, c'est quand même les dépenses de fonctionnement. Moi, je pense qu'on est capable, aujourd'hui, de les baisser beaucoup plus. Et lorsqu'on regarde la progression en fait des dépenses de fonctionnement, de BP à BP, elles progressent de plus de 7 millions. Elles diminuent que de 11 millions quand on les compare au vote du BS 2025. Et, donc, il y a quand même une forme de mauvaise foi d'expliquer que c'est à cause du DILICO et la CNRACL parce que, effectivement, il faudra faire les efforts en la matière.

Et on a des pistes, notamment sur les RH. Je crois que je l'ai redit en commission des finances, effectivement, le gel de 150 postes sur 5 ans permet, ou 3 ans, permet 2 millions 4 d'économies. Le gel de 50 postes qui est prévu en 2026, même s'il s'inscrit dans la continuité, il représente 0,6 % des 8 223 ETP que compte la Région. C'est page 277 du budget. Ça fait quoi ça ? Ça fait un poste gelé, pas forcément supprimé, d'ailleurs, pour 164 agents. Cela veut dire que l'on est loin du un pour un ou du un pour deux ou de tout ce qu'on veut. Et, donc, oui, on est, dans l'Éducation nationale, notamment, à une baisse des effectifs scolaires qui sont majeurs et les lycées vont avoir une baisse des effectifs qui va être très très forte. On l'a vu dans les écoles, on le voit en ce moment dans les collèges, on l'aura de manière globale dans les lycées. Donc on a des marges de manœuvre, effectivement, sur la gestion des lycées, tant sur les budgets d'investissement que sur la capacité effectivement à gérer les personnels, parce que, service public, ça veut pas dire gabegie. Et si on veut garder un service public digne de ce nom, si on veut pas tout privatiser dans ce pays, si on veut véritablement garder l'essence de ce qui fait la force de notre engagement collectif à

nous, ici, ça veut dire qu'à un moment, il faut qu'on soit aussi en capacité de mettre les gens au boulot et qu'il y a pas de place pour des doublons dans notre métier.

Ensuite, nous avons, lorsque l'on regarde ... Un autre marqueur, c'est les fragilités du modèle de financement, ça a été dit tout à l'heure. Même si l'autofinancement s'améliore, c'est vrai qu'il faut qu'on ait un autofinancement meilleur. Mais pour avoir un autofinancement meilleur et une épargne meilleure, ça veut dire qu'il faut qu'on soit en capacité de baisser nos charges de fonctionnement parce que l'excédent de fonctionnement que l'on reprendra au mois de juin, il sera à peu, peu ou prou celui de l'année dernière. C'est-à-dire que même 100 millions ça va pas faire le compte pour baisser drastiquement le sujet. Donc ça c'est des choses qu'il nous faut être capable collectivement de faire et, peut-être, de manière assez transpartisane, qu'on finisse par se mettre autour d'une table pour regarder là où, en responsabilité les uns et les autres, on est capable de couper. Parce que c'est facile dans cet hémicycle de critiquer toutes les coupes. Mais on peut pas ne pas vouloir réduire la voilure sur des choses accessoires ou des choses qui sont faits par l'État et de l'autre côté, le reprocher dans le même temps. C'est ce que vous venez de dire, Président.

Lorsque je regarde et lorsqu'on regarde les investissements, sur notre région, sur le pilier 1, le développement économique et l'emploi, ça enregistre une baisse de 4,5 %, 6,4 millions d'euros, avec, essentiellement une baisse sur le numérique, l'attractivité internationale, les filières productives quand même 4,1 millions. Seul, et je voulais le redire parce qu'il a été dit le contraire tout à l'heure, l'agriculture 1,1 million d'euros et l'innovation, 1,8, millions progressent. Sur le pilier 2, la jeunesse est quasiment stable. C'est important de le garder. Il y a quand même une baisse de 1,7 million d'euros. Sur l'aménagement du territoire, il y a aussi une progression de 4,3 millions d'euros, c'est-à-dire 2 %. Notamment sur les politiques contractuelles, notamment sur le sport. Je pense que, ça, c'est des choses qui sont très importantes. C'est le ciment de notre société. Rogner aujourd'hui sur la vie associative et sur l'engagement et le bénévolat serait une erreur monumentale que vous ne faites pas et je voulais, là, le saluer. Sur le numérique, par contre, il y a un coup de rappe. Tout comme sur le quatrième pilier qui est la transition énergétique et écologique, même s'il faut mettre, faire du ménage dans ce qui nous ressort en termes de financement sur le train. Sur le pilier 5 qui sont les fonds européens, ça progresse fortement avec 34 % de plus, soit plus de 20 millions. Et heureusement.

Je suis beaucoup plus surpris de l'évolution du sixième pilier qui est l'administration générale, qui est le poste le plus dynamique, ce qui est assez étonnant, de +8,8 % sur 17,6 millions. Mais c'est essentiellement lié aux opérations financières, et pour cause, et les moyens généraux qui augmentent d'un million d'euros. Donc, en définitive, le budget

d'investissement 2026, il reste stable en apparence, mais il révèle un équilibre, un déséquilibre croissant, des hausses concentrées sur les fonds européens et la dette et des baisses particulièrement fortes sur l'économie productive, la transition écologique et l'enseignement supérieur. Ces orientations peuvent fragiliser à moyen terme la capacité de la Région et à soutenir la transformation économique, environnementale et sociale de son territoire. Il faudra peut-être là regarder tous ces critères d'éco-conditionnalité pour être certain qu'ils ont un réel effet dans le cadre de la transformation et amènera à ce que notre groupe vote contre ce budget.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Monsieur le Président de la commission des finances. Je crois que le travail qu'on a fait, Sandrine l'a évoqué tout à l'heure, est un travail de dentelle. D'abord parce que ce qu'on oublie souvent, c'est que, la Région, c'est du pluriannuel. C'est du pluriannuel. Donc quand vous vous êtes engagé auprès d'une commune, l'année n, pour financer, verser des crédits l'année n+1 voire +2, voire +2, il faut donc qu'on tienne la parole. Rien ne serait pire, parce que là il y aurait la colère sur tous les bancs, et ça serait normal, qu'on ne respecte pas notre parole. Donc c'est pour ça d'ailleurs que, dans ce budget, nous avons demandé avec Sandrine de baisser les engagements, que ce soit en fonctionnement et en investissement. Mais par exemple, le service des cars scolaires, on fait quand même rouler 5 000 bus par an, 5 000 bus. Alors, je sais pas comment, Pascal, vous avez calculé sur l'évolution du budget des Conseils départementaux quand ils avaient cette responsabilité des cars scolaires. Et, là, aujourd'hui, vous imaginez qu'avec la crise de l'énergie, à un moment donné, j'avais demandé avec Renaud LAGRAVE qu'on dédiésélise les bus. Ce qu'on peut pas continuer, parce que, le coût Renaud d'un bus dédiésélisé c'est ? Voilà, c'est des sommes considérables. Je le regrette. C'est une des actions qu'on a dû mettre sur pause. Sur le ratio qu'il y a sur le fonctionnement, parce que les deux tiers des collaborateurs et collaboratrices de la Région sont dans les 300 lycées, le ratio qui est à peu près équitable, y compris avec le Département de la Corrèze et les autres départements, c'est un agent pour 34 élèves. Et la baisse démographique elle ne, pour les lycées, elle n'arrive pas encore aujourd'hui, elle n'arrive pas encore aujourd'hui. Elle arrive dans les collèges ou dans les écoles, mais Jean-Louis le dirait mieux que moi.

Vous avez un troisième phénomène aussi qui est extrêmement désagréable. C'est, tous les ans, Bercy nous envoie une note, notamment sur les aides aux entreprises pour dire « bah ça c'est plus de l'investissement », je pense notamment à la R&D, c'est du fonctionnement. Et, donc ça, tous les ans, on a, je le dis à Monsieur DEVEZE aussi, tous les ans on a quelque chose qui ne va pas sur la présentation du budget et qui rend difficile un certain nombre de comparaisons. Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Monsieur le Président, merci. Je voudrais revenir sur quelques propos là qui ont été prononcés, notamment sur votre interpellation d'un élu. Peu importe. Moi, j'ai la chance ou le privilège de participer à la commission d'évaluation des politiques publiques. Le constat que je fais, c'est que malheureusement, alors que c'est un bon vecteur pour savoir si on pratique de bonnes politiques, d'analyser, etc., que nous ne sommes pas très nombreux à y siéger. Moi, la critique, elle ne me gêne pas, Monsieur le Président, à partir du moment où elle est constructive. Sauf qu'effectivement, nous avons, aujourd'hui des critiques qui peuvent nous arriver d'ici ou de là, j'emploierai ce terme-là pour éviter de citer. Et, souvent, cette critique, elle est contre-productive, elle est contre-productive. Et ça, c'est dramatique. En même temps, on peut pas demander plus de services publics et accepter, comme vous venez de le faire, Monsieur le Président de la commission des finances, dire qu'il faut réduire le nombre de personnels. Qui c'est qui fait fonctionner le service public sur les territoires, si ce n'est les agents des collectivités locales, les agents de l'État. Donc il faut qu'on soit modeste par rapport à ça, parce que je disais à ma collègue Fanny CASTAIGNEDE, qui occupe des responsabilités, on nous fait le même coup dans les collectivités. « Il faut réduire, il faut réduire », sauf que, quand on crée un service, bah on crée des emplois. Et tant mieux que le service soit créé parce que ça répond à une demande. Et c'est le même cas au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine et au niveau des collectivités.

Je suis un de ceux qui pensent aussi qu'il faut être, sur la dette, extrêmement prudent. Moi, je le dis très clairement, je vous avais interpellé lors des orientations, non, du budget supplémentaire sur le fait que notre Région se substituait à une autre collectivité pour payer un engagement. Et je pense que la prudence qui nous est proposée dans le cadre du budget 2026 s'inscrit dans ce sens. Moi, j'ai pas envie de me retrouver, je viens d'une petite collectivité où on a été sur réseau d'alerte parce qu'on avait fait trop de dépenses, etc. Je n'ai pas envie de me retrouver comme une collectivité voisine, ici, où on va nous dire « demain, il faut couper, il faut diminuer, il faut casser 400 emplois, il faut diminuer dans ... » Je pense que le discours qui a été celui de notre Vice-présidente est à saluer parce qu'elle a le discours de la transparence et de la sincérité.

En même temps, dans un budget, on va y trouver des insatisfactions, on va y trouver des satisfactions. L'idéal, c'est qu'on puisse avoir un budget qui réponde aux problématiques que rencontrent nos citoyens et nos territoires. En même temps, il faut que chacun prenne ses responsabilités ici. Notre budget, vous le savez, tout à l'heure ça a été dit, et je crois que c'est Monsieur Christophe DUPRAT qui l'a dit, « ça dépend de ce que décide l'État ». Oui, ça dépend de ce que décide l'État et ce que décide l'État depuis quelques exercices, c'est moins de dotations, c'est la nécessité de respecter les équilibres financiers. Et, nous, on se doit d'honorer également nos engagements. Et je pense qu'il faut qu'on reste dans ce cadre-

là. C'est pour ça que, moi, je trouve que notre budget, il est très équilibré. Il faut qu'on reste dans les objectifs que nous nous étions fixés, qui sont ceux que nous avons pris devant la population d'Aquitaine. Et, dans un budget, je le dis, il faut qu'on ait des politiques qui puissent être mesurées sur les territoires et qui puissent apporter du positif. Moi, j'apprécie, nous apprécions, dans le groupe que on puisse avoir comme logique, comme ligne de conduite, c'est que, effectivement, on aille plus aider les territoires qui sont en déprise, qui sont défavorisés, pour justement éviter que les inégalités elles se creusent. Moi, je suis un de ceux qui suis pas satisfait sur une proposition que nous avons fait. On va continuer notre combat, on vous le dit, membres de la majorité et collègues de la Région c'est, nous on pense qu'il faut qu'on aille comme on l'a fait pour le livre, et que nous maintenions la gratuité des livres, qu'on pense nécessaire d'aller vers une gratuité du transport a minima pour les apprentis, dans un premier temps, les étudiants et les lycéens.

Il faut mettre, également, au positif dans ce budget, ça a pas été dit mais qui a un coût pour la région, 4 millions, si j'ai une bonne lecture, c'est sur la mise en place à partir de la rentrée 2026 de la tarification sociale et solidaire. C'est quand même quelque chose de très important et je pense que c'est apprécié sur le territoire. En même temps, vous l'avez pas dit, Monsieur le Président, je vais vous interpeller, mais je sais la réponse que vous allez me faire, on va continuer, j'espère, pour aller jusqu'à la réalisation de l'école vétérinaire publique comme vous le portez. Ah bah ouais mais c'est aussi une ambition donc politique, politique.

Je ferai juste un aparté pour aller à la fin de mon propos. Tout à l'heure, il a été question des 10 ans des fusions des Régions, etc. Alors tout le monde fait semblant de dire « ça nous coûtera moins cher », ma petite expérience me montre que, à chaque fois qu'il y a une fusion, ça coûte toujours plus cher. C'est comme ça. Il faut pas être surpris, il faut pas être surpris, c'est une réalité donc concrète. Sauf que ce qui a été fait avec ce redécoupage, c'est pas accompagné des politiques financières de l'État. Je suis et nous sommes de ceux qui pensons qu'il faut effectivement un nouvel acte pour la décentralisation pour que la collectivité régionale, elle ait d'autres autonomies. Et notre budget, il doit servir à apaiser sur les territoires.

Je l'ai dit tout à l'heure par rapport aux agriculteurs, par rapport à nos interventions économiques, que nous soyons plus vigilants. Et j'apprécie que vous nous répondiez, mais je le savais, que vous allez demander le remboursement de l'aide à l'entreprise d'Agen. Et c'est quelque chose qui est très important.

Dernier point, deux points pour terminer mon propos, je m'échappe de ce que j'avais écrit. Je le dis comme ça, ce n'est pas en agitant les peurs qu'on va créer des vocations. Tout à l'heure, Madame DIAZ nous a dit « oh certes l'agriculture, nos agriculteurs s'en vont, etc. »

On ne fait qu'agiter des peurs. Et comment, en agitant des peurs, on peut créer des vocations ? Moi, j'appelle ça la technique du torero : on agite la cape rouge et puis après on s'échappe de ses responsabilités et c'est de ça dont il s'agit. Donc nous aurons un budget, nous le voterons, le budget sans aucun problème, même si effectivement on y trouve quelques insatisfactions parce qu'il est marqué de l'austérité nationale, donc parce qu'il contient des politiques ambitieuses, parce que c'est un budget responsable qui sera un bouclier aux politiques austéritaires et régressives du gouvernement LECORNU. Un budget qui sera peut-être imparfait, et on peut y trouver tous de l'imparfait, mais un budget sincère qui continuera à préserver, protéger et prendre soin. Et si je voulais reprendre une phrase célèbre, c'est du « globalement positif ».

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Alain. Élise LAURENT-GUEGAN.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, tout d'abord, saluons la présentation et le solide travail de notre Vice-présidence, Sandrine DERVILLE, et des services, pour l'élaboration de ce budget. Le budget primitif 2026, reste marqué par des difficultés auxquelles la Région Nouvelle-Aquitaine et l'ensemble des Régions françaises font face. Ces difficultés trouvent leurs sources dans deux faits interdépendants. Un État qui se décharge sur les collectivités locales en leur confiant de nouvelles missions sans nouveaux financements, et un État centralisé qui continue à refuser aux collectivités les moyens de leur autonomie.

Face à cette réalité, il nous est tout à fait normal que le ratio se dégrade à vitesse grand V sans que cela ne soit imputable à la gestion financière de l'exécutif. Ainsi, par la magie de Bercy, le PLF 2026 impose aux Régions un taux d'effort à 34,4 %, alors que ces collectivités ne représentent que 20 % de la dette totale, locale pardon. Concernant cette situation, notre groupe a déjà exprimé sa volonté d'assister à la mise en œuvre d'un nouvel acte de décentralisation. Pour ce faire, et dans la lignée de notre vœu adopté en séance, notre groupe a également déjà proposé que la Nouvelle-Aquitaine soit en pointe.

En pointe sur la question en organisant un colloque scientifique sur le sujet qui poserait les bases d'un nouveau projet de décentralisation. Si cette proposition n'a pas été suivie d'effet, nous assistons aujourd'hui au dépôt d'une motion par un groupe d'opposition sur le même sujet.

Concernant le BP 2026, notre groupe regrette qu'il ne fasse pas émerger une véritable stratégie, alors que la nécessité est de prioriser et de faire des choix clairs pour économiser tout en ouvrant des perspectives. Faire des économies ne doit pas limiter notre capacité à donner du sens à travers des choix clairs. Ainsi, notre groupe réitère des propositions fortes

dont nous regrettons qu'elles n'aient pas été entendues. : priorisation sur Néo Terra et One Health, car les crises agricoles, sanitaires et zoonoses nous obligent à anticiper. Fléchage du versement mobilité sur les mobilités, car il s'agit d'un service public régional du quotidien pour les Néo-Aquitains. C'est d'autre part attendu par les territoires dans le cadre des contrats opérationnels de mobilité. Nous avons également proposé des économies de dépenses concernant des subventions aux grands groupes et le fait de moduler nos subventions en fonction de la trésorerie des demandeurs. Ensuite, une réflexion sur un audit pour les satellites de la Région et, enfin, une réflexion sur un toilettage des règlements d'intervention. Donc, Monsieur le Président, mes chers collègues, nous voterons ce budget en regrettant que les contraintes qui s'imposent à notre collectivité ne nous permettent pas l'ambition d'un projet politique plus structurant. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Élise. Sur le groupe de travail sur la décentralisation, moi j'ai pas de souci parce que le texte qui est discuté aujourd'hui, qui circule entre les ministères est plus un texte, d'après ce qu'on me dit, de déconcentration que de décentralisation. Or, le vrai problème du coût public aujourd'hui, du fonctionnement ... Fin, oui, du coût public de l'administration, c'est qu'on doublonne, on triplonne, on quadruplonne. Vous savez, la formule que j'ai coutume d'utiliser : « 7 ou 12 derrière un ruban ». Il y a chaque fois un agent, homme ou femme, qui a travaillé le dossier, ce qui fait qu'il faut chaque fois 6 mois. Donc nos concitoyens ne voient pas arriver la présence médicale, le tiers-lieu, le réseau de chaleur, etc. C'est ça qui coûte cher. C'est le centralisme qui coûte cher, c'est le centralisme qui coûte cher. Avec des annonces liées à l'incompétence et à l'acceptation, je pense notamment à l'apprentissage. Parce que, là, il y a eu une influence de quelques grands groupes qui n'arrivaient pas à recruter. Le fait qu'on ait jeté l'argent par les fenêtres. Les artisans ont besoin d'apprentis parce qu'il y faut un tuteur et que quand vous êtes 6 ou 12, c'est plus difficile que quand vous êtes 4 000 ou 10 000, ça se comprend facilement. C'est une erreur dramatique. En plus, il y a eu des abus et de vrais scandales. C'est 10 milliards d'euros dans le déficit de l'État. Nous, ça nous supprime des moyens. Comment je vais financer, demain, le CFA sur la tonnellerie à Cognac que j'ai lancé il y a quelques mois ? Merci l'État. Donc, il y a une attente, aussi, dans ce domaine-là. Je crois que Marie-Ange MAGNE devait intervenir. Non. Alors, Monsieur LE CAMUS.

M. LE CAMUS. - Oui, merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est ça ? C'est vous qui intervenez, c'est ça ?

M. LE CAMUS. – Alors, on sera deux intervenants pour le groupe Rassemblement national.

M. LE PRÉSIDENT. – Non, on a dit qu'il y en avait un.

M. LE CAMUS. - Non, non. C'est le règlement intérieur. D'ailleurs Fabien ROBERT a pu s'exprimer à deux reprises, enfin ...

M. LE PRÉSIDENT. – Non mais le règlement intérieur ... On se met d'accord avec les présidents et les présidentes.

M. LE CAMUS. - Le groupe centriste s'exprime deux fois.

M. LE PRÉSIDENT. - Si personne le respecte...

M. LE CAMUS. – Non, Monsieur le Président, en conférence des présidents, Edwige DIAZ n'est pas présente mais notre représentant a dit qu'on s'en tiendrait au règlement intérieur et c'est ce qu'on a toujours fait.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord, d'accord. On a essayé de faire un effort pour ne pas laisser nos collègues.

M. LE CAMUS. - Je ne pense pas qu'on lasse grand monde.

M. LE PRÉSIDENT. - Bah si, oh beaucoup. Et sur le fond et sur la forme.

M. LE CAMUS. - Vous, peut-être, mais ça, c'est pas très grave. Bien, alors avant de commencer, je voudrais juste d'abord répondre à Pascal COSTE qui nous a accusés d'avoir voté à l'Assemblée nationale 35 milliards de taxes supplémentaires. C'est pas vrai hein, ça, ça n'existe pas. Par contre, ce qui est certain c'est que les LR ont voté un budget de la sécurité sociale qui creuse de 20 milliards d'euros le déficit et qui augmente les impôts de 2,5 milliards d'euros. Donc, ça, c'est une certitude et ça, ça existe. Voilà.

Donc, Monsieur le Président, chers collègues, le budget que vous nous présentez cette année, en 2026, traduit sans aucun contexte une période difficile. Il est clair que notre Région doit faire face à une situation particulière et que l'incertitude au niveau national vient à nouveau impacter nos finances de manière très directe. La baisse des recettes régionales est une réalité à laquelle nous devons évidemment nous adapter. Je ne reviendrai pas dans le détail sur les différents dispositifs qui participent de rogner nos recettes. Ils ont déjà été présentés et commentés largement.

Cette situation nécessite donc de s'adapter pour ne pas aggraver une situation financière déjà catastrophique à laquelle vous n'êtes évidemment pas étranger. Bien sûr, comme à votre habitude, vous mettez en cause l'État et seulement l'État, sans jamais remettre en question les politiques que vous menez depuis des années. Mais vous ne pouvez pas en permanence vous défausser sur un gouvernement que vous soutenez pourtant et une situation politique nationale que vous avez contribué à mettre en place. En clair, il faut faire des choix politiques pour préserver un tant soit peu nos finances régionales, à nouveau contraintes cette année par le contexte. Cela impose clairement une réaction et une prise de

conscience de votre part. Nous ne pouvons que constater que, dans ce budget, un léger effort de 82 millions d'euros en crédits de paiement sur les dépenses, dont 56 millions sur les dépenses de fonctionnement, a été fait. Il était temps. Ça fait des années que nous vous alertons et que nous vous demandons de baisser les dépenses. Vous attendez que l'État vous mette le couteau sous la gorge pour prendre enfin quelques décisions, ce que vous aviez toujours refusé, tant votre passion pour le saupoudrage et la dépense publique ne sait être freinée. Mieux vaut tard que jamais. Toujours est-il que vous nous annoncez que cette baisse des dépenses permettra a priori d'améliorer quelques-uns de nos ratios financiers en fin d'année 2026, notamment le taux d'épargne brute, la capacité de désendettement et l'encours de la dette. La prudence nous oblige tout de même à attendre que cela se produise, car nous ne faisons en réalité que peu confiance à vos prévisions, tant celles-ci s'avèrent régulièrement aléatoires. Et nous resterons d'ailleurs très attentifs sur les budgets supplémentaires, d'autant que la situation reste très inquiétante. Et c'est vous-même, Madame la Vice-présidente, qui nous l'avez confié en commission. Je note quand même une clairvoyance à laquelle vous ne nous aviez pas habitués.

Parce que, en réalité, cette potentielle amélioration n'est que de la poudre aux yeux. Plutôt que d'aller un peu plus loin dans cette direction qui nous semble être la bonne, vous en profitez pour mettre encore un peu plus à contribution les Néo-Aquitains. La mise en place du versement mobilité régionale, c'est 62 millions d'euros, l'augmentation de la taxe sur les cartes grises, 15 millions d'euros. C'est la réalité qui va frapper les entreprises et les automobilistes du territoire. Tout ça pour continuer de payer certaines de vos lubies qui ne leur sont d'aucune utilité. ROUSSET dépense, les Néo-Aquitains paient l'addition. Peu importe le contexte, c'est un éternel recommencement. Et, étonnamment, on vous entend beaucoup moins parler de ces taxes que vous mettez en place et que vous augmentez en permanence. Il est clair, pour nous, que, dans ce budget, au fond, aucun véritable changement n'a lieu. Vous continuez de sanctuariser de nombreuses dépenses inutiles et votre religion Néo Terra continue, sans limite ses ravages budgétaires. Quel dommage de ne pas aller au bout de la démarche.

Nombreux sont les domaines où vous auriez dû aller plus loin. La politique culturelle, la coopération internationale sont les exemples les plus flagrants de votre absence de volonté de vous recentrer sur ce qui est essentiel pour les Néo-Aquitains et sur ce qui fait le cœur de nos compétences. Vous campez dans vos postures idéologiques et vous préférez tailler un peu partout dans les compétences proprement régionales. Ce qui va directement nuire à la qualité de vie des Néo-Aquitains qu'au passage vous ponctionnez un peu plus chaque année. En réalité, rien ne change ou presque.

Plutôt que d'envisager ces baisses que nous demandons depuis longtemps, vous érigez ces domaines en axes principaux de la construction de votre budget. En témoigne d'ailleurs la logorrhée qu'on retrouve en introduction du document budgétaire, mettant en avant la culture comme « ambition essentielle dans un monde qui se délite sous l'effet de la montée d'idéologies identitaires qui excluent », etc. On aurait presque envie d'en rire si la situation budgétaire n'était pas aussi catastrophique et que vous ne vous entêtiez pas dans de nombreuses dépenses superflues, pour ne pas dire grotesques et ridicules, que nous dénonçons régulièrement. Parce que, oui, malgré le contexte difficile, vous continuez de financer largement une politique culturelle très vaste qui n'est aucunement le cœur de nos compétences. Et nous devons le dénoncer parce que, si de nombreux projets sont de bons projets, et nous le disons quand c'est nécessaire, les exemples de dossiers problématiques ou superficiels sont également nombreux, et nous vous les signalons à chaque commission permanente, et nous continuerons de le faire chaque fois que nous en aurons l'occasion. Les Néo-Aquitains doivent savoir à quoi sert leur argent, surtout dans une telle période, et encore plus lorsque vous leur imposez des taxes supplémentaires. Sur la coopération internationale, c'est la même chose. Pourquoi vous obstiner à financer encore ces projets qui ne servent strictement à rien pour les Néo-Aquitains ? Plutôt que de rogner sur nos compétences, cessez de financer une coopération inutile et qui coûte 4 millions d'euros, chaque année, aux contribuables.

Je constate tout de même, cependant, non sans satisfaction, d'ailleurs, qu'il n'y a plus aucune trace dans ce budget de la scandaleuse subvention que vous accordiez chaque année à SOS Méditerranée. C'eût été un comble, c'eût été un comble que vous choisissiez de la renouveler compte tenu du contexte budgétaire. Notre groupe se félicite évidemment de cette suppression. Nous constatons qu'une nouvelle fois notre opposition et notre vigilance permanente à ce genre de subventions auront permis d'éviter que l'argent des Néo-Aquitains ne serve cette année à financer cette ONG qui favorise la submersion migratoire de notre pays. Je ne doute pas que notre dénonciation cohérente et logique de ce scandale a joué un rôle déterminant dans cette décision de ne plus inscrire cette subvention au budget primitif. Quelle belle victoire pour le Rassemblement national.

Je pourrais également aborder le sujet du CESER et des 5 millions d'euros de dépenses qui le concernent. Nous devons réellement nous questionner sur la nécessité de continuer de financer cet organisme dans le contexte difficile que nous connaissons. Prenons enfin les décisions qui s'imposent. Il est clair que refuser désormais d'intervenir hors compétences où l'État est défaillant risquera d'avoir un impact fort. C'est une réalité. Mais dans ce cas, allez au bout de cette démarche et recentrez-vous uniquement sur ce qui fait véritablement le cœur de nos compétences. Bien évidemment, ces reproches ne sont pas les seuls que nous

avons à vous faire sur votre stratégie budgétaire. Et donc, je vous l'ai dit, mon collègue François VERRIERE reviendra notamment sur la ligne Pau-Canfranc que vous ententez, que vous vous entêtez à vouloir financer. Toujours est-il, Monsieur le Président, que, vous l'avez compris, nous opposerons à ce budget qui, malgré quelques très légers efforts, reste évidemment un très mauvais budget. Mais fort heureusement, l'alternance, c'est pour bientôt. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Il n'est pas interdit de rêver. Alors, vous terminez l'intervention au niveau du RN. Oui, allez-y.

M. VERRIERE. - Monsieur le Président, chers collègues. Cette année encore, nous retrouvons dans le budget plus de 2 millions d'euros consacrés à la Pau-Canfranc. Ce 5 décembre, vous occupiez les colonnes de la presse locale pour défendre coûte que coûte votre projet Pau-Canfranc. Dans la République des Pyrénées comme dans Sud-Ouest, il en est réduit, vous en êtes réduit à accuser d'énormes mensonges tous ceux qui osent contester votre ligne. Quand un Président de Région en arrive à insulter la moitié du Béarn, c'est rarement bon signe pour la solidité de son dossier. Car, ce qui a changé, ce n'est pas notre position. Le Rassemblement national s'oppose à cette gabegie depuis des années. C'est le paysage local qui a changé. Désormais, ce ne sont plus seulement quelques irréductibles que vous pensiez pouvoir maîtriser. Ce sont des maires, des élus de l'agglomération, des associations, des riverains, des habitants des quartiers de Pau et de la vallée d'Aspe qui se lèvent publiquement contre votre projet. Même François BAYROU, président de la communauté d'agglomération et longtemps présenté comme un soutien à la réouverture, ne peut plus ignorer l'ampleur des interrogations exprimées dans son propre conseil. Le maire de Jurançon, comme de nombreux autres élus du territoire, a très clairement demandé des comptes sur le coût, les nuisances et l'utilité réelle de cette autoroute ferroviaire. Face à ce front local, vous répétez vos éléments de langage, mais vous vous gardez bien de rappeler les chiffres réels. La Région a déjà dépensé 122 millions d'euros pour remettre en service Oloron-Bedous. Après avoir vendu un projet à 30 millions d'euros avec cadencement et fret. Au final, pas d'électrification, pas de bloc automatique, une simple navette et à peine 89 passagers par jour en moyenne en 2023, soit environ 32 000 voyageurs par an.

C'est cela la grande réussite que vous prétendez prolonger jusqu'au Somport. Quand on a déjà transformé Pau-Bedous en train fantôme à 100 millions d'euros, régulièrement épinglé par la Cour des comptes et la Chambre régionale des comptes, on devrait se montrer plus modeste sur la vérité des chiffres.

Par la suite, pour la suite, les mêmes qui nous traitent de menteurs peuvent, parlent désormais d'un coût de 450 millions d'euros pour la seule section française jusqu'au tunnel

du Somport, intégralement, à ce stade, à la charge de la région, comme l'indique noir sur blanc le bilan de la concertation de la CNDP. Chacun peut faire l'addition, plus de 100 millions déjà engloutis, 450 millions annoncés pour la suite. On dépasse sans difficulté le demi-milliard d'argent public pour une ligne marginale dans une région où des dizaines de lignes TER utiles au quotidien sont fermées ou menacées de fermeture. Le vrai mensonge est là : faire passer un gouffre financier pour un investissement d'avenir.

Sur le ferroutage, la manipulation est la même. Pendant que vous jurez aux habitants qu'il ne s'agit pas d'une autoroute ferroviaire, les documents officiels disent exactement l'inverse. Le projet européen Canfrancus parle d'une autoroute ferroviaire de type alpin de courte distance entre Saragosse et le Béarn. Le bilan des maîtres d'ouvrage de SNCF Réseau évoque clairement un service de ferroutage des plateformes à Plaza, donc à Saragosse et dans la zone Lacq-Artix et des études complémentaires pour intégrer cette autoroute ferroviaire au projet global. Le cahier d'acteurs du CROC, présenté dans le cadre d'Ambition France Transport, rappelle que les propres études parlent jusqu'à 10 trains de marchandises par jour dans chaque sens et 14 trains de voyageurs entre Pau et Saragosse avec terminal de transbordement à Artix. Cerise sur le gâteau, selon ce même cahier d'acteurs, il est prévu de faire circuler entre Artix, Pau, Canfranc, Huesca et Saragosse autant de trains de marchandises que sur le Strasbourg-Mulhouse et davantage que sur le Bordeaux-Toulouse ou Bordeaux-Hendaye, faisant de la Pau-Canfranc la ligne à voie unique la plus chargée de France en fret. Voilà la réalité du projet que vous présentez tranquillement comme une simple amélioration de la desserte locale. Quant aux camions, vous changez de chiffre au gré des interviews parlant de 700 poids lourds par jour, quand cela vous arrange. Les données publiques sur le tunnel du Somport et la RN 134 évoquent plutôt un trafic de l'ordre de 320 à 400 poids lourds par jour selon les années. Et même les argumentaires récents qui parlent de 317 camions jour reconnaissent que la grande majorité est constituée de véhicules espagnols en transit. Et, surtout, les scénarios de ferroutage les plus favorables n'envisagent de capter qu'une fraction de ces flux. Le résultat est limpide : les camions resteront sur la RN 134 et on ajoutera par-dessus des convois de fret, du bruit, des travaux et des risques supplémentaires. Plus de nuisances pour quasi aucun bénéfice. Voilà la vérité que vous tentez de maquiller en transition écologique.

À cela s'ajoute la réalité technique que vous minimisez systématiquement. Une voie unique de montagne limitée à des trains de 450 mètres, sur laquelle on voudrait faire cohabiter TER, train longue distance et ferroutage intensif, avec des pentes qui imposent des surcoûts de traction et des contraintes d'exploitation lourdes. On promet aux Béarnais des trains à la minute, mais on prépare surtout une ligne saturée, fragile et des riverains coincés entre la route et le rail, notamment à Jurançon et dans la vallée d'Aspe, où des emprises techniques

et des ouvrages sont prévus au contact immédiat des habitations et des espaces naturels. Et, pendant que vous osez parler de mensonges, un dernier chiffre mérite d'être rappelé. Malgré l'énormité des sommes déjà dépensées, le plan national Ulysse fret publié par l'État et SNCF Réseau en mars 2025 pour doubler le trafic de fret ferroviaire d'ici 2032 ne mentionne même pas la ligne Pau-Canfranc parmi les corridors structurants. Autrement dit, le projet que vous vendez aux Béarnais comme une infrastructure stratégique n'existe tout simplement pas dans la stratégie nationale du fret. Nous demandons un moratoire immédiat sur tout nouvel engagement financier régional lié à la Pau-Canfranc. L'argent des Néo-Aquitains doit d'abord sauver et moderniser les lignes TER du quotidien, celles qui transportent chaque jour des milliers d'usagers, au lieu de financer à fond perdu l'obsession ferroviaire d'un Président de Région en fin de règne.

Le Béarn n'a pas besoin de mise en scène médiatique, de chiffres gonflés au micro et de grandes déclarations moralisatrices. Il a besoin de respect, de transparence et de bon sens. Le Rassemblement national continuera d'être la voix de ceux que vous insultez aujourd'hui pour ne pas avoir à leur répondre et de ceux qui refusent de payer pendant des décennies la facture d'un projet aussi dangereux pour les finances publiques que pour le quotidien des Béarnais. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Ah...Je me disais que ...

M. VERRIERE. - Oui ?

M. LE PRÉSIDENT. - Ça faisait longtemps que je vous avais pas entendu faire ce dégagement. Alors, un, je vous rassure, je viens de faire faire des analyses et la responsable du labo me dit « Mais vous avez des résultats de jeune homme ». Donc, « fin de règne », je sais pas. Je sais pas. Voilà, ça c'est pour vous rassurer. On boira l'apéro tout à l'heure. Le grotesque ne tue plus. Par contre, faites gaffe, quand même, parce que je vous aime bien, en plus. Parce que, quand on est ensemble avec le Pays basque espagnol ou avec le Navarre, vous êtes normal. Et, là, quand vous êtes avec votre groupe, vous êtes caricatural. Donc pour votre santé...

Alors, sur Pau-Canfranc, pourquoi j'ai parlé de mensonge ? Pourquoi ? On m'annonce, même vous, vous parlez de 10 trains aller-retour ?

Mais sur les tracts de je ne sais plus quelle association nouvelle, c'est 70 trains par jour, dont des trains de 700 mètres. Ce qui, compte tenu de la configuration de la voie et des tunnels, est totalement impossible. C'est une fake news totale. C'est un mensonge. J'ai pas pu ne pas le dire. Quant au CROC, que vous avez cité, c'est une personne. Et vous savez pourquoi elle proteste ? Parce qu'on lui a demandé d'enlever son poulailler et son sèche-linge de la voie qu'il avait occupée d'une manière totalement illégale. Donc, les critiques qui

sont formulées ... Et d'ailleurs, François BAYROU a pris la précaution, parce que je l'ai eu au téléphone, de dire « si ces chiffres sont vrais, effectivement, il faut y réfléchir ». Mais j'ai eu une discussion avec lui. Les chiffres sont totalement faux. D'abord, il y a trois trains de fret qui arrivent à Canfranc. Trois trains de fret. Deuxièmement, il est totalement impossible, parce qu'on nous parle de « route de la soie », je sais pas si vous voyez jusqu'où va la grossièreté. C'est la même grossièreté que quand on dit « la terre est plate » ou quand « les vaccins servent à rien ». C'est un peu pareil. Oui, mais vous auriez pu le faire. Donc, deuxièmement, c'est pas intégralement à la charge de l'État puisque l'Europe y tient. L'Europe finance 50 %, voire plus, des échanges internationaux. Je rappelle que c'est une ligne historique sur le plan patrimonial qui est d'une solidité incroyable. Les pierres étaient scellées à la chaux, qui sont devenues encore plus solides que le ciment. Je n'ai pas envie, pardonnez-moi, que ce patrimoine, que je souhaite faire inscrire à l'UNESCO, disparaisse. Je n'ai pas envie, compte tenu, en plus, de la fragilité de la route, elle s'est effondrée lors de grosses pluies, le trafic entre la France et l'Espagne et même entre nos concitoyens, parce qu'il y a des familles espagnoles qui mettent leurs enfants dans les collèges du Béarn ou bien qui viennent travailler, ou des Français qui vont travailler sur le Somport, j'ai pas envie qu'on n'ait pas une alternative. Vous parlez, vous avez parlé ... Non mais je vous ai laissé parler suffisamment longtemps, en plus, vous avez lu votre texte. Deuxièmement, ... Non, non, elle est pas partie dans le gave, elle a été recouverte par de la terre. Non, non, elle n'est pas partie dans le gave. La voie a été totalement préservée. Non, non, non, non. Alors là, excusez-moi, j'y habite un peu là-haut.

Deuxièmement, vous parlez de tunnel, mais c'est un vieux dossier qui n'existe plus. Il y a eu un projet de tunnel basse altitude qui partait de Saragosse pour arriver sur Lourdes. Ce tunnel n'existe pas, n'existera pas. Donc on mélange tout dans cette affaire avec beaucoup de mensonges qui m'agacent. Et le mensonge et la démagogie, vous le savez, m'agacent. En plus, 70 % des marchandises, 70 % des marchandises viennent du Béarn. Ça accompagne nos agriculteurs du Béarn. Vous qui vous vantez d'aider les agriculteurs, vous devriez y réfléchir, dans ce domaine-là. Donc on est sur un dossier, je vais recevoir les élus, d'ailleurs, je vais recevoir Jurançon, Gelos, etc. On a eu, enfin Bernard UTHURRY, qui a animé ces réunions, pourrait le dire mieux que moi, mais il n'y a pas de souci là-dessus, on fera le job.

Mais faut pas que j'entende, faut pas que j'entende que l'on proteste contre l'abandon de telle ou telle vallée et que, quand on fait le boulot pour relancer cette vallée, et notamment un milieu très rural, la Région ne soit pas là. Il faut aller jusqu'au bout.

Je termine le tour de table. Non, mais vous parlerez après parce qu'on va pas ouvrir le débat Pau-Canfranc maintenant, si vous permettez. Il faut qu'on termine.

M. OXIBAR. – C’était par rapport aux mensonges que vous dites sur les chiffres Monsieur le Président ...

M. LE PRÉSIDENT. – Il faut qu’on termine.

M. OXIBAR. – J’ai aussi des chiffres.

M. LE PRÉSIDENT. - Il faut qu’on termine. Vous aurez l’occasion de le redire, comme ça j’aurai l’occasion de vous rerépondre. Nicolas GAMACHE.

M. GAMACHE. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues, comme lors du débat d’orientations budgétaires, et puis à toutes les sessions où on parle de budget, je commencerai évidemment par saluer le travail fourni et conséquent des services et de notre Vice-présidente aux finances dans un contexte que chacun connaît, instable, contraint, profondément anxiogène pour l’ensemble des collectivités. Oui, le contexte est extrêmement défavorable. Oui, l’État fait peser sur les Régions une charge financière inédite par des décisions incohérentes, souvent brutales, toujours descendantes. Et, oui, la Nouvelle-Aquitaine, comme les autres Régions, subit de plein fouet une politique nationale qui affaiblit les capacités d’action locale. Mais reconnaître cela ne peut pas nous exonérer d’un débat politique de fond. Car un budget n’est jamais neutre. Il traduit les priorités, il révèle des choix et parfois aussi des renoncements. Un budget construit sous contrainte, mais qui a fait, qui fait des choix aussi discutables. Et les chiffres parlent d’eux-mêmes, le budget 2026 est plombé, et ça a été dit par Sandrine, le doublement du dispositif DILICO à 46 millions, 3 millions 8 en impact, l’augmentation du taux de CNRACL, pour 6,4 millions, et surtout des recettes qui seront, qui ne seront pas au rendez-vous entre la TVA écrêtée, la fin de la dynamique de la TVA, la disparition de dotations, etc. À cela s’ajoutent des désengagements massifs de l’État sur des politiques essentielles. Moins 15 millions d’euros sur la formation professionnelle, soit 3 500 places de formation en moins, moins 20 millions d’euros de France compétences et une incertitude majeure sur les formations sanitaires dès la rentrée 2026. Face à cela, la Région fait le choix, assumé, de ne plus compenser le désengagement de l’État, les désengagements de l’État.

Nous entendons cette position, mais nous en mesurons aussi les conséquences très concrètes pour les territoires, les publics fragiles et les services publics essentiels. La dette comme boussole, mais pas comme alibi.

Vous faites de la dette le prisme central de ce budget. Nous partageons, et je l’avais déjà dit au moment du débat d’orientations budgétaires, notamment, la volonté de restaurer l’épargne et maintenir une capacité de désendettement soutenable. C’est une nécessité et nous sommes d’accord là-dessus. Mais nous le redisons avec constance, la dette doit rester un indicateur, pas devenir un alibi politique. Car tout dépend de ce qui, et là je vais être en

contradiction avec beaucoup de choses qu'ont pu être dites à droite, tout dépend de ce pourquoi on emprunte. Je l'avais aussi dit au moment du DOB. Investir dans un lycée, dans la rénovation énergétique, dans le ferroviaire du quotidien ou dans l'agriculture de demain, ce n'est pas faire porter un fardeau aux générations futures. C'est leur transmettre des outils, des services, un cadre de vie viable. En revanche, ce qui nous alerte fortement, c'est le fait que, dans cette crise, certains continuent à gagner beaucoup pendant que les collectivités se serrent la ceinture. Des arbitrages qui manquent de cohérence sociale et écologique. C'est là que nos divergences avec vous, Président, la majorité apparaissent. Sur les transports, vous affichez une contrainte budgétaire forte, mais les choix opérés sont problématiques. Les travaux d'urgence sur le réseau ferroviaire régional sont en baisse. Avec aucune nouvelle autorisation de programme en 2026, et alors même que l'état du réseau se dégrade. Les petites lignes essentielles à l'aménagement du territoire continuent à s'étioler. Les billets de TER augmentent de 4 %, pénalisant les usagers captifs. Dans le même temps, 28 millions d'euros sont maintenus pour GPSO, un projet de compétence étatique, coûteux, écocide et contradictoire avec le discours consistant à ne plus compenser l'État. Les aides aux aéroports augmentent, y compris pour maintenir des infrastructures peu compatibles avec nos objectifs climatiques. Et surtout, l'ouverture à la concurrence du ferroviaire apparaît comme un véritable gouffre financier, centre de maintenance, billettique, structures intermédiaires, près de 400 millions d'euros sur 6 ans pour un service dont rien ne prouve qu'il sera meilleur. Pendant ce temps, le fret ferroviaire reste le parent pauvre sans changement d'échelle.

Sur l'agriculture, vous affichez une hausse globale du budget agricole, ça a été aussi dit, de 10 %. Mais quand on regarde dans le détail, l'agriculture biologique ne représente que 0,14 % des investissements et une part marginale de fonctionnement largement dépendante de fonds européens. C'est incompréhensible puisque le bio est une politique 100 % gagnante pour la santé, la biodiversité, l'eau, les sols, la résilience climatique. Si nous voulons réellement transformer notre modèle agricole, elle doit être au cœur de la stratégie régionale, pas à la marge.

Sur la formation, la culture, le tissu associatif, la perte de 300, 3 500 places pardon, de formation dans un contexte de remontée du chômage est un signal extrêmement inquiétant.

Les choix opérés fragilisent aussi le secteur culturel et associatif, pourtant pilier du lien social et de la vitalité des territoires. Quant aux agents régionaux, le gel de 50 postes en 2026, après plusieurs années de tension, pose une question simple : comment continuer à assurer un service public de qualité sans épuiser celles et ceux qui le font vivre ?

Un budget trop prudent face à l'urgence, ce budget 2026 est un budget de continuité. Or, la situation exige un budget de rupture sociale et écologique. Pas de véritable stratégie régionale d'adaptation au changement climatique, des investissements en baisse réelle une fois l'inflation prise en compte, des lycées qui ne disposent pas de moyens d'une trajectoire zéro énergie, une transition agricole, énergétique et de mobilité qui reste trop lente. Nous savons les contraintes, mais l'urgence climatique, l'effondrement de la biodiversité, les fractures sociales et territoriales ne peuvent plus attendre.

En conclusion, Monsieur le Président, ce budget n'est ni catastrophique ni à la hauteur. Il est prudent, gestionnaire, parfois défensif, mais il manque d'audace, de cohérence écologique et de justice sociale. Ce budget n'est pas seulement contraint. Il est le produit direct de choix, de politiques nationales. Depuis 8 ans, le Président de la République affaiblit volontairement les collectivités, assèche leurs ressources et leur demande ensuite de gérer les conséquences sociales, territoriales, écologiques de ces renoncements. L'État se désengage, transfère les charges, capte les recettes et laisse les Régions faire le sale boulot, si je puis dire. Résultat ? Pendant que les petites lignes ferment ou dépérissent, on maintient des LGV inutiles. Pendant que les agriculteurs s'épuisent et que l'eau manque, l'agriculture biologique reste marginale. Pendant que les jeunes cherchent une formation, on supprime des places. Pendant que les agents régionaux tiennent à bout de bras le service public, on gèle les recrutements. Oui, l'État se désengage, mais notre responsabilité collective, ici, n'est pas seulement de gérer la pénurie, elle est de choisir qui l'on protège et ce que l'on transforme. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, comment dire, vous aviez bien commencé, cher Nicolas. Mais alors le problème, pour nous, c'est pas la dette en elle-même, emprunter pour l'avenir. C'est l'excès de dette. Et vous pouvez pas à la fois avoir un raisonnement initial en disant « on nous impose un certain nombre de choses » et puis qu'on n'en tienne pas compte. Enfin, c'est un peu paradoxal parce que la liste de courses que vous avez faite, c'est des centaines de millions d'euros qui sont impossibles à ne pas économiser, d'une certaine manière. On a essayé, au contraire, de tenir compte de tout cela. Sur les TER, enfin, quand même, quelle est la Région qui est passée de 60 000 voyageurs par jour en 2019 à 102 000. Près de 70 % d'augmentation. Enfin, dites-moi la Région. Dites-moi. Et on va arriver en 2030, on devrait arriver, avec les nouveaux TER, à 120 000. C'est-à-dire qu'on aura doublé.

Sur la LGV, enfin on va pas, je comprends pas qu'on ait une opposition là-dessus. On a besoin d'une deuxième ligne ferroviaire. La ligne entre Toulouse et Bordeaux, notamment à partir de Marmande, Langon, etc. est saturée. On n'est plus capable de faire passer un TER de plus si on n'a pas une deuxième ligne. En plus, la LGV, l'avantage de la LGV c'est que c'est pour nous, en Nouvelle-Aquitaine, le train du quotidien. Le train du quotidien. Jean, ne

vous vantez pas trop parce qu'il faudrait, pour respecter l'accord de toutes les collectivités, que vous doubliez votre maigre part à la LGV Sud de Bordeaux. Non, non. Je suis en train de reprendre toutes vos déclarations. Là, ça va bien, ne donnez pas de leçons, donnez pas de leçons. Donc, en plus, en plus ... Non, votre part, la part d'Agen. Aujourd'hui, la ligne à grande vitesse entre Bordeaux, Angoulême et Poitiers, c'est le train du quotidien. Une demi-heure pour aller à Angoulême. Demain, il faudra une demi-heure pour aller à Agen. Bah, c'est ça ... Et donc tout le monde va prendre la ligne à grande vitesse. Pourquoi on ne prend pas en compte le coût, le coût du temps de trajet ? Je trouve ça totalement, j'arrive pas à comprendre.

Sur le bio, on nous a privés de l'action de la politique européenne. On était la Région, avec Occitanie, qui développons le plus le bio. Et 20 % des aides aux investissements, aujourd'hui, vont aux exploitations bio et 30 % pour les aides à l'installation. Alors, oui, il y a une vraie orientation. Mais cette orientation, elle est accompagnée et portée par les agriculteurs eux-mêmes. Tout le monde sent bien qu'il faut faire plus de rotations de cultures, qu'il faut ménager l'eau, qu'il faut diminuer les pesticides et autres intrants, ne serait-ce que pour des raisons de santé des agriculteurs eux-mêmes. Donc là-dessus ...

Sur les places de formation, vous pouvez pas me le reprocher ou nous le reprocher. C'est pas nous qui le faisons, c'est le PIC qui le fait. Et on va essayer, parce qu'on est en bonne entente avec les filières professionnelles et les organismes de formation de ne pas avoir un coup et de prendre ces places sur celles qui ne sont pas remplies. C'est même pas de la rigueur. Alors, on m'amène plein de choses. 196 millions dans la PPI, comme le dirait mieux que moi Jean-Louis, pour les énergies renouvelables, avec une priorité à la géothermie. Enfin, j'aime pas quand on caricature alors qu'on a fait un travail considérable aujourd'hui. Enfin, c'est désagréable. C'est désagréable, voilà. Et c'est pas juste. Pascal DUFORESTEL voulait intervenir sur quelque chose qui va faire plaisir au Rassemblement national.

M. DUFORESTEL. - Oui, merci Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Rapidement, Pascal, si tu permets.

M. DUFORESTEL. - Pardon ?

M. LE PRÉSIDENT. - Vas-y. Vas-y.

M. DUFORESTEL. – Ah pardon. Oui, je souhaite en effet répondre à Monsieur LE CAMUS au nom de la majorité. Puisqu'il s'est un peu vite enorgueilli d'une victoire idéologique. Sachez qu'il faudra nous passer dessus pour ce genre de victoire idéologique et qu'en l'occurrence, pour SOS Méditerranée, nous n'avons rien baissé, rien retiré. Je pense que Sandrine DERVILLE vous fera un cours sur la manière dont est monté un budget. C'est par grande inscription et donc nous avons bien prévu pour 2026 de pouvoir verser, si SOS

Méditerranée en a besoin, 30 000 euros. Et je crains que le contexte les amène à nous les demander.

M. LE CAMUS. – Merci, merci d’assumer, merci d’assumer ça. On saura le dire à qui de droit.

M. MELLIER. - Je vais être bref, Monsieur le Président, puisque je vais respecter la décision qui ont été prises par les présidents de groupe. Donc juste une explication de vote de la part de quatre élus du groupe communiste. Je reviendrai pas sur ce qui a été dit, sur les politiques d’austérité qui sont menées aujourd’hui par le gouvernement, enfin depuis plusieurs années. Et, sur la question du ferroviaire, comment, depuis 30 ans, on est sur un vrai désengagement de l’État. Et je salue le travail qui a été fait par la région d’intervention sur la régénération des voies ou les travaux d’urgence. Et je crois que c’est essentiel pour nos territoires, pour protéger les habitants de nos territoires, et je crois que c’est une des missions que nous devons nous donner. Par contre, nous avons une question sur le rapport de force que vous voulez engager aujourd’hui avec SNCF Réseau et l’État sur la question des 15 millions d’euros de travaux d’urgence. Nous ne sommes pas contre, en soi, le rapport de force et nous partageons l’analyse que vous faites sur l’augmentation du péage. Par contre, nous considérons que retirer ces 15 millions d’euros du budget relève d’un pari dangereux qui serait, qui aurait des conséquences, qui pourrait avoir des conséquences graves pour les populations des territoires concernés, notamment, notamment du Limousin. À partir de ces éléments, nous nous abstiendrons sur le budget.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Frédéric. Juste quand même deux précisions. Vous aviez terminé ou pas ? Ok. Juste, quand vous faites une négociation, j’allais dire commerciale, alors qu’on augmente dans le budget de 10 millions d’euros les péages, qui sont là pour ça, je rappelle que les péages sont là pour ça, on passe de 80 à 90 millions d’euros, si vous commencez à inscrire des crédits, comment voulez-vous négocier et être crédible et être en position de force ? Enfin, quand même, on met 140 millions d’euros sur les péages. On nous demande en plus de financer les gares, de financer l’allongement des quais, de financer les travaux d’urgence et, alors, même, Frédéric, que nous avons inscrit en autorisation de programme plus de 70 millions d’euros sur ces travaux d’urgence sur la ligne Limoges-Poitiers. Sur la ligne Limoges-Poitiers. Enfin, quand même, qui a sorti ce dossier de la ligne, des lignes ferroviaires entre Limoges et Poitiers ?

C’est-à-dire de pouvoir aller prendre le TGV à Poitiers. C’est Renaud LAGRAVE et moi, pardon de le dire. Personne n’y avait pensé, dans ce domaine-là. Qui sera beaucoup plus efficace, d’ailleurs, entre nous, que le POLT, parce que, le POLT ça restera une faible ligne.

Voilà, je vous le dis, croyez-moi, voilà. Mais il faut qu'on négocie avec SNCF, qui est un trou noir sur le plan de la comptabilité publique. Martine PINVILLE, pour conclure.

Mme PINVILLE. - Merci, merci Président. L'État, mais vous le disiez, Président, porte une responsabilité très forte dans la situation financière dégradée des collectivités et l'altération de nos services publics. C'est encore un exemple avec les transports. Depuis 2017, les gouvernements MACRON se sont distingués par une gestion budgétaire calamiteuse illustrée notamment par le creusement abyssal du déficit aujourd'hui évalué à près de 6 % du PIB. Leur stratégie de multiplier les cadeaux fiscaux aux plus riches pour redresser la situation économique du pays s'est avérée être un échec cuisant qui a largement fragilisé notre économie et participé à la casse de nos services publics. Les différents ministres passés à Bercy n'ont eu de cesse de jeter l'opprobre sur les collectivités territoriales et leurs dépenses soi-disant exponentielles et opaques. Ce PLF est dans la continuité en ponctionnant les recettes des collectivités et en diminuant leur capacité d'action. Il est à l'antithèse de la promesse du grand acte de décentralisation faite par le gouvernement LECORNU. L'article 72 de la Constitution garantit le respect de l'autonomie des collectivités. On commence à douter largement de la volonté de notre gouvernement de respecter ce principe. À chaque fois que le gouvernement prive les collectivités de recettes, ce sont les services publics qui se dégradent et donc les populations les plus fragiles qui en paient les conséquences directes. Parmi les différentes strates de collectivités territoriales, toutes pénalisées par une perte considérable de leurs recettes, les Régions sont les plus grandes perdantes de ce PLF 2026. La suppression de deux dotations et l'augmentation du DILICO, Sandrine l'évoquait tout à l'heure, amputent notre capacité d'agir et met un coup d'arrêt à l'investissement public local. Malgré la contrainte, nous sommes aux responsabilités, nous devons faire des choix guidés par nos priorités. Et, à l'image de cet exercice budgétaire digne d'un exercice d'équilibriste, nous tenons notre cap. Nous ne fragiliserons pas notre jeunesse. Nous poursuivons nos efforts pour améliorer les conditions d'études des lycéens, apprentis et étudiants de Nouvelle-Aquitaine, pour qu'ils puissent s'épanouir et trouver le plus sereinement possible leur place dans notre société. Nous pouvons citer les 5 millions d'euros dédiés à la restructuration du plateau technique du campus de l'alimentation de Surgères, en Charente-Maritime. Cet établissement propose des formations d'excellence aux jeunes et aux demandeurs d'emploi dans des métiers en tension et recherchés sur notre territoire. Nous sommes fiers de pouvoir continuer à l'accompagner.

Nous renouvellerons en 2026 le partenariat régional avec les 43 missions locales qui maillent notre territoire néo-aquitain et proposent un service d'accompagnement indispensable pour les jeunes. Nous ne fragiliserons pas notre action pour, notre action pour garantir aux Néo-Aquitains l'accès aux besoins essentiels : se soigner, se loger et bien

manger. Et nous intensifierons notre lutte contre les fractures territoriales en soutenant l'installation et la pérennisation de services publics de proximité.

Dans ce cadre, 2026 sera l'année du déploiement de la nouvelle génération de contrats de territoire, davantage axés sur les transitions et avec un accompagnement plus affirmé aux projets des territoires ruraux. La lutte contre les déserts médicaux restera centrale avec le soutien régional prévu en 2026 à la création et l'extension de maisons de santé pluridisciplinaires dans des zones où l'accès à la santé est un vrai parcours du combattant.

Aussi, nous accentuerons notre soutien aux agriculteurs qui traversent une période extrêmement compliquée. Une nouvelle aide financière pour réduire la dépendance aux protéines importées sera mise en place en 2026, cofinancée par la région et le FEDER. Nous ne fragiliserons pas nos actions de préservation de la biodiversité. Nous devons accentuer la protection de notre écosystème qui souffre et se transforme au gré des pollutions et du changement climatique. Les transitions sont un domaine vecteur d'innovation et de dynamisme économique et donc d'emploi. Nous poursuivrons notre accompagnement aux projets de transition énergétique et écologique des entreprises, des exploitations agricoles et des acteurs publics. Chers collègues, vous l'aurez compris, le contrat est rempli, malgré les vents contraires. Bien que ces réalisations futures ne nous détournent pas de la gravité de la situation et des conséquences durables sur notre économie et le développement local, notre collectivité peut tout de même se targuer de beaux accomplissements à venir pour 2026 qui permettront aux Néo-Aquitains de vivre mieux. Et, enfin, je tiens à remercier notre Vice-présidente, Sandrine DERVILLE, notre vice-présidente aux finances et son équipe qui ont mené un travail colossal, minutieux et collectif pour établir ce budget primitif 2026. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Martine. Bien, mes chers collègues, nous allons passer au vote. Je crois qu'on réaffirme notre démarche habituelle d'avoir un vote global. Je vais mettre aux voix le budget 2026.

M. BACHÉ. - Monsieur le Président, Monsieur le Président s'il vous plaît. Alain BACHÉ. Pour que les choses ... Non, non, mais c'est juste que le Président nous reprecise ce qu'il a dit, pour que chacun entende bien que notre intervention sur les mobilités allait se poursuivre, qu'il n'y avait pas à avoir de crainte. Et les propos que je viens d'entendre, surtout d'un président de la commission qui est censé animer la commission de transport, me laissent sans voix.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, je mets aux voix le budget. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. C'est bon ? Qui s'abstient ? 7 abstentions, c'est ça ? Si je calcule bien. 8. 4 et 4, 8. Qui est contre ? Le budget 2026 est donc adopté à la majorité.

N°01a

Vote sur : BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET PRINCIPAL

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche
- **CONTRE** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- **ABSTENTION** : Communiste, Ecologique, Citoyen (4) ; Renaissance

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE PRÉSIDENT. - Et, je le sais, au grand soulagement de beaucoup de nos collègues. Je vous propose de faire une halte technique pour déjeuner. On se retrouve à 15h.

Interruption de séance.

Reprise de séance.

**01b – BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS
POITOU-CHARENTES PO 2014-2020**

M. LE PRÉSIDENT. - Sandrine DERVILLE.

Mme DERVILLE. – Oui, alors très rapidement, Président, un budget annexe qui, je le rappelle, a été créé en 2013 pour suivre le programme européen 2014-2020 en ex-Région Poitou-Charentes. Les crédits proposés au titre de ce budget annexe s'élèvent à 1 million 07. Il s'agit uniquement de mouvements d'ordre et ça ne concerne que le programme opérationnel 2014-2020. Ce budget annexe, chers collègues, il sera clôturé en 2028, à l'issue des dernières opérations de régularisation de l'ancien PO 2014-2020, puisque désormais, la nouvelle programmation du PO 21-27 est gérée dans le budget principal.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Sandrine. Est-ce qu'il y a des remarques ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce budget annexe. Qui est d'avis de l'adopter ?

M. ELOPHE. – Monsieur le Président, excusez-moi, on est bien sur le budget annexe 1b ? Très bien, merci. C'est juste pour savoir où c'est qu'on en était. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Ok. Alors, qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Ce budget est adopté. Juste une information spécifique au budget européen. Vous savez que la Région, sous la précédente mandature, gérait les crédits de type MAEC, c'est ça ? Non surfaciques, enfin surfaciques. Et que nous avons beaucoup progressé sur les transitions agroécologiques que vous aimez tous particulièrement et que portent les agriculteurs. Là, on a un double problème. Un, une forme de fusion entre les fonds de cohésion, FEDER, FEADER, FSE. Et vous avez noté que si nous n'avions pas ces crédits, nous plierions la voile sur nos entreprises, l'emploi, la recherche et l'installation des jeunes agriculteurs, d'ailleurs. Aujourd'hui, il y a une volonté de regrouper Fonds de cohésion et PAC, ce que personne ne veut. Donc j'ai mobilisé 140 Régions européennes avec l'équipe de Bruxelles, qui s'est opposée à cette mesure avec l'appui vraisemblable du Parlement européen. Parce qu'il y a une forme de renationalisation des fonds européens de cohésion. Je rappelle que cette initiative de Jacques DELORS visait à la fois l'euro, le marché unique, et en même temps des fonds de cohésion. Pour aider les Régions à monter en gamme, en compétences, en productivité et en compétitivité, et en insertion, dans chacun de nos territoires. Donc, il y a une volonté de renationalisation des États qui se disent « passez la monnaie ». Et, en même temps, pour se désengager. Donc nous sommes totalement hostiles à cela parce que les Régions c'est le visage, les Régions européennes, quelles

qu'elles soient, c'est le visage de l'Europe. En même temps, c'est plus de 200 000 dossiers jeunes agriculteurs, agriculteurs, industriels, centres de recherche, demandeurs d'emploi. C'est incroyable le travail qui est fait avec les crédits européens, en toute décentralisation. Ce que ne fait pas l'État. Donc on est dans ce dilemme, avec Bruxelles, qui nécessite une mobilisation importante.

N°01b

Vote sur : BUDGET PRIMITIF : BUDGET ANNEXE FONDS EUROPÉENS POITOU-
CHARENTES PO 2014-2020

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**01c – BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL
PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE**

M. LE PRÉSIDENT. - Je passe maintenant au budget annexe service public local de production d'énergie photovoltaïque.

Mme DERVILLE. - Oui, donc c'est un budget annexe qui a été créé en 2012 par la Région Limousin, qui, en fait concerne des inscriptions budgétaires pour la gestion de 8 installations photovoltaïques dans des lycées et un bâtiment administratif de la Région, avec des crédits proposés au titre de ce BP 2026 qui s'élèvent à 182 000 euros en mouvements réels, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Des remarques, des questions ? Oui.

M. ELOPHE. - Merci, Président. Nous examinons aujourd'hui le budget annexe du service public local de production d'énergie photovoltaïque et avant même d'entrer dans les chiffres, une évidence s'impose, ce budget annexe est structurellement déficitaire et il ne tient que grâce à une nouvelle subvention d'équilibre versée par le budget principal. Le document le dit très clairement, pour 2026, la Région doit injecter 110 000 euros d'argent public pour combler le déséquilibre du service. Autrement dit, sans argent des Néo-Aquitains, la filière photovoltaïque régionale ne tient pas debout. Pourquoi ce déficit chronique ? Parce que les recettes issues de la revente d'électricité sont non seulement faibles, mais en plus, bien sûr, imprévisibles, encaissées tardivement et totalement dépendantes des tarifs réglementés sur lequel la Région n'a aucun pouvoir.

Le rapport l'admet explicitement, les installations photovoltaïques situées sur les bâtiments régionaux ne peuvent pas financer seules les emprunts contractés pour les installer. Résultat, c'est toujours le budget principal qui vient éponger les pertes.

Parlons maintenant des dépenses pour 2026. Ce budget prévoit 129 000 euros 500, 129 500 euros d'investissements financés par 89 000 euros d'emprunts supplémentaires. Nous avons donc une régie très lourdement endettée, plus de 1,1 million d'euros d'emprunts en cours selon l'état de la dette. Et vous continuez d'emprunter pour maintenir un modèle économique incapable de s'autofinancer. C'est la spirale que nous dénonçons depuis des années. On investit massivement dans des panneaux photovoltaïques. On s'endette, on ne couvre pas les charges, on demande aux contribuables de boucher les trous. Ce budget annexe illustre parfaitement les dérives de la politique énergétique actuelle. Un choix dogmatique pour le solaire, sans rationalité économique et sans vision souveraine. On parle d'énergie renouvelable, mais la réalité, c'est une énergie subventionnée, intermittente, non

rentable et coûteuse pour les Néo-Aquitains. Ce budget annexe n'est pas un service public, c'est un puits financier. Oui, un puits financier, oui, tout à fait.

Enfin, notons que plus de 52 500 euros de dépenses de fonctionnement sont prévus pour ce seul service, dont les coûts élevés de maintenance, de réparation et de redevance. Là encore, aucune maîtrise, aucune trajectoire de réduction de coûts, aucune perspective d'équilibre. On subventionne, on entretient et on recommence l'année suivante. Mes chers collègues, cette impasse budgétaire n'a rien d'autre, n'a rien d'une fatalité. Il existe des énergies qui, elles, servent réellement l'intérêt général parce qu'elles sont stables, souveraines, économiques et viables. C'est précisément la vision que porte le Rassemblement national, une politique énergétique fondée sur la souveraineté, la stabilité et le bon sens, avec comme piliers évidemment le nucléaire, l'hydroélectricité, la géothermie. Nous refusons votre modèle où l'on empile les panneaux solaires non rentables, où l'on creuse la dette et où on demande aux Néo-Aquitains de payer la facture. C'est pourquoi, en cohérence, nous nous opposerons à ce budget annexe. Il est l'illustration parfaite d'une écologie coûteuse, idéologique, punitive et inefficace. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Sandrine ...

Mme DERVILLE. - Enfin, que dire... Vous critiquez le service public d'énergie photovoltaïque. Je le redis, c'est 8 lycées équipés de panneaux photovoltaïques. Et effectivement, il y a un petit décalage entre les dépenses et les recettes qui font que, cette année, il y a ce déficit, entre guillemets, de 110 000 euros, donc une subvention d'équilibre, mais c'est juste un décalage. Enfin, je suis admirative de votre capacité à dire autant d'énormités sur un sujet pareil.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui est contre ce budget ? Qui ça ? Madame BOURGENEUF.

Mme FORGENEUF. - Non alors, FORGENEUF, mais c'est pas grave.

M. LE PRÉSIDENT. - FORGENEUF.

Mme FORGENEUF. - Pas de soucis. En fait, j'avais pas du tout prévu d'intervenir, mais quand j'entends ce que je viens d'entendre, en fait je peux pas m'empêcher d'intervenir. Donc il faut savoir lire un budget. Aujourd'hui, forcément, c'est un budget annexe, il est pas équilibré, mais il va finir par produire des recettes et, du coup, on reviendra sur l'investissement. Parce qu'aujourd'hui on a double peine, on a l'emprunt, mais qui s'arrête, si vous avez bien regardé dans 2 ans. Donc c'est vraiment pas grand-chose. Et on continuera à produire de l'électricité. Donc, et à ce moment-là, on reviendra dans les fonds sans problème. Non, non, il ne faut pas dire que c'est une activité qui crée des déficits, c'est pas du tout le cas, c'est juste qu'il lui faut le temps, c'est tout.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Alors, qui est contre ? Qui s'abstient ? Oh, bah elle est bonne, celle-là. Elle est bonne, celle-là. Non, mais vous rigolez, ou quoi ? Ah non, c'est étonnant. Vous défendez la délib et puis, après, vous vous abstenez.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi Président ...

Mme FORGENEUF. - Mon groupe était pas au courant que j'allais défendre la délibération.

M. LE PRÉSIDENT. – Bon, d'accord. Allez, qui est pour ? Nous vivons une époque moderne, le progrès fait rage. C'est adopté.

N°01c

Vote sur : BUDGET PRIMITIF 2026 : BUDGET ANNEXE SERVICE PUBLIC LOCAL
PRODUCTION D'ÉNERGIE PHOTOVOLTAÏQUE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche**
- **CONTRE : UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**02 – TARIF DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DE VÉHICULES
(« CARTES GRISES ») AU 1^{ER} MARS 2026**

Mme DERVILLE. - Est-il utile de représenter la délib ? J'en ai parlé ce matin, Président, on augmente de 5 euros.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, tout à fait. Qui souhaite intervenir ? Oui.

M. LE CAMUS. - Merci, Monsieur le Président. Chers collègues. Il n'est pas rare, lorsque nous nous réunissons lors des commissions ou en GIA, d'entendre les services ou vous-même, Madame la Vice-présidente, nous présenter certaines délibérations comme étant des délibérations habituelles que l'on retrouve chaque année. J'ai été étonné de ne pas vous entendre nous présenter celle-ci de cette manière car cette délibération relève effectivement désormais de l'habituel, et c'est une bien mauvaise nouvelle, parce que vous êtes en effet en train de prendre une fâcheuse habitude. Chaque année, sous prétexte d'un contexte budgétaire difficile et d'une érosion des recettes, vous choisissez sciemment d'augmenter la taxe sur les cartes grises. Cette année encore, vous l'augmentez de 5 euros alors que vous l'aviez déjà augmentée de 8 euros l'année dernière et de 4 euros il y a 3 ans. En bref, nous voilà avec une énième augmentation de cette taxe qui se fera comme toujours sur le dos des automobilistes. Vous avez en plus le culot de nous expliquer chaque année que ce n'est qu'une augmentation modérée. Quel cynisme. De 41 euros en 2022, nous atteignons aujourd'hui la somme de 58 euros. Donc une augmentation de 17 euros, soit +41 % en 3 ans. Si c'est ça que vous appelez « modérée », vous avez décidément une notion très particulière de la modération.

En réalité, il n'y a jamais eu aucune hausse modérée. C'est une véritable politique continue d'alourdissement fiscal que vous mettez en place et que vous refusez d'assumer clairement, soit par honte, soit par lâcheté. On voit bien qu'à chaque effort budgétaire qui vous est demandé. Et même imposé par l'État, vous en profitez pour venir faire un peu plus les poches des Néo-Aquitains au lieu de remettre en question vos politiques dispendieuses et idéologiques. Pourquoi ne pas, au contraire, faire le choix de baisser un peu plus la dépense publique au lieu de taxer, taxer et encore taxer ? Vous refusez de vous remettre en question et faites payer ça aux plus fragiles. C'est honteux. À ce train-là, Monsieur le Président, vous aurez d'ailleurs bientôt atteint le plafond de 60 euros. L'année prochaine, peut-être. Étonnant, non ? Comment des hausses modérées finissent par atteindre un plafond ? La gestion socialiste a encore bien des mystères à percer. Toujours est-il que vous ne pourrez plus vous cacher derrière le fait que vous seriez en dessous du tarif médian qui lui-même augmente chaque année, étant donné que 6 Régions ont déjà atteint ce plafond.

Vous ne pouvez pas non plus décevantement vous cacher derrière l'érosion des recettes de cette taxe, puisque vous portez vous-même une responsabilité dans celle-ci. Vous n'avez cessé d'encourager des motorisations dont vous saviez qu'elles seraient moins taxées, sans jamais anticiper la perte de recettes que cela engendrerait. Je tiens d'ailleurs à saluer la victoire de nos collègues du Rassemblement national au Parlement européen qui ont obtenu, par leur travail depuis longtemps en ce sens, que la Commission européenne renonce au 100 % électrique en 2035, cette mesure du pacte vert qui allait contre les intérêts de notre pays. Fort heureusement, vous ne pourrez bientôt plus continuer d'augmenter encore et encore cette taxe pour financer vos politiques idéologiques et déconnectées. Je ne doute pas que vous en êtes déçus. Mais je crains surtout que vous ne trouviez bientôt une autre manière de continuer à dépouiller les automobilistes que vous méprisez tant et qui se retrouvent à être la variable d'ajustement de vos politiques budgétaires, tant votre passion frénétique pour les taxes ne sait être contenue.

Il est essentiel de rappeler que ce sont les Néo-Aquitains ruraux qui seront les premiers touchés. Car, pour eux, la voiture n'est pas un confort, c'est une nécessité. Ce sont les familles rurales, les travailleurs qui se lèvent tôt qui paieront l'addition. Ce sont eux qui subissent de plein fouet ces hausses continues sans que cela n'ait l'air de vous ébranler un tant soit peu. L'important, c'est de ne jamais remettre en cause les politiques que vous financez, et ce, peu importe l'impact fiscal sur les Néo-Aquitains.

Donc, Monsieur le Président, je vous le redis, nous avons voté contre en 2023, nous avons voté contre en 2024 et nous voterons contre encore cette année. Notre position ne change pas, nous défendons ceux qui travaillent et n'ont pas d'alternative à la voiture. Nous refusons de cautionner le matraquage que vous faites subir aux automobilistes néo-aquitains. Ce vote n'est pas simplement technique, il révèle une vision du territoire. À travers cette taxe, vous tournez un peu plus le dos à la France rurale, la France qui travaille. De notre côté, nous continuerons sans cesse de la soutenir. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - La France rurale, vous la soutenez, vous ? Non, mais tout ça est grotesque.

M. LE CAMUS. - Non seulement on en est issu mais figurez-vous qu'elle vote pour nous, la France rurale.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous ai pas redonné la parole. Vous êtes pas encore au pouvoir, qui empêcheriez les autres de prendre la parole. Vous n'êtes pas MILEI.

M. LE CAMUS. - Pas encore, Monsieur le Président. Pas encore.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous n'êtes pas MILEI. Pas encore, comme vous le dites. Comme vous le dites. Vous n'êtes pas MILEI. Et pas ici. Tout ça est bien entendu totalement

dérisoire. Je rappelle que, dans nos TER, sur les 102 000 personnes qui circulent tous les jours, il y a 45 % de salariés qui se lèvent tôt. Y a-t-il des oppositions à cette ... Ah oui, pardon, allez-y.

Mme BOULMIER. - Oui, Monsieur le Président, notre groupe regrette cette augmentation de la taxe sur les cartes grises, étant entendu qu'il s'agit d'un marché automobile qui s'effondre et que nous pensons qu'il aurait été sage de garder la taxe en l'état. Et pour ces raisons et sans développement particulier, le groupe votera contre.

M. LE PRÉSIDENT. - Je rappelle, chère Muriel, que la plupart des « Régions de droite », entre guillemets, ont des taxes plus élevées que les nôtres. C'est-à-dire vos propres amis dans les régions font différemment que ce que vous venez de dire. J'aimerais bien qu'on puisse vivre sans fiscalité et qu'on vive de charité ou de je ne sais pas quoi. Mais ça, malheureusement, ça marche pas. Qui est contre ?

M. BACHÉ. - Président, s'il vous plaît. S'il vous plaît monsieur le Président. Alain BACHÉ.

M. LE PRÉSIDENT. - Qui ça ? Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Juste, 30 secondes, pour dire, de toute façon, une voiture, on n'en achète pas tous les jours. Déjà, la première des choses. La deuxième des choses, c'est que, quand on l'achète dans une concession, 99 fois sur 10, 99 fois sur 100 pardon, c'est pris en charge dans le ... Et en plus on peut pas ... J'en ai acheté une ... Monsieur DUPRAT, Monsieur DUPRAT, Monsieur DUPRAT, Monsieur DUPRAT, vous dissipez pas, vous dissipez pas. J'ai acheté une voiture il y a 3 mois et la carte grise a été payée par le concessionnaire.

M. OXIBAR - Française la voiture, française.

M. BACHÉ. - Alors, laissez-moi, laissez-moi terminer, laissez-moi terminer. Laissez-moi terminer.

M. LE PRÉSIDENT. - La parole est à Alain BACHÉ. Allez.

M. BACHÉ. - Laissez-moi terminer. Vous ne pouvez pas demander les uns et les autres que la Région intervienne sur ça, sur ci, etc. sans qu'elle ait effectivement des ressources financières. Donc je vous demande, je vous demande, le Rassemblement national et les gens qui soutiennent le gouvernement, de prendre les décisions au niveau du gouvernement, au niveau du Parlement, pour que les régions aient les moyens financiers d'assumer leurs politiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. Qui est contre cette délibération ? Qui est pour ? Cette délibération est donc adoptée.

N°02

Vote sur : TARIF DES CERTIFICATS D'IMMATRICULATION DE VÉHICULES (« CARTES
GRISES ») AU 1ER MARS 2026

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen
- **CONTRE** : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, on a le ... Sandrine, on a le rapport régional vert et responsable.

Mme DERVILLE. - Oui, chers collègues, effectivement, pour la troisième année, ce rapport, que je vais aller ... je vais faire un raccourci et l'appeler « budget vert », accompagne le budget primitif. Comme je, nous avons eu l'occasion d'en échanger ensemble, c'est la suite logique de notre engagement dans les transitions à travers la feuille de route Néo Terra qui traduit notre conviction que le budget n'est pas neutre. C'est un outil politique pour répondre à l'urgence climatique et à l'érosion de la biodiversité. Notre objectif, avec ce budget vert, ça n'est pas de verdir le discours, mais bien d'analyser de manière rigoureuse et transparente l'impact réel de nos politiques publiques.

Donc, quelques mots, rapidement, sur la méthode. Nous nous sommes engagés volontairement dès 2023 dans une démarche de budget vert, au-delà de la seule obligation réglementaire. Depuis l'année dernière, il y a deux approches qui coexistent, qui vont de pair. Cette approche, celle qui, dont je vous parle aujourd'hui au stade du budget, une approche volontariste depuis 2023, qui analyse la totalité des dépenses avant leur réalisation. Et la seconde approche au caractère réglementaire qui, elle, est annexée au compte administratif et qui analyse uniquement les dépenses d'investissement. Donc a posteriori, puisqu'elle est au stade du compte administratif. Mais malgré tout, deux exercices qui s'attachent à coter l'impact environnemental d'une dépense avec des approches néanmoins différentes.

L'intérêt majeur de ce rapport au stade du budget, eh bien c'est qu'il intervient avant l'exécution budgétaire et permet donc d'éclairer nos choix, d'orienter nos politiques et, à terme, de les faire évoluer. Nous avons fait le choix, sur les différents volets que compte ce budget vert de la robustesse méthodologique en nous appuyant sur des référentiels reconnus au niveau national, celui d'I4CE sur la méthodologie climat et celui de la CDC biodiversité sur la méthodologie biodiversité, tout en conservant une capacité d'initiative régionale. Et je remercie par là même les services de la Région qui ont mis en œuvre justement cette capacité d'initiative et qui ont beaucoup travaillé dans les différents groupes de travail à tous les niveaux sur ce sujet.

Donc, sur ce budget primitif 2026, nous couvrons deux volets, le volet climat atténuation et le volet biodiversité. Le premier, climat atténuation, il repose sur le référentiel développé par I4CE adossé à la stratégie nationale bas carbone et le volet biodiversité qui est intégré pour la première fois cette année, lui, il repose sur un cadre méthodologique qui est conforme aux

travaux nationaux en cours, en particulier ce choix des travaux nationaux de commencer par la question de l'artificialisation des sols.

Quelques mots sur les résultats. Tout d'abord, sur le volet climat atténuation. L'analyse montre que près de 40 % de notre budget est aujourd'hui classé comme favorable ou très favorable. Ceci reflète des choix structurants de la Région, notamment nos investissements massifs dans les transports collectifs, dans la rénovation énergétique des bâtiments, dans le soutien à la transition énergétique, à l'économie circulaire ou encore à la réduction des déchets. Je peux citer, également, le projet, le programme Ferrocampus, tant sur le plan bâtiminaire, et je vous rappelle qu'il s'agit de la requalification d'une friche, que sur le plan de l'exemplarité énergétique ou encore son programme d'action puisqu'il va mener un certain nombre d'expérimentations ferroviaires.

En complément, à peu près 35 % de nos dépenses sont considérées comme neutres. C'est par exemple le cas des dépenses en faveur de l'éducation, de la jeunesse ou de la culture. Et, également, le rapport permet d'identifier clairement les dépenses défavorables à hauteur de 2 % du budget ou à approfondir, à hauteur de 23 %. Il s'agit pour les dépenses défavorables des secteurs de la mobilité routière, des aides au secteur de l'aéronautique. Et, pour les dépenses à approfondir, de tout ce qui relève du secteur de la construction.

Quelques mots sur le volet biodiversité, qui est un chantier un peu plus récent et plus complexe parce que la méthodologie est un petit peu moins aboutie. Nous avons donc fait le choix de la transparence sur ses limites actuelles et l'ambition vraiment de l'améliorer d'année en année.

Comme je vous le disais, dans un premier temps, l'État a retenu un périmètre qui est centré sur l'artificialisation des sols et les continuités écologiques qui constituent, selon eux, le principal facteur de pression sur la biodiversité, notamment en ce qui concerne les politiques publiques menées par les collectivités. Donc, sur ce facteur biodiversité et l'impact en termes d'artificialisation des sols, une part importante de nos dépenses qui sont cotées neutres, un peu moins de la moitié, pardon, 47 %, non pas par absence d'enjeux, mais tout simplement parce que, réellement, elles n'ont pas d'impact direct sur les changements d'usage des terres et des mers. C'est le cas, par exemple, de l'exploitation de nos transports collectifs. Je parle bien, comme j'ai eu l'occasion de vous le dire en commission, de l'exploitation. S'il s'agit de construire une infrastructure de transport, là, bien évidemment, on sera pas neutre en termes d'impact sur la biodiversité. Mais toutes nos dépenses qui relèvent de l'exploitation des transports collectifs, et c'est la grande partie de nos dépenses de transport, sont neutres. Elles ne changent pas l'usage des sols. Idem pour les dépenses qui ont trait à

l'éducation ou aux formations sanitaires et sociales, en dehors, bien sûr, des travaux d'infrastructures.

Un rapport qui met également en valeur des politiques très favorables ou favorables sur le volet de la biodiversité. C'est bah encore une fois le programme Ferrocampus, mais également tous nos programmes de renaturation, de gestion durable des forêts, d'agriculture biologique. Et le Président a donné les chiffres ce matin, 20 % des exploitations qui bénéficient d'aides de la Région sont des exploitations en agriculture biologique. Les parcs naturels régionaux, la restauration des zones humides.

Et enfin, sans surprise, il identifie des dépenses qui sont défavorables, 1 % du budget qui correspondent essentiellement aux programmes de travaux qui engendrent de l'artificialisation. C'est les infrastructures portuaires, les opérations routières sur la route nationale 147, par exemple.

En conclusion, chers collègues, un rapport qui n'est pas un aboutissement. C'est une étape. Il y aura évidemment de nouveaux volets d'analyse, notamment sur l'axe biodiversité. La cartographie sera enrichie à mesure que les référentiels nationaux évolueront, qu'ils couvriront l'ensemble des axes environnementaux. Dès 2017, vous verrez une consolidation. Les prochaines étapes ? Eh bien ce sera d'approfondir l'analyse sur les secteurs à fort enjeu, de renforcer le caractère incitatif de notre budget vert dans nos politiques d'intervention. Travailler, également, comme on l'a dit, à l'intégration des volets social et santé. C'est indispensable dans notre feuille de route Néo Terra pour avoir vraiment une vision transversale. Nous n'oublions pas la formation des élus et des agents qui est un axe clé pour faire du budget vert un outil partagé et opérationnel. Ça fera partie des objectifs des mois à venir.

Bref, un budget qui traduit une volonté claire, celle d'aligner l'action publique régionale avec les défis climatiques et écologiques de notre siècle. Nous donner une boussole pour agir, pour améliorer, pour corriger ou assumer nos choix. Un outil qui est exigeant, qui a demandé beaucoup de travail à nos équipes, mais qui est indispensable pour transformer durablement nos politiques publiques. Voilà, cher Président, pour cette communication sur le budget vert.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Qui souhaite intervenir ? Oui. Oui, oui, oui, oui. Alors, commencez.

M. ELOPHE. – Très bien, merci, Président. Chers collègues, ce budget, en réalité, c'est surtout un document idéologique qui prolonge la feuille de route Néo Terra et sacralise une vision dogmatique de l'écologie. Mais posons la vraie question : ce rapport est-il utile aux Néo-Aquitains ? La réponse est non. Tout d'abord, aucun indicateur sérieux d'efficacité n'est présenté. On nous parle de cotation favorable, neutre ou à approfondir sans que cela ne

reflète un résultat concret pour le climat ou pour la biodiversité. Nous sommes face à un outil technocratique, déconnecté du terrain, où la Région se félicite d'avoir produit des tableaux au lieu d'avoir produit des effets.

Ensuite, ce budget vert devient un instrument de culpabilisation des investissements. Vous placez, vous classez comme défavorables les dépenses liées aux routes, aux CFA, à l'aéronautique ou même aux équipements de santé. Votre logique est claire : artificialiser, c'est mal. Investir, c'est suspect. Se déplacer, c'est polluer. C'est l'application pure et dure de la logique ZAN, sans nuance, sans réalisme, sans vision pour nos territoires ruraux. Au nom d'une écologie punitive, vous fragilisez nos capacités à répondre aux besoins concrets des habitants. Par ailleurs, le rapport annonce que la cartographie d'impact ne sera vraiment fiable qu'en 2027. Autrement dit, vous nous demandez de voter ou de prendre acte, plutôt, aujourd'hui, un budget guidé par un outil qui n'est pas prêt, mais qui oriente déjà les choix politiques. C'est irresponsable. Enfin, ce rapport relève un mal profond. La Région se perd dans l'affichage et la complexité, pendant que, par exemple, nos agriculteurs, eux, s'effondrent. Que l'industrie se délocalise et que la ruralité souffre d'un manque cruel de services et d'investissements utiles. C'est pour ça, c'est pourquoi que nous refusons que notre région continue à s'enfoncer dans votre vision d'une écologie idéologique, inefficace et punitive. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous avez fait fort là. Je rappelle que ceux qui subissent le plus le désordre climatique et le réchauffement climatique, ses causes, c'est les agriculteurs, y compris sur le plan sanitaire. Que l'état de rendement des terres, aujourd'hui, après des dizaines d'années d'intrants, n'augmente plus. Que le problème de l'agriculture, c'est le problème de ses prix. C'est pas le problème ici de ne pas être ... C'est vous qui êtes idéologique. Vous êtes non seulement idéologique mais dangereux quoi. Dangereux. Je vais donner la parole à Gilles BŒUF.

M. ELOPHE. - Monsieur le Président. Excusez-moi, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, non je ne vous redonne pas la parole.

M. ELOPHE. – Non, juste, non j'ai pas l'habitude de ... Excusez-moi, juste, non, non, c'est pas du tout idéologique de défendre, par exemple, vous prenez le cas des agriculteurs, moi j'ai été les voir hier à Brive à deux reprises avec ma collègue.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais on y va tous voir les agriculteurs. Non mais arrêtez.

M. ELOPHE. - Non, non. Monsieur le Président. Non, vous pouvez pas tout de suite me dire, me dire que je suis par exemple pas du tout...

Mme ROUÈDE. - Défendez la préservation des terres agricoles dans ce cas-là.

M. ELOPHE. - Non, vous pouvez pas me dire, m'accuser d'être, comment dire, de, de...

M. LE PRÉSIDENT. - On arrête. Vous vous êtes suffisamment exprimé avec votre temps de parole.

M. ELOPHE. – Non. Très bien.

M. LE PRÉSIDENT. - Je donne la parole à Gilles BŒUF.

M. BŒUF. - L'écologie, c'est une science, c'est la science des relations entre tous les êtres vivants, nos bactéries, les virus, les cellules humaines. Alors, je vais parler un tout petit peu des sols. Au Muséum, on a des équipes de dizaines de chercheurs qui travaillent là-dessus depuis 50 ans. Un sol vivant, c'est un sol qui, lorsqu'il pleut rarement comme en ce moment, la goutte d'eau rare qui tombe là, elle reste là, elle va pas ailleurs. Si vous avez un sol qui est mort, il n'y a pas de bactéries dans le sol, il n'y a plus de mucus comme dans vos poumons en ce moment. C'est le même principe. L'eau, elle reste là, elle va pas inonder ailleurs. Deuxième intérêt d'un sol vivant, il empêche les envahisseurs d'arriver. Il va s'opposer effectivement à d'autres plaies agricoles qui pourraient arriver. Troisièmement, plus un sol est vivant, plus il fait de la matière organique. C'est vrai pour tous les sols de la Terre, qu'on soit en Amazonie, qu'on soit ici en Nouvelle-Aquitaine ou ailleurs, c'est vrai toujours. Et, enfin, un sol vivant, c'est la meilleure barrière au changement climatique. Donc ce qui veut dire que dès qu'on va artificialiser, et vous avez raison, il y a des endroits où on peut pas faire autrement, il faut le faire sur un minimum de surface. Et, même maintenant, quand on artificialise au niveau de grands chantiers, on enlève plus les sols comme on le faisait avant pour les mettre ailleurs. Donc il y a un vrai travail sur le maintien d'un sol vivant. Sans sol vivant, je suis rarement péremptoire, là je vais l'être, on ne pourra jamais nourrir 8 milliards d'humains. Gardons de la vie dans nos sols.

M. LE PRÉSIDENT. - Muriel PENICAUD. BOULMIER. Pourquoi j'ai dit PENICAUD ? Pardon, Muriel.

Mme BOULMIER. - J'en suis, j'en suis tellement interdite que je laisse mon tour de parole.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais non. Mais ça, c'est à cause de Gilles BŒUF. Non, non, Muriel, pardon. Mais on se connaît trop, en plus.

Mme BOULMIER. – Non, c'est Véronique qui intervient, je sais pas où elle est.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors qui ? OK, allez-y, Véronique.

Mme LAPRÉE. - Merci, Monsieur le Président. Sur ce budget régional vert et sur l'agriculture, le constat du contexte national, toujours plus préoccupant, est implacable. Ce sont les agriculteurs, vous l'avez dit, qui font les frais, qui en font les frais et qui le constatent tous les jours. Mais nos collectivités, la nôtre, n'ont plus d'argent et ne vont donc pas pouvoir

assumer tout ce qu'il faudrait assumer. Les agriculteurs en plus, les éleveurs et les viticulteurs de la première région agricole de France sont en grande difficulté et ensemble, alors que, d'habitude, c'est un seul, deux secteurs à la fois. La France est déjà le pays qui a fait le plus d'efforts en matière d'agroécologie et de réduction des gaz à effet de serre. Puisque ces émissions ont diminué de 31 % entre 1990 et 2023, tout comme l'usage des produits phyto les plus préoccupants qui ont diminué de moitié, ce sont, par contre, les substances utilisées en bio qui ont augmenté de 60 %. Les agriculteurs sont très attentifs aux attentes de la population et pleinement engagés à produire et protéger la nature grâce aux techniques avancées et aux fondamentaux de l'agronomie, comme l'expliquait monsieur Gilles BOEUF.

Mais les agriculteurs sont à bout. La disparition des petites exploitations en France et en Nouvelle-Aquitaine prend une tournure alarmante. Près de 40 000 petites exploitations ont cessé leur activité entre 2020 et 2023 et les plus touchées sont l'élevage. C'est peut-être une coïncidence, mais la sortie de Néo Terra en 2019... Voilà. Et vous voulez rajouter une couche de contraintes supplémentaires aux agriculteurs qui font déjà tant d'efforts, tant d'efforts qui ne sont jamais reconnus ni mis en valeur. Jamais nos agriculteurs n'ont été aussi maltraités. Les critiques incessantes font d'eux des boucs émissaires de vos peurs. En voulant soi-disant soutenir et surtout interdire, vous participez à cet effondrement et à la baisse spectaculaire de notre balance commerciale. Elle a chuté de 158 millions d'euros, depuis la première fois depuis 50 ans. Les agriculteurs sont à nouveau mobilisés depuis 2 ans parce que rien ne s'est amélioré pour eux, bien au contraire. D'ici 2030, le nombre d'agriculteurs qui partiront à la retraite, presque la moitié, va accentuer les problèmes. Comment donner envie à des jeunes de s'installer ? Les certifications environnementales et tout ce qui tourne autour de l'agroécologie coûtent, excusez-moi l'expression, « un pognon de dingue ». Et c'est surtout très difficile de faire durer dans le temps ces stratégies-là. Il va falloir rediriger les aides et aller à l'essentiel, c'est-à-dire un soutien ferme, pragmatique, mieux ciblé à tous les agriculteurs afin qu'ils produisent de quoi nous nourrir et que nous n'ayons pas recours aux importations si nous voulons préserver notre santé. De plus, ne pas encourager certaines filières de niches non rentables, très gourmandes en argent public, à la fois pour y entrer et aussi pour les aider à en sortir. Parce que c'est pas rentable, donc non durable.

Concernant vos ambitions et objectifs dans Néo Terra 2, il est quand même grand temps de faire une mise à jour. Sur l'ambition un, avant d'étendre l'agroécologie à l'ensemble des exploitations agricoles tout en suscitant des vocations, il va surtout falloir préserver et protéger les agriculteurs. Le peu d'agriculteurs qui restent. L'ambition 2, avant de penser à transformer la production, bah il faut préserver la production. Et l'ambition 3, avant de penser

à rendre accessible à tous des produits sains, locaux et de qualité, il faut préserver et conserver ceux qui produisent. Pourquoi opposer les modèles plutôt que de les associer ? Pourquoi revenir à un passé où l'insécurité alimentaire était la norme ?

Pour conclure, je vais vous citer cette phrase, Monsieur le Président, que mon collègue Guillaume GUÉRIN vous avait envoyée dans un courrier en 2023. Il avait dit : « *il ne s'agit en rien de raviver occasionnellement ou opportunément la flamme verte de la vertu, enfin plutôt verte et rouge concernant Néo Terra, écologie du renoncement et de la décroissance* ». Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Ce qui me gêne, moi, dans ce type de propos, c'est, pardon de le dire, sa démagogie totale quoi. Totale. Le coût, le coût de l'inaction que vous proposez, notamment dans l'agriculture, c'est des sommes colossales, fois 10 que ce que coûte l'adaptation. C'est incroyable. Tout le monde le sait, tous les experts, tout le monde en est conscient. Et regardez, d'ailleurs, les agriculteurs le font. La couverture végétale, l'hiver, qu'on ne voyait pas en Nouvelle-Aquitaine, elle existe partout maintenant. Elle existe partout. Les assolements existent partout. Mais il y a un certain nombre de productions qu'on ne sait plus faire à cause du réchauffement climatique. Si on n'accompagne pas les agriculteurs, alors même que le problème du prix et de leur rémunération est essentiel, mais pas à cause de nous ou de vous, à cause, aussi, des circuits de distribution, si on ne les accompagne pas pour une agriculture de qualité, saine, etc., on aura quoi, demain ? On aura quoi demain ? On aura des agriculteurs qui pourront plus fonctionner parce qu'on est à une asymptote, aujourd'hui, sur l'utilisation ... Mais ne dites pas non, enfin. Ou alors intéressez-vous à l'agriculture. Ne dites pas non. Aujourd'hui, plus vous mettez d'engrais, il n'y a aucun rendement supplémentaire. Et moins vous gagnez parce que ça coûte cher. Enfin, c'est incroyable. Enfin, je trouve ça irresponsable.

Mme LAPRÉE. - Je n'ai pas dit ça, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Si, Madame, c'est votre conclusion. C'est votre conclusion. Néo Terra « emmerde », arrêtez de mettre des trucs. Eh bien nous, nous allons continuer, avec le monde agricole, parce que nous travaillons avec eux, de transformer l'agriculture pour qu'elle soit et résiliente et qu'elle réponde à des objectifs de qualité, par exemple du poulet du quotidien, Jean-Pierre RAYNAUD le dirait mieux que moi. Excusez-moi, je le réveille. De pouvoir, et notamment et notamment ...

M. DUPRAT. - Il est en pleine négociation.

M. LE PRÉSIDENT. – Excusez-moi, je voulais détendre un peu l'atmosphère, Jean-Pierre.

Mme LAPRÉE. - Il y a un vrai problème de revenu ...

M. LE PRÉSIDENT. - Et, surtout, Madame, de prendre en compte le problème sanitaire.

Mme LAPRÉE. - Il y a un vrai problème de revenu chez les agriculteurs.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais je vous ai pas redonné la parole. On n'est pas dans un cirque, ici. Voilà, il y a un Président ...

Mme LAPRÉE. - Je suis pas un clown Monsieur, je suis agricultrice.

M. LE PRÉSIDENT. - Tant qu'il n'a pas changé, Madame. Il n'y a pas deux présidents. Voilà. Respectez-le. Et, donc, je vous dis que, demain, si nous n'y prenons pas garde, il y a déjà énormément de morts, de décès plus que suspects dans le monde agricole. Il y a des suicides, aujourd'hui, on sait d'où ça vient. Mais ne faites pas retomber à un débat politique médiocre la responsabilité à l'exécutif du Conseil régional.

Mme LAPRÉE. - Je pense, je pense juste, je pense juste ...

M. LE PRÉSIDENT. - Non, Madame, vous n'avez pas la parole. Ça va bien. Non, mais enfin, on n'est pas dans une cour d'école, ici. Oui. Allez-y.

Mme LAURENT-GUEGAN. - Merci Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah oui, pardon, pardon. J'avais ... Allez-y Laurence FARRENG.

Mme FARRENG. - Oui juste, c'est dur de prendre la parole. Merci, Monsieur le Président. Non, j'aurais aimé que vous me la donniez un peu plus tôt parce que les fake news sur l'Europe volent en escadrille dans cette assemblée, soit de la part de Madame SEGUINAI qui nous parlait d'un vote pour le Mercosur qui n'a jamais, SEGUINAU pardon, qui n'a jamais eu lieu puisque les seuls votes qui ont eu lieu sont sur les clauses de sauvegarde et votre groupe les a votées. Et, aujourd'hui, le Président de la République est en train de faire jouer la minorité de blocage au Conseil contre le Mercosur. Premier point.

Deuxième point, Messieurs du Rassemblement, et Mesdames, vous n'y êtes pour rien dans le nouveau paquet automobile sur l'arrêt du thermique, si tant est que ce soit un progrès. Mais on sait combien vous êtes pour les régressions environnementales puisque nous n'avons pas voté. Donc, ce ... Mais non, mais non ce n'est pas le débat.

Je voulais remercier la Vice-présidence pour ce budget vert. C'est vrai qu'il était important que nous avancions sur ce point. Néanmoins, sur la méthode, et on l'avait dit lors de la présentation des objectifs de développement durable Néo Terra, nous regrettons que nous n'ayons pas une vision concomitante à la fois du bilan et des projets de Néo Terra et de ce budget vert, parce que on ne peut pas évaluer réellement le poids des actions et leurs conséquences et leurs effets. Donc, à l'époque, nous avons demandé que soient réintégrés dans la feuille de route Néo Terra les grands projets structurants. Donc c'était le cas pour

Flying Whales dont nous avons parlé, mais aussi sur les infrastructures de transport, que ce soit GPSO, voire Pau-Canfranc. Et, justement, Monsieur le Président, j'avoue que le débat, le court débat qui a eu lieu sur la Pau-Canfranc ne me satisfait pas tout à fait puisque, en tant qu'élue des Pyrénées-Atlantiques, je souhaitais revenir sur ce point parce que, en effet, si je vous avais posé la question en commission, nous savons qu'il y a 2 millions qui sont provisionnés pour 2026 et qui sont un reliquat d'étude, nous n'avons pas de vision pour l'avenir et pour le poids de ces engagements futurs. Et, surtout, la vraie question n'est pas simplement celle des montants inscrits. C'est la question fondamentale de la finalité de cette ligne et de son coût sur les besoins d'investissement à terme.

Donc, en fait, la question c'est : quel est l'objectif du projet Pau-Canfranc ? Trois finalités possibles aujourd'hui sont dans le débat sans qu'aucune ne soit clairement identifiée. Donc, est-ce que Pau-Canfranc est une ligne de service voyageurs pour désenclaver nos territoires ? Deuxièmement, est-ce que la Pau-Canfranc est un projet touristique visant à attirer des visiteurs dans la vallée d'Aspe et la gare monumentale de Canfranc ? Ou est-ce que c'est un axe de fret transfrontalier ? Ce dernier, tel qu'il nous a été présenté et, en effet, moi aussi, j'ai vu les associations, semble plus préoccupant. Donc ces finalités n'ont pas les mêmes exigences techniques, économiques, environnementales puisqu'on parle du budget vert ni les mêmes impacts sur les usages locaux.

Si c'est une ligne voyageurs pour le quotidien des habitants, alors il faut des projections de trafic robustes. Aujourd'hui, les chiffres montrent un trafic très limité sur les sections ouvertes. Quelques dizaines d'usagers par train. Et il faut s'interroger. Une solution ferroviaire à coût élevé est-elle la bonne solution ? Ne faut-il pas envisager d'autres solutions de mobilité locale, moins coûteuses et plus agiles, et qui pourraient nous servir sur les objectifs environnementaux ?

Deuxièmement, si c'est un projet touristique. Pourquoi pas. Alors, ce projet touristique, il exige un projet territorial complet qu'on ne voit pas aujourd'hui. Hébergement, itinérance douce, mise en valeur des sites, coordination entre les communes de la vallée d'Aspe et un schéma d'accueil cohérent. Une simple ligne seule, sans projet d'accompagnement, risque d'être un gadget touristique inefficace. Et si c'est un projet de fret transfrontalier, alors, nous devons être très inquiets. Vous avez parlé de fake news tout à l'heure, mais en effet, le problème c'est qu'il y a beaucoup de rumeurs qui courent sur cette ligne de fret parce qu'on n'a pas les informations. Aujourd'hui, la ligne n'est pas prête à supporter un trafic lourd et massif. La topographie est exigeante, il y a des fortes pentes, fragilité de certains sols qui ont déjà abouti au pire, on le sait, cadences de passage nocturne en zone urbaine. Je pense particulièrement aux communes de Jurançon et Gelos. Les maires s'en sont ouverts, que ce soit Michel BERNOS ou Pascal MORA. Et, points singuliers, comme le passage à niveau de

Jurançon, déjà soulevé, en effet, par Michel BERNOS. Par ailleurs, comment imaginer un développement de fret sans connexion matérielle et opérationnelle à la zone industrielle de Lacq ? On nous parle de ferroutage, mais où mettra-t-on les camions sur les trains ? Et qui nous garantit en effet que cette ouverture ne deviendra pas le cheval de Troie de cette plateforme de Saragosse qui est une porte d'entrée, alors je vais aller bientôt la visiter et j'en saurai plus sur ce point, de produits chinois, d'une entrée massive de produits chinois. Donc, la commission nationale du débat public a souligné des lacunes lourdes. L'absence d'études lors de la phase de concertation, l'absence d'études de marché consolidé, un manque de bilan socio-économique.

Nous le répétons, on ne peut pas construire un projet de cette envergure sur des hypothèses floues. Le chiffrage à 450 millions d'euros est ancien et, à ma connaissance, n'a pas été réactualisé. J'ai entendu d'autres montants qui doublent quasiment le projet. Donc, nous ne sommes pas opposés par principe aux infrastructures qui servent l'intérêt général, mais nous entendons les préoccupations des élus et des usagers et nous sommes opposés à un engagement irréfléchi de fonds publics régionaux ou européens, sachant que l'Europe a quand même investi déjà 18 millions d'euros pour les études. Ce qui n'est pas absolument rien, sans garantie et sans vision. Donc, tant que ces points ne seront pas clarifiés et chiffrés. Attendez ...

M. LE PRÉSIDENT. - On est hors sujet, Madame là par rapport au budget vert.

Mme FARRENG. - Non, non, on est ... Bah non, non, non, non, on n'est pas hors sujet. C'est le budget vert et le budget vert de 2026 sera ...

M. OXIBAR. - La Pau-Canfranc c'est vert et responsable Monsieur le Président.

Mme FARRENG. - ... sera soutenu, sera développé l'an prochain. Et dernier point, pour finir et conclure mon sujet, je voulais vous dire, et vous le savez, que vous avez tout notre soutien pour le développement de la GPSO et vous en avez parlé tout à l'heure qui, là, attend une véritable mobilité transfrontalière, utile, rapide. Et qui sera vraiment, encore une fois, vraiment vertueuse pour le développement du territoire. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Bon, vous avez placé votre... J'ai le choix entre deux réponses. Consultez ... Vous êtes députée européenne, c'est ça ?

Mme FARRENG. - Oui, Monsieur le Président. Vous êtes Président du Conseil régional ?

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous renvoie ... Oui, oui. Non, mais c'est pas ça. Je voulais m'assurer.

Mme FARRENG. - C'est d'une condescendance, quand même, grave quoi. Je trouve, vraiment il faut ...

M. LE PRÉSIDENT. – Non, non, pas du tout. Mais non.

Mme FARRENG. - Mais si. Mais si, mais si.

M. LE PRÉSIDENT. - Quoi, vous êtes pas honorée d'être députée européenne ? Quelle condescendance ? Je vous renvoie ...

Mme FARRENG. - Je suis un peu affligée par votre manière de dialoguer, mais pas qu'avec moi. Avec tous les membres de l'assemblée.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais non. C'est tellement et polémique ... C'est tellement polémique et démagogue que, sous prétexte qu'il y a deux maires qui ont... « hop, on est monté au filet parce qu'on a la pétoche ». La politique, Madame FARRENG, c'est le courage. C'est le courage. Et pas la lâcheté.

Mme FARRENG. - Mais le courage de quoi ? Le courage de quoi ? On connaît, on connaît pas votre projet ...

M. LE PRÉSIDENT. - Deuxièmement... Deuxièmement ... Je vous ai pas redonné la parole. Deuxièmement, dire « Quel est le projet ? ». Voyageur, touristique ou fret ? Prenez la ligne entre Bayonne et Tarbes, prenez la ligne entre Agen et ... Je me fais engueuler par ...

Bon ... Prenez la ligne entre Agen et Bordeaux. Vous avez, Madame, trois types de trains, systématiquement. Le train de voyageurs. Et il y a même deux types de trains de voyageurs, les grandes vitesses, enfin ceux qui peuvent rouler plus vite et comme un train ne peut pas en doubler un autre... Les TGV et les TER. Vous avez les trains de fret et vous avez parfois les trains touristiques. Donc, oui, il y a trois types de trains. On a la chance, en haut de la vallée d'Aspe, d'avoir trois stations de ski. Donc vous êtes à Pau, vous prenez vos skis comme font les Lyonnais pour aller dans les Alpes et vous pouvez, 1 heure après être sur les pistes de ski de Candanchú, d'Astún ou de la station de ski du Somport. Voilà, c'est aussi simple que ça. Ensuite, j'avais tendance de ... Parce que, quand même, je discute avec la DG MOVE, que vous connaissez, à Bruxelles, qui sont les premiers à défendre ce projet transfrontalier. Allez, j'ai tendance à vous dire allez discuter avec la DG MOVE, allez discuter avec la DG MOVE. Maintenant, toutes les fake news que j'ai dénoncées ce matin, je vais pas y revenir, je vais pas y revenir enfin. C'est totalement, enfin, « les routes de la soie »... Alors que 70 % du trafic se fait du Béarn en Espagne parce qu'il leur manque 10 millions de tonnes de céréales en Espagne, que peut produire la France. Donc, ces arguments me font bondir tant ils sont mensongers. Voilà. Donc il y a quelques élus qui râlent, il y a quelques riverains qui étaient éloignés de la route et des centaines de camions qui y passent et qui disent « je vais avoir un train ». Alors qu'on sait que ce n'est pas le même bruit, que tout ça sera protégé, qu'il y aura beaucoup moins de trains que ce qui est raconté dans la presse, qu'il n'y aura pas des trains de 700 mètres, qu'il n'y aura pas 70 trains par jour. Enfin, de

grâce, n'enfourchez pas des arguments. Et, d'ailleurs, la discussion que j'ai eue avec François BAYROU, que vous connaissez bien, était parfaitement en phase. Anne-Laure BEDU.

Mme LARROUY. - Monsieur, Monsieur.

M. LE PRÉSIDENT. - Anne-Laure BEDU.

M. OXIBAR. - Monsieur le Président, ça fait 3 heures que j'attends votre promesse de parler aussi sur la Pau-Canfranc. Il y a deux intervenants qui sont intervenus. J'ai juste un petit mot à dire.

M. LE PRÉSIDENT. - Bon, alors, allez-y. Allez-y.

M. OXIBAR. - Vous parliez de fake news. Alors effectivement, vous avez raison. C'est pas 70 trains par jour et c'est pas 750 mètres de long. Mais Madame Valérie DE LA FUENTE, directrice projet de SNCF Réseau pour la Nouvelle-Aquitaine, qui est venue me voir dans mon bureau à la mairie d'Ogeu, puisque la voie ferrée passe dans mon village (et j'étais opposé à la voie ferrée avant d'être maire d'Ogeu donc il y a un petit peu de continuité dans mon opposition) m'a dit, droit dans les yeux, les yeux dans les yeux, la main sur le cœur : « le projet sera présenté à 50 trains par jour avec des trains de 450 mètres de long ». Voilà ce que me dit SNCF Réseau. Avec possiblement des matières dangereuses. Elle rajoute ça aussi. En commission des transports, Renaud LAGRAVE nous confirme, il y a quelques jours qu'effectivement, dans le dossier, il est indiqué 50 trains par jour. Mais comme le serpent Kaa dans le livre de la jungle : « ayez confiance, il n'y en aura pas 50 ». Donc, je suis désolé, mais quand on écrit sur un dossier, quand on me dit et qu'on écrit sur un dossier « 50 trains, 450 m de long », je suis désolé. Moi, je suis comme Saint-Thomas ou je suis peut-être tout simplement « con », mais quand je lis un truc, bah je le crois. C'est écrit. Après, quand vous dites, je rebondis sur l'élément que vous avez indiqué, « il n'y a que quelques riverains, quelques habitants », depuis des années, on ne parle sur la Pau-Canfranc que de la vallée d'Aspe, pardon, ça concerne la vallée d'Aspe, mais pas que la vallée d'Aspe. Ça concerne Oloron-Sainte-Marie, ça concerne le trajet entre Oloron et Pau. Et, désormais, ça va concerner aussi le trajet entre Pau et le bassin de Lacq. Donc ça ne va plus être que quelques riverains, voilà, pardon de vous le dire. Alors, chaque fois qu'on en parle, ça vous énerve. Je suis désolé. Vous avez fait part de vos analyses, vous êtes en pleine santé, ne vous énervez pas, Président. On débat, on discute. Et je remercie Renaud LAGRAVE d'avoir organisé, à la demande, je crois, que c'est notre collègue qui l'avait demandé, du groupe Europe écologie les Verts, nous allons avoir le 19 janvier, une commission, un GIA transport spécifiquement dédié à la Pau-Canfranc. J'espère à ce moment-là que nous aurons, alors on a déjà commencé à bien débattre lors d'un précédent

GIA, j'espère que nous aurons des informations claires, précises, avec tous les éléments. Mais vous allez peut-être essayer de nous convaincre. Vous le faites depuis maintenant, depuis 1998, c'est ça ? C'est quand vous avez été élu Président. Donc, depuis 27 ans, vous voulez réouvrir cette ligne Pau-Canfranc.

Permettez-nous, pardon, d'avoir de sérieux doutes et de nous opposer. Alors, au départ, c'était une opposition sur des questions purement budgétaires. Ensuite, vous êtes parti en nous expliquant que c'était l'alpha et l'oméga du transport ferroviaire. « On va pouvoir aller au ski, on va pouvoir transporter des voyageurs pour aller à Saragosse, on va pouvoir maintenant transporter des marchandises ». Pardon, mais le tracé, vous avez répondu dans la presse en vous offusquant de toutes les oppositions en disant « quand on raisonne sur le ferroviaire, il faut avoir une vision à 100 ans ». Effectivement, vous avez raison, Monsieur le Président, il faut avoir une vision à 100 ans. Sauf que vous êtes en train de vouloir réouvrir une ligne qui a été imaginée il y a 100 ans. Ça correspond plus. La réalité, aujourd'hui, la réalité économique, la réalité des transports n'est pas celle qui a été imaginée il y a 100 ans, lorsque le transport de voyageurs et de marchandises était totalement différent d'aujourd'hui. Voilà. Je ne serai pas plus long, on aura l'occasion d'en discuter en GIA.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais pas revenir, je vous donne la parole à Isabelle LARROUY. Qu'est-ce qu'on observe aujourd'hui ? Quel a été les débats qui ont eu lieu ? Attention, les lignes d'il y a 100 ans, il faut pas les fermer. C'est ce que vous avez dit pendant un paquet de temps, les uns et les autres. Il faut pas les fermer. Mais aujourd'hui, il y en a une qu'il faudra laisser fermer. Alors, c'est vrai que si on commençait aujourd'hui, je vous concède ça, compte tenu des problèmes budgétaires de la Région, à cette réouverture, peut-être ne l'aurions-nous pas lancée. C'est parti. L'avantage de cette ligne, c'est qu'elle a un patrimoine architectural et qu'elle nous ouvre. C'est la seule ligne au mi-temps des Pyrénées. Il n'y en a pas d'autres. Les autres sont des lignes qui sont sur les bordures océaniques et méditerranéennes. Sur les matières dangereuses, moi, je trouve qu'il est beaucoup plus sûr. Parce qu'il y a des matières dangereuses qui passent aujourd'hui sur des camions. Rappelons-nous qu'il y a 2 ans, mon cher Marc, il y a un camion de matière, je sais plus ce que c'était, je sais plus si c'est de la colle, de la soude ou pas, qui est tombé dans le gave. Voilà, fin. Sur la route, c'est le danger. Le ferroviaire, c'est la sécurité. Donc, il y a trois trains de fret qui arrivent pour reprendre le trafic de camions qui arrivent à Canfranc. Donc, pourquoi on ferait monter plus de trains ? Deuxièmement, deuxièmement, l'Espagne a mis à deux fois deux voies, vous qui êtes presque transfrontalier, a mis à deux fois deux voies Jaca-Huesca. Ce qui fait qu'on va avoir un aspirateur à camions qui va arriver dans la vallée d'Aspe et qui arrivera donc dans l'agglomération de Pau. Est-ce qu'on accepte ça ? Est-ce qu'on accepte ça ? Et vous êtes venus, d'ailleurs, avec moi, lorsque SNCF et la RENFE

nous ont présenté les travaux sur Jaca. Vous avez vu le chantier qu'ils ont fait ? Isabelle LARROUY.

Mme LARROUY. - Merci, Monsieur le Président. Je vais être rapide. En fait, je suis très étonnée de la façon dont cette opposition s'est mise en place. Moi, ce que je vois sur cette Pau-Canfranc, pour répondre à Madame FARRENG, c'est que monsieur BERNOS, le maire de Jurançon, il s'émeut beaucoup pour les riverains du chemin Soubacq, mais il s'est beaucoup moins ému pour les personnes qui habitent et les riverains qui sont sur la route nationale 134 depuis des années, qui subissent le passage des voitures, le passage des camions. Et personne ne les a écoutés, personne ne les a entendus. Et ce n'est pas la première fois, pourtant, qu'ils font entendre leur voix. Personne ne les a écoutés. Alors, Monsieur BERNOS, moi, j'aime beaucoup hein, mais enfin, qu'il s'occupe aussi de l'entrée et de la sortie de la rocade, parce que, là aussi, ça fait des années que ça dure cette entrée, cette sortie de rocade. Alors, je veux bien qu'il dise que le problème du passage à niveau c'est un problème, c'est pas là le problème. Le problème, c'est que cette sortie-entrée de rocade a été très mal pensée au moment où elle a été faite, parce qu'il a fallu préserver les intérêts d'une personne en particulier qui est toujours, qui est toujours là.

Et, enfin, enfin, en tant qu'élue, je ne comprends pas que vous ne défendiez pas les bassins de vie. Vous dites que cette voie ferrée qui date de 100 ans ne répond absolument plus aux besoins des gens, mais est-ce que vous vous rendez compte ? Vous habitez à Ogeu, j'habite à Gan, je vais à Pau tous les jours, tous les matins, tous les soirs. Est-ce que vous voyez le trafic qu'il y a à l'entrée de Pau, qui va vers Oloron, qui va vers Pau, qui traverse Pau, etc. ? Mais si on veut offrir ...

M. OXIBAR. - Le train va jusqu'à BEDOUS, ça suffit. Maintenant c'est bon.

Mme LARROUY. - Non, mais je termine, je termine je termine. Si on peut offrir à tous ces gens-là la possibilité de se déplacer en train pour aller à la fromagerie des Chaumes, pour aller chez Line, pour aller partout où ils travaillent et au centre-ville, et au centre-ville, je pense qu'on répondrait déjà aux besoins des populations et un peu moins à la volonté de certains élus qui n'ont peut-être pas de bilans municipaux et qui finalement ont trouvé un os à ronger.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien. On revient sur le budget vert. Anne-Laure BEDU.

Mme BEDU. – Président. Président, chers collègues, je voudrais tout d'abord répondre à notre collègue du Rassemblement national sur ce qu'il appelle « la vision dogmatique de l'écologie ». En fait, je pense qu'au Rassemblement national, l'écologie scientifique vous échappe. Quant à l'évaluation environnementale, sans connaître l'écologie scientifique, vous allez avoir du mal à l'apprécier et c'est le cas sur le budget vert. Je vous conseille de lire un

récent ouvrage qui vient de sortir, « La biodiversité pour les nuls », écrit par mon ami Allain BOUGRAIN-DUBOURG, à moins que vous ne fassiez semblant de ne pas comprendre ce que je n'exclus pas non plus.

Ensuite, je voudrais dire que, dans ce débat, je suis assez surprise d'entendre qu'on ne parle, qu'on se focalise autant sur la ligne Pau-Canfranc, qui est un très joli dossier. Néanmoins, sur le budget vert et l'évaluation environnementale, je pense qu'on a beaucoup de choses plus globales à partager ensemble. Donc j'y reviens. Nous soulignons, dans cette délibération, et nous apprécions l'ambition de notre Région qui consiste à réaliser une cartographie complète et pertinente des impacts de l'ensemble de nos politiques publiques sur l'environnement et à instaurer justement ce budget vert en amont de l'exécution de la dépense. Ce qui est vraiment une démarche très intéressante. Néanmoins, je dois dire que, pour notre région, les conditions ne sont pas simples, du fait tout simplement du retard qui a été pris par l'État français en matière d'évaluation environnementale. Et permettez-moi de vous dire que c'est assez stupéfiant de constater ce retard de l'État, après 30 ans d'analyses environnementale, professionnelle ou politique.

Comme vous le savez donc, le budget vert porte sur l'ensemble des dépenses réelles engagées et votées, et l'annexe réglementaire porte uniquement sur les défenses, les dépenses pardon réelles d'investissements qui ont été réalisées. Dans ce contexte-là, c'est vrai qu'il n'était pas évident d'avoir une approche environnementale globale et nous saluons le choix de faire un regroupement des deux analyses d'impact. L'absence de méthode partagée en 2025 traduit pour nous le manque de volonté et de vision de l'État en la matière, comme s'il découvrait l'évaluation des mesures d'impact. Attendre 2027 comme cela est prévu pour que l'on puisse, à l'échelle de nos Régions, harmoniser toutes les pratiques, ça révèle quand même l'inadaptation totale des moyens qui ont été mis par l'État à disposition de l'ensemble de nos collectivités. Nous saluons malgré tout la considération qui a été faite dès maintenant de se focaliser sur la biodiversité après le sujet climat atténuation à l'heure de la sixième crise d'extinction de cette biodiversité. À cet égard, nous vous remercions d'avoir conservé l'analyse des cinq grands types de facteurs de pression dans les lignées de tout le travail qui a été fait par CDC biodiversité, que je vous invite à regarder plus en détail, et en complément d'un document qui est beaucoup moins exigeant, qui est la taxonomie européenne. Et qui cible, uniquement, elle, l'artificialisation des sols et le respect des continuités écologiques. Bien sûr, c'est un sujet très important, nous ne le remettons pas en cause, mais il ne suffit pas. Et donc bravo d'avoir gardé ces deux approches, et à nos services, aussi, d'avoir le courage de les examiner de cette manière.

Alors, passées les questions de méthode, à quel résultat est-ce que l'on aboutit ? Donc, d'abord, sur le volet climat atténuation, on a seulement 14 % de classés comme très

favorables, qui incluent la GPSO. Alors, bon, vous connaissez notre position sur le sujet. C'est un peu aussi une limite de la méthode puisque ce projet qui est positif sur le plan climat, ailleurs, est destructeur de la biodiversité. Je referme la parenthèse. On a aussi 24 % de favorables sous conditions et je dirais qu'on a aussi, sur le sujet, à lire les graphiques, beaucoup d'incertitudes. Par exemple, sur le développement économique, un sujet sur lequel la Région est vraiment très impactante. 52 % des impacts restent à approfondir et 85 % sur l'économie numérique. C'est donc que nous avons hâte d'avoir des évaluations qui vont concerner l'ensemble des autres facteurs, les pollutions, la surexploitation des ressources naturelles pour avoir de meilleurs constats. Sur la biodiversité ensuite, 2 % très favorables, 11 % de favorables sous conditions et 29 % quand même, un tiers presque, à approfondir. Ça montre bien qu'il reste à préciser encore aujourd'hui l'ensemble de ces, de ces mesures. On a 47 % qui sont neutres sur la biodiversité. C'est intéressant à l'échelle régionale au regard de ce sujet de l'artificialisation, c'est encourageant, mais ça doit être, là encore, complété par les autres facteurs.

Bref, tout ça pour dire qu'on a encore beaucoup de choses à faire pour comprendre où on en est dans notre région en matière d'impact environnemental. Et notre groupe se tient à la disposition de votre équipe et de vos services pour contribuer à ces réflexions qui nous semblent majeures pour orienter nos politiques publiques. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Edwige GAGNEUR.

Mme GAGNEUR. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport sur le budget régional vert 2026 nous rappelle l'urgence climatique. À l'échelle mondiale, le réchauffement s'accélère et, en Nouvelle-Aquitaine, nous en voyons déjà les effets : sécheresse, feux de forêt, pression sur l'eau, perte de biodiversité. Avec des conséquences directes sur la santé : maladies respiratoires, stress thermique, vulnérabilité accrue des personnes âgées et des travailleurs exposés. La crise climatique est aussi une crise de santé publique. Dans ce contexte, les discours climatosceptiques, largement relayés par l'extrême droite, ignorent les faits scientifiques et affaiblissent la mobilisation collective. Ils occultent les risques réels qui frappent d'abord les plus fragiles. En cette journée internationale sur la protection ... en cette journée internationale sur la protection des droits des migrants et de leurs familles, je vous rappelle que l'Oxfam indique que, sans action, les inégalités mondiales se creuseront et que les personnes réfugiées ou migrantes seront les premières victimes de cette injustice climatique et que, demain, nous pourrions nous-mêmes être contraintes de migrer face aux impacts du dérèglement climatique.

Depuis 2023, la Région a engagé une budgétisation verte pour mesurer l'impact environnemental de ces politiques et orienter ses choix selon Néo Terra. Le rapport montre

de réelles avancées : transport collectif, ferroviaire, rénovation énergétique, transition énergétique, réduction des déchets, restauration des milieux naturels. Autant d'actions qui réduisent nos émissions, protègent le vivant et améliorent la santé des habitantes et habitants. L'analyse de la biodiversité souligne aussi une dynamique positive : continuité écologique, gestion durable des forêts, agroécologie, cours d'eau et zones humides restaurées, parcs naturels régionaux renforcés. Et le poids important des dépenses neutres traduit notre volonté de privilégier la rénovation plutôt que la construction neuve afin de limiter l'artificialisation.

D'ici 2027, l'ensemble des volants, des volets climat, biodiversité, pollution, eau, ressources seront intégrés, faisant de notre budget un véritable levier de résilience environnementale et sanitaire. Mais la transition doit aussi être sociale.

C'est pourquoi je souhaite que la région se dote d'un budget genré pour mesurer l'impact de nos politiques sur les femmes et les hommes et renforcer l'équité de nos actions, mais aussi parce que nos politiques doivent être capables de mesurer, objectiver et corriger les inégalités qu'elles peuvent produire ou renforcer. Cet outil permettra, entre autres, d'effacer certains angles morts et de renforcer la cohérence de nos politiques avec nos valeurs progressistes. Le budget vert protège notre territoire et notre santé. Un budget genré protégera celles et ceux qui y vivent. Ensemble, ils forment les deux piliers d'une action publique cohérente et émancipatrice. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci Edwige. Marie-Ange MAGNE.

Mme MAGNE. - Merci, Monsieur le Président. Je vais être assez brève. Je voudrais revenir sur votre discours de présentation. Vous avez pointé assez justement les limites de ce budget vert plus descriptif que stratégique. Finalement, c'est un constat qui ne va pas remettre en cause pour autant le travail des équipes, vous l'avez dit, ni l'intention politique de la Région. Mais c'est un constat assez largement partagé finalement, qui pointe une limite structurelle de cet outil au niveau national comme au niveau local. Et c'est un outil qui peine encore à trouver sa place aujourd'hui dans les arbitrages politiques. Tout l'enjeu pour les prochaines années, c'est précisément de faire évoluer cet exercice que nous soutenons, nous, dans son principe, afin qu'il devienne un outil utile, un outil finalement d'aide à la décision. Vous l'avez dit assez justement. Et c'est une évolution que vous semblez d'ailleurs envisager. D'où ma question : pouvez-vous nous en dire plus sur vos pistes d'amélioration méthodologique afin d'intégrer une lecture plus croisée des enjeux environnementaux, économiques et sociaux pour ce budget vert puisse accompagner les choix politiques de la région dans toute leur complexité ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Marie-Ange. Sandrine répondra à cette question parce que c'est ... On invente là. Je sais pas s'il y a beaucoup de régions qui font le job comme nous. Élise GUÉGAN, vous souhaitiez intervenir ? Non ? Je pense. Vous souhaitiez intervenir ?

Mme LAURENT-GUÉGAN. - Oui, tout à fait, Monsieur le Président, merci. Mes chers collègues, le budget vert donc constitue un outil d'évaluation de l'impact environnemental de nos politiques publiques. Il doit éclaircir, éclairer pardon la décision publique et permettre d'apprécier la cohérence écologique de nos choix. Or, force est de constater à la lecture des annexes que beaucoup d'éléments restent imprécis. La multiplication de la mention « à approfondir » montre que l'outil n'est pas pleinement opérationnel. Les choses se mettent également en place progressivement.

Compte tenu du fait que l'État, l'État n'a toujours pas produit de guide méthodologique clair sur le volet climat atténuation et que la Région a fait le choix d'attendre la production du guide national avant d'aller plus loin. Mais le temps long de l'administration se heurte ici à une réalité, l'urgence climatique. Elle est là, en France comme en Nouvelle-Aquitaine. Il conviendra de dépasser le seul cadre réglementaire tout en veillant à ne pas créer de nouvelles confusions entre les collectivités. Aussi, faute de clarté et d'ambition, ce qui devait être une opportunité risque de devenir un exercice technocratique de plus, éloigné également de l'action et des résultats attendus, malheureusement. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je vais donner la parole, s'il y a pas d'autres ... Oui, Christophe.

M. DUPRAT. - Oui, Monsieur le Président, mes chers collègues, j'avais une proposition à vous faire pour améliorer votre budget vert. Alors, il y en a qui commencent à rigoler, j'ai pas encore parlé. Vous allez voir, c'est pas une nouveauté parce que cette proposition, je l'ai déjà faite le 15 octobre 2024 et il devait être à peu près 11h35, 11h40. Il s'agit d'une liaison ferroviaire entre Bordeaux et Lyon. Quand j'ai fait cette proposition, il m'a été répondu, par votre Vice-président aux mobilités que ça ne servait à rien, qu'il n'y avait pas de clients, que c'était pas une bonne idée. Il y a une pétition aujourd'hui qui circule, qui a recueilli 25 000 signatures. Parce que la proposition de la SNCF, qui vaut ce qu'elle vaut, qui a bien compris, elle, qu'il y avait un vrai besoin d'une liaison entre Bordeaux et Lyon, mais ça passe par Massy et surtout ça ... ça désenclave pas pardon le Massif central et tout le centre de notre pays. Parce que ce n'est pas que la Région Nouvelle-Aquitaine qui est concernée. C'est aussi la Région AURA et surtout un territoire qui n'a pas de grandes lignes et permet de faire une vraie transversale. Alors, si on lançait à deux Régions, avec un partenariat SNCF, une étude concernant ce Bordeaux Lyon, on améliorerait parce que, aujourd'hui, nous sommes pour se rendre à Lyon dans ce qu'on appelle « les programmes, les dispositifs défavorables ». Soit on prend la voiture. Il faut pas. Soit on prend l'avion. Il faut pas. Soit on

prend les transports collectifs. Vous savez, les fameux bus longue distance qui font Bordeaux-Lyon. Qui partent de Bordeaux et qui vont à Lyon. Ils sont au gasoil. On peut pas non plus. Le vélo, mais c'est pour les plus sportifs. Parce que traverser le Massif central à vélo, il faut se lever tôt le matin, se coucher tard le soir hein. Voilà. Il y a déjà une autoroute, mais c'est pas la peine. Donc je me disais que ma proposition que j'avais faite, et ça n'avait pas été voté par tout le monde, mais j'ai vu que cela avait donné des idées aux autres, comme quoi il vaut mieux être précurseur que d'être les derniers à faire quelque chose. Mais je me dis que cela améliorerait le budget vert.

Et, juste une deuxième chose. C'est là où j'ai un petit peu de mal sur les appellations qui sont données. Vous mettez en « dispositif défavorable », et je peux à demi le comprendre, sur les opérations de cofinancement de travaux d'élargissement de routes nationales, la RN 141, la RN 147. Pour ceux qui ont pris un peu ces routes avant et après, pour moi, c'est très favorable parce que ce sont des morts et des blessés en moins. Et, excusez-moi, mais la vie humaine, pour moi, elle a beaucoup d'importance et le fait d'élargir et d'aménager ces routes dans des sécurités, ça évite à des gens d'être malades, d'être handicapés, d'être à la charge de la société. Donc c'est plutôt favorable. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je laisserai Sandrine parce que, sur le dernier point, je ne répondrai pas. Sur la ligne Bordeaux-Lyon, cher Christophe DUPRAT, il y a longtemps, quand la ligne a fermé, j'ai proposé au Conseil régional Rhône-Alpes Auvergne, c'était après la fusion, et donc j'ai proposé d'ouvrir le secteur à Laqueuille. J'ai eu un niet du Président et à diverses reprises. C'est-à-dire, j'ai eu un niet de Laurent WAUQUIEZ et j'ai eu un niet de son successeur. On peut pas faire tout seul. Même si je connais un peu les endroits autour de Laqueuille qui sont proprement magnifiques, ça fait penser au Haut Forez. Ça me rapproche de ma région natale.

Le deuxième point qu'il faut garder, pour avoir eu des membres de ma famille qui ont fait la ligne depuis, même après Saint-Étienne, dans un village qui s'appelle Montrond-les-Bains, il y avait une gare. Pour arriver à Bordeaux, il fallait 7 heures. Donc le problème, c'est moins Bordeaux-Lyon que la partie haute de la Corrèze pour aller à Clermont-Ferrand. Pour les jeunes qui poursuivent leurs études. Parce qu'en fait c'est du cabotage. Moi, je suis pas contre. Par contre, la vitesse, si on passe par Massy, c'est du TGV, donc c'est 5 heures. Tu gagnes 2 heures. Donc c'est ça la problématique sur Bordeaux-Lyon. Mais nous au moment ... croyez-moi, j'ai essayé plusieurs fois. J'ai toujours eu ...

M. DUPRAT. - Les deux sont pas antinomiques.

M. LE PRÉSIDENT. – Oui, oui, oui, oui. Sandrine, sur, pour répondre aux intervenants. À moins qu'il n'y ait ...

Mme DERVILLE. - Sur les pistes d'amélioration et notamment, Président, effectivement, il y a deux gros sujets d'amélioration. D'abord, enrichir. Là, on a traité deux volets, climat, atténuation et biodiversité. Et encore, le volet biodiversité, uniquement sur l'axe de l'impact sur les changements des terres et des mers. Donc, l'objectif, c'est de traiter d'autres axes, notamment le facteur des pollutions. Sur la biodiversité également des facteurs, mais qui seront traités plus tard, de surexploitation des ressources naturelles et un autre facteur qui est plus délicat, j'avoue, à traiter sur les espèces exotiques envahissantes. Comme je vous le disais, on va intégrer également les volets santé, les volets sociaux, etc.

Donc, ça, c'est enrichi avec différents volets. Et, deuxième piste d'amélioration pour justement avoir vraiment des résultats complets, c'est de réduire le pourcentage de « à approfondir » pour les classer, soit favorablement, soit défavorablement. Mais là, effectivement, il nous faut vraiment rentrer dans le détail. C'est pas à l'échelle du dispositif qu'on peut juger. Il faut vraiment rentrer dépense par dépense, projet par projet, puisque les projets peuvent être différents les uns des autres sur un même dispositif. Et, donc, c'est ce travail que nous nous attelons à faire chaque jour. Mais c'est vrai que c'est un travail assez long qui repose sur nos équipes. Donc voilà les axes d'amélioration pour avoir une couverture la plus totale avec le moins de dépenses à approfondir pour pouvoir justement arbitrer pleinement. C'est-à-dire qu'une fois, si on doit prendre des arbitrages, soit on assume. Par exemple, on prenait, l'année dernière, l'exemple des dépenses défavorables, elles ne sont pas toutes à arrêter. Un certain nombre d'entre elles sont des dépenses obligatoires. Et vous en avez cité quelques-unes. Vous avez cité des dépenses qui sont favorables sur le volet du climat et qui seront défavorables. Anne-Laure BEDU a parlé de GPSO qui est effectivement classée comme favorable sur le volet climat atténuation. C'est le référentiel I4CE qui considère qu'en fait toutes les lignes ferroviaires sur l'axe climat sont favorables. En revanche, sur la biodiversité, bah dès lors, s'il y a des travaux pour créer une voie nouvelle, bien évidemment, on sera défavorable sur l'axe biodiversité. Et, ensuite, eh bien c'est tous les arbitrages politiques qui découleront à l'aune des résultats du budget vert quelles sont les dépenses que nous priorisons, les dépenses que nous priorisons moins. Voilà Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. L'assemblée donne acte. Merci.

N°03

RAPPORT ANNUEL SUR LE BUDGET RÉGIONAL VERT ET RESPONSABLE

DONNE ACTE

M. LE PRÉSIDENT. - On a le rapport annuel des administrateurs de SEM et de SPL. Il n'y a pas de chose particulière, Sandrine ?

Mme DERVILLE. - Non, 17 structures, je crois que c'est à peu près comme l'année dernière, le même type de rapport annuel.

M. LE PRÉSIDENT. - Je me permets de souhaiter, un peu en solitaire, que plus on pourra sortir de structures qui dépendent pas directement de la Région, mieux on se portera. Oui Madame, vous vouliez intervenir ?

Mme JOUBERT. - Oui, Monsieur le Président. Monsieur le Président, chers collègues, à la lecture de ces rapports annuels, nous pouvons d'abord être frappés par l'exposition financière très conséquente à laquelle fait face la Région avec plusieurs dizaines de millions engagés sur certaines de ces structures. Alors que cette situation nécessiterait un contrôle interne particulièrement rigoureux, nous pouvons malheureusement déplorer un manque flagrant de rigueur dans la gestion de la plupart de ces sociétés. Bien entendu, nous ne nions pas l'existence de quelques situations financières rassurantes comme celle de la CPL Lascaux qui est revenue à un résultat positif en 2024 avec une trésorerie couvrant environ 14 mois d'activité, ou encore celle de la SEM Nouvelle-Aquitaine Croissance Tourisme qui semble bénéficier d'un effet de levier sur des projets privés avec 10 millions d'euros d'investissement pour 1,84 million d'euros engagés sur les projets signés.

Cela ne saurait toutefois masquer l'une des faiblesses évidentes de ce dossier, à savoir l'absence presque complète de vision d'ensemble. Ainsi nous sont présentés 17 rapports séparés avec 90 pages d'informations très techniques et de nombreux chiffres mais auxquels manquent des éléments de synthèse pourtant essentiels. Le montant global des risques financiers pris par la Région dans l'ensemble des SEM CPL. La liste ou le tableau de toutes les sociétés structurellement déficitaires. Une éventuelle stratégie de rationalisation ou de fusion de certaines structures.

Un constat clair s'impose, cette opacité, volontaire ou non, ne donne pas aux élus régionaux des outils suffisants pour comprendre l'exposition globale de la région à des risques financiers. La mission démocratique de contrôle qui est la nôtre s'en trouve clairement affaiblie et notre groupe ne peut s'en satisfaire. En outre, ce véritable empilement de SEM et SPL nuit à la visibilité de l'action publique et devient incompréhensible pour les Néo-Aquitains. Nous pouvons ainsi retrouver sur un même territoire deux structures publiques sur des métiers proches, ce qui induit des risques de doublons de frais de gouvernance accrus

et de dilution des responsabilités. À titre d'exemple, sur le périmètre des Pyrénées-Atlantiques, nous avons deux structures en charge de l'aménagement et des équipements publics, la SEM SEPA ainsi que la SPL des Pyrénées-Atlantiques.

Plus grave encore, ces rapports laissent apparaître des risques mal identifiés et des contrôles internes insuffisants.

Dans plusieurs structures, la partie contrôle et gestion des risques est remplie d'annotations telles que « à préciser », « en cours de formalisation », voire « non renseigné ». Prenons l'exemple concret de la SPIIT où, malgré un capital de 69,4 millions d'euros, pour seulement deux salariés, nous pouvons lire, pour la partie « contrôle des obligations vis-à-vis de l'État et de la Région » les mots suivants : « à préciser, pas de procédure spécifique en place ». Le message délivré est clair : les procédures de contrôle interne ne sont pas stabilisées, ce qui revêt une réelle gravité, car il s'agit de structures financées par de l'argent public et donc par les contribuables.

D'autres éléments nous interpellent à la lecture de ces rapports. Nous remarquons ainsi que certaines recommandations de la Cour des comptes ne sont tout simplement pas appliquées. Le cas de la compagnie des Pyrénées est le plus flagrant et le plus emblématique. Alors qu'un rapport de la Chambre régionale des comptes a formulé plusieurs recommandations, le rapport 2024 admet clairement que plusieurs d'entre elles, portant sur des sujets essentiels comme la transparence, le respect du droit des marchés publics ou encore la prévention des conflits d'intérêts, ne sont toujours pas mises en œuvre. Améliorer la qualité de l'information de l'Assemblée générale, réunir l'assemblée spéciale comme la loi l'exige, respecter les obligations de déclaration à la HATVP (Haute Autorité pour la transparence de la vie publique), s'assurer que chaque achat respecte le code de la commande publique. Alors, avant de prêcher la bonne vertu écologique en finançant des outils de tourisme de montagne durables, il serait souhaitable de commencer par respecter les règles les plus élémentaires de la commande publique et de la transparence. Vous l'aurez compris, la lecture de ces rapports annuels nous inquiète sur la gestion de ces structures. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vous remercie.

M. DAMESTOY. - Président, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui, oui, allez-y.

M. DAMESTOY. - Merci Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, cette délibération n'appelle pas de vote, comme vous l'avez dit. Toutefois, notre groupe souhaiterait formuler quelques remarques. Sur le plan financier, la SEM du Rieucourt a une nouvelle fois attiré notre attention. Pour rappel, cette SEM détient le Center Parcs du Lot-et-

Garonne et a bénéficié d'un financement très important de la part de la Région ainsi que des différentes collectivités locales partenaires. Depuis la mise en exploitation du parc en 2022, nous observons que les résultats financiers de la SEM sont mauvais. On observe des pertes de 1,2 million en 2022 et en 2023 et des pertes de 5,6 millions en 2024, ce qui n'a pas été relevé visiblement par mes collègues du Rassemblement national. Le rapport indique que la structure a été pénalisée à hauteur de 4 millions 4, en 2024, à cause de la réévaluation de la valeur vénale des actifs immobiliers à la suite d'un rapport d'expert, ce qui est très gênant. Plus gênant encore, la structure resterait largement déficitaire sans cette réévaluation.

L'an dernier, donc, nous appelions déjà de la vigilance et, cette année, évidemment, nous vous interpellons une nouvelle fois. Les informations contenues dans le rapport sont très insuffisantes pour nous permettre d'avoir un regard éclairé sur la situation de la SEM. Nous en appelons donc à vos lumières et réclamons une vigilance accrue de votre part, d'autant que le niveau de la trésorerie baisse encore. On n'est plus qu'à un mois et demi de CA fin 2024. Aujourd'hui, je ne sais pas. Et que la Région est toujours caution sur le crédit principal à hauteur de 9 millions et un peu plus.

Par ailleurs, nous restons toujours très réservés vis-à-vis du modèle de développement des Center Parcs. Il nous paraît douteux, tant au niveau des montages financiers que du modèle touristique en vase clos ou encore sur le plan environnemental, et nous nous opposerons donc à tout projet de développement futur de ces Center Parcs.

Par ailleurs, nous renouvelons également nos réserves quant au soutien accordé au projet de méga-bassines de rives et eaux du Sud-Ouest, l'ex-CACG, et nous souhaitons vivement une inflexion de sa politique en la matière et appelons à une meilleure adaptation des cultures au changement climatique. À ce propos, comment ne pas évoquer la situation des stations de ski de la région qui sont frappées de plein fouet par ce phénomène. La Compagnie des Pyrénées doit réinventer un modèle économique pour ces stations. En 2023, les administrateurs avaient décidé de lancer une réflexion stratégique sur l'évolution de ces structures touristiques. Une première restitution a eu lieu en 2024 et la poursuite et la mise en œuvre de cette étude a alors été demandée. Où en sommes-nous exactement ? Serait-il possible d'accéder au contenu de cette étude ? Ça serait sympathique de connaître un petit peu les choix qui seront faits.

Enfin, un dernier point nous interpelle au sujet de la compagnie des Pyrénées. La rémunération du nouveau directeur, à savoir 122 000 euros par an, c'est beaucoup, nous semble-t-il, pour une structure qui fait seulement 1,7 million de chiffre d'affaires. Pour terminer, je relève juste le déficit de 1,7 million de la SPIIT. Le rapport est très synthétique à ce sujet. Aucun élément n'explique cela dans le rapport clairement. Mais l'activité étant en

phase de démarrage, nous supposons qu'il s'agit d'un décalage temporel entre les recettes et les dépenses. Quelques précisions, le cas échéant, seraient les bienvenues, évidemment.

Juste pour terminer, puisque j'ai quelques secondes, ces rapports sont des rapports de 2024, nous sommes bientôt en 2026. Le décalage temporel est important. Par conséquent, les commentaires que l'on peut faire sont parfois un peu obsolètes. Ce serait bien que ces rapports annuels soient présentés plutôt au mois de juin, juillet, ce qui serait un petit peu plus pertinent en tous les cas, et nous permettrait de faire des commentaires un petit peu plus précis en phase avec l'actualité. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - On me signale que la plupart de ces structures arrêtent leur compte fin juin, donc c'est un peu complexe. Mais je prends tous ces points. Vous savez que j'ai créé ici une inspection générale des services qui nous rend compte sur les formalités, la régularité sur toutes nos structures. Les agences sont concernées. Il y a, je crois, que préside Sandrine DERVILLE, un groupe transpartisan qui suit les inspections, les évaluations. Maintenant, ces SEM et ces SPL viennent aussi des territoires. Elles ne viennent pas de nous. J'ai passé commande, moi, au service, directeur général des services de ne pas nous engager de nouveau. Mais je pense au Center Parcs du Lot-et-Garonne. C'était un projet du Département auquel nous avons contribué. Et qui crée là où il est, je crois, plusieurs centaines d'emplois, aussi. Fin, ne mettons pas trop d'idéologie là-dessus. Et je pense que, sur le plan de la régularité, personne n'a de leçon à nous donner, si vous voyez ce que je veux dire. L'Assemblée donne acte. Je vous remercie. Sur la SNAP, Andréa.

N°04

RAPPORTS ANNUELS DES ADMINISTRATEURS DE SEM ET SPL

DONNE ACTE

**05 – SOCIÉTÉ NOUVELLE-AQUITAINE PARTICIPATIONS (SNAP) : RAPPORT
ANNUEL 2024**

Mme BROUILLE. - Oui, Président, une délibération qui vise à présenter le bilan annuel de la SNAP. Je vous rappelle que la SNAP a été créée par la Région en 2018 afin de gérer ses participations dans les fonds d'investissement. Ces fonds couvrent prioritairement, pardon, des segments d'intervention où il y a une défaillance des marchés et/ou participent au développement des filières régionales stratégiques. Alors, l'activité d'investissement en haut de bilan a un double avantage, elle permet d'une part, d'interventions en fond propre de façon minoritaire pour accompagner les PME de notre territoire dans leurs projets de développement, mais elle accroît par ailleurs leur capacité à lever des emprunts auprès des banques. Donc la SNAP a investi dans 28 fonds d'investissement, dont la moitié accompagnent le financement de l'innovation, plutôt en phase d'amorçage et du capital-risque, et l'autre moitié sur le développement des PME, ETI, du territoire régional, la Nouvelle-Aquitaine.

Au 31 décembre 2024, ces fonds sont présents au capital de 272 entreprises implantées en Nouvelle-Aquitaine pour un montant global investi de plus de 378 millions. Ces mêmes entreprises totalisent plus de 30 000 emplois en Nouvelle-Aquitaine pour un chiffre d'affaires à 5,4 milliards d'euros. Donc, chaque euro investi par la SNAP entraîne environ trois euros supplémentaires de souscription. Voilà, Président pour ce bilan de l'année 2024 pour la SNAP.

M. LE PRÉSIDENT. - Des questions ?

M. PAGÈS. - Merci, Monsieur le Président. Oui, Monsieur le Président, chers collègues, nous nous réjouissons que ce genre de structure permette de démultiplier l'action de la Région sur le développement économique, puisque c'est d'ailleurs sa première mission sur la loi NOTRe. Nous avons deux ou trois questions que nous posons. La première, cela concerne par exemple NACO qui est mis en exergue dans le document fort bien fait. Et, effectivement, les critères ESG sont pris en compte. C'est très bien que NACO soit gérée par M Capital qui fait partie de l'association B Corp donc qui est une garantie éthique. En revanche, la question qu'on se pose c'est qu'il y a une cascade d'entreprises qui donnent des fonds, et jusqu'où va notre niveau de contrôle ? Parce qu'en fait, quand il y a une société de financement qui est financée par NACO, comme NICEY Développement ou Carabas, comment fait-on pour vérifier qu'eux-mêmes respectent le type d'engagement éthique qui a été pris par NACO ? C'est la première question.

On a une deuxième remarque. On n'est pas complètement satisfait du financement de Flying Whales, comme vous l'imaginez, puisque vous connaissez nos réticences sur le sujet, d'autant que cela vient compléter déjà un financement Région. Donc on a à la fois du capital qui vient d'un côté de la structure et même en amont, d'ailleurs, du fonctionnement de la SNAP, du capital qui vient de la SNAP et puis encore du capital qui vient de la Région pour amener à 20 %. Et, nous, comme vous le savez, on ne trouve pas ça très écologique. Alors, effectivement, comme vous allez sûrement me répondre et que je ne pourrai pas répondre, donc il faut que je fasse quelques prolepses, en quelque sorte, en disant « Monsieur le Président, les ballons, ce n'est pas écologique. ». Vous avez dit lors d'une commission permanente en mai que vous vouliez remplacer des milliers de camions par des milliers de dirigeables. Alors, soit dit en passant, je ne vois pas trop comment on peut remplacer un camion qui va faire avec semi-remorque et tout 40, 50 tonnes, c'est-à-dire l'équivalent d'un dirigeable de 200 mètres de long et de 50 mètres de large et à des milliers d'exemplaires. C'est pas écologique pour plusieurs raisons. La première, c'est que des milliers de dirigeables demanderaient des milliers de hangars. Et, dans ce cas-là, on aurait une artificialisation des sols pour les construire et pour les maintenir qui serait équivalente à l'emprise du projet GPSO qui, quand même, « bouffe » un paquet d'hectares.

Deuxième remarque qui montre que ce n'est pas du tout écologique, c'est que, vu le volume, quand vous prenez un ballon du style Flying Whales, vous avez en gros 50 000 mètres cubes d'hélium. Vous multipliez ça par des milliers de dirigeables et on se rend compte que les capacités sont colossales. Et, contrairement à ce que vous dites, l'hélium, ce n'est pas du tout une activité qui est écologique, parce qu'il faut savoir que l'hélium, il n'est extrait qu'en même temps que les gaz fossiles. C'est la raison pour laquelle d'ailleurs les plus gros producteurs sont les USA, l'Algérie, le Qatar. Et si vous regardez les rapports du Shift Project, ils montrent bien qu'il y a des pénuries possibles d'hélium. D'ailleurs, le CERN a failli ne pas fonctionner par manque d'hélium. Et, deuxième aspect, l'extraction d'hélium est liée aux activités polluantes de gaz et d'extraction de gaz. Donc c'était une remarque sur le prétendu côté écologique de l'hélium.

Ceci étant, il y a une troisième remarque qu'on peut faire et là qui est assez grave. Et, ce qui est intéressant, c'est que Monsieur BENAYOUN l'a souligné dans son rapport. C'est qu'en fait, il y a des comités tout à fait sérieux, professionnels, qui arbitrent pour des raisons financières. Mais en revanche, il y a un deuxième type de considération qui, lui, est politique, qui est l'aménagement du territoire. Et les choix politiques ne sont pas forcément les meilleurs choix industriels. Or, vous le savez, et on le vit en Limousin, le problème que nous avons, c'est qu'il y a une telle distorsion entre les Régions que, par exemple, dans le portefeuille de SNAP, vous avez 20 000 emplois, près de 20 000 emplois en Gironde et un

peu plus de 20 en Creuse. Vous vous rendez compte, on est dans un rapport de 1 à 1 000. Or, là, nous demandons comment inverser la tendance, comment rendre positif ce fonds pour qu'il améliore l'équilibre des territoires. Et, nous, en Limousin, nous souffrons.

Alors le Front National, l'extrême droite parle toujours du grand remplacement, mais ce dont nous souffrons, nous, en Limousin, c'est du grand contournement. Et, à l'heure actuelle, la conjugaison de tous ces facteurs de pauvreté par manque d'emploi et d'isolement font qu'on voit grandir colère et désespoir social qui vont nous amener à des résultats catastrophiques en termes de population pour les prochaines élections. Et je pense même pour l'avenir de la démocratie dans notre Nouvelle-Aquitaine. Donc, trois types de questions. C'est bien : qu'est-ce que vous faites pour les sociétés-écrans derrière NACO ? Deuxièmement, remarque, on pourrait ne pas financer à ce point-là Flying Whales. Et, troisième remarque, pourrait-on ajouter des conditions encore plus fortes pour inverser ce déséquilibre terrible des territoires qui n'a fait qu'augmenter ces 10 dernières années, malheureusement. Je vous remercie, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Je laisserai Andréa répondre, Monsieur PAGÈS, mais si vous avez une idée, une seule idée sur le plan du développement industriel, je la prends. Une seule idée. Je ne vous en demande pas deux. J'essaie de vous en demander une.

Je vous connais depuis plusieurs années, je n'ai pas une seule idée d'activité industrielle dont vous m'avez parlé. La seule chose que vous avez faite, c'est d'essayer de démolir des projets essentiels. Je laisse la parole à Andréa pour répondre à moins qu'il y ait d'autres questions à Andréa. Oui.

M. ELOPHE. - Oui. Je serai beaucoup plus court et j'espère intéressant que notre collègue PAGÈS. Juste pour vous dire que l'investissement public ne peut pas et ne doit pas devenir un instrument de conformité idéologique. Notre priorité doit rester simple, la solidité économique, l'emploi et l'ancrage territorial. Or, on constate dans ce rapport une progression constante des critères déconnectés de la réalité de nos PME industrielles, agricoles ou artisanales. Nous le disons clairement, il ne faut exclure aucune entreprise utile au territoire sous prétexte qu'elle ne coche pas toutes les cases ESG. La SNAP doit rester un outil lisible au service de la souveraineté économique régionale et non au relais d'une finance verte ultra normative. Oui à la responsabilité, non à la dérive idéologique. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Mais pardon, mais vous êtes totalement à l'écart de vos chaussettes. Même pas de vos chaussures, de vos chaussettes. Les entreprises sont bien plus en avance que nous sur le RSE, sur la transition, sur la transition environnementale, bien plus. Bien plus que nous en mettons, nous mettons de conditions. Bien plus. Les 3 entreprises que je vous ai citées ce matin, les 3 entreprises que je vous ai citées ce matin sont exemplaires à

cet égard, y compris quand on construit des usines. Vous pensez qu'il y a un patron qui construirait une usine qui serait pas liée au réchauffement climatique et qui se dirait : « je fais ça à cause de ROUSSET parce qu'il est idéologue sur le réchauffement climatique, qui l'invente avec son vieux complice Gilles BOEUF qui le pervertit » ? Non, mais vous ... Ça va pas non ? Arrêtez ce genre de discours. En plus, je vous signale que on est ou la première ou la deuxième Région à construire des usines. 36 % de l'emploi industriel net. Dites-moi quel est le maire ou l' élu qui a fait ça en France ? Alors.

Mme BROUILLE. - Juste pour répondre à Monsieur PAGÈS sur une, je sais, une contre-vérité. Je veux vous redire qu'il n'y a pas de société-écran derrière NACO. NACO est bien détenue à 100 % de la Région, par la Région pardon, et c'est bien le travail de NACO de vérifier tous ces critères. Ils ont un mandat de conseil pour nous sur les critères. Et puis, après, je suis désolée, aussi de vous redire que la politique que nous menons en termes de développement économique, c'est bien d'accompagner les porteurs de projets pour s'installer en Nouvelle-Aquitaine. Mais on ne force pas à une entreprise à s'installer où elle ne souhaite pas.

M. PAGÈS. - J'ai pas dit ça Madame.

M. LE PRÉSIDENT. - J'ajoute une chose. Quand nous intervenons au capital, soit directement par NACO, soit par les outils de type Aquiti, l'IRDI, etc.

Les règles de l'AMF sont strictes. Ce ne sont pas les élus qui décident, ce n'est pas moi qui décide. On peut rapprocher ce qu'on appelle le deal flow, c'est-à-dire la connaissance que les services de la Région ont de milliers d'entreprises qui viennent pour qu'elles soient accompagnées. Et ce que les équipes des différents fonds d'investissement portent. Le deuxième point c'est pourquoi je vous ai proposé à l'Assemblée, à la Région, d'entrer dans cette politique de fonds propres. C'est parce que c'est le problème de fonds de nos PME. Le rapport habituel entre fonds propres et dette, dans une entreprise, c'est 50-50. Nous, en France, nous sommes avec un retard, par la centralisation de notre épargne, parce que c'est l'épargne qui finance ça et les pouvoirs publics. Nous sommes à 20-80. 20 de fonds propres, 80 de dettes. Et, aujourd'hui, nos entreprises de sous-traitance aéronautique souffrent parce que les grands groupes, et notamment Airbus, leur demandent de monter en cadence, d'investir, etc. Elles doivent rembourser leur PGE et elles ne savent pas le faire. Donc c'est un problème structurel de l'économie française. Nous avons mis en place des éléments et je rêverais, moi, de créer une banque régionale d'investissement, comme les Allemands. Mais les résultats de cette politique sont là. J'ai demandé et nous avons eu des présentations des différents fonds pour expliquer quelles sont les entreprises qui sont derrière. Je peux vous dire que c'est inégal. Parfois, je ne comprends pas pourquoi on a choisi telle ou telle

entreprise plutôt que telle autre, mais je n'ai pas le droit d'intervenir. L'Assemblée donne acte.

N°05

SOCIÉTÉ NOUVELLE-AQUITAINE PARTICIPATIONS (SNAP) : RAPPORT ANNUEL 2024

DONNE ACTE

M. LE PRÉSIDENT. – Sur le rapport annuel des aides économiques en 2024.

Mme BROUILLE. - Donc, du coup, ce rapport annuel réglementaire des aides d'État, aides versées en 2024 par les collectivités de Nouvelle-Aquitaine. Je précise bien par les collectivités de Nouvelle-Aquitaine, parce que, dans le rapport qu'on va vous présenter, on y retrouve les aides attribuées bien sûr par la Région, mais aussi par les EPCI, puisque la loi NOTRe leur a donné la compétence économique ainsi que les Départements sur le volet agricole.

Donc, on arrive à dissocier le côté Région des autres collectivités, mais dans son ensemble, ce rapport doit rapporter toutes les aides qu'ont reçues les entreprises sur le territoire.

Alors cette diapositive illustre justement les aides attribuées par les collectivités de la Nouvelle-Aquitaine. On peut noter que ces aides donc sont versées à 94 % par la Région pour un montant total de 167,7 millions d'euros. 134 sur le volet économique et 33 millions sur le volet agricole et à 6 % par les EPCI. Notons, malgré tout, que ces interventions par ces dernières augmentent au fil des années de par la convention qu'on peut passer avec eux avec le SRDEII qui augmente une relation et des complémentarités de nos aides avec ces dernières.

Sur la répartition des aides versées par la Région, donc vous y trouvez peut-être les trois plus importantes. À 30 % les aides à finalité régionale. Alors ce sont les aides spécifiquement sur les territoires ruraux. La deuxième, à 27 %, sur la recherche et l'innovation. Et, enfin, la troisième plus grosse part est sur l'environnement, je dirais à égalité avec la formation.

Sur les aides économiques, là, on va faire peut-être un focus. Pour la Région ce sont 38 204 entreprises qui ont été accompagnées en 2024 pour un montant total de 254 millions d'euros. Alors vous voyez la répartition sur les aides directes pour 124, vous retrouvez les instruments financiers dont les fonds d'investissement pour 72 millions d'euros, le FEDER et FEADER, donc les fonds européens, pour un peu plus de 46 voire 47 millions d'euros et les dispositifs collectifs phares tels qu'Entreprendre en Nouvelle-Aquitaine pour 10,6 millions d'euros. La répartition, vous voyez qu'elle est équilibrée. En réponse peut-être, à Monsieur PAGÈS, puisque ce sont là les focus, 3 917 prévisions de création d'emplois à 3 ans pour les projets aidés en 2024. Donc avec une répartition en fonction de la démographie, aussi, sur tout le territoire, allant de la Creuse jusqu'aux Pyrénées, en passant par la Gironde et jusqu'aux Deux-Sèvres.

Sur les aides, on note, sur cette diapositive, que les aides sont attribuées, vous le voyez, à plus de 90 % pour nos TPE et PME de notre région. Et, enfin, dernier focus sur les aides directes votées en 2024. Là, on y retrouve la répartition par secteur d'activité, en nombre d'entreprises, en proportions. Vous voyez que la plus grande partie est pour l'industrie, suivie du service et, enfin, du bâtiment. Même si nous n'avons pas de dispositif direct pour le secteur d'activité du bâtiment, on y retrouve toute l'économie circulaire dans cette thématique.

Et, enfin, dernière diapo qui montre que notre politique volontariste, engagée depuis plusieurs temps, porte ses fruits, entre l'accompagnement et la création d'écosystèmes et puis l'accompagnement de projets des entreprises, puisque, avec 24 ouvertures nettes d'usines, la Nouvelle-Aquitaine est la deuxième Région qui ouvre le plus de sites industriels en 2024, dans la continuité de 2022 et 2023, tout de suite derrière AURA. Ce qui peut être effectivement, c'est même plus que pas mal, on peut en être fier.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Andréa. Y a-t-il des observations ? Oui, Madame.

Mme VEYSSIERE. - Monsieur le Président, ce rapport est révélateur d'une méthode, une méthode qui consiste à dépenser beaucoup, à communiquer davantage, à ne jamais rendre de comptes sur les résultats. Car, ce que vous présentez aujourd'hui ...

M. LE PRÉSIDENT. - C'est ce qu'on est en train de faire...

Mme VEYSSIERE. - Car, ce que vous présentez aujourd'hui n'est ni une stratégie économique, ni un bilan politique. C'est un document administratif creux qui empile des chiffres conçus non pas pour évaluer l'efficacité des aides, mais pour éviter toute évaluation sérieuse. On y trouve des montants, des pourcentages, des tableaux. Mais tout ce que, ce que tout élu est en droit d'attendre, vous ne le donnez pas. Les résultats. Combien d'emplois créés, combien d'entreprises réellement consolidées, quels secteurs économiques ont été dynamisés, quels impacts concrets sur nos TPE, nos PME, celles qui souffrent le plus aujourd'hui ? La réponse est simple, vous n'en savez rien. Et ce n'est pas moi qui le dis, c'est votre rapport. Vous reconnaissez noir sur blanc que de nombreux Départements et EPCI n'ont pas transmis leurs données. Autrement dit, ce rapport est incomplet. Nous débattons d'un document qui ne reflète pas la réalité des aides publiques versées. Vous nous demandez donc de donner acte d'un tableau dont il manque des cases et de valider une politique économique sans vision globale, sans suivi, sans évaluation. Et, comme toujours, pour masquer l'absence de résultats, vous nous servez l'idéologie. Même dans un rapport censé être neutre, on trouve Néo Terra, transition, résilience, sobriété. L'économie régionale n'est plus pensée pour produire, investir, créer de la valeur. Elle est

instrumentalisée, soumise à une logique d'éco-conditionnalités, dogmatique, totalement déconnectée du terrain.

Dernier point, mais fondamental, l'opacité. Des dizaines de millions d'euros distribués, des milliers de bénéficiaires annoncés, mais aucun nom, aucun secteur précis, aucun suivi des entreprises aidées. C'est un problème de transparence et c'est surtout un problème de responsabilité dans l'utilisation de l'argent public. Alors, oui, nous prendrons acte de ce rapport parce qu'il ne permet rien d'autre.

Mais ne nous demandez pas d'y voir une politique économique. Ce n'est ni une stratégie ni un pilotage. C'est un écran de fumée idéologique qui masque l'absence de résultats et de responsabilité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Bah moi, pas. Mais enfin, vous rigolez ? Andréa BROUILLE, les services. On vous a présenté quelque chose où on vous met les secteurs, la taille de l'entreprise, la zone géographique, le nombre d'emplois, le nombre d'entreprises aidées, le montant, etc. Vous avez ... Tout vous a été présenté. Sauf que vous lisez un texte qui vous a été préparé à l'avance et que vous écoutez rien.

Mme VEYSSIERE. - Pas du tout. Pas du tout.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est de l'incompétence.

Mme VEYSSIERE. - Pas du tout.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est de l'incompétence.

Mme VEYSSIERE. - Pas du tout.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je vais surtout pas demander au Front national des renseignements et des conseils sur le plan du développement industriel et du développement économique. Sûrement pas. Mais quand même, au moins, ayez du respect pour le boulot qui a été fait. Ayez du respect. Qui souhaite intervenir ? Oui, Isabelle LARROUY.

Mme TARIS. - Monsieur le Président, chers collègues, merci à Andréa de nous avoir fait cette présentation parce que c'est vrai que cela manquait un petit peu au rapport. Néanmoins, je vais quand même faire une petite intervention. Nous retenons de ce rapport que plus de 143 millions d'euros d'aides et régimes d'aides économiques ont été versés en 2024 par la Région. Ce chiffre, non exhaustif, puisqu'il n'intègre pas toutes les aides comme l'indique le rapport, rappelle les orientations de la Région vers des investissements productifs pour l'innovation et pour l'environnement, et le choix d'accompagner les entreprises dans la mise en œuvre des transitions vers une économie résiliente et durable. Nous voulions ici mettre l'accent sur les conditionnalités du versement des aides régionales

votées en mars 2023, dont l'objectif était de soumettre les financements octroyés à des critères environnementaux, économiques et sociaux et de les intégrer dans l'ensemble des règlements d'intervention de la collectivité dans les 2 ans. La question c'était : qu'en est-il exactement en 2025 ? Vous nous avez apporté quelques précisions sur les entreprises accompagnées et les prévisions de création d'emplois. Ce rapport n'était pas l'objet et ne faisait pas mention de ces données.

L'annonce, en juillet dernier, par Fabien GAY, rapporteur de la commission d'enquête sénatoriale, sur l'utilisation des 211 milliards d'aides économiques nationales nous a révélé l'absence de données fiables sur l'usage des aides, les dérives et l'insincérité des usages qui ont été faits de l'argent public sans que l'on puisse sanctionner ou corriger. Cela a souligné la nécessité d'une réforme profonde impliquant un débat politique large et une prise de conscience collective sur le rôle de l'État dans l'économie.

Nous savons que les aides sont devenues un élément structurel du système capitaliste français, un pilier qui soutient la rentabilité des entreprises dans un contexte global de pression et de financiarisation accrue. Et nous nous satisfaisons que la Région Nouvelle-Aquitaine ait initié les éco-socio-conditionnalités et en ait traduit les principes dans un règlement d'intervention en mars 2023. L'approche simple et pragmatique, pensée pour accompagner avec bienveillance les acteurs régionaux sans les punir, pour les inciter à progresser, traduit une approche politique modérée, mais aussi une forme de renoncement à faire des éco-socio-conditionnalités un outil réellement efficace. La commission d'évaluation régionale dispose-t-elle d'un pouvoir d'investigation suffisant pour lever l'opacité des engagements sur certains points que je vais énumérer.

La fragmentation des aides temporelles et thématiques concernant notamment la formation, la transition écologique, l'innovation rend la lecture globale des montants et leur traçabilité difficile. Idem concernant la fragmentation structurelle en passant par de multiples entités juridiques, filiales, sous-traitants, permettant de solliciter des aides via différents canaux tout en gardant un pilotage centralisé. Le versement de dividendes qui ne doit pas être financé par les fonds publics. En effet, l'esprit du règlement des éco-socio-conditionnalités impose que l'attribution d'une aide publique soit corrélée à une production de bienfaits collectifs vertueux en matière d'emploi, de relocalisation et de transition écologique. Est-ce toujours le cas ? De quels moyens de contrôle disposons-nous pour éclairer la stratégie de l'entreprise en matière d'investissement ou de redistribution ? La délocalisation d'entreprise prévoit, selon le règlement d'intervention, le remboursement de l'aide, d'autant plus lorsque cette délocalisation engendre des pertes d'emplois sur le territoire et la disparition d'un projet reconnu d'intérêt souverain. La traçabilité de la réalisation des objectifs pose problème lorsqu'elle est inexistante ou qu'elle n'est pas vérifiable. Alors, vous avez fait état, Andréa, de

3 917 prévisions d'emploi. De quels moyens disposons-nous pour vérifier de l'exécution de cette prévision ? Quant aux grosses entreprises pour qui le versement ou non d'une aide régionale n'affecte en rien une décision de développement de leur outil productif, cela mérite que l'on s'y attarde. Suite à ces deux années de mise en place du règlement d'intervention des aides financières aux entreprises, il nous semble nécessaire de tirer certaines leçons.

Notre groupe avait mis l'accent sur la dimension sociale des éco-socio-conditionnalités en matière d'emplois créés et inclusifs pour les personnes handicapées, de formation des salariés, d'accompagnement au maintien en emploi des seniors, de l'égalité femmes-hommes, d'information consultation du CSE pour les entreprises de plus de 50 salariés et d'ancrage sur l'ensemble du territoire de Nouvelle-Aquitaine, pour réduire les inégalités territoriales. Au regard du contexte budgétaire qui nous oblige, nous réaffirmons notre volonté politique à exercer plus de contrôle des aides financières et plus de transparence concernant la conditionnalité en cas de délocalisation, de licenciement, de versement de dividendes, à recentrer les aides vers les PME-TPE sur les territoires vulnérables, à mettre en place des versements progressifs conditionnés à des résultats concrets, à privilégier les avances remboursables aux subventions non conditionnées, à partager les données d'aide avec les représentants du personnel, enfin, à créer une commission d'évaluation des politiques publiques.

M. LE PRÉSIDENT. - Ma chère Isabelle, c'est pas possible ce que vous demandez. C'est pas faisable. Pas sur un certain nombre de conditionnalités. Mais ce n'est pas la Région qui peut dire à telle ou telle entreprise « vous vous installez là ». C'est l'entreprise qui décide. Ne faisons pas rêver nos concitoyens sur ce qui n'est pas possible. Écoutez, on est en train de se battre, aujourd'hui, pour avoir une super entreprise sur l'électronique. Il y a trois sites en France qui sont mis en compétition. Je peux pas mieux. Il y a deux sites en Nouvelle-Aquitaine. Et nous sommes le premier site parce qu'on a gagné, parce que notre écosystème, c'est une entreprise d'électronique, est le plus performant que d'autres Régions. Parce qu'on est capable de vendre un site, parce qu'on est capable d'expliquer, avec les maires des communes, qu'il y aura des logements, parce qu'on a fait un lycée, parce qu'il y a des moyens de transport. Mais on sait pas, on ne peut pas le faire, le reste, ce n'est pas possible.

Deuxièmement, les soldes des aides ne sont payés que si le projet de développement, que ce soit un investissement sur une machine, que ce soit un projet de R&D, que ce soit un projet de formation, que ce soit la RSE, tout cela est validé. Ne revenons pas là-dessus. Parce que cela existe. Ne compliquons pas la tâche de nos équipes et, disons-le, ce n'est pas un problème idéologique par rapport à ce qui a été dit tout à l'heure. La RSE, cela fait bondir la compétitivité des entreprises parce que c'est la qualité de vie au travail qui est le

plus efficace. C'est ce que nous avons démontré, quand même. C'est ce que nous avons démontré avec l'usine du futur, c'est qu'en dépenibilisant les boulots, en automatisant, en formant, en numérisant, etc. Bordes. L'usine de Bordes, à côté de Pau, +50 % de sa productivité. C'est le problème de fond de nos usines, aujourd'hui. En 3 ans, Safran a remboursé son prêt. En 3 ans.

Deuxièmement, on ne peut pas avoir une logique « soit un prêt, soit une subvention ». D'abord parce que l'entreprise, à un moment donné, accepte soit l'un, soit l'autre. Mais on essaie de faire le prêt. Mais le prêt ne nous garantit pas un remboursement. Je vous donne un exemple. Quand tout le monde, à Condat, fin sur la papeterie de Condat, d'intervenir, avec 20 millions d'euros. Aujourd'hui, le groupe Lecta est parti et vend l'usine. On a réussi à récupérer les deux tiers du prêt. Il manque combien, Andréa ? 7 millions. Donc 7 millions par rapport à tous les prêts qu'on peut faire. Donc soyons attentifs à ça. On ne peut pas plus. Notamment, vous avez vu ce qu'Andréa a dit tout à l'heure, Isabelle, sur le nombre d'entreprises. À 90 % c'est des petites boutiques. Par contre, quand il y a un projet entre un grand groupe et une série de PME pour augmenter leur charge de travail, c'est plutôt intéressant de le faire. Mais ne suspectons pas, par avance, les entreprises de s'en mettre plein les poches. Sinon, il y aurait pas de disparition de boîtes en France.

Mme TARIS. - Non, Président, si vous permettez.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je termine ma démonstration. Vous dites : « mais tout ça est un peu éclaté ». Oui, parce que quand une entreprise vient nous voir, elle peut avoir un problème d'investissement, elle peut avoir un problème de numérisation, elle peut avoir un problème de fonds propres, elle peut avoir un problème de formation, elle peut avoir un problème de lutter contre ses coûts énergétiques. Ce qui fait qu'on décarbone. Ce qui fait qu'on fait de l'économie circulaire. Donc, si on veut être efficace, il faut être à la carte. Et, peut-être une des choses dont je suis le plus fier dans cette Région, c'est d'avoir progressivement, avec les directeurs ou directrices générales adjointes de ces équipes, d'avoir monté une équipe qui est unique en France. Regardez la carte qui est ici. Est-ce que, « bon Dieu », on ne peut pas être fier d'être la première Région à construire des usines ? Oui, on n'a pas l'origine. Il faut toujours qu'il y en ait un qui dévalorise. Je trouve ça incroyable. Plains-toi, plains-toi...

Mme TARIS. - Président, loin de nous l'idée de dévaloriser notre action régionale en matière d'implantation et d'aide aux entreprises. Nous en sommes également, aussi, très fiers. Moi je, nous voulions juste mettre l'accent sur ces deux années de bilan après ce règlement d'intervention. Nous pensons qu'il y a peut-être des leçons à tirer, quand même, au vu des dossiers, voilà, que nous sommes amenés à voir passer. Et il nous semble, il y a quand

même, Andréa a fait état de prévisions d'emplois. Moi, je pose une question simple : entre prévision et exécution, y a quand même une différence. Voilà. Donc, qu'en est-il, exactement, de ces emplois ? Même si, comme vous l'avez dit, il y a beaucoup d'emplois.

Et, aussi, comment dirais-je, cette histoire de délocalisation. Certains dossiers nous ont prouvé quand même des comportements... assez scandaleux. Il en est un dont je ne citerai pas le nom puisque l'instance est publique et que je ne suis pas là pour nommer le nom des entreprises. Mais il nous arrive de verser des subventions à des entreprises qui, en même temps, décident de délocaliser. Pouvons-nous trouver cela normal, Président ?

M. LE PRÉSIDENT. - Mais ça ne se passe pas comme ça, Isabelle.

Mme TARIS. - Il faut que vous m'expliquiez parce que, moi, je ne comprends pas.

M. LE PRÉSIDENT. - Je suis désolé. S'il n'y avait que des entreprises familiales en France, ça signifierait qu'on aurait mis en place un système de fonds propres qui soit capable de garder la propriété de l'entreprise. Aujourd'hui, il y a des prédatons, il y a des fonds qui rachètent et qui délocalisent après. L'immense majorité des entreprises que l'on accompagne restent sur place parce que ce sont des entreprises familiales. L'immense majorité. Mais prenez le cas à La Souterraine. À La Souterraine, avec une mécanique parfaitement huilée, je sais pas si le maire de La Souterraine est là ? Il a pu rester là ? Où il est, il dort ? Où ça avec Jean-Pierre ? Ah, bon, en l'espace d'une heure, une entreprise téléphone au directeur du développement économique de la Mairie de La Souterraine, de l'Agglo. Une heure après, la Région était au courant du dossier et on enclenchait la mécanique. On réhabilite la friche De Fursac. 300 emplois sont programmés. On aide la commune pour qu'on réhabilite le site. Aujourd'hui, 2-3 années après, on n'a pas encore 300 emplois. Mais vous ne pouvez pas demander à un chef d'entreprise dont le nombre d'employés est lié à son marché qu'il puisse s'engager, à la personne près, à avoir le nombre d'emplois. C'est pas possible, Isabelle. Ce n'est pas possible. Regardez ce qui se passe. Après la COVID, on a eu un boum du prix de l'énergie. Il y a des entreprises, notamment aéronautiques, qui ont fait l'erreur. Mais je ne peux pas, moi, parce que ce n'est pas moi qui autorise, c'est l'État, le chômage partiel, dire : « je t'interdis de licencier ». Mais des entreprises ont licencié. Après, elles ont cherché à recruter parce que le marché a réaugmenté. Je pourrais vous citer les entreprises en dehors de cette tribune. Elles ont eu des difficultés. Elles se sont aperçues qu'elles avaient fait une erreur de licenciement pendant la période difficile.

Mais on est dans un monde du vivant. Alors, il y a des voyous sur lesquels il faut être impitoyable. Mais ça, c'est à l'État d'agir, car certaines fraudent souvent, d'ailleurs sur le fisc. Mais le reste que l'on connaît, ce sont des entreprises qui font leur job. Regardez, vous avez

une entreprise qui s'appelle Adam, qui fait, dans le Médoc, des caisses de bois. Le dirigeant a créé une fondation qui va prendre le relais de sa propriété pour l'entreprise et la garder sur place. On essaie de développer, nous, un écosystème qui permette de développer cela un peu à la mode du Pays basque espagnol. C'est pour cela que l'on a fait toute une journée de travail entre le monde coopératif du Pays basque espagnol et nos entreprises ETI.

Andréa me soufflait à l'oreille que l'on a un grand projet, à Bessines, avec Orano Med. C'est un projet incroyable qui permet de traiter les métastases du cancer. On nous a montré, Andréa était là, les IRM spectaculaires. C'est vraisemblablement Sanofi qui va opérer cela. Mais il est évident qu'il y a une promesse de 100 emplois ou 150 emplois, mais qu'on ne peut pas le savoir de suite. Vous voyez ce que je veux dire. L'économie, ce n'est pas de la science exacte. Ce qui est de la science exacte aujourd'hui, et j'espère qu'on continuera, c'est cette carte. C'est de ça dont il faut qu'on soit fier. J'assume, par contre, si créer des usines en Aquitaine est de l'idéologie, alors j'en suis fier. Anne-Laure BEDU.

Mme BEDU. - Président, chers collègues, je poursuis dans le sens de ce qui vient d'être dit. Certes, effectivement, cette obligation européenne, elle peut paraître un peu théorique, et pourtant, nous, on la trouve vraiment intéressante pour notre territoire régional. Évidemment, on comprend aussi, en lisant le rapport, que les données ne sont pas complètement complètes. On a regardé ce qui se passait dans d'autres Régions. Par exemple, ils ont parfois mis la liste de l'ensemble des EPCI qui étaient destinataires du questionnaire, ce qui ne nous semblait pas inintéressant. Et puis, ça serait, d'ailleurs le moyen, aussi, de les inviter à répondre pour la prochaine fois. Sur le fond, ce qui ressort, c'est finalement la grande puissance économique de l'échelon régional, avec un pourcentage de 94 % qui correspond à 134 millions d'euros. Donc, si on le met en vis-à-vis des 6 % qui proviennent des EPCI, on voit bien à quel point, en fait, il faut tenir compte de la coordination stratégique de nos politiques à ces deux échelles et, pour nous, c'est vraiment la leçon principale de ce document puisqu'on a autant de pouvoir de pouvoir bâtir ensemble les politiques économiques avec les deux échelles des EPCI pour une meilleure coordination territoriale. Cela nous paraît très intéressant. Et, ensuite, on peut évidemment discuter de la répartition sectorielle des aides. C'est vrai que ce chiffre de 16 % destiné à l'environnement peut questionner dans le cadre de l'équilibre des trois documents SRDEII, feuille de route Néo Terra et programme Usine du futur. On peut trouver que c'est beaucoup ou pas assez. Nous, on aurait tendance à dire que ce n'est pas assez.

Sur le volet agricole et forestier pour lequel vous nous soumettez souvent des délibérations également, le rôle de la Région est aussi déterminant, avec 70 % affichés représentant 47 millions d'euros. Donc, ces responsabilités économiques, en fait, elles sont considérables et elles nous honorent et elles nous obligent, d'une certaine manière. Donc, ce rapport, on le

trouve utile. Évidemment, c'est sa première expression, donc il est relativement imparfait, c'est normal. Mais pour nous, il doit bien sûr être mis en perspective avec d'autres documents existants pour permettre justement une lecture exhaustive à la fois du fléchage et des impacts de nos aides, au-delà de simplement mentionner des volumes financiers. Cela nous permettra, là aussi, un arbitrage de nos politiques publiques à l'avenir.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci et merci à toutes les équipes parce que c'est un travail important. En tout cas, je crois qu'on peut être fiers, ensemble, de ces résultats, sans avoir l'histoire industrielle de Rhône-Alpes ou de Nord-Pas-de-Calais. Et, mon souhait, je le dis, en anticipant le budget 2027, c'est qu'on augmente notre capacité d'accompagnement des entreprises. L'Assemblée donne acte. Je vous remercie.

N°06

RAPPORT ANNUEL DES AIDES ÉCONOMIQUES VERSÉES EN 2024

DONNE ACTE

**07 – PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'INSTITUT
NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (INPI)**

M. LE PRÉSIDENT. - Ensuite, on a, Andréa, le partenariat avec l'INPI.

Mme BROUILLE. - On vous propose une convention de partenariat avec l'INPI. L'INPI est un établissement public qui dépend du ministère de l'Économie et qui est chargé de l'enregistrement des titres de propriété intellectuelle. Il informe aussi les entreprises et les acteurs à l'innovation. Et puis, sur l'homologation des indications géographiques, artisanales et industrielles. Nous en avons 11 présentes en Nouvelle-Aquitaine. Je citerai la Porcelaine de Limoges, la tapisserie d'Aubusson, les charentaises de Charente Périgord, et je m'arrêterai là. Pour vous dire que la Région soutient l'INPI depuis une vingtaine d'années pour le déploiement d'un programme d'actions à destination des entreprises. On y retrouve des prédiagnostics de propriété intellectuelle, mais aussi des formations actions de 6 jours pour assister les dirigeants d'entreprises dans la mise en œuvre d'une stratégie de propriété intellectuelle. Donc, cette délibération vise à donner de la visibilité entre deux partenaires, la Région et l'INPI, à travers des actions communes qui seront déployées. Merci, mes chers collègues.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des remarques, des questions, des oppositions, des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

N°07

Vote sur : PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'INSTITUT
NATIONAL DE LA PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE (INPI)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

08 – AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L’AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D’INNOVATION DE NOUVELLE-AQUITAINE (ADI N-A) SUR LA PÉRIODE 2023-2024-2025

M. LE PRÉSIDENT. - Sur ADI, simplement, il faudra, Andréa, qu'on sorte tous les deux. Je sais pas qui participe.

Mme BROUILLE. – Monsieur HAZOUARD aussi doit sortir.

M. LE PRÉSIDENT. - Monsieur HAZOUARD, Monsieur LE CAMUS. D'accord ?

Mme BROUILLE. – Alors avant le vote et qu'on sorte donc, présentation d'un avenant de la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens que nous passons avec ADI. Il y a 3 ans, la Région, nous avons voté une cette convention sur la période, pour la période 2023-2025. Sachant que cette convention vient à échéance en fin d'année, il vous est proposé de proroger d'un an afin de boucler le travail de redéfinition des missions de l'Agence, dans un contexte de restrictions budgétaires. Donc, ce travail de rationalisation devrait contribuer à améliorer la complémentarité entre l'ensemble des acteurs de l'écosystème et la lisibilité de l'action de notre agence ADI.

M. LE PRÉSIDENT. - Je laisse à Jean-Louis le soin... Il faut vraiment qu'on sorte.

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, 2^{ème} Vice-président,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. NEMBRINI. – Oui. Je ne peux prendre le pouvoir que s'il n'y a personne, ma chère Françoise. Bon je vois que, non, c'est pas fini ? Tout le monde est sorti. Donc je mets aux voix cet avenant à la convention.

Mme CHADOURNE. - Excusez-moi, Monsieur le Président, j'avais une intervention, voilà. Sur l'avenant. Oui, j'avais une intervention. Bon, alors, mes chers collègues, Monsieur le Président, l'avenant que vous nous présentez aujourd'hui prolonge d'un an la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Région et l'Agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine. Et c'est précisément là que se situe le premier problème. Vous nous demandez de reconduire pour plus de 5,4 millions d'euros tout de même un dispositif alors que vous reconnaissez vous-même que le système des agences régionales

doit être revu, leur mission, leur périmètre et leur gouvernance. Autrement dit, vous prolongez aujourd'hui un outil que vous annoncez comme devant être profondément réformé demain. Pour nous, cette méthode n'est pas acceptable. La méthode aurait dû précéder la reconduction, pas l'inverse. Nous ne sommes pas là pour valider une gestion au fil de l'eau, mais pour garantir que chaque euro régional soit utile, évalué et stratégique. Soyons clairs, personne ici ne conteste que certaines entreprises trouvent à l'ADI un accompagnement utile. Des diagnostics, des mises en relation, un appui technique ponctuel peuvent répondre à des vrais besoins. Mais au fil des CPOM successives, l'ADI est devenue un outil pleinement intégré à la feuille de route Néo Terra, c'est-à-dire à votre vision très idéologique de la transition. Le bilan 2023-2025 est éclairant : priorité donnée aux filières dites vertes, soutien appuyé à l'éolien, à l'hydrogène dit vert, à des modèles économiques conceptuels et conditionnement implicite des accompagnements à l'adhésion à cette doctrine. Pour nous, l'ADI doit être au service de la compétitivité des entreprises, pas au service d'une transition écologiste punitive qui fragilise notre industrie et renchérit le coût de l'énergie. La Nouvelle-Aquitaine doit se réindustrialiser, pas se « réidéologiser ».

Vous nous présentez par ailleurs un bilan très riche en chiffres : nombre d'entreprises accompagnées, nombre d'événements, nombre de participants. Mais il manque l'essentiel : où sont les évaluations indépendantes ? Combien d'emplois industriels durables ont réellement été créés ou maintenus ? Quels secteurs stratégiques ont gagné en souveraineté ou en compétitivité ? Quelles retombées économiques concrètes justifient les millions d'euros engagés ? Un bilan d'activité n'est pas un bilan d'efficacité. À ce stade, vous ne nous apportez pas les éléments permettant de juger objectivement de l'impact réel de cette agence sur l'économie régionale.

Enfin, la question du pilotage reste entière. Une agence financée majoritairement par de l'argent public ne peut pas fonctionner durablement avec un contrôle aussi flou et une orientation aussi univoque, surtout lorsque vous annoncez vous-même une réforme imminente. Notre position est donc claire. Parce que l'ADI apporte malgré tout un soutien à certaines entreprises, nous ne voterons pas contre, mais parce que la réforme des agences est en cours, que le montant engagé sont élevés, que le pilotage reste flou et que la logique Néo Terra domine toujours ce dispositif, nous ne pouvons pas soutenir cette prolongation telle qu'elle nous est présentée. En conséquence, nous faisons donc le choix de l'abstention. Je vous remercie.

M. NEMBRINI. - Merci, Madame. On n'est pas déçu, en effet. L'idéologie des autres est toujours une mauvaise idéologie. Elle traduit une obsession chez vous, je trouve.

Bon, je vais ... Heureusement que le Président n'est pas là, ça lui aurait permis de vous reprendre à nouveau sur ce que vous venez de dire. Je ne me permets pas de le faire. Je mets aux voix cet avenant à la convention pluriannuelle d'objectifs et de moyens entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Agence de développement et d'innovation de Nouvelle-Aquitaine sur la période 2023, 2024, 2025. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Adopté à la majorité. Je profite que j'ai le pouvoir pour me donner la parole.

N°08

Vote sur : AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ET DE MOYENS (CPOM) ENTRE LA REGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'AGENCE DE DÉVELOPPEMENT ET D'INNOVATION DE NOUVELLE-AQUITAINE (ADI N-A) SUR LA PÉRIODE 2023-2024-2025

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :

BROUILLE Andréa concernant l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine - ADI N-A (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
HAZOUARD Mathieu concernant l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine - ADI N-A (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
LE CAMUS Pierre concernant l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine - ADI N-A (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
NAUCHE Philippe concernant l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine - ADI N-A (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
OXIBAR Marc concernant l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine - ADI N-A (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
ROUSSET Alain concernant l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine - ADI N-A (Président)
SEGUINAU Christine concernant l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine - ADI N-A (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)
UTHURRY Bernard concernant l'Agence de Développement et d'Innovation de la Nouvelle-Aquitaine - ADI N-A (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**09 – PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2022-2028 -
ACTUALISATION N°1**

M. NEMBRINI. - Je ne me suis pas donné la parole mon cher Président.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci. Je crois qu'on a fini les dossiers développement économique, c'est ça ? Je voudrais, si vous le permettez, saluer une de nos directrices générales qui va nous quitter pour une entreprise, une belle entreprise qui est CEVA Santé Animale. Vous savez que Marion GUST, pour la citer, est à la fois ingénieur agronome et en même temps vétérinaire, qui est un CV assez magique. Et je voulais au nom de toute l'Assemblée, Marion, vous remercier des 5 années. Que vous avez passées à la tête de ce qui est sûrement le plus grand service de la Région, le service de développement économique. Ou peut-être l'éduc, je ne sais plus. Quand on aime on compte pas.

À des moments extrêmement compliqués parce que c'était la période du COVID, pas simple. Il fallait qu'on accompagne aux côtés de l'État, voire même avant l'État, un certain nombre d'entreprises. Au moment de la crise énergétique, aussi, qui a frappé beaucoup de nos entreprises. Et puis de travailler avec les électro-intensifs qui voulaient se décarboner aussi pour les accompagner avec vos équipes. Créer ce cet accompagnement sur lequel, je le disais tout à l'heure, beaucoup d'entreprises nous précèdent, d'ailleurs sur l'aspect de la transition énergétique, écologique et environnementale. Les problèmes de zoonoses. Alors, là, vous étiez grande spécialiste. La bataille pour l'école vétérinaire. Je souhaite simplement que, là où vous irez, vous continuerez à nous aider sur la création de l'école vétérinaire. Marion va prendre des responsabilités chez CEVA. Et, comme je le disais lors de votre fête de départ, je suis très fier qu'un certain nombre de nos collaborateurs puissent rentrer dans le monde industriel et des entreprises. Cela donne de la Région, une image qui n'est pas du tout techno, mais au contraire une image proactive. Et nous avons beaucoup travaillé ensemble sur un certain nombre de sujets, dont celui des fonds propres des entreprises, qui n'est jamais terminé. Mais en tout cas, Marion, merci.

Alors, programme prévisionnel, c'est à vous, Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - Oui, c'est à moi, Monsieur le Président. Chers collègues, nous devons... Sandrine en a parlé, déjà, de manière importante ce matin, nous devons actualiser notre programme prévisionnel d'investissement, celui que nous avons voté en 2022. En 2022,

vous avez là quelques informations. On réussit l'exploit de me faire pareil sur un PowerPoint, ce que je n'arrive pas à faire en général. Là, je vais essayer de suivre. Nous avons voté un programme prévisionnel de 1,33 milliard d'euros qui était organisé en trois parties.

Des opérations dites « majeures ». Ce sont les très grosses opérations que nous avons isolées. C'est Felletin, c'est Grand Pont, l'investissement que nous allons faire sur l'école régionale de l'alimentation. J'en parlerai tout à l'heure. Et nous avons prévu la construction de nouveaux lycées, dont un dans le Sud-Est. Or, depuis 3 ans, le monde a changé et notamment la question démographique. J'en parle maintenant bien que l'idée soit dans la slide qui suit. Mais on a déjà évoqué cette question. On l'a dit ce matin, dans 10 ans, il y aura en Nouvelle-Aquitaine 25 000 lycéens de moins. 25 000 lycéens de moins. Et cela touche les lycées généraux et technologiques. Cela touche les lycées professionnels, cela touche même l'enseignement supérieur court qui est dans nos lycées. Donc c'est quelque chose de très important qui se prépare pour nos établissements. Nous en avons parlé à la précédente plénière. Il va falloir réfléchir à notre réseau de 295 lycées sur le territoire. Ce n'est pas l'objet de notre réflexion, bien que. Donc, il y a ces éléments. Nous avons des opérations dites structurantes, des opérations très lourdes. Nous avons déjà dans cette première partie, dans cette moitié de mandature, engagé 43 de ces opérations très lourdes, dites structurantes, à hauteur de 178 millions d'euros, et nous avons programmé 330 millions d'euros sur ces opérations très lourdes. Le reste de notre PPI, 770 millions d'euros, étant dédié à des opérations courantes, de très nombreuses opérations sur nos lycées.

J'ai évoqué les raisons pour lesquelles il nous faut nous adapter. C'est le point numéro 4. La démographie, c'est très important. Même à Bordeaux, à échéance de 7 ou 8 ans, nous n'aurons pas besoin de suppléments de places dans nos lycées. Donc il n'est pas utile de faire, comme nous l'avions prévu en 2022, il n'est pas nécessaire de construire un nouveau lycée, pour une raison démographique, dans le Sud-Est, entre Langon et Bordeaux. Cependant. Il sera peut-être nécessaire de construire un lycée dans ce secteur, mais pour d'autres raisons, en particulier le temps que passent les jeunes dans les transports en commun. Il faut continuer à réfléchir à ces questions. C'est la raison pour laquelle nous avons décalé la possibilité de construire. Et donc il ne nous paraît pas nécessaire d'engager d'ores et déjà de construction, mais il y a d'autres problématiques qui demeurent. Ce que nous n'engagerons pas pour ces opérations structurantes, cela va nous permettre de compléter les moyens nécessaires pour celles que nous avons engagées. Depuis 2022, il y a une inflation, les prix ont augmenté, donc il faut rajouter un peu d'argent. Deuxièmement, nous allons lancer une vingtaine d'opérations dites « spécifiques ». Il faut bien leur trouver un nom pour des raisons de délibérations, il faut les nommer. Ces opérations nous permettent d'agir un peu partout sur notre territoire pour pouvoir rénover notre patrimoine.

Vous voyez, maintenir notre patrimoine en l'état. J'anticipe sur ce que je disais tout à l'heure. Continuer à entretenir même si nous prévoyons une baisse démographique, c'est très important.

Parce que, on l'a déjà dit la dernière fois, laisser dépérir notre patrimoine, alors même que la démographie baisse, c'est permettre à l'État, demain, de dire : « mais vous voyez bien, les locaux ne sont plus en état, il n'y a plus d'élèves ou il n'y en a pas suffisamment. Il faut fermer ». Or, nous considérons qu'il ne faut pas fermer pour plein de raisons qui font que nos lycées devront rester sur notre territoire, un élément essentiel de l'aménagement. Dans la société du savoir et de la connaissance, ne pas anticiper, laisser dépérir notre patrimoine sur le territoire, c'est commettre une grave erreur. Donc il faudra trouver des solutions qui permettent d'amener du monde dans nos lycées. Formation continue, de l'enseignement supérieur adapté au territoire, pas des universités, bien entendu, mais de l'enseignement supérieur adapté au territoire. C'est la raison pour laquelle nous réorientons notre PPI. Et, bien entendu, nous allons renforcer nos opérations courantes pour, ici et là, aménager une salle des professeurs, aménager des locaux pour nos agents, aménager une salle de sciences. Là aussi, multiplier les opérations pour que notre patrimoine reste vivant.

Bien sûr, du coup, nous réduisons la part des très grosses opérations structurantes. Voilà ce que contient notre délibération. Sur l'image suivante, il y a ce que je viens de dire, 8 opérations structurantes qui doivent être revalorisées à la hauteur de 21 millions d'euros. 20 opérations courantes spécifiques, ce que je viens de décrire. Une petite trentaine de millions d'euros, 28 millions. Et, complément pour des opérations courantes, ce que je viens de décrire, aussi 44 millions d'euros. Il nous reste une petite réserve pour un autre aménagement, peut-être, dans un an ou deux. Et nous réfléchissons d'ores et déjà, et cela fera écho à des questions que des élus, ici, dans la salle, nous posent. Nous réfléchissons peut-être, avec Philippe LAFRIQUE, sur un programme qui pourrait toucher à la question du sport, mais nous vous en dirons plus à un prochain aménagement de notre PPI. Donc l'image qui suit c'est le détail, que je ne reprends pas, que vous avez dans la délibération. Je n'ai pas pour habitude de relire les délibérations. Nous retombons sur 1,334 milliard d'euros.

Sandrine a cité ce matin un certain nombre de ces opérations. Je ne veux pas allonger les débats. J'avais prévu de le dire, mais il y en a à Tulle, il y en a à Brive, il y en a à Limoges, et dans tous les secteurs. Il y en a sur tout notre territoire.

Pour terminer, je vous dirai tout simplement ce que représentent les actions sur le territoire. Parce que, moi, je suis à la fois un homme heureux quand je parle de nos investissements, mais en même temps, je souffre tous les jours parce qu'il ne me remonte que les tuiles qui tombent, les toits qui fuient. Nous avons 4 millions de mètres carrés de toitures et il y a

toujours une fuite à chaque orage. Mais pour autant, notre patrimoine s'améliore, je le pense, par notre action. Nous avons, sur le territoire, au moment où je vous parle, près de 1 800 opérations en cours. 1 794. Monsieur LEMOINE, vous vérifiez si je me trompe.

Mais le dernier chiffre c'était 1 794. Voilà ce que je pouvais vous dire pour aujourd'hui sur cette révision de notre PPI. Et comme je n'ai plus de Président...

M. NAUCHE. - C'est moi qui le remplace.

Sous la présidence de Monsieur Philippe NAUCHE, 6ème Vice-président,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. NEMBRINI. - C'est toi qui le remplaces.

M. NAUCHE. - Bien, merci. Merci, Jean-Louis. Est-ce que certains souhaitent s'exprimer ? Oui, Monsieur ...

M. OBRADOR. - Monsieur OBRADOR.

M. NAUCHE. - Voilà. Bah, vous avez la parole.

M. NAUCHE. - Merci, Monsieur le Président. Alors j'ai une question très précise pour Monsieur NEMBRINI, vous savez que c'est un sujet qui me tient à cœur et sur lequel je vous ai interrogé plusieurs fois. Je me suis fait modestement le porte-parole de plusieurs associations de parents d'élèves et d'élus locaux qui vous ont interpellé sur la création et le besoin de création de nouveaux lycées sur leur territoire, vous démontrant par là l'évolution démographique qui était positive. Les temps de trajet pour les élèves, vous venez d'en parler. Et, aujourd'hui, on le voit, dans des lycées de secteurs sur certains territoires, ils sont aujourd'hui déjà bien loin de leur trajet, mais aussi extrêmement surchargés. Ce sont des classes à plus de 30 élèves. Tout cet environnement, aujourd'hui n'est pas favorable à une égalité déjà sur le territoire qui est l'accès à l'éducation dans de bons ... Dans un bon environnement. Et, donc, je sais pas si vous aviez rencontré le collectif qui vous avez sollicité sur la communauté des communes de Montesquieu à ce sujet-là. Voilà. Les élus locaux vous ont fait des propositions pour des terrains, pour essayer de trouver à ce que le coût des nouveaux lycées, justement, soit moins important aussi pour la Région. Peut-être, effectivement, des pistes ont été avancées pour revoir les tailles aussi de ces équipements. Peut-être ne pas faire des cités scolaires comme à Créon, qui est le lycée Robert Badinter, qui est une très belle réussite, mais peut-être revoir la taille de ces équipements. Et, donc, voilà, que dites-vous aujourd'hui à ces collectifs de parents d'élèves qui appellent la Région

à réagir et à leur apporter aujourd'hui des réponses ? Aux parents d'élèves. Mais aussi, face à, vous l'avez dit, à ces vagues démographiques qui sont pourtant favorables. Je rappellerai que le Sud Gironde c'est un territoire dynamique qui gagne de la population, mais aussi de la population jeune. Parce que, quand on regarde les chiffres dans leur ensemble, on le voit sur les écoles maternelles ou autres, ce sont des écoles qui gagnent des élèves d'année en année. Donc, très simplement, que dites-vous aujourd'hui à ces associations de parents d'élèves qui se sont organisées, à ces élus locaux, mais aussi plus clairement à toutes ces familles, aujourd'hui, qui réclament un lycée public dans leur secteur ? Je vous remercie.

M. NAUCHE. – Oui. Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Oui, Monsieur le Président, chers collègues, bien entendu, je les ai reçus, je suis allé sur place. Je les ai reçues à deux reprises ici et j'ai vu les propositions de terrains. J'ai reçu les maires, aussi, qui peuvent faire ces propositions. Mais j'ai sous les yeux ce que je vous disais tout à l'heure. La population de la Gironde, entre 2024 et 2034, va augmenter de 8 %, mais la population de moins de 15 ans va baisser de 2 %. Or, voilà. Donc la capacité, si vous voulez, de nos lycées va suffire. Dans l'immédiat, eu égard à ce que je disais tout à l'heure, les moyens doivent être privilégiés pour maintenir nos lycées partout sur le territoire. Mais j'ai anticipé sur vos questions tout à l'heure en évoquant cette question qui nous tient particulièrement à cœur. Et je dirais, au risque de blesser un certain nombre de personnes qui ont pu le soutenir, que la réforme du lycée général et technologique portée par mon ami BLANQUER n'a fait qu'aggraver la situation de ces élèves qui doivent passer beaucoup de temps dans les transports. Le contrôle continu demande beaucoup de travail le soir, beaucoup d'attention, beaucoup de travail à la maison et le temps passé dans les transports c'est effectivement catastrophique. J'en suis conscient. Mais c'est la raison pour laquelle l'idée même d'une construction, je l'ai précisé, d'ailleurs, aux présidents, notamment de la communauté de communes et à quelques élus de ce territoire, l'idée même n'est pas supprimée, elle est décalée dans le temps, c'est tout. Il y a d'autres propositions, il n'y a pas que là. J'ai la communauté des communes autour de Lacanau, également, Saint-Jean-d'Illac, également. J'ai reçu toutes les personnes pour expliquer quelle était notre politique.

M. NAUCHE. - Merci. Monsieur NEDELEC.

M. NEDELEC. - Monsieur le Président, mes chers collègues, deux mots très rapidement sur cette actualisation du PPI dans nos lycées qui effectivement constitue l'un des leviers essentiels de l'action régionale. Donc, cette actualisation qui nous est proposée aujourd'hui confirme une fois de plus l'ampleur des besoins et la nécessité de maintenir un haut niveau d'investissement pour garantir des conditions d'accueil dignes et sécurisées, aussi bien pour les lycéens, mais comme également l'ensemble des personnels. Le groupe Les Républicains

a toujours été attentif, et vous le savez, à ces enjeux. Nous considérons que la qualité du bâti scolaire et la capacité d'un établissement à accompagner sereinement les parcours de formation ne relèvent pas d'un confort optionnel, mais bien d'une mission fondamentale. À ce titre, nous prenons acte des efforts engagés, la réévaluation d'un certain nombre d'opérations structurantes, la prise en compte des urgences identifiées dans plusieurs lycées, vous l'avez indiqué, ainsi que le renforcement des crédits destinés à l'amélioration du bâti. Nous voterons donc, ce n'est pas une surprise, favorablement cette actualisation.

Cependant, permettez-nous de vous rappeler quelques points de vigilance. D'abord, nous notons que les besoins de sécurisation ou de remise aux normes demeurent importants dans de nombreux établissements. Les opérations spécifiques proposées, qu'il s'agisse de réhabiliter des internats, traiter les problèmes structurels graves ou de rénover des cuisines et des gymnases, témoignent d'un retard qui doit encore être comblé.

Il faudra donc rester exigeant sur les calendriers, sur la priorisation et sur la bonne utilisation des crédits votés. Ensuite, il nous paraît indispensable d'inscrire cette politique d'investissement dans une vision de long terme, particulièrement au regard des évolutions démographiques à venir. Vous en avez fait état, Monsieur le Vice-président. Chacun, ici, sait que notre pays va perdre environ 100 000 élèves par an au cours des 5 prochaines années. Bouleversement profond qui entraîne mécaniquement une baisse des effectifs dans les lycées et nous sommes entièrement d'accord. Cette réalité doit donc nous conduire à réfléchir ensemble, sereinement, mais lucidement, à l'avenir de certains établissements, notamment en zone rurale. Mais il ne s'agit surtout pas d'opposer les territoires, mais bien d'anticiper pour éviter, à l'avenir, des décisions précipitées. Adapter la carte des formations, repenser certains regroupements, garantir la pérennité des internats. Toutes ces questions devront être posées. Et, d'ailleurs, quid de la mission d'évaluation transpartisane sur l'avenir des lycées proposée lors de la plénière de juin dernier ?

Enfin, nous continuerons d'être attentifs à la maîtrise des coûts et à la sincérité des évaluations financières, car les ajustements nombreux présentés aujourd'hui montrent que ces sujets ne sont pas encore totalement stabilisés. Pour conclure, donc, je le répète, notre groupe votera pour cette actualisation, car elle va dans le sens attendu, améliorer l'accueil de nos lycéens, sécuriser les bâtiments, répondre aux urgences et moderniser notre patrimoine. Je vous remercie.

M. NAUCHE. - Merci, Monsieur NEDELEC. Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - Oui, merci Monsieur NEDELEC. Je m'approprie ce que vous dites. « Sécurisation », c'est un mot valise, mais la « mise en sécurité », au cas où il y aurait cette idée derrière, est notre premier souci. Et, de mémoire, mais je demande à vérifier le chiffre,

je crois que nous avons mené, depuis le début de la mandature, 382 opérations de sécurisation pour un total de 34 millions d'euros. Donc, c'est véritablement une priorité. Vous avez dit quelque chose que je n'avais pas évoqué, c'est la question de la carte des formations. Alors, vous savez, je ne veux pas être trop long, mais la carte des formations professionnelles, c'est la Région qui la vote en commission permanente. Mais si la Région vote, ce n'est pas elle qui a les moyens humains puisque c'est l'État qui les a. Donc, ce n'est pas facile à organiser. Si vous pouvez faire quelque chose pour qu'on décentralise la carte des formations, nous sommes preneurs. Quant au groupe transpartisan, je n'oublie pas la promesse que nous avons faite et nous le ferons. J'attendais d'avoir les dernières données démographiques, ce que j'ai désormais, pour pouvoir lancer ce groupe sur des bases solides. Nous allons le faire dans les prochaines semaines ou mois, mais très rapidement.

M. NAUCHE. - Madame BOULMIER.

Mme BOULMIER. - Merci, Monsieur le Président. À chaque fois qu'il s'agit des lycées, Monsieur le Président, je reviens avec mes saisonniers. Cela crée une tradition, en quelque sorte. Je voulais remercier les services de la Région. Nous avançons doucement, mais nous avançons et nous avons déjà eu un contact avec certains élus locaux. Je pensais voir notre collègue Jean-Philippe PLEZ, aujourd'hui, avec qui je suis en contact pour le bassin de La Rochelle. J'espère que les services et nous allons poursuivre, parce que cela s'inscrit aussi bien, d'ailleurs, dans l'investissement qu'on ne fait pas que dans l'économie sociale et solidaire en quelque sorte, puisqu'on permet d'accéder à de l'emploi et du logement. Et puis, aussi, parce que c'est de l'économie circulaire dans le budget vert. Donc, vous voyez, j'essaie de mettre toutes les vertus possibles à ce projet parce que j'aimerais bien que nous parvenions à réussir quelque chose ensemble. Merci.

M. NAUCHE. - Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - J'avais prévu d'ailleurs qu'on organise pendant ces deux jours une petite réunion, mais il paraît qu'on pourrait ne pas avoir de séance demain. Mais soit on fera une réunion spécifique, soit nous essaierons de le faire demain si nous nous retrouvons demain matin.

M. NAUCHE. - Monsieur TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Oui, merci, Monsieur le Président. Beaucoup de choses ont été dites et d'ailleurs beaucoup de questions que je prévoyais de poser à Monsieur le Vice-président ont déjà été levées, donc je l'en remercie. On reviendra peut-être quand même sur un certain nombre de points.

Évidemment, je veux saluer votre travail, Monsieur le Vice-président, puisqu'il y a vraiment une volonté de maintenir un cap budgétaire clair dans un contexte, nous le savons et nous

en avons discuté depuis ce matin, contraint. Nous actons le maintien du volume global du PPI qui, en soi, est un signal politique important. Pour autant, quelques remarques qui restent. J'en ai enlevé dans mon discours un certain nombre, puisque, je vous l'ai dit, vous en avez déjà levé un certain nombre. Sur le plan environnemental, peut-être, et notamment sur le guide actuel qui progresse, il ne nous paraît pas encore assez exigeant, notamment par rapport aux urgences climat. Et mon collègue Nicolas GAMACHE l'a, ce matin, évoqué. Et puis, évidemment, en termes de biodiversité. Le confort thermique, évidemment, la sobriété énergétique réelle, la maintenance des équipements de base et, vous le savez, cela me tient à cœur, la végétalisation en gestion différenciée, y compris sur les aménagements de rénovation ou les constructions neuves. Sur la réallocation vers des opérations courantes, vous avez levé un certain nombre de questions et je vous en remercie.

On peut quand même regretter que vous ayez ajourné ou décalé plutôt la construction de nouveaux lycées, notamment à Léognan et dans l'Ouest Médoc. La démographie, vous l'avez dit, est une boussole, mais cela peut ne pas être notre seule boussole. Et, bien évidemment, vous l'avez fait, déjà, vous l'avez esquissé, de croiser avec les enjeux d'aménagement, d'égalité territoriale, de formation et de service public de proximité. C'est vrai que, quand certains jeunes, notamment du côté de Lacanau, passent deux heures par jour dans le bus, c'est préoccupant, d'abord, et c'est à eux qu'on pense par rapport à leur réussite scolaire.

Alors, les recommandations du CESER ont souligné, et vous avez déjà répondu là une de leurs préoccupations majeures, c'est considérer la baisse démographique non comme un prétexte à l'attentisme, mais comme une opportunité qualitative pour repenser les lycées comme des lieux ouverts, ouverts sur la société civile, notamment, polyvalents et ancrés dans leur territoire. Mais il y a un point sur lequel j'aimerais, je souhaiterais également que vous réagissiez, Monsieur le Vice-président, c'est un autre point soulevé par le CESER. Qui dit d'isoler clairement la part énergie dans les budgets afin de gagner en transparence, en efficacité et en pilotage stratégique.

Pour conclure, évidemment, cette actualisation va dans le bon sens. Nous vous savons à l'écoute, et je le souligne à nouveau, pour accueillir favorablement les quelques ajustements que nous avons évoqués les uns et les autres. Donc c'est pour toutes ces raisons que nous voterons pour ce PPI. Et quant aux réserves, et peut-être vous n'auriez pas dû, d'ailleurs, nous parler de réserves, vous avez un petit peu fait un teasing par rapport à un programme sport, on espère que vous allez nous en dire plus très rapidement.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? S'il n'y en a pas, je repasse la parole à Jean-Louis NEMBRINI.

M. NEMBRINI. - Merci, Monsieur le Président. Cher collègue, en effet, j'ai évoqué beaucoup de questions que vous posez. Sur toutes les questions tournant autour de l'énergie, géothermie, etc., c'est 196 millions d'euros que nous avons engagés. Je viens de faire vérifier la donnée. Sachant que nous avons un plan de géothermie. Une installation de géothermie, c'est autour de 2 millions d'euros. Mais tout n'est pas une question de moyens, c'est aussi une question industrielle, derrière. Il faut trouver les entreprises qui peuvent effectivement installer parce que, vous savez, la géothermie, c'est un joli mot, mais enfin, il faut parfois descendre à 200 mètres de profondeur pour aller chercher une nappe d'eau, ou il faut faire une vingtaine de forages pour puiser les calories directement dans le sol, comme à Créon, par exemple.

Vous voyez, cela nécessite des industries, derrière, qui, évidemment, sont très sollicitées aujourd'hui, car il n'y a pas que nous qui nous lançons dans la géothermie. Nous avons aujourd'hui 13 lycées qui sont équipés, 2 qui sont en cours, en géothermie, et 8 autres sont à l'étude. Donc c'est un plan très important que nous lançons. Quant à ces réflexions, nous aurons une délibération spécifique, évidemment, qui nous permettra de revenir sur toutes ces questions lors d'une prochaine plénière.

Sur l'avenir, vous dites que j'ai eu tort de dire qu'on n'avait pas engagé complètement le plan. Je n'ai pas eu tort, je suis honnête. Vous n'êtes pas surpris. Autrement dit, il y a des problématiques qui sont soulevées par les uns et par les autres, et notamment la problématique des équipements sportifs. Nous faisons beaucoup de choses. Eh bien, aujourd'hui, la jeunesse, et pas que la jeunesse, les collectivités, sont en demande de collaboration avec nous pour bâtir des plans autour du sport, autour de l'usage des outils que nous avons, nos gymnases, et de ceux dont nous pourrions avoir besoin, construits par les collectivités. Et c'est la raison pour laquelle j'évoquais un travail que nous allons poursuivre avec Philippe LAFRIQUE sur ce sujet. Vous en entendrez parler prochainement.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter le manifeste en levant la main. Qui est contre ? Le rapport est adopté à l'unanimité. Je vous remercie.

N°09

Vote sur : PROGRAMME PRÉVISIONNEL DES INVESTISSEMENTS 2022-2028-

ACTUALISATION N°1

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Centre et Indépendants ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**10 – PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES COORDONNATEURS DES
GROUPEMENTS DE COMMANDES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX
D'ENSEIGNEMENT DE NOUVELLE-AQUITAINE (ACENA)**

M. LE PRÉSIDENT. – Sur le partenariat avec l'association des coordonnateurs de groupements de commandes des établissements publics d'enseignement de Nouvelle-Aquitaine, l'ACENA. Jean-Louis.

M. NEMBRINI. - Monsieur le Président, chers collègues, l'ACENA, nous en avons parlé à plusieurs reprises. C'est une association de gestionnaires, on dit aujourd'hui secrétaires généraux des lycées et des collèges. Il y a, dans notre région, 796 unités d'enseignement. L'ACENA regroupe 619 de ces gestionnaires. C'est vous dire le succès de cette association. Et, depuis le début, Notre Président a souhaité que nous travaillions avec cette association et nous le faisons avec beaucoup de réussite, je dois le dire. L'objet de cette association, vous l'avez affiché ici à travers cette slide, c'est d'abord le soutien à nos agriculteurs. Je le dis aujourd'hui, cela a beaucoup d'échos dans ces journées que nous vivons. Il s'agit de favoriser les circuits courts, l'agriculture de proximité, les produits de qualité. Vous savez que cette association, aujourd'hui, adresse 70 millions de repas. 25 pour nos lycées, 70 au total. C'est un impact extrêmement important sur l'économie locale et sur le transfert vers une agriculture de qualité. Et, notamment, les objectifs que nous posons en termes de produits bio, de produits de qualité, reposent sur cet engagement. J'ajoute que l'ACENA permet, grâce à un outil qui vient d'être mis en place avec Bordeaux Science Agro, un outil qui s'appelle OCENA, tout simplement pour Outil des coordonnateurs d'EPL de Nouvelle-Aquitaine. Cet outil est tout à fait intéressant. C'est une sorte de nutri-score et tout le monde sait ce que c'est que le nutri-score. Il s'agit de permettre à chaque gestionnaire de lycée ou de collège, et d'ailleurs pour d'autres organisations qui en auraient besoin, de sélectionner les produits sur leur qualité nutritionnelle et sur leur qualité sanitaire. Cela permet d'éliminer tous les produits de mauvaise qualité et c'est beaucoup plus restrictif que le Nutri-Score auquel nous sommes habitués puisque c'est discriminant sur les pesticides, etc. Donc les produits sont plus sains, l'outil permet de déterminer les produits en fonction de leur qualité, mais en même temps, cela conduit les entreprises à une démarche vertueuse. Parce que si le produit est discriminé, il faut faire un effort pour qu'il devienne un produit de qualité et qu'il rentre à nouveau dans le circuit. Donc voilà ce que porte notre délibération qui permet le renouvellement pour 3 ans de la convention que nous avons avec l'ACENA.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Jean-Louis. Je crois que c'est une coopération assez unique, puisque l'ACENA a eu un prix au niveau national.

M. NEMBRINI. - D'autres Régions essaient de mettre en place un modèle semblable à celui-ci.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il des interventions ? Oui, Madame.

Mme BOURREL. - Monsieur le Président, chers élus, nous saluons le renouvellement de la convention avec l'ACENA dont l'action en faveur des filières de proximité a été largement mise en avant lors de la MIE. Deux préconisations avaient d'ailleurs été adoptées à une quasi-majorité, le soutien à l'approvisionnement local, biologique et de qualité dans les cantines scolaires, ainsi que le développement de partenariats entre l'ACENA, les EHPAD, les SMS et les hôpitaux. Nous regrettons néanmoins l'absence récurrente de bilan préalable qui ne permet pas aux conseillers régionaux de disposer d'une vision claire des actions menées avant de se prononcer sur le renouvellement de la convention. Ce qui interroge un peu sur le fonctionnement de notre démocratie. Je profite aussi de cette intervention pour présenter rapidement notre amendement. Pas besoin de le lire, il est assez explicite, il vise à intégrer un véritable volet de lutte contre le gaspillage alimentaire, complément indispensable à l'action de l'ACENA et en cohérence avec la politique régionale engagée depuis 2021.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Madame. D'autres interventions ?

M. TRIFILETTI. - S'il vous plaît, merci Monsieur le Président. En amont de cette délibération utile, peut-être partir d'un état des lieux précis et peut-être se questionner. Où en sommes-nous réellement aujourd'hui dans l'application de la loi Egalim dans nos lycées et notre trajectoire est-elle finalement bien alignée par rapport aux objectifs fixés par Néo Terra. C'étaient sans doute les questions initiales et rappelons-les. Car la Région s'est donné pour cap 60 % de produits locaux et de qualité, dont 30 % issus de l'agriculture biologique. Or, les chiffres communiqués en commission montrent un décalage qui mérite d'être regardé lucidement. Aujourd'hui, les approvisionnements se répartissent notamment ainsi : 29 % de produits locaux non bio, 14 % de produits bio. Autrement dit, nous progressons, mais nous sommes encore loin de la cible régionale. Ces chiffres, pour autant, ne sont pas un constat d'échec. Ils sont un point d'appui. Ils disent à la fois le chemin parcouru et celui qui reste à parcourir. Et c'est précisément dans ce contexte que le partenariat avec l'ACENA prend tout son sens. Je veux saluer ici l'engagement des coordonnateurs, des gestionnaires, des équipes de cuisine et des producteurs, car c'est bien sur le terrain et à la condition d'un accompagnement constant que nous continuerons à avancer.

Cette convention prolonge par exemple les rencontres d'octobre dernier à Arcachon, où l'ACENA, la Région, et vous, Président, avez travaillé de concert à l'amélioration du dispositif. Elle fait également écho au comité régional de l'alimentation du 3 décembre dernier à Saintes, au cours duquel 25 structures, dont l'ACENA, ont signé le pacte pour une alimentation durable et locale. La restauration scolaire n'est pas seulement un service, c'est un acte éducatif éminemment politique. Pour de nombreux jeunes, c'est souvent le seul repas réellement sain et équilibré de la journée. Les groupements de commandes, comme l'RCENA, qui n'a pas été cité, et l'OCCENA, qui sécurisent, organisent l'achat et accompagnent humainement et techniquement la transformation, sont donc de bon aloi. Et c'est vrai que l'application OCCENA vient d'ailleurs d'être distinguée, vous l'avez souligné, Monsieur le Président, au trophée de la commande publique, puisqu'il s'agit de cela, et notamment pour l'excellence de son algorithme qui a été effectivement choisi par le jury.

Mais, pour être pleinement cohérents, demain, nous devons cranter le cap de la généralisation du 100 % bio. Certains lycées poursuivent déjà cet objectif, comme le lycée Chadignac à Saintes. Et cela montre que c'est possible lorsque les équipes sont formées, les producteurs accompagnés et que la commande publique porte un objectif clair et ciblé. C'est ainsi que se construit une souveraineté alimentaire solide, protectrice de nos sols, de notre eau. Et de notre air. Alors, oui, cette délibération constitue un progrès et c'est pour cela que nous voterons favorablement. Mais elle doit aussi nous inciter à mesurer, ajuster et accélérer. Chaque euro investi dans la restauration collective est un investissement pour la santé des jeunes, dans l'éducation, mais aussi dans l'accompagnement économique des agriculteurs, ce qui a été souligné en introduction par le Vice-président et peut donc répondre, pour partie, pour partie seulement, mais pour partie, à leur demande de sécurisation des prix et des revenus. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, allez-y.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, cette délibération propose de renouveler pour 3 ans le partenariat entre la Région et l'ACENA autour de l'approvisionnement des cantines des lycées en produits locaux et bio. À vous écouter, nous serions face à une politique ambitieuse et exemplaire. La réalité, elle, est beaucoup moins flatteuse et je vais vous rappeler quelques faits. Premièrement, cette délibération manque gravement d'ambition. La région affiche des objectifs de 60 % de produits locaux et 30 % de produits biologiques. Ces chiffres sont présentés comme volontaristes alors qu'ils ne sont ni nouveaux ni renforcés et qu'ils sont reconduits à l'identique depuis plusieurs années. Selon vos communications dans la presse locale, l'année dernière, les lycées néo-aquitains ont atteint 50 % de produits locaux et 22 % de bio dans les cantines. Alors c'est vrai qu'on souffre également d'un véritable bilan à l'aune de cette nouvelle convention.

Ces objectifs sont à peine supérieurs, en tout cas, aux obligations minimales de la loi Egalim qui impose 50 % de produits durables ou de qualité, dont 20 % de bio dans la restauration collective publique. Autrement dit, la Région ne fait pas le choix politique fort, elle se contente de prolonger légèrement la loi Egalim en y ajoutant une couche de communication. À l'inverse, notre projet politique est clair, assumé et ambitieux. Avec Marine LE PEN et Jordan BARDELLA, nous défendons le patriotisme économique avec un objectif de 80 %. Je ne savais pas que cela vous faisait crier ainsi le patriotisme économique... 80 % de produits locaux dans les cantines, précisément pour soutenir nos agriculteurs, sécuriser les débouchés et renforcer notre souveraineté alimentaire. La France est un pays d'élevage et de gastronomie. Or, la France est aussi le pays où l'on sert dans les cantines publiques de la viande importée produite avec des normes environnementales et sociales moins-disantes.

1 poulet sur 2 et 40 % de la viande bovine consommée dans la restauration collective en France est importé. Alors que le gouvernement fait mine de s'opposer au Mercosur, en 2020, les députés européens macronistes ont voté pour l'accord de libre-échange avec le Vietnam et contre notre filière piscicole. En 2023, ces députés ont voté pour l'accord avec la Nouvelle-Zélande et contre la filière ovine. En 2024, ils ont voté pour l'accord avec le Chili et contre notre filière viticole. Cette année 2025, ils ont voté pour l'accord avec le Kenya et contre nos maraîchers. Les macronistes agissent comme des pompiers pyromanes. Ils trahissent nos paysans à l'Union européenne en soutenant tous les traités de libre-échange, puis s'indignent ici des conséquences de leur vote. Or, les traités de libre-échange sur l'agriculture sont diamétralement opposés à l'objectif de consommation locale dans nos lycées.

Enfin, Monsieur le Président, le risque financier de votre délibération est soigneusement éludé. Le bio coûte plus cher. En restauration collective, le coût est souvent de l'ordre de 20 %. Qui paierait le surcoût ? Les familles, la Région ? L'accompagnement ou le dessert seront-ils moins qualitatifs pour compenser ? Rien n'est assumé, rien n'est évalué, rien n'est écrit. Alors que plus d'1 Français sur 2 est à 10 euros près lorsqu'il fait ses courses, il est hors de question que cette politique se traduise par une hausse du prix des repas pour les familles, déjà frappées de plein fouet par la hausse des taxes, dont vous en votez une partie, ainsi que des prix de l'énergie et de l'alimentation.

Enfin, concrètement, vaut-il mieux des aliments non bio produits localement ou du bio importé d'Espagne ou d'Italie ? Le bio importé pour des aliments que l'on peut produire ici, en France, chez nous, n'est pas conciliable avec l'éthique de ce mode de production. Si l'objectif de 30 % de bio dans les cantines est louable, on doit garantir que cela ne se fasse pas au détriment de notre balance commerciale et de nos paysans.

Pour conclure, cette délibération est emblématique d'une politique de greenwashing que vous portez. On affiche des pourcentages et on communique sur le bio, mais on refuse de faire le choix courageux du localisme. Le localisme, c'est produire ici, transformer ici et nourrir nos enfants avec les produits de nos agriculteurs, même si cela suppose de remettre en cause certains dogmes. Pour toutes ces raisons, nous refusons de cautionner cette politique d'affichage. Nous ne voterons pas contre, car nous ne sommes pas opposés par principe à l'amélioration de l'approvisionnement local dans la restauration collective, mais nous nous abstiendrons pour dénoncer votre communication abusive. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - D'autres intervenants, en élevant un peu le débat si possible ? S'il n'y en a pas, je vais demander à Jean-Louis NEMBRINI de répondre.

M. NEMBRINI. - Oui, merci Monsieur le Président. Alors, évidemment, là, il s'agit de renouveler une convention avec l'ACENA. Je n'ai pas eu la prétention de vous présenter autre chose et pas l'ensemble de notre politique. Parce que, évidemment, je serais revenu sur notre politique de tarification sociale solidaire que nous avons discutée ici. Et si ceux qui vous font les notes lisaient un petit peu ce qu'on a déjà vu, peut-être ça vous éviterait de tenir les propos que vous avez tenus. Car si nous faisons du greenwashing, vous ne faites pas du populist washing, c'est du vrai. Alors, pour vous rafraîchir la mémoire, lorsque nous avons présenté la délibération sur la tarification solidaire que, par ailleurs, l'ACENA appuie, et suit, nous avons calculé le prix des denrées pour élaborer un repas à 2,60 euros. Et pour permettre à tous les lycéens d'aller le plus souvent possible vers des produits de qualité, avec l'ACENA, nous avons accru de 20 centimes le prix pivot qui permet d'avoir des produits de qualité sans augmenter trop le prix de la cantine, comme vous dites.

Je voudrais vous rappeler aussi que, dans cette tarification solidaire, les trois premières tranches, c'est-à-dire les familles les plus défavorisées, en gros, ne paient pas leur repas. Ça s'appelle un dispositif solidaire. Bien entendu, on pourrait toujours, Monsieur TRIFILETTI, viser des objectifs plus importants, mais il faut faire fonctionner tous nos éléments, en particulier le prix des repas. Je le rappelle. Toute la journée, on est venu me voir en me disant qu'il ne fallait pas augmenter davantage les prix des repas, car 5,50 euros pour le repas le plus cher, c'est déjà trop cher pour ceux qui peuvent payer. Vous voyez ? C'est compliqué, la vie. Donc on peut toujours tenir des objectifs. 100 % de bio, moi, je suis pour. Mais il faut voir quelles sont les conséquences. Il faut voir les conséquences, ma chère Sandrine, sur notre budget. Déjà, notre politique coûte à la collectivité, coûte à la collectivité. Il va falloir l'évaluer, cher Pascal. Oui mais, ce que je dis, oui ça coûte déjà 5,5 millions. Or, il reste encore 4 Départements à inclure dans le dispositif. Donc, 5,5 millions, sans compter qu'un repas nous coûte 9,50 euros alors que nous le facturons au maximum à 5,50.

C'est-à-dire que l'on a des difficultés à admettre des leçons en matière de politique sociale autour de ces objectifs de recherche de qualité. Nous essayons de tenir, comme toujours, plusieurs sujets pour atteindre ce que nous nous fixons en matière d'objectifs de qualité, bio, etc. Alors, je pourrais rentrer dans des détails. Nous sommes à un peu plus de 55 % de produits bio et locaux. C'est déjà pas mal.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Jean-Louis. J'ajoute, mais vous l'avez peut-être dit tout à l'heure, que l'ACENA adresse, alors selon les années, entre 60 à 65 millions de repas.

M. NEMBRINI. - On dépasse 70, Alain.

M. LE PRÉSIDENT. – Ah on dépasse 70. Donc vous mesurez quel est l'impact, et les gestionnaires nous le rappelle, l'impact que ça a pour la structuration et les revenus des différentes filières agricoles qui en témoignent, y compris sur la qualité des repas, y compris sur la qualité des repas, qui est important. Je vais mettre aux voix. Ah non il y a le l'amendement. Jean-Louis, sur l'amendement ou Martine PINVILLE.

M. NEMBRINI. - Sur l'amendement, deux mots. Le problème, c'est que nous avons, derrière la délibération, une convention. Et, comme vous l'avez remarqué, la convention elle doit être signée par le Président de la Région et par le Président POUSSON, de l'ACENA. Donc, s'il fallait aller vers quelque chose qui renforce la question du traitement du gaspillage, des déchets, etc., il faudrait un avenant. Et, ça, c'est possible. En revanche, là, modifier la délibération, ce n'est pas possible et je propose donc de ne pas voter cet amendement. Mais ça ne veut pas dire, pour autant, qu'on ne puisse pas revenir sur ces questions. Et, d'ailleurs, peut-être d'une manière plus globale, en prenant en compte des interventions qui ont été faites tout à l'heure pendant les échanges. Mais là, cet amendement, on ne peut pas. Il faudrait retirer la délibération pour pouvoir renégocier, rediscuter cette convention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. J'ajoute que lorsqu'on a pris conscience, il y a très longtemps, c'étaient les agents eux-mêmes de la région qui nous l'avaient fait remarquer, on a lancé directement avec l'Éducation nationale une action sur la baisse du gaspillage. Le gaspillage, il y a 15 ans, était de l'ordre de 30 %. On l'a divisé par 2. Mais je suis pas sûr, d'ailleurs, il faut regarder ça et en discuter avec les gestionnaires, que ce soit l'ACENA qui soit la structure la mieux placée, qui est une structure d'achat.

M. NEMBRINI. - L'ACENA est une structure d'achat. Mais les gestionnaires font beaucoup. D'ailleurs, Thierry POUSSON, nous avons visité son lycée tous les deux, Président, est très engagé sur cette question de recyclage d'ailleurs des déchets.

M. LE PRÉSIDENT. - Absolument. Alors, qui est d'avis d'adopter cet amendement ?

M. TRIFILETTI. - Est-il possible de faire une explication de vote sur l'amendement, Monsieur le Président, très rapide, j'entends bien.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, Monsieur TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. - Partager effectivement l'objectif de lutte contre le gaspillage alimentaire qui doit être une priorité, priorité, vous le savez, de longue date, pour nous, les écologistes. Pour autant, et le Président, me semble-t-il, vient de le souligner, la convention ACENA porte avant tout la coordination des groupements de commandes, c'est-à-dire essentiellement l'organisation de l'achat public alimentaire et ne porte pas sur l'opérationnalité quotidienne de la gestion des repas dans les établissements. Donc nous pensons que cet amendement n'est pas forcément le bon véhicule. Par ailleurs, des outils existent déjà, même s'ils doivent être absolument renforcés. Par exemple, le pacte pour une alimentation durable et locale qui a été adopté lors du comité régional de l'alimentation, le 3 décembre dernier, à Saintes. Ce pacte intègre notamment explicitement et notre collègue Geneviève BARAT pourrait en témoigner, un axe gaspillage alimentaire, tout comme la feuille de route Néo Terra, qui fixe des objectifs, des outils de suivi, de formation et d'accompagnement. Alors, évidemment, il faudra aller plus loin, il faut aller plus loin dans chaque établissement. J'en profite pour souligner qu'il est préoccupant que les associations qui portent ces sujets dans les lycées subissent des baisses de subventions. Je pense par exemple au CREPAQ ou encore au Réseau composte citoyen de Nouvelle-Aquitaine. Donc, au global, on partage l'objectif des centristes, mais nous ne prendrons pas part au vote sur cet amendement parce qu'il ne nous semble pas en cœur de cible par rapport à la délibération évoquée.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, je mets aux voix ce... On avait convenu, Jean, que l'explication de vote, c'est quand même l'explication de l'amendement.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Ça va très vite, Monsieur le Président. J'ai bien écouté ce que disait le Vice-président Jean-Louis NEMBRINI, mais franchement, et j'ai bien compris que cela nécessiterait une négociation avec l'autre partie prenante, mais honnêtement, on est dans l'esprit du droit d'amendement de cette assemblée. Et on n'abuse pas du droit de l'amendement, ici. Honnêtement. C'est le moins qu'on puisse dire. Donc tout cela pour dire que Jean-Louis a raison lorsqu'il dit qu'il faudrait renégocier la convention, mais cela ne tue pas le débat. L'amendement, il est pertinent ou il est pas pertinent. Et, franchement, on est plutôt sages en matière d'amendements dans cette assemblée quoi.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, qui est pour adopter cet amendement ? Qui est contre ? Qui ne prend pas part au vote ? J'ai pas vu ce qu'a voté le RN. Ah non, ah non Pascal rêve pas. Je mets aux voix la délibération non amendée. Qui est pour l'adopter ? Qui ne prend pas part au vote ou s'abstient ? Allez, c'est donc adopté.

Vote sur : l'amendement déposé par les groupes Centre et Indépendants, Renaissance et UDI et Territoires : « Partenariat avec l'Association des Coordonnateurs des groupements de commandes des Etablissements publics locaux d'enseignement de Nouvelle-Aquitaine (ACENA) »

- **POUR** : Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés
- **CONTRE** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ;
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen

AMENDEMENT REJETÉ

N°10

Vote sur : PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION DES COORDONNATEURS DES GROUPEMENTS DE COMMANDES DES ETABLISSEMENTS PUBLICS LOCAUX D'ENSEIGNEMENT DE NOUVELLE-AQUITAINE (ACENA)

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance
- **ABSTENTION** : UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le Ferrocampus, Laurence.

Mme ROUÈDE. - Oui, président, chers collègues, il me revient le plaisir d'informer l'Assemblée de l'état d'avancement de ce très remarquable projet Ferrocampus, qui est même maintenant plus qu'un projet, c'est un programme qui est en cours, vous le savez. C'est une initiative régionale qui a vocation nationale et européenne et qui est portée par l'association Ferrocampus. Qui regroupe une cinquantaine d'adhérents et c'est l'occasion de saluer son président Jackie EMON.

Pour résumer les choses, vous le savez, ce programme vise à créer un écosystème qui est dédié à la décarbonation de la future génération des matériels roulants ferroviaires et qui fédère un certain nombre de volets, volet formation, innovation, expérimentation. Donc, pour vous donner quels ont été les faits marquants de l'année 2025 et ceux qui sont à venir. D'abord, très important, sur le volet formation, vous dire que l'année 2025 a marqué une étape très importante et déterminante avec les premières ouvertures. Vous le savez, Ferrocampus, d'abord a été labellisé campus des métiers et des qualifications, mais c'est aussi un fleuron du dispositif régional, création Jean-Louis NEMBRINI, Alain ROUSSET, Talents et Territoires Nouvelle-Aquitaine, TTNA. Et, donc, dans ce cadre-là, nous avons vu, en septembre, l'ouverture d'un BTS ciel et d'une licence professionnelle consacrée aux métiers de l'électricité et de l'énergie ferroviaire, en partenariat avec l'université de La Rochelle. Cela s'ajoute et cela rentre dans le dispositif global où il y a une trentaine de cursus qui sont labellisés Ferrocampus et qui sont répartis dans 13 établissements partenaires qui couvrent des niveaux qui vont du CAP jusqu'au bac +5. Parallèlement, il y a également le développement de l'académie Ferrocampus qui, elle, est dédiée à la formation continue avec le déploiement des premiers modules de formation en lien avec les entreprises de la filière qui sont partenaires également. Et vous dire, pour ce volet enseignement et formation que nous travaillons et nous avons confié à l'université de La Rochelle la création d'une école publique d'ingénieurs. Le dossier de candidature doit être déposé, avec un objectif de première promotion à la rentrée universitaire 2028. Ça, c'est pour le volet formation.

Pour le volet innovation et expérimentation, puisque vous le savez, un des volets du programme Ferrocampus, c'est de pouvoir créer un site qui permet aux équipementiers et aux opérateurs du ferroviaire de venir tester leurs innovations. Et donc vous dire que Ferrocampus, c'est vraiment maintenant un centre national d'essais et de validation ferroviaire avec des expérimentations technologiques qui sont portées, qui sont menées par

les partenaires industriels, opérateurs et laboratoires. Et, donc, nous avons vu la naissance du train laboratoire, du cockpit des mobilités et nous avons inauguré, au mois de mai dernier, le showroom des innovations qui sert de véritable vitrine des savoir-faire et des innovations ferroviaires.

Pour le volet immobilier, parce que tout ça se situe, évidemment, dans un contexte immobilier qui demande de nombreux investissements, des investissements conséquents, avec l'atout de récupérer des friches et des bâtiments déjà existants.

Vous dire que la tranche un consiste en la réhabilitation d'un bâtiment, le bâtiment totem, qui est appelé « la station ». Et j'ajoute que, avec la délibération, vous avez une plaquette et notamment un plan qui vous permet de visualiser très concrètement comment tout est organisé et quels sont les différents sites de ce Ferrocampus. Donc, le bâtiment, la station et le campus sont destinés à accueillir les activités tertiaires du programme avec une labellisation argent sur le référentiel bâtiments durables Nouvelle-Aquitaine. Des financements importants, il faut le dire, aussi, sont venus nous accompagner, notamment de la part de l'Agence de l'eau. La livraison est prévue fin 2026, début 2027 pour ces 2 premiers bâtiments très importants.

Sur la tranche 2, le permis de construire a été délivré à l'été 2025. La tranche 2, ce seront les ateliers du Ferrocampus, là aussi de la reconversion d'anciens bâtiments industriels qui ont été délaissés. Et on y trouvera les plateaux techniques de formation professionnelle, l'usine-école et le showroom des innovations. Normalement, avec une mise en service courant 2028. En tout cas, les choses avancent à un très bon rythme. Et puis, la tranche 3. Vous le savez, il restera l'acquisition de deux derniers bâtiments qui sont délaissés. Le premier d'entre eux sera réhabilité entre la période 2026, 27 et 28 et la dernière tranche, le second bâtiment réalisé ultérieurement. Là aussi, on porte des investissements lourds, conséquents et on le fait au fur à mesure, dans le temps et avec la montée en puissance de tous les volets que j'ai présentés. Tout cela se fait dans un contexte qui est assez remarquable aussi de mobilisation des ressources, puisque nous sommes évidemment et nous avons mobilisé des cofinancements très importants. Il faut le dire, nous avons obtenu du Fonds vert, avec 5 millions d'euros sur une convention signée en décembre 2024. Également une deuxième salve de fonds vert avec 890 000 euros également qui vont nous permettre de commencer la tranche 3. L'Agence de l'eau Adour-Garonne, je le disais également. Et puis, bien entendu, le PAI 3, PAI 4, CORIFER, qui sont les financements sur le volet formation et innovation.

Également que nous avons déposé un dossier de financement auprès de l'Union européenne pour le FEDER avec une somme extrêmement conséquente que nous

attendons. Les choses avancent bien et très bien sur ce très beau programme multipartenarial et je remercie l'association et la mobilisation de l'ensemble des services aussi et de tous les partenaires. Et c'est un projet multisectoriel de la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Laurence. Y a-t-il des interventions ?

M. DARTIGOLLES. - Monsieur le Président, chers collègues, je vais profiter de cette délibération sur l'état d'avancement du Ferrocampus pour faire une incise.

Tout d'abord, saluons la mise en place du Ferrocampus, comme a pu le faire la Vice-présidente à Saintes, sur un département qui me tient à cœur. Et on ne peut que se réjouir des perspectives qui nous ont été présentées sur le volet innovation et expérimentation, et plus précisément sur le projet TELLi. Cette année a vu l'ouverture, vous l'avez rappelé, au sein du Ferrocampus du showroom TELLi. Ce projet de train léger et innovant porté par la SNCF et présenté comme une solution d'avenir pour la relance des lignes de desserte fine du territoire. Lors de la Commission 3 de la semaine dernière, j'ai interrogé Xavier MALLARDEAU pour connaître à quel horizon nous pourrions voir cette solution de mobilité circuler sur les rails de notre région. J'ai bien compris que le déploiement du TELLi dépendait notamment d'un volume suffisant de commandes pour permettre le changement d'échelle et de devenir ainsi une solution pleinement opérationnelle. Au regard de ces éléments, je souhaiterais, Monsieur le Président, connaître votre position sur la possibilité de tester le TELLi, sur une ligne tenant à cœur aux 90 000 habitants de la Haute-Gironde, la ligne désaffectée Blaye Saint-Mariens. En 2021, notre assemblée avait adopté une motion présentée par nos collègues du groupe écologiste demandant la réouverture de cette ligne. En mai 2023, dans les colonnes du Sud-Ouest, Monsieur LAGRAVE rappelait tout l'intérêt qu'il portait à la solution TELLi pour la ligne Blaye Saint-Mariens. Monsieur le Président, vous le savez comme moi, le plein désenclavement du Blayais passera nécessairement par la réouverture de cette ligne ferroviaire. Ce territoire en a besoin. Est-il donc envisageable d'allier rénovation de la ligne Blaye-Saint-Mariens et le test du TELLi, train léger décarboné pour cette même ligne ? Merci pour votre écoute.

M. LE PRÉSIDENT. - Renaud.

M. LAGRAVE. - Monsieur le Président, juste pour indiquer que, bien évidemment, on regarde le TELLi comme toutes les autres Régions et qu'il faudra qu'il y ait à un moment donné une réponse coordonnée pour que, comme vous l'avez dit, il y ait une commande relativement importante pour pouvoir industrialiser. Le sujet, il est extrêmement simple, c'est qu'aujourd'hui les porteurs du TELLi ne savent toujours pas quel type de ligne et quel type de plateforme, en l'occurrence, il faudra pour pouvoir faire rouler les TELLi. En clair, certains

nous disent, et j'ai tendance à les croire, qu'il faudra une plateforme en bonne et due forme, c'est-à-dire une ligne ouverte, régénérée, avec une signalisation peut-être moins importante que ce qu'on a aujourd'hui, mais qu'en tout état de cause, il faudra une plateforme qui soit véritablement refaite. D'autres nous disent qu'on pourra peut-être alléger. La première étude qui vient de sortir, elle a été faite par nos collègues d'Occitanie sur les niveaux de plateforme. Il semble, et je dis bien, « il semble » qu'en fait un train tel que vous le connaissez aujourd'hui, qui circule en Nouvelle-Aquitaine, il fait à peu près une quarantaine de tonnes. Le TELLi en ferait 20.

Sauf que ce qui abîme le rail et puis la voie, c'est le freinage. Et que le freinage, que l'on fasse 20 ou 40 tonnes, cela abîmera quand même la voie. Et, visiblement, cela n'a pas de répercussions aujourd'hui sur le fait d'avoir moins de travaux à faire sur les voies avant que de faire rouler un TELLi ou un autre train.

Donc la prudence m'oblige à vous dire que, oui, le TELLi nous paraît effectivement intéressant, mais que, non, le TELLi n'ira pas sur des lignes fermées sur lesquelles s'il n'y a pas de travaux, enfin des lignes fermées sur lesquelles aujourd'hui il n'y a pas de travaux prévus. On ne pourra pas mettre un train, même léger, puisqu'il n'y aura pas la plateforme qui sera possible pour faire rouler n'importe quel train, fût-il un TELLi. Ce qui veut dire que, concrètement, on est aujourd'hui dans l'attente du cahier des charges de la part de SNCF Réseau et de l'établissement public de sécurité ferroviaire, pour qu'on puisse savoir véritablement quel niveau d'investissement il faut sur des lignes fermées ou pas pour faire rouler demain un TELLi.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Renaud. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce dossier. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Ce dossier est donc adopté à l'unanimité.

N°11

FERROCAMPUS – ETAT D'AVANCEMENT DU PROJET ET PERSPECTIVES

DONNE ACTE

12 – PARTENARIATS EN FAVEUR DU SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES COLLECTIVITÉS DÉPARTEMENTALES DE GIRONDE ET DE DORDOGNE

M. LE PRÉSIDENT. – On a ensuite les partenariats sur l'ESS. Maud CARUHEL.

Mme CARUHEL. - Merci, Président. Bonsoir à toutes et à tous. Donc, il s'agit de mettre en délibération la signature de deux conventions avec les départements de la Gironde et de la Dordogne, en soutien et en accompagnement aux structures de l'économie sociale et solidaire. Concernant le Département de la Gironde, c'est un renouvellement de convention. Nous avons déjà contractualisé avec ce Département.

L'objectif de ces conventions, c'est d'articuler nos interventions Région, Département, sur chacun des territoires. Donc renouvellement concernant le Département de la Gironde avec mise en avant des pôles ESS qu'ils ont développés sur leur département qui sont de l'ordre de 5, 6 pôles ESS et également en soutien aux structures de l'insertion par l'activité économique. Concernant le Département de la Dordogne, donc c'est une première contractualisation. Il y a eu un diagnostic qui a été mené par le Département de la Dordogne pour faire un état des lieux de l'existant. Suite à ça, cette convention a été rédigée. Il y a particulièrement un accent qui est mis autour de l'économie circulaire et économie sociale et solidaire. Donc, ces deux conventions viennent compléter les quatre conventions qu'on avait déjà signées auparavant avec quatre Départements que sont les Landes, Lot-et-Garonne, Charente et Haute-Vienne. Voilà. Donc nous sommes à 6 Départements avec qui nous avons contractualisé pour ce soutien à l'économie sociale et solidaire à l'échelle de la région Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Maud. Oui, allez-y.

M. LAMARA. - Merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, mes chers collègues, nous examinons aujourd'hui une nouvelle convention de partenariat ESS avec les Départements de la Gironde et de la Dordogne. Je veux expliquer simplement pourquoi nous voterons contre ces délibérations, en 5 points. En premier lieu, une convention redondante sans valeur ajoutée réelle. Les documents rappellent lui-même que des conventions similaires existent déjà depuis 2018, 2019, 2021 et 2023. Le Département a sa propre feuille de route ESS, la Région a son SRDEII, sa stratégie ESS, sa stratégie tiers-lieu, Néo Terra et un règlement d'intervention d'ailleurs très complet. Cette nouvelle convention ne crée aucun outil nouveau, mais ajoute une couche administrative supplémentaire. À un moment où l'action publique doit être simplifiée, vous proposez encore de l'alourdir.

Deuxième point, une gouvernance lourde et coûteuse. La convention prévoit un comité de pilotage, des réunions régulières entre services, des participations croisées dans des jurys et réseaux, une évaluation annuelle, une animation interministérielle permanente sans aucun indicateur d'efficacité. C'est typiquement plus de réunions, plus de comités, mais pas plus de résultats.

Troisièmement, une vision idéologique, pas une stratégie économique. Le texte place l'ESS comme, je cite : « modèle prioritaire du développement local » au détriment de nos entreprises, de nos artisans, de nos commerçants qui, eux, créent des emplois durables, productifs et financent nos collectivités. Nous respectons les associations, mais cette survalorisation idéologique de l'ESS, dissociée de toute logique économique, finit par affaiblir notre tissu entrepreneurial.

Quatrième point, le plus important, comment justifier cela quand le Département de la Gironde est en quasi-faillite ? C'est le point central. Le Département de la Gironde a lui-même reconnu un déficit structurel dépassant les 80 millions d'euros, un déficit de fonctionnement de 54 millions d'euros. Un record pour un département français. Des tensions de trésorerie telles qu'il a dû mobiliser plus de 100 millions d'euros de lignes de crédits à court terme. Un endettement qui frôle désormais le milliard d'euros, alors même que certains journalistes économiques l'estiment plutôt aux alentours de 1,370 milliard en 2024, contre 720 millions en 2018, soit plus de 90 % en 6 ans. Et, enfin, une capacité de désendettement qui dépasse les 12 années, au-delà du seuil d'alerte. La presse, les agents départementaux et même le Président du Département parlent d'état d'urgence budgétaire. Certains évoquent ouvertement une quasi-faillite. Et, que faisons-nous aujourd'hui ? Nous nous apprêtons à cosigner une convention qui étend encore les dispositifs, multiplie les engagements et renforce des financements dont le Département de la Gironde n'a plus les moyens. C'est totalement irresponsable vis-à-vis des contribuables et totalement déconnecté de la situation réelle. À quoi bon signer une convention de coopération quand l'un des partenaires n'a déjà plus les moyens d'assumer ses propres compétences obligatoires ? On nous demande d'approuver un texte qui engage moralement, sinon financièrement, un Département qui est aujourd'hui obligé d'arbitrer entre payer les aides sociales et payer ses factures. Il faut avoir le courage de le dire, ce partenariat n'a plus aucune crédibilité, car la Gironde n'a plus les moyens d'y participer.

Et dernier point, aucune évaluation des résultats des conventions précédentes. Avant d'en signer des nouvelles, nous aurions dû avoir un bilan chiffré. Une mesure d'impact, une étude coût / efficacité. Il n'y a rien de tout cela. On enchaîne les conventions sans jamais vérifier si les précédentes ont produit des résultats mesurables. Pour toutes ces raisons, redondance, absence d'évaluation, lourdeur administrative, vision idéologique et surtout l'état de quasi-

faillite du Département de la Gironde, le groupe Rassemblement national votera clairement contre cette délibération. Merci pour votre attention.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres ? Oui, allez-y.

M. OXIBAR. - Oui, merci Monsieur le Président, Madame la Vice-présidente, je voulais profiter de cette délibération pour parler d'un sujet, non pas de la Pau-Canfranc, pour parler d'un sujet lié à l'ESS dans notre région Nouvelle-Aquitaine. Et vous avez, je vous en remercie, parlé de l'insertion par l'économique. Je voulais vous parler des GEIQ, groupement d'employeurs pour l'insertion et la qualification, parce que, ce matin, nous avons eu de longs débats sur le sur le budget et on a partagé un constat qu'il fallait réaliser un certain nombre d'économies et nous interroger peut-être sur la rationalité et l'impact de chaque soutien de nos politiques régionales.

Les GEIQ aujourd'hui sont, en tout cas la tête de réseau, la Fédération régionale des GEIQ, est un peu inquiète. Il se trouve que c'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur, cette organisation de groupement d'employeurs. Il faut savoir, mes chers collègues, que les GEIQ au niveau national sont nés en Dordogne en 1991. Notre région a été pionnière sur les groupements d'employeurs pour l'insertion et la qualification. Aujourd'hui, il semble qu'il y ait quelques risques de diminution du soutien à la tête de réseau et donc c'est environ 35 000 euros par an. Et, d'ici 2 ans, il n'y aurait plus d'aide régionale. Je voudrais quand même rappeler que les GEIQ de Nouvelle-Aquitaine sont situés à la troisième place du des GEIQ en France, en termes de résultats. Je tiens les informations de l'Observatoire national des GEIQ en France. Il y a devant nous Auvergne-Rhône-Alpes et les Hauts-de-France, mais nous avons d'excellents résultats en Nouvelle-Aquitaine sur l'insertion et la qualification dans les entreprises, sur des secteurs qui sont le BTP, l'industrie, le secteur agricole, le transport, le médico-social qui sont, sur notre région, et pas que, d'ailleurs, des secteurs pénuriques. Et il y a d'excellents résultats puisque ce sont près de 2 000 salariés embauchés en 2024 sur une année, 2 000 salariés embauchés en contrat d'alternance durant une seule année et qui sortent des dispositifs d'accompagnement de France Travail et autres, et qui sont mis à disposition dans près de 1 200 entreprises adhérentes des GEIQ de Nouvelle-Aquitaine.

Donc, très concrètement, il y a des résultats. Il y a près de 80 % de sorties en emploi à l'issue des parcours de formation. 68 % qui sont des sorties en emploi durables, des CDI. Donc, la structuration de l'insertion par l'économique organisée par les GEIQ est une action majeure dans ce travail d'insertion. Et, aujourd'hui, je trouverai, on trouverait regrettable que pour, je dirais, à peine 35 000 euros, il y ait une coupe franche sur une des parties majeures de l'économie sociale et solidaire de notre région. Ce serait dommage qu'il y ait des coupes franches sur ce soutien-là puisque les faits, aujourd'hui, prouvent réellement que les

résultats sont là. Et donc je voulais savoir s'il était possible, sans remettre en question la nécessité d'arbitrages financiers, bien entendu, de revoir ces arbitrages sur notamment la tête de réseau des GEIQ de Nouvelle-Aquitaine pour que cette tête de réseau ne soit pas décapitée sur l'autel de nécessaires économies. Mais qui n'aurait plus grand-chose de social ou de solidaire, puisqu'elle toucherait des centaines et des centaines de personnes et des centaines et des centaines d'entreprises dans notre région. C'est un petit peu la question. Est-ce qu'il serait possible d'en discuter ? Cela aurait pu faire l'objet d'une motion, mais je préférerais plutôt profiter de cette délibération pour intervenir sur ça. Vous savez ce que je pense des motions.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres interventions ?

Mme SARRAZIN. - Monsieur le Président et mes chers collègues, nous saluons cette délibération qui permet de décliner concrètement le schéma régional de l'économie sociale et solidaire dans deux nouveaux départements, donc, comme vous l'avez dit, la Gironde et la Dordogne, après avoir déjà été décliné en Lot-et-Garonne, dans les Landes et les Pyrénées-Atlantiques. On espère bien que la déclinaison dans tous les autres départements ne tardera pas et on déplore vraiment, comme on vous l'a déjà dit, la baisse du budget régional pour l'économie sociale et solidaire. Le Forum mondial de l'ESS, que nous avons eu la joie et l'honneur d'accueillir à Bordeaux fin octobre, l'a encore démontré avec ses 10 000 visiteurs venus du monde entier de plus de 100 pays. Les acteurs de l'ESS proposent des emplois durables et utiles, non délocalisables. Et, pour mes collègues de l'autre bout de l'hémicycle, c'est quand même 12 % des emplois régionaux. Et ils proposent aussi des solutions concrètes dans nos campagnes, comme dans nos villes, comme ailleurs, d'ailleurs, un peu partout dans le monde.

Alors, si on se rappelle bien de quoi on parle, l'ESS, ce sont les associations qui permettent aux habitantes et aux habitants de porter des projets locaux ou régionaux pour lutter contre la pauvreté, diversifier l'offre culturelle, proposer des activités aux jeunes, soutenir les personnes âgées isolées, aider les migrants, prévenir les discriminations ou encore accompagner la transition écologique. C'est aussi les GEIQ dont a parlé mon collègue, les structures d'insertion pour aider les femmes et les hommes à retrouver un emploi durable. C'est les coopératives d'activités d'emploi qui aident les entrepreneurs, les artisans à mutualiser leurs moyens. C'est les coopératives agricoles qui regroupent les agriculteurs et les agricultrices pour obtenir de meilleurs prix sur les marchés mondialisés, les mutuelles ou encore les mutuelles qui permettent d'accéder à une protection sociale solidaire pour plusieurs millions de Françaises et de Français. Bref, je m'arrête là. C'est juste pour remettre l'église au milieu du village, comme on dit.

Donc, les collègues du Rassemblement national persistent à dire que ce mode d'entreprendre et cette part non négligeable de notre économie ne devraient pas être soutenus ni par la région, ni par l'État, d'ailleurs. Cette fois-ci, c'est pour des raisons administratives, des raisons, aussi, de situation du département. Mais surtout, on le retient, puisque ça ça revient à chaque fois, pour des raisons idéologiques. Donc, du coup, si on parle de l'ESS, est-ce que ça veut dire que vous êtes contre les valeurs portées par l'ESS ? Contre la liberté d'association ? Contre le principe une personne, une voix, la gouvernance démocratique ? Contre la primauté de l'humain sur le capital ? Est-ce que c'est ça votre idéologie d'extrême droite ?

Nous, on pense que ces 3 principes apportent beaucoup à l'économie régionale et qu'ils doivent continuer, et que les associations et tous les acteurs de l'économie sociale et solidaire sont indispensables pour lutter concrètement contre la casse sociale dont vous avez parlé justement ce matin, mais aussi contre les crises écologiques dont on voit les conséquences chaque jour. Du coup, nous, on est très contents de cette délibération et c'est bien ça notre idéologie à nous. C'est une idéologie humaniste. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. S'il n'y a pas d'autres interventions, je vais mettre aux voix ce partena (...).

Mme CARUHEL. - Est-ce que je peux répondre, Président sur les GEIQ ?

M. LE PRÉSIDENT. - Ah oui, pardon. Excuse-moi Maud. Oui oui bien sûr.

Mme CARUHEL. - Merci. Oui, effectivement sur les GEIQ, comme vous l'avez vu ce matin, il y a eu des réductions de budget, donc les têtes de réseau ont été impactées. La coupe ne sera pas franche pour la fédération régionale qui gère les GEIQ et nous allons aussi en discuter sur l'année 2026 pour imaginer l'année 2027. Mais effectivement, comme vous le dites, c'est une fédération qui a du sens. Les GEIQ, comme vous l'avez dit, ont du sens et ils sont largement existants sur la région Nouvelle-Aquitaine, donc nous serons présents à leurs côtés. Je voulais vous répondre à ça. Merci, en tout cas. Et, pour le Rassemblement national, de toute façon, comme d'habitude, tout projet lié à l'économie sociale et solidaire n'est pas porté par vous. Pourtant, vous êtes présents dans les territoires quand il s'agit d'inaugurations. Si vous avez bien regardé la convention, c'est de la formalisation. Ce n'est pas rajouter des réunions et des bilans, c'est faire en sorte que ces temps de travail soient formalisés et articulés entre la Région et le Département. Nous sommes chefs de file en matière de développement économique. L'économie sociale et solidaire est une économie et ne vient pas à l'encontre de l'économie industrielle que nous défendons également, mais en complémentarité. Donc je crois que nous sommes définitivement opposés dans nos projets portés sur les territoires.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci Maud. Je mets aux voix ce rapport. Qui est contre ? Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté à la majorité.

N°12

Vote sur : PARTENARIATS EN FAVEUR DU SOUTIEN À L'ÉCONOMIE SOCIALE ET SOLIDAIRE ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET LES COLLECTIVITÉS DÉPARTEMENTALES DE GIRONDE ET DE DORDOGNE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :

DELRIEUX Benjamin concernant le Département de la Dordogne (Lien professionnel)

LABAILS Delphine concernant le Département de la Dordogne (Lien personnel)

LABROUSSE Mathieu concernant le Département de la Dordogne (Lien professionnel)

**13 – PORT DE BAYONNE - PARTENARIATS POUR 3 PROGRAMMES DE
RECHERCHE SCIENTIFIQUE**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le port de Bayonne, Mathieu BERGÉ.

M. BERGÉ. – Oui. Bonjour Président. Chers collègues, une délibération pour faire ressortir des partenariats avec l'UPPA, l'université de Pau et des pays de l'Adour, pour montrer que le port de Bayonne est vraiment au service de son territoire. Donc mise à disposition de nos moyens nautiques pour l'UPPA. Également une mise à disposition, cette fois, d'une station de mesure de la houle de l'UPPA pour le port de Bayonne et également l'ouverture de nos infrastructures a une structure de l'UPPA qui s'appelle l'ISA BTP et qui a notamment une section de génie maritime. Voilà.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Mathieu. Pas d'opposition, pas d'abstention. Il en est ainsi décidé.

N°13

Vote sur : PORT DE BAYONNE – PARTENARIATS POUR 3 PROGRAMMES DE
RECHERCHE SCIENTIFIQUE

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**14 – PORT DE BAYONNE – TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ PLAISANCE À LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE**

M. BERGÉ. - Très bien. Deuxième délibération sur le port de Bayonne. On est sur le transfert du port de plaisance. Quand nous avons récupéré en 2006 le port de commerce de Bayonne, nous avons également eu de dans la corbeille du marié le port de plaisance. Or, nous n'avons pas de compétences spécifiques en termes de gestion de port de plaisance. C'est pourquoi d'ailleurs nous avons confié la gestion du port de plaisance en délégation de service public à la communauté d'agglomération Pays basque qui, en fait, a géré depuis des années le port de plaisance. Donc, au moment de la fin des deux DSP du port de commerce et du port de plaisance, on a créé la société portuaire pour le port de commerce et on a proposé un transfert du port de plaisance à l'agglomération, qui nous paraissait plus cohérent, notamment en lien avec des projets d'investissement importants que l'agglomération veut porter. Une négociation s'est engagée avec l'agglomération. On a évalué avec eux le fait de participer à hauteur de 800 000 euros aux futurs investissements dans le cadre du transfert, dans le cadre notamment des travaux qui sont réglementaires sur la zone de carénage et que nous aurions dû financer nous-mêmes si nous avions gardé la propriété du port de plaisance. Donc voilà les raisons de cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Mathieu. Des oppositions ? Des abstentions ? Il en est ainsi décidé.

N°14

Vote sur : PORT DE BAYONNE – TRANSFERT DE L'ACTIVITÉ PLAISANCE À LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION PAYS BASQUE

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :

AROSTEGUY Maïder concernant la Communauté d'agglomération du Pays Basque (Vice-Présidente)

DERVILLE Sandrine concernant la Communauté d'agglomération du Pays Basque (Conseillère communautaire)

15 – RÉALISER L'ÉGALITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE 2018-2027 :
COMMUNICATION DU BILAN DE LA SEPTIÈME ANNÉE DE DEPLOIEMENT DU PLAN
D' ACTIONS (ANNÉE 2024)

M. LE PRÉSIDENT. - Catherine LA DUNE et Laurence VALLOIS-ROUET sur l'égalité, réaliser l'égalité, communication du bilan de 7^{ème} année du déploiement du plan d'actions. Catherine.

Mme LA DUNE. - Merci, Monsieur le Président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, alors, aujourd'hui, effectivement, j'ai le plaisir de vous présenter cette délibération qui constitue le bilan du plan Réaliser l'égalité pour l'année 2024. Alors, ce plan est le fruit d'une implication collective et partenariale initiée il y a déjà 6 ans. Il y a une plaquette sur vos tables pour compléter cette présentation. Si vous le permettez, Monsieur le Président, nous allons présenter ce bilan à deux voix avec ma collègue Laurence VALLOIS-ROUET, déléguée à l'égalité femmes-hommes et à la lutte contre les violences. Alors, avant de commencer, je souhaiterais remercier l'ensemble des services, en particulier le service égalité vie associative et solidarité : Frédéric DEBONS, Elise CRUZEL, Nelly BARBE, Isabelle AMICEL, Mireille GEFFRE, Carine METIVIER, Alice RAVELOSON, Dorian RESSEGUIER, Christophe ROUMILHAC, mon conseiller technique Loïc BOISSON et ma collaboratrice de groupe Lynda LAMOTTE, également. Évidemment, je remercie mes collègues Vice-présidentes, Vice-présidents et les conseillers et conseillères régionaux.

Alors, l'exposé de ce bilan se fait dans un contexte d'une actualité particulièrement dramatique depuis ces derniers mois.

Nous constatons aujourd'hui l'expression la plus vile du patriarcat, la montée du masculinisme, la persistance, voire l'aggravation du sexisme et une haine des femmes qui se traduit bien trop souvent par des violences d'une extrême brutalité, jusqu'à la forme la plus abjecte, la plus inacceptable qui soit, le féminicide. Par ailleurs, la marchandisation des corps perdure et n'épargne même plus les mineurs. La justice estime que 15 000 jeunes filles de moins de 18 ans sont exploitées sexuellement en France. Et, aujourd'hui, notons tout de même que le Parlement a définitivement adopté une loi pour réhabiliter les femmes condamnées pour avortement avant la loi VEIL en 1975. Il est effrayant de voir que, malgré des siècles de luttes collectives, politiques et associatives, malgré des décennies de progrès, et de conquête sociale. Les agressions persistent sous toutes leurs formes. Les acteurs racistes, antisémites, anti-LGBT et xénophobes progressent. Réaliser l'égalité, donc, est bien une préoccupation majeure de notre collectivité. Mais s'il est une de nos valeurs constitutionnelles, un horizon commun, il doit être avant tout une action concrète à réaliser.

Nous savons que les inégalités minent nos organisations, nos entreprises, notre vie en société. Parfois, elles se traduisent par des différences de statut, de salaire, des ralentissements de carrière. Alors, en 2024, plus de 27 millions ont été engagés par notre collectivité dans les différentes politiques sectorielles de la Région. C'est 5 millions supplémentaires par rapport à l'année précédente, étant entendu que nous ne comptabilisons pas, dans cette somme, la mise en accessibilité des lycées et des transports. Le plan d'action est réalisé, comme vous le savez, selon trois axes, que je vais présenter au fur à mesure de mon propos. Alors, en premier lieu, il est évident que l'exigence commence par nous-mêmes, par notre propre fonctionnement interne. C'est pourquoi le premier axe de notre action cible l'exemplarité de la Région.

La promotion et la diffusion d'une véritable culture de l'égalité en interne reposent sur plusieurs leviers. Alors cela passe par une formation obligatoire pour les managers, par des sessions de formation ouvertes à l'ensemble des personnels, par des communications régulières sur l'intranet, mais aussi par notre politique de commande publique. Alors, nous portons évidemment une attention particulière à l'égalité professionnelle sur laquelle mes collègues reviendront, notamment Dominique ASTIER, à travers la présentation du rapport social unique. Et alors, en matière de handicap, plus de 9 % de nos effectifs sont des travailleuses et travailleurs en situation de handicap. 42 référents, référentes égalité sont répartis dans 30 directions de l'administration.

Alors, le deuxième axe consiste à travailler en partenariat avec l'ensemble des acteurs du territoire. Parce que l'égalité ne se construit pas seule, mais collectivement. Nous avançons main dans la main avec les associations, les comités sportifs, les observatoires, ainsi qu'avec les services de l'État, dans une logique de coopération et d'action partagée. Alors quelques exemples. En 2024, nous avons lancé un appel à projets sur la précarité menstruelle. Nous avons financé le site internet destiné aux jeunes, pas seulement, d'ailleurs donc le site internet intitulé « Ton plan à toi », du planning familial, pour répondre aux questions sur l'égalité, l'orientation, le genre, la vie affective et les violences sexistes et sexuelles. Et puis, il y a eu, dans cette année 2024, comme chaque année, deux campagnes importantes de communication et de sensibilisation, à l'occasion des événements internationaux du, pardon, 8 mars pour les droits des femmes et du 25 novembre. Le 8 mars, c'était en partenariat avec les services de l'État et nous avons pu profiter d'une conférence-débat qui s'intitulait « D'hier à aujourd'hui, les femmes résistantes, femmes engagées ». Et puis la campagne du 25 novembre est en partenariat avec la direction régionale aux droits des femmes et les rectorats des 3 académies régionales. La Région est impliquée dans le comité stratégique de l'Observatoire régional des violences sexistes et sexuelles.

Alors, le dernier axe repose sur un travail transversal en mobilisant l'ensemble des politiques sectorielles mises en œuvre et relayées par mes collègues dans leurs dossiers respectifs. Alors, en matière d'éducation, nous accompagnons des élèves sourds ou malentendants, des familles modestes et nous finançons un service gratuit d'aide aux devoirs. Dans le secteur du sport, nous avons soutenu 37 parathlètes pour les Jeux olympiques. Le plan d'action régional pour l'entrepreneuriat des femmes a permis de soutenir 22 actions pour accompagner les femmes souhaitant monter ou reprendre une entreprise avec une attention particulière portée à celles éloignées de l'emploi ou issues de territoires vulnérables. Et puis, 122 dossiers culturels ont été portés par des femmes. Ce chiffre est en constante évolution. 42 gares et 29 quais ont été mis en accessibilité. Le service assistant gare a été déployé dans 107 gares.

Ainsi, nous entendons poursuivre et renforcer nos ambitions, à la fois de manière transversale au sein de nos politiques publiques, mais aussi en lien étroit avec nos partenaires et l'ensemble des acteurs du territoire. Nous avons pleinement conscience de l'objectif qui est le nôtre : mettre un terme aux discriminations et aux violences au nom de la justice, de la solidarité, de la sororité, de la fraternité et, bien évidemment, de l'égalité. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Est-ce que Laurence VALLOIS veut rajouter quelque chose ?

M. VALLOIS-ROUET. - Oui, merci, Président. Chers collègues, le plan Réaliser l'égalité 2024 s'inscrit dans un contexte que nous ne pouvons pas ignorer. Le 25 novembre, chaque année, et l'actualité nous rappelle l'ampleur des violences faites aux femmes, et loin d'être en recul, le nombre de victimes de féminicide ne cesse d'augmenter.

En France, en 2024, 122 600 personnes ont été victimes de violences sexistes et sexuelles. 85 % sont des femmes et 58 % sont des mineurs. Et alors que les violences sont massives, 93 % des plaintes pour viol sont classées sans suite. En Nouvelle-Aquitaine, 89 % des victimes de viol sont des femmes. Ces chiffres ne sont pas des abstractions, ils fondent notre responsabilité politique. Nous nous devons d'être exemplaires, sans ambiguïté, et l'égalité commence par notre institution. Ainsi, nous afficherons un index d'égalité professionnelle de 89 sur 100, comme l'a dit Catherine, et qui sera rappelé tout à l'heure par notre collègue. Nous avons mis en place un dispositif interne de signalement des violences et du harcèlement, entre autres. En interne, et depuis 6 ans, la Région mène également une campagne de prévention et de sensibilisation grand public contre les violences sexistes et sexuelles, en lien étroit avec les associations et les partenaires institutionnels. Cette campagne est un marqueur fort de notre politique régionale d'égalité et nous sommes, Catherine LA DUNE et moi-même, ainsi, certainement, que bon nombre de mes collègues ici

présents, fières d'être des « sales connes » au service de la lutte contre les violences sexistes et sexuelles. Nous agissons pour et avec les territoires. Ces politiques n'existent que parce qu'elles s'appuient sur les acteurs de terrain, souvent en première ligne. Nous pouvons saluer une avancée démocratique majeure récemment votée, l'extension de la parité aux communes de moins de 1 000 habitants. L'égalité ne doit jamais dépendre du territoire où l'on vit. C'est un progrès essentiel pour les femmes en milieu rural, trop longtemps tenues à l'écart des responsabilités politiques. La parité n'est pas une contrainte administrative, c'est une condition de vitalité démocratique.

Le plan Réaliser l'égalité est une politique vivante, portée par 42 référentes et référents égalité qui irriguent l'ensemble de nos politiques régionales. Oui, c'est un chantier permanent dans un contexte budgétaire contraint. Mais renoncer à l'égalité, ce serait renoncer à l'essentiel. C'est pourquoi nous remercions le Président, Sandrine DERVILLE et l'exécutif régional pour leur soutien constant qui nous permet de poursuivre cette ambition, celle d'une région plus juste, plus inclusive et plus solidaire. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Laurence. Y a-t-il ... ? Oui, allez-y.

M. VERRIERE. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le rapport Réaliser l'égalité qui nous est présenté aujourd'hui se veut un simple bilan, mais en réalité, il acte la poursuite d'un projet idéologique transversal engagé depuis plusieurs années par votre majorité. Sous couvert de lutte contre les discriminations et de promotion de l'égalité, la Région s'est progressivement engagée dans une logique d'ingénierie sociale qui irrigue désormais l'ensemble de ses politiques, lycées, associations, économie, formation, culture. Ce plan n'est plus un outil pragmatique. C'est devenu un marqueur militant, coûteux et déconnecté des priorités des Néo-Aquitains. D'abord, nous dénonçons une confusion totale des priorités. Alors que nos concitoyens subissent la hausse du coût de la vie, les difficultés de mobilité, la fragilisation de l'emploi, des services publics, la Région consacre des moyens considérables à des dispositifs dont l'impact concret reste impossible à démontrer. Ensuite, l'opacité budgétaire est préoccupante : crédits agrégés, actions empilées, prestataires et missions insuffisamment identifiées. On multiplie les chartes, les formations et la communication sans évaluation sérieuse de l'efficacité. Nous saluons dans ce rapport le volet handicap qui est essentiel dans le cadre de la politique égalitaire. Mais par ailleurs, comment prétendre parler de discrimination ou de violences faites aux femmes sans évoquer la menace islamiste qui pèse dans notre pays ? C'est l'islamisme qui impose aux femmes de se voiler, qui les excise, qui les considère comme inférieures aux hommes. Vous faites semblant de ne pas voir ce problème, mais les Néo-Aquitains, eux, savent qu'ils peuvent compter sur le RN pour le dévoiler et le dénoncer.

Enfin, et c'est le plus grave, ce plan sert de support à une conditionnalité idéologique des aides régionales qui n'a rien à voir avec les compétences de la Région. Soyons clairs, l'égalité devant la loi existe déjà. La Région n'a pas vocation à imposer une vision sociétale par voie administrative. Pour toutes ces raisons, le groupe Rassemblement National prend acte de ce bilan et appelle à un recentrage strict de l'action régionale sur ses missions fondamentales dans le respect de la neutralité de l'institution. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que on a tous un devoir, de par la loi, que ce soit les entreprises, nous, de respecter l'égalité hommes-femmes. Le nombre d'agressions est absolument gigantesque, à l'aune de notre population, et insupportable. Donc, si je ne sais pas s'il y a une idéologie ou un humanisme traditionnel des Français. L'idéologie est bien entendu comme d'habitude de votre côté. Je vais mettre aux voix. Oui.

Mme BOURDIN. - Je crois que c'est juste une communication. Il n'y a pas de vote, il me semble.

M. LE PRÉSIDENT. - Il y a pas de vote. Allez-y. Allez-y.

Mme BOURDIN. - Monsieur le Président, chers collègues, chères « sales connes », dans cet hémicycle, nous sommes au moins deux. Les Régions, depuis la loi globale du 4 août 2014, tiennent un rôle central pour promouvoir l'égalité réelle entre les femmes et les hommes, et notre Région mène une politique particulièrement volontariste et résolue contre la discrimination et en faveur de l'égalité en général. Ce rapport est chaque année une vraie opportunité pour diagnostiquer, évaluer et analyser les faiblesses et les forces, mais aussi les risques et les opportunités dans ces politiques qui doivent être régulièrement réajustées à la lumière du diagnostic. Sur le diagnostic, je partage hélas le constat terrifiant du contexte des violences que mes collègues viennent de rappeler.

Les idéaux du patriarcat ne reculent pas et à plusieurs endroits, ils progressent. Les chiffres sont accablants, 16 féminicides particulièrement sordides cette année en Nouvelle-Aquitaine, et c'est 160 en France depuis le début de l'année. Un record. On observe toutes et tous la hausse des mouvements masculinistes, des anti-choix, des anti-droits, qui justifient jour après jour le combat pour l'égalité et contre les VSS. Il en va de même pour les droits à la santé sexuelle et reproductive, eux aussi attaqués par les mouvements anti-choix et fragilisés par les baisses de financement qui touchent les associations, alors qu'ils constituent un pilier essentiel de l'égalité pour l'autonomie des femmes. J'en profite, si vous me le permettez, pour féliciter à ce titre les parlementaires européens qui ont approuvé et soutenu hier après-midi une initiative citoyenne pour l'accès à l'avortement pour toutes les Européennes. Une avancée majeure pour les droits sexuels et reproductifs.

Un diagnostic donc d'autant plus inquiétant qu'on ne peut pas compter sur l'État et un Président, ni même sur une première dame qui préfère s'acharner sur celles et ceux qui dénoncent les discriminations et les violences et protéger les auteurs. Le rapport sénatorial sur le financement de la lutte contre les violences faites aux femmes, qui a été présenté le 3 juillet dernier, dresse des conclusions lui aussi consternantes, pointant, pardon, le montant dérisoire des crédits alloués à la lutte contre les violences faites aux femmes en France, qui sont à l'origine de la fermeture de nombreuses associations qui leur viennent en aide. Sur la prospective, nous sommes chaque année, vous l'aurez remarqué, j'espère, force de proposition. Nous proposons des outils expérimentés sur d'autres territoires qui ont démontré leur efficacité. Nous nous réjouissons que nombre d'entre eux aient été finalement, à force de conviction, adoptés par la collectivité. C'est pourquoi, sans développer, je rappellerai nos préconisations antérieures qui sont les mêmes que celles du Haut Conseil à l'égalité qui enjoint les collectivités de passer par des égaconditionnalités, pas seulement pour les associations, pour l'ensemble des bénéficiaires des subventions de la Région et pour les achats publics. Qui préconise d'avoir recours au budget sensible au genre et je me félicite que cette question soit aussi portée par des membres de votre majorité, Monsieur le Président, et également recours à des quotas et des évaluations critériées des politiques publiques d'égalité. Nous nous félicitons que ces politiques d'égalité et de lutte contre les discriminations irriguent de nombreuses politiques sectorielles de la collectivité. Vous l'avez rappelé, la culture, l'économie, le sport, et je renvoie à la délibération.

Nous aimerions que ces politiques irriguent également le financement de la recherche biomédicale au service de la santé des femmes, qui a si longtemps été négligée.

Je souhaitais m'adresser plus particulièrement à Françoise JEANSON, dommage, elle est pas là, pour attirer son attention sur la rareté des études cliniques, le manque de reconnaissance des pathologies propres aux femmes, la méconnaissance des symptômes spécifiques à chaque étape de la vie, grossesse, ménopause, transformation corporelle, changements hormonaux, mais aussi pour comprendre les pathologies IST, cancer du sein, de l'utérus, endométriose, adénomyose. Dernier levier de poids, l'éducation. Le rôle des lycées dans le continuum des violences est essentiel. Afin de prévenir et traiter au plus tôt les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel, ainsi que les agissements sexistes, nous préconisons un financement massif d'actions et notamment pour pouvoir dispenser l'enseignement de l'EVARS dans les lycées de Nouvelle-Aquitaine. L'État a en effet pris la peine de publier un programme particulièrement bien pensé, mais a oublié de donner les moyens nécessaires pour sa mise en œuvre, limitant l'effet à une déclaration de bonne intention.

Je terminerai, si vous le permettez, en vous encourageant à la lecture du rapport de l'Institut Terram qui est sorti le 10 décembre dernier, rapport sur les 11 millions de citoyennes qui vivent en milieu rural extrêmement dépendantes de la fluidité des services publics qui se considèrent comme les grandes oubliées des politiques publiques, en plus d'être malmenées par des inégalités systémiques amplifiées dans les territoires ruraux. Un indicateur, me semble-t-il, à méditer à la veille des élections municipales et à la veille d'une grande vague de renouvellement de nos représentants et représentantes au Palais du Luxembourg. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Y a-t-il d'autres intervenants ? Catherine, vous voulez redire quelque chose ?

Mme LA DUNE. - Je vous remercie pour vos remarques. En même temps, je ne saisis pas trop puisque vous parlez du fait qu'on se disperse, mais au contraire, on agit sur toutes nos politiques, ce qui est plutôt un avantage sur toutes nos politiques et nos compétences, d'une part. Et, d'autre part, vous dites que les violences sont faites par des personnes de confession musulmane. Pourtant, Monsieur JUBILLAR n'était pas un musulman, Monsieur PELICOT non plus. Et puis je vous remercie, Madame... Comment ?

Mme BOURDIN. - Je disais : Monsieur LE SCOUARNEC non plus.

Mme LA DUNE. – Voilà. Merci pour votre soutien, en tout cas. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, on doit voter cette délibération, comme le texte l'indique, pour approuver le programme d'action. Y a-t-il des oppositions ? Y a-t-il des oppositions ? Non-participation au vote ?

M. LE CAMUS. - Une communication Monsieur le Président, il y a pas de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, non, on vient de me montrer que c'est une délib. On donne acte de la délibération et ensuite on poursuit le programme d'action. Je fais confiance à la responsable du service des assemblées. Alors je mets aux voix. Qui est d'avis d'adopter ce texte. Qui s'abstient ? Qui ne prend pas part au vote ? Je suppose que le RN ne prend pas part au vote alors. Vous votez contre ou vous ne prenez pas part au vote ? Contre ? Ce texte est donc adopté.

N°15

Vote sur : RÉALISER L'ÉGALITÉ EN NOUVELLE-AQUITAINE 2018-2027 :
COMMUNICATION DU BILAN DE LA SEPTIÈME ANNÉE DE DEPLOIEMENT DU PLAN
D' ACTIONS (ANNÉE 2024)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**16 – PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024 DE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le rapport social unique, Dominique ASTIER.

M. ASTIER. - Monsieur le Président, chers collègues, donc cette délibération a pour objet de présenter le rapport social unique 2024. C'est le quatrième RSU que l'on présente depuis 2021. Ce rapport pour l'année 24 fait apparaître un effectif, au 31 décembre, de 9 197 agents, dont 81,6 % d'agents titulaires, plus de 10 % au-dessus de la moyenne de la fonction publique territoriale. Sa répartition par catégorie est relativement stable par rapport à l'année dernière et s'établit à 14,3 % de catégorie A, 6,8 % de catégorie B et, comme on peut le comprendre, 78,9 % de catégorie C. Majoritairement féminins, à près de 60 %. La moyenne d'âge est de 49,71 ans, légèrement plus élevée que la moyenne de la fonction publique territoriale qui est de 46 ans. Ainsi que la part des agents de plus de 50 ans dans nos effectifs qui est de 57 %. Pour autant, l'absentéisme global de la collectivité s'établit à 9,25 %, en légère baisse par rapport à 2023.

Alors, ces quelques chiffres montrent l'importance de la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences que nous avons engagée. À noter que la part des travailleurs également en situation de handicap est en augmentation à presque 10 %. Je rappelle que l'obligation légale est de 6 %. Concernant l'égalité professionnelle, l'index 2024 fait apparaître une note de 89 sur 100, avec une note maximale pour deux indicateurs, notamment l'écart global de rémunération entre les femmes et les hommes et l'écart de taux de promotion entre femmes et hommes. Dans l'ensemble, l'évolution des indicateurs est faible par rapport à 2023. Pour autant, il est à souligner que la progression de l'évolution globale des effectifs, de 0,44 % par rapport à l'année 2023 est maîtrisée, au regard, notamment, de l'impact des transferts de compétences à travers le FEADER et Natura 2000 en moindre mesure puisque c'était 2023. Et, bien sûr, des recrutements qui sont effectués en lien avec l'ouverture, cela a été dit par Jean-Louis NEMBRINI, des nouveaux lycées du Barp et de Créon. Alors, je vous invite à relire la partie 3 du rapport qui fait apparaître cette maîtrise des effectifs et donc de cette masse salariale. Et insister peut-être sur la déprécarisation de 226 agents contractuels qui sont devenus fonctionnaires dans le respect du statut de la fonction publique pour 2024.

Je terminerai, Monsieur le Président, en notant que la part de cette masse salariale dans les dépenses de notre collectivité est en baisse. Elle est en baisse continue depuis 4 ans. Elle est en baisse continue depuis 4 ans. En 2021, nous étions à 20,1 %. Je rappelle que ce sont les charges de personnel sur le budget de fonctionnement. En 2022, on est passé à 19,91,

en 2023 à 19,33 et, en 2024, à 19,1 %. Donc, la progression de cette masse salariale, on en parlait ce matin, dans le cadre du vote du budget primitif, est moindre que celle des dépenses de fonctionnement. Deux chiffres. 1,87 % pour la progression de la masse salariale sur un total de 3,14 % concernant les dépenses de fonctionnement. Donc l'augmentation de cette masse salariale est majoritairement liée, je l'ai dit tout à l'heure, à des impacts réglementaires. On a souvent tendance à oublier en 2024, 5 points d'indice pour tous les fonctionnaires. La poursuite en année pleine, le point d'indice qui est intervenu en juillet 2023, la prise en compte en année pleine du minimum de traitement et la revalorisation de 10 % du barème de modélisation, c'est peut-être une petite somme, des comptes épargne temps. Voilà, Président, une synthèse de ces 37 pages du RSU 2024 pour la Région Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Dominique. L'Assemblée donne acte à moins qu'il y ait des demandes d'intervention. Oui, Madame.

Mme COLLARD. – Je veux bien intervenir s'il vous plait.

M. LE PRÉSIDENT. – Allez-y, allez-y.

Mme COLLARD. – Monsieur le Président, chers collègues. Donc effectivement, le rapport social unique 2024 a pour ambition de dresser un panorama complet des ressources humaines de la Région, c'est-à-dire suivre les effectifs, les recrutements, s'assurer de l'égalité professionnelle entre les hommes et les femmes, les conditions de travail, la santé des agents, l'absentéisme, l'information ou encore le dialogue social. Nous pouvons d'ailleurs saluer un point positif, et vous l'avez effectivement rappelé, c'est que la région, en 2024, a atteint un taux de 9,38 % d'agents en situation de handicap, donc bien au-delà effectivement de l'objectif national qui est de 6 %.

Cependant, c'est pas ce seul point positif qui, ce seul point positif ne saurait masquer une réalité beaucoup plus sombre. Dans un contexte où la Région abandonne trop souvent ses agents, nous tenons à le dire clairement, le Rassemblement national, lui, continuera à les soutenir. Car le rapport social unique n'est pas un simple document comptable, c'est le reflet du quotidien de plus de 9 000 agents qui font vivre nos lycées, nos services administratifs et nos politiques publiques. Et ce rapport met en lumière de profondes fragilités, notamment dans l'organisation, le management mis en place par l'exécutif, sans oublier la précarité persistante de nombreux agents. Le RSU révèle des dysfonctionnements connus, dénoncés depuis des années, mais jamais corrigés. Une gestion, donc, inacceptable, de notre point de vue, des contractuels remplaçants, trop nombreux. Des contractuels maintenus sur des postes vacants dans une attente hypothétique de titularisation et des tensions organisationnelles qui se traduisent par un nombre élevé de signalements. En 2024 pardon,

ce sont ainsi 33 signalements pour harcèlement, discrimination ou violence qui ont été recensés, dont 70 % perçus par les agents eux-mêmes comme du harcèlement moral.

À cela s'ajoute une gestion sociale profondément défailante de la part de votre exécutif. On nous parle de pilotage RH modernisé. Mais les chiffres racontent une tout autre histoire. Une explosion de 43 % du temps partiel thérapeutique en 3 ans, passant de 642 à 923 agents en temps partiel thérapeutique et plus de 8 000 arrêts maladie. Alors même que les mesures liées au COVID ont pris fin. Enfin, l'exécutif se félicite du nombre de réunions du comité social territorial, des groupes de travail, des formations, des séminaires. Mais pendant ce temps, les arrêts maladie restent massifs. C'est donc le signe incontestable d'un malaise profond, un malaise que l'exécutif refuse de reconnaître, mais que la réalité rend évident. Des agents épuisés, en souffrance et trop souvent abandonnés par une hiérarchie qui se retranche derrière les procédures. Voilà, je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Moi pas. Je sais pas où vous prenez ça. J'ai vu les syndicats y a quelques jours. Ça s'est très bien passé. On a fait énormément sur les modalités de la protection sociale. Voilà. Cela ne sert à rien. Comme vous racontez n'importe quoi, je ne sais pas quoi répondre.

Mme COLLARD. – Moi je participe à des ...

M. LE PRÉSIDENT. - Est-ce qu'il y a d'autres intervenants ? S'il n'y en a pas, l'assemblée donne acte.

N°16
PRÉSENTATION DU RAPPORT SOCIAL UNIQUE 2024 DE LA RÉGION NOUVELLE-
AQUITAINE

DONNE ACTE

17 – TABLEAU DES EMPLOIS

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le tableau des emplois, Dominique.

M. ASTIER. – Alors, Président, cette délibération somme toute habituelle relative au tableau des emplois a pour objectif de l'ajuster à l'évolution des besoins de la collectivité en maîtrisant, comme je viens de le dire, la masse salariale. Donc, il s'agit ici, aujourd'hui, de 18 transformations d'emplois permanents qui vous sont proposées à masse salariale constante. Je vous rappelle, cela a été dit ce matin, 89 postes sont actuellement gelés pour une équivalence moyenne de la masse salariale sur une année de 4 803 000 euros. De nouveaux postes seront gelés en 2026, à peu près une cinquantaine. Je vous rappelle également 3 créations d'emplois non permanents, une prolongation, qui vous sont proposées, dont 3 qui sont financés par des ressources spécifiques. Pour mémoire, il s'agit d'un contrat de projet de catégorie A de 30 mois pour le programme VitiREV qui est financé sur Territoire d'Innovation France 2030. Deux accroissements temporaires d'activité de catégorie B de 12 mois qui sont financés par la compensation du transfert de compétences Natura 2000. Et, enfin, de la prolongation d'un contrat de projet de catégorie A de 24 mois pour le projet Flying Whales. Voilà, Président, pour cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Dominique. Il faut savoir qu'il y a beaucoup d'emplois. Je parle sous le contrôle de Dominique ASTIER, Sandrine DERVILLE n'est pas là mais beaucoup d'emplois, je pense notamment à la gestion des crédits européens, qui sont financés par l'Europe elle-même. Est-ce qu'il y a un vote, là ?

M. ASTIER. – Oui Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, y a-t-il des oppositions ? Des abstentions ?

Mme FORGENEUF. – Une abstention s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui.

Mme FORGENEUF. - Ah, ça fait plaisir. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Ah oui, moi aussi.

Mme FORGENEUF. - C'est dommage, c'était pour dire du bien de la collectivité.

M. LE PRÉSIDENT. - Très bien, je l'apprécie.

Mme FORGENEUF. - Donc, notre groupe n'a pas pour habitude de remettre en question la délibération du tableau des emplois pour des raisons qui nous paraissent essentielles, comme le maintien d'un service public de qualité au plus près des habitants et veiller à la

qualité des conditions de travail des agents. Mais aujourd'hui, cette délibération, qui fait état d'un gel de 89 postes en 2025 et l'annonce d'un gel de 50 postes en 2026, nous préoccupe grandement. En effet, nous craignons, à terme, une dégradation des conditions de travail pour les agents toujours en poste dans les services concernés par le non-remplacement de certains départs en retraite. Ce gel traduit également un abandon progressif de politiques régionales, ce qui nous semble aller à l'encontre des besoins réels de nos territoires. La coupe budgétaire effectuée sur l'appel à manifestation d'intérêt innovation sociale, principal outil de l'économie sociale et solidaire, en est un exemple. Et nous ne pouvons que déplorer cette décision. Ce gel des postes est aussi en corrélation avec de nouvelles baisses budgétaires sur des politiques déjà impactées lors du budget précédent, comme notamment le milieu associatif, le volet culturel. Ce n'est pas pour autant qu'il y aura moins de dossiers à instruire pour les services. Il y aura juste moins de dossiers qui obtiendront une réponse favorable. Sans compter le nombre d'appels incessants de structures, organismes, associations inquiètes pour leur devenir et qui souhaitent des informations sur les aides maintenues. Donc, oui, attention à la dégradation des conditions de travail des agents au sein des services concernés.

Et, enfin, nous ne pouvons pas soutenir la création d'un emploi non permanent de 24 mois dédié au dossier Flying Whales. Vous connaissez la position de notre groupe sur ce sujet, je n'y reviendrai pas. Donc pour toutes ces raisons, nous abstiendrons sur ce dossier. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Je croyais que vous alliez dire que du bien.

Mme FORGENEUF. - Oui, je vous ai menti.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est pas bien de mentir.

Mme FORGENEUF. - Non, c'est très moche.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est très moche. C'est très moche. En plus, on baisse le budget donc, malheureusement, on aura moins de dossiers... Fin, je ne sais pas, je n'arrive pas à tout comprendre. Mais voilà. On doit le voter ? Des oppositions ? Christophe, tu votes contre ?

M. DUPRAT. - Le groupe LR vote contre. Tu t'en remettras.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas forcément. Tout est fini entre nous. Alors, que fait le RN ? Abstention ?

M. DUPRAT. - On ne vote pas pareil.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous êtes contournés. Alors, qui est pour ? Ce rapport est donc adopté.

N°17

Vote sur : TABLEAU DES EMPLOIS

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- **CONTRE** : Les Républicains
- **ABSTENTION** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

**18 – DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA
COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2026**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur les taux de promotion, c'est un dossier classique. Dominique.

M. ASTIER. - Oui, tout à fait. C'est pour fixer les taux de promotion des agents de la collectivité sur les avancements de grade 2026. Donc ces taux s'inscrivent dans la continuité de la réduction des taux effectuée en 2020 dans l'objectif de la maîtrise du glissement vieillesse, technicité et en lien avec notre pyramide des âges. Donc les seules évolutions qui sont liées aux modifications réglementaires des avancements de la catégorie B. En conséquence, un alignement est effectué sur la pratique des catégories A et C. Soit 100 % pour les agents qui sont lauréats de l'examen professionnel. 20 à 30 % au choix pour les filières administratives et techniques. Et 20 à 50 %, au choix pour les filières sportives, culturelles et d'animation.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Dossier classique. Oui, allez-y.

M. GUIBERT. – Une intervention Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y, allez-y, allez-y.

M. GUIBERT. – Monsieur le Président, chers collègues, vous nous demandez d'adopter des ratios d'avancement pour 2026. Derrière l'habillage technique, il y a une décision politique que vous assumez, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Idéologique, même. Vous avez oublié ce mot.

M. GUIBERT. - Non, non, c'est politique. L'idéologie, on la mettra de côté pour une autre inter. Geler les carrières, une année de plus. Les chiffres sont clairs, en catégorie C et B, vous maintenez 20 à 30 % pour l'avancement au choix, notamment pour les filières administratives et techniques, comme cela vient d'être rappelé. Concrètement, cela signifie que, sur 10 agents promouvables, 7 ou 8 resteront bloqués. En catégorie A, vous plafonnez souvent à 0 ou 10 %. C'est un plafond de verre permanent, pour les cadres. Pire encore, après le décret du 19 novembre 2025, vous aviez la liberté d'ouvrir les promotions en catégorie B. Vous ne l'avez pas fait, vous avez choisi l'alignement par le bas et un coup de chapeau aux retraites. Autrement dit, pas de carrière, mais une promotion à la fin quand ça coûte moins cher. Et, en comité social territorial, quand les syndicats ont alerté sur l'épuisement et la stagnation, Madame Sandrine DERVILLE a répondu je cite que malgré l'opposition, vous reconduisiez. Donc plus les agents protestent, plus vous verrouillez. Voilà votre dialogue social. Ensuite, vous tentez la diversion en laissant entendre que l'opposition voudrait réduire les effectifs. C'est faux. Le RN n'a jamais demandé de bloquer les

promotions. Ceux qui bloquent, c'est vous, par ces ratios. Nous refusons de cautionner cette austérité, cette austérité silencieuse imposée aux agents des lycées et des services.

Mais nous refusons aussi de voter contre pour ne pas vous laisser mentir en prétendant que nous serions contre les promotions. Nous nous abstiendrons pour dénoncer votre politique, sans pénaliser les agents. Pour rappel, vos amis syndicalistes de gauche et d'extrême gauche présents au CST en ont fait de même. Le Rassemblement national est du côté de ceux qui travaillent, pas du côté des calculs budgétaires de Monsieur le Président ROUSSET ou de Madame la Vice-présidente DERVILLE. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Et ce matin, vous disiez que, sur le plan du fonctionnement, on dépensait trop. Vous êtes trop forts. Vous nous disiez : « mais comment, vous n'avez pas dépensé beaucoup moins sur le fonctionnement de la Région quand il y a eu de la fusion ? » Il fallait donc que je supprimasse, ça marche ? Que je supprimasse le pôle de Poitiers et de Limoges. Et, là, vous me faites un petit coup de démagog, là, en fin de soirée, à l'heure de l'apéro là. Allez, allez-y.

Mme FORGENEUF. - Merci. Donc je voulais juste faire une explication de vote, juste un petit mot par rapport à l'intervention que je viens d'entendre. Alors, j'aurais pu être réjouie parce que j'aurais aimé, depuis des années, que d'autres groupes nous rejoignent sur nos idées et justement la carrière des agents.

Donc je suis surprise que, d'un seul coup, vous vous inquiétiez pour eux. Les organisations syndicales, effectivement, se battent. Je les ai souvent en contact, je travaille beaucoup avec eux. Je pense que l'état que vous présentez des conditions de travail à la Région n'est pas du tout celui qui existe en réalité. Je ne pense pas que les organisations syndicales soutiennent les propos que vous venez de dire concernant les conditions de travail des agents régionaux.

Effectivement, il faut toujours se battre pour ses droits et c'est pour ça que nous les accompagnons là-dessus. Mais de là à dire qu'ils ont des conditions de travail déplorables, etc. Là je pense que vous exagérez largement. C'est bon, Monsieur le Président, j'ai dit du bien. Maintenant, je continue pour la suite. Donc, même si, effectivement, comme tous les ans, nous allons nous abstenir. Nous ne changeons pas de vote ni de politique, mais nous entendons les contraintes budgétaires régionales. Mais nous restons convaincus que la carrière des agents doit être optimisée. Les agents régionaux subissent eux aussi l'inflation générée par les différentes crises qui se sont succédé ces dernières années, alors même que la valeur du point d'indice n'est pas revalorisée dans les mêmes proportions que les avancements d'échelons en début de carrière sont ridicules. Les avancements de grade sont les seuls moyens pour les agents de valoriser leur salaire, mais aussi leur retraite principale.

Donc, nous faisons cette année encore le vœu que les revendications des organisations syndicales puissent être entendues concernant ces taux d'avancement de grade. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Mais attendez, il y a, je comprends pas. D'abord, sur les conditions de travail, vous parliez au RN, vous ne me parliez pas à moi ?

Mme FORGENEUF. - Bien sûr, je parlais au RN qui exagère.

M. LE PRÉSIDENT. - Oui d'accord. Dominique, sur le point d'indice, sur l'action sociale.

M. ASTIER. - Moi je suis atterré par ce que j'entends. Parce que c'est vrai que Monsieur GUIBERT siège quand même en CST, mais ce n'est pas du tout ce que l'on relève avec le dialogue social, avec les syndicats. Moi, j'ai l'honneur de présider tous les CST et les F3SCT. Maryline, je suis tout à fait d'accord avec ce que tu viens de dire. On est dans les mêmes réunions, mais on ne doit pas entendre les mêmes choses. Et puis, je voudrais rajouter quand même quelque chose. Monsieur GUIBERT, quand vous parlez du décret pour la catégorie B, au contraire, c'est une ouverture des ratios et ce n'est pas du tout une fermeture. Et puis, dernier point, vous parlez du 10 %, mais les 10 % ça concerne les tout petits effectifs, c'est-à-dire c'est vraiment « peanuts ». Voilà.

M. GUIBERT. - Oui, mais ne retenez pas les 10 %. Il y a les 20 à 30 %.

M. LE PRÉSIDENT. - Je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est d'avis de l'adopter ? Qui s'abstient ? Étonnant.

Et, LR, là, Muriel ? On vote ? Pour. C'est bon Souad ? Adopté.

N°18

Vote sur : DÉTERMINATION DES TAUX DE PROMOTION DES AGENTS DE LA COLLECTIVITÉ POUR L'ANNÉE 2026

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**19 – PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE ET LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE**

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le partenariat entre le Centre national de la fonction publique et la Région Nouvelle-Aquitaine, Dominique.

M. ASTIER. - Alors, il vous est proposé d'approuver la convention partenariale triennale 26, 27, 28 avec le CNFPT et, bien sûr, la Région Nouvelle-Aquitaine concernant la formation des agents de notre collectivité. Pour mémoire, ces formations sont financées via la cotisation obligatoire de 0,9 % de la masse salariale versée au CNFPT. Pour l'année 2024, on est à peu près à 2 millions 130 mille euros fin 126 mille euros. Et c'est équivalent à un minimum de l'ordre de 350 jours de formation. À noter que les axes stratégiques de cette convention sont alignés bien évidemment, comme on peut l'imaginer, sur le plan de formation et de développement des compétences 2024, 2025, 2026, que nous avons approuvé par délibération. Pour mémoire donc, ceci vise à faciliter l'évolution des compétences dans une dynamique de GPEC, je l'ai dit tout à l'heure. Et, bien sûr, répondre aux enjeux de promotion, de valeurs du service public, de transition démographique, d'environnement social, technologique et organisationnel. Et je me permets de dire que ce que j'ai entendu tout à l'heure sur l'abandon des agents, ce n'est absolument pas ce qui remonte du terrain.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Dominique. Pas d'opposition ? Pas d'abstention ? Ce dossier est donc adopté. Ah oui, vous voulez intervenir sur le CNFPT ? Bon, allez-y.

Mme FRANCESCHINI. - Monsieur le Président, chers collègues, la délibération qui nous est soumise vise à renouveler la convention de partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la CNFPT pour la période 2026-2028. Soyons clairs, dès le départ : la formation des agents territoriaux est nécessaire, légitime et indispensable. Personne, ici, ne le conteste. Mais notre responsabilité d'élu est aussi de regarder le contenu réel, l'orientation politique et l'efficacité concrète de ce que nous votons. Or, à la lecture de cette convention, un constat s'impose. Ce partenariat, pourtant techniquement utile, est devenu un vecteur assumé de l'idéologie Néo Terra. Dès les premières pages, on ne parle plus simplement de formation professionnelle mais de transformation écologique et sociétale, d'administration zéro carbone, d'urgence climatique, de transition socio-environnementale. La formation n'est plus un outil au service des agents, elle devient un outil d'alignement idéologique sur la feuille de route politique de la majorité régionale. Bien sûr, il existe des formations utiles, hygiène, SST, bureautique, gestion des conflits, notamment dans les lycées. Mais elles sont aujourd'hui noyées sous une accumulation de formations hors métier. Communication positive, intelligence émotionnelle, estime de soi, gestion du stress, non-violence, etc. On

glisse dangereusement du savoir-faire professionnel vers du coaching comportemental. Pendant ce temps, sur le terrain, les agents demandent des formations concrètes : maintenance, sécurité, restauration, équipement technique. Le terrain réclame du pragmatique, vous lui proposez du symbolique. Et tout cela a un coût. Plus de 3 millions d'euros par an entre la cotisation obligatoire de la CNFPT et le budget complémentaire de la Région. Pourtant, les agents nous disent : « difficulté à obtenir des places, difficulté également, un manque sur les remplacements, une formation inadaptée et le sentiment d'un faible retour sur l'investissement ». Enfin, c'est peut-être le plus révélateur, cette convention ne traite aucun des vrais problèmes RH, pourtant bien identifiés dans vos propres documents et dans le RSU. Surcharge de travail, sous-effectif dans les lycées, tension managériale, absentéisme massif avec plus de 8 000 arrêts maladie recensés sur une seule année. Carrière bloquée. On dépense beaucoup pour des formations, mais on n'améliore ni l'organisation ni les conditions de travail, alors même que les agents sont épuisés.

Alors, pourquoi ne pas voter contre ? Parce que former les agents reste indispensable. Pourquoi ne pas voter pour ? Parce que cette convention, dans sa forme actuelle, sert davantage une idéologie qu'elle ne répond aux besoins concrets des agents. Notre abstention est donc un acte de responsabilité : protéger les formations utiles, refuser l'endoctrinement et rappeler une chose simple, la formation doit servir les agents, pas servir la majorité régionale. Le groupe Rassemblement national s'abstiendra. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est terrible. Je rappelle que, le programme de formation, il émane des agents, des encadrants, etc. Tout ça est travaillé sous le contrôle de Dominique ASTIER. On est mal barré. Y a-t-il des oppositions ? Y a des abstentions au RN. Ce rapport est donc adopté.

N°19

Vote sur : PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE NATIONAL DE LA FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE ET LA RÉGION NOUVELLE AQUITAINE

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- **ABSTENTION** : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**20 – COMPOSITION DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL DANS LE CADRE
DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026**

M. LE PRÉSIDENT. - On a la composition des instances de dialogue social.

M. ASTIER. - Alors, Président, donc dernière délibération me concernant. Il s'agit de la composition des instances du dialogue social dans le cadre des élections professionnelles 2026 qui auront lieu entre le 2 et le 10 décembre 2026. Il vous est donc proposé de fixer, par cette délibération, le nombre de sièges du comité social territorial de notre collectivité : 15 représentants titulaires, 15 représentants suppléants. Rien ne change, c'est le cas actuellement. Et de la formation spécialisée santé, sécurité, conditions de travail : 15 représentants titulaires, 30 représentants suppléants. Il vous est donc également proposé de maintenir le paritarisme dans ces deux instances et, en cohérence, de pouvoir recueillir l'avis du collège des représentants de la collectivité. Voilà, Président, cette délibération très technique.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien. Des oppositions ? Des abstentions ? S'il n'y en a pas, ce dossier est donc décidé. J'ai une contrainte, je vais passer la présidence à Jean-Louis NEMBRINI, si vous le permettez, pour les dossiers suivants.

N°20

Vote sur : COMPOSITION DES INSTANCES DE DIALOGUE SOCIAL DANS LE CADRE
DES ÉLECTIONS PROFESSIONNELLES 2026

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Renaissance ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**21 – ADOPTION DU DEUXIÈME SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS
PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER 2)**

Sous la présidence de Monsieur Jean-Louis NEMBRINI, 2^{ème} Vice-président,

En l'absence momentanée de Monsieur Alain ROUSSET, Président.

M. NEMBRINI. – Ok donc Sandrine. Ah oui, Patrick GUILLEMOTEAU, d'accord. Adoption du deuxième schéma de promotion des achats publics. Patrick ?

M. GUILLEMOTEAU. - Oui, Jean-Louis. Sandrine tu (...) ? D'accord.

Mme DERVILLE. - Je te laisse la main Patrick.

M. GUILLEMOTEAU. - Je suis un peu déstabilisé parce que je croyais que j'aurais 8 secondes pour présenter le projet de délibération et parler du SPASER 2. Mais en fait, comme le Président est parti, je vais pouvoir prendre tout mon temps et je vais pouvoir vous infliger une litanie du SPASER 1 avant de passer au SPASER 2.

Non, je vais très sérieusement vous faire un tout petit bilan du SPASER 1 avant de vous dire les orientations que nous avons prises pour le SPASER 2. Alors, pour les plus, comment dirais-je... les moins concernés d'entre vous, le SPASER, c'est le schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables. Il faut, moi aussi, que je prenne le soin de le lire tellement cet acronyme est insupportable. Alors, vous vous souvenez que, en 2018, pour ceux qui étaient là, on a imaginé, enfin, c'est la loi qui nous a imposé de mettre en musique toute notre politique en matière de commande publique, de manière à l'écrire. On s'est dit « encore une usine à gaz » Et, finalement, cela nous a permis un certain nombre de choses. Cela nous a obligés d'abord à réfléchir à la manière dont on faisait de la commande publique.

Et j'avais eu l'occasion de dire qu'on faisait de la commande publique comme Monsieur JOURDAIN faisait de la prose, c'est-à-dire de la commande publique sans le sans véritablement le savoir. Mais quand on s'est mis à écrire les éléments du SPASER, on s'est rendu compte que l'on faisait les choses pas si mal que cela. Et cela a eu, surtout, un mérite, celui d'acculturer l'ensemble des services à l'achat public responsable, parce que c'était ça le but du SPASER. Je dois à la vérité de dire que l'ensemble des services de la Région s'est mise à ce travail en mettant en avant trois volets qui avaient été considérés comme essentiels. Un volet économique, avec une politique d'ouverture à toutes les entreprises et, y compris, et ça c'était vraiment une volonté exprimée par le Président, une

ouverture essentiellement aux très petites entreprises, enfin, à toutes les entreprises, y compris les très petites entreprises, avec de l'aide sur les paiements, de la vigilance sur la vitesse à laquelle on paie les marchés, avec une politique d'allotissement très très fine. Alors, cela a un coût. Il est évident que, pour la collectivité, cela représente un sacrifice, mais cela répond à une véritable volonté politique. Il y avait un deuxième volet, c'était le volet environnemental. Avec un objectif qui était fixé à 100 % des marchés pour l'année 2026. Donc c'est dire si nous sommes ambitieux sur ce volet. Et puis un troisième volet qui était le volet social. Avec une montée en puissance, je suis obligé de le dire.

En ce qui concerne ce volet, en particulier dans le domaine de l'ESS, d'aucuns diront que nous ne sommes pas assez performants sur la question du volet social, mais nous y travaillons et ça va être l'objet de la deuxième partie de mon propos sur le SPASER numéro 2. Mais je veux vous dire, sur les résultats que nous sommes en mesure de présenter en ce qui concerne le SPASER numéro 1, rien que quelques chiffres au titre de l'année 2024 qui me paraissent très parlants. 7 849 marchés et contrats de concession ont été conclus pour un montant global de plus de 720 millions d'euros. En nombre de marchés, reprenez ce chiffre parce qu'il me paraît très révélateur de tout ce que j'ai pu entendre dans les couloirs, les commissions, etc., depuis quelques mois, en nombre de marchés, nous sommes à plus de 80 % de marchés attribués à des entreprises de Nouvelle-Aquitaine. Versus 20 % pour les marchés attribués hors Région Aquitaine. Et puis j'ai encore quelques chiffres assez savoureux et pour lesquels on peut saluer le travail du service de la DACP, de la commande publique, le gendarme de nos politiques en matière de commande publique ici. C'est une proportion des marchés qui intègrent des considérations environnementales et/ou sociales. Et, là, je le disais au début de mon propos, tous les services s'y sont mis et nous sommes à plus de 90 %, de sorte que c'est tout de même une fierté avec un taux d'infructuosité de 4 %. Et je garde le dernier chiffre comme une cerise sur le gâteau : 1 référé. Soit 0,01 % des marchés déferés devant le tribunal administratif.

Alors, il y avait une clause de revoyure dans le SPASER 1. Nous l'avons donc revu avec un certain nombre d'élus en comité de pilotage et nous avons arrêté l'idée d'un SPASER 2 avec une volonté, c'est celle de conforter les chiffres excellents que je viens de décliner ici sur ces 3 volets. Et puis, de rajouter un quatrième volet que nous avons évoqué, ça et là, au cours de cette journée. C'est un volet de transparence en faveur des transitions, du développement équilibré du territoire. Je pense par exemple au plan régional santé environnement. Je pense au plan zéro pollution plastique cher à mon voisin. Je pense à la stratégie régionale pour la biodiversité et je pense enfin au plan Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine qui a été évoqué tout à l'heure. Autant d'éléments qui vont nous permettre de poursuivre sur le SPASER 2, sans oublier un quatrième volet qui va être celui

de cette transparence qui nous oblige sans cesse à revenir, fin quand je dis « nous », qui oblige la commande publique à revenir sans cesse vers les autres services de cet auguste établissement pour les inciter à la vigilance, à la transparence, de manière à ce que nous soyons parfaitement vertueux sur le plan juridique, sur le plan de l'indépendance par rapport aux entreprises qui frappent à notre porte.

M. NEMBRINI. - Merci, Patrick. Y a-t-il des prises de parole ? Thierry.

M. PERREAU. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, selon les chiffres du ministère de l'Économie, la commande publique représente en France environ 8 % du PIB national, ce qui fait à peu près 210 milliards d'euros, dont les deux tiers sont le fait des collectivités territoriales. Dans sa présentation, d'ailleurs, le même ministère affirme que la commande publique est aussi devenue un levier au service de politiques vertueuses et responsables. Et elle ajoute « chaque euro d'argent public, se devant d'apporter sa pierre à la construction d'une économie plus innovante, durable et inclusive ». Alors, c'est bien dans cet esprit que la Région Nouvelle-Aquitaine, avec ses 8 à 9 000 marchés, cela vient d'être dit, annuels, pour 800 millions d'euros, adopte aujourd'hui son SPASER 2. Plus de proximité pour l'achat public, plus de vertus écologiques, plus de responsabilité sociale. Notre SPASER est sur la bonne pente, menée par une modification positive des perceptions de la liberté et de la contrainte. Trop souvent, les résistances à l'introduction de conditions dans les marchés sont les craintes des élus et des rédacteurs. Pourtant, bien accompagnées, ces attentes favorables à l'inclusion ou à la durabilité des produits sont toujours des réussites soulignées par les entreprises elles-mêmes et les bénéficiaires finaux. Ainsi, en 2023, la dotation informatique des lycées, commandée auprès de la centrale d'achat, a permis de faire l'acquisition de 3 100 ordinateurs et 3 800 écrans reconditionnés. Si l'on prend des investissements lourds, les constructions des lycées du Barp et Créon ont tiré le nombre d'heures d'insertion avec respectivement 17 000 heures et 21 000 heures. On peut être fier de cela, car, derrière ces heures, ce sont des femmes et des hommes qui retournent à l'emploi.

Cette même fierté, d'ailleurs, animait le directeur régional de la SNCF lors de l'inauguration des travaux de réhabilitation du premier tronçon de la ligne Poitiers-Limoges, 14 000 heures, pour plus de 10 équivalents temps plein de travail.

Ce changement de doctrine par la commande publique est une des expressions fortes des attentes des Français vis-à-vis de la production, de l'économie et du rapport au travail au sens large. L'entreprise coopérative Duralux, c'est un exemple, aujourd'hui, de nouveau, présente dans l'esprit de toutes et tous, c'est nos verres de cantine, a montré comment des salariés et des collectivités mobilisés pouvaient inverser un funeste sort. Mieux, leur levée de

fonds récente a aussi démontré qu'il existait une épargne disponible et de l'engagement puissant, pour peu que l'économie s'appuie sur la dignité, un projet commun, un ancrage territorial et le sentiment de maîtriser un destin. Pour préciser, ils avaient une autorisation de levée de fonds de 5 millions d'euros. Ils ont eu 18 millions d'euros de promesses. Alors, ils ne peuvent pas prendre les 18 millions d'euros, mais cela montre qu'il y a une épargne, en fin de compte, qui est prête à se mobiliser. Il y a un peu plus d'un an par rapport à cette société, à l'occasion du Congrès des régions à Strasbourg, des élus du groupe écologiste de Nouvelle-Aquitaine avaient échangé avec la direction de l'UGAP, l'Union des groupements d'achats publics, sur la possibilité pour Duralex d'intégrer le catalogue national. Et nous avons ensuite adressé un courrier motivé conjointement avec nos collègues de Centre-Val de Loire où est implanté Duralex. Il y a un peu plus d'un mois, un courrier de l'UGAP nous a informés que le nécessaire avait été fait et que les produits Duralex ont bien intégré l'offre de distribution Arts de la table de l'imposant catalogue national. Il existe une économie plébiscitée par les Français, un mode d'entrepreneuriat qui respecte autant les personnes qui produisent des biens et des services que le vivre ensemble. La Nouvelle-Aquitaine s'engage et s'engagera encore mieux demain en élargissant à Poitiers et Limoges son service achats, aujourd'hui centralisé à Bordeaux. C'est une vertu que nous voulons souligner. Et, pour cette raison, aussi, nous voterons favorablement cette délibération. Merci.

M. NEMBRINI. - Merci. Y a-t-il d'autres interventions ? Pas d'autres interventions ? Oui.

M. DELBOSQ. - Oui, merci Monsieur le Président. Chers collègues, notre collègue l'a rappelé tout à l'heure, en 2018, lorsque ce schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables, ouf, a été mis en place, vous étiez vous-même dubitatif. Avant, je pense, de vous prendre au jeu et, aujourd'hui, de vous réjouir de cette montée en puissance. Alors, avec ce SPASER 2, la région ne se contente plus d'acheter des biens et des services, elle entend désormais acheter des comportements, des convictions et des modèles sociétaux. À l'origine, la commande publique a une mission simple : répondre aux besoins des collectivités au meilleur rapport qualité-prix dans l'intérêt général. Avec ce document, elle devient un outil idéologique, prolongement assumé de Néo Terra.

Désormais, chaque marché public devra cocher toutes les cases : zéro émission, clause sociale généralisée, critères d'éthique, reporting, formation. Bref, le marché public devient un parcours militant à étapes. Soyons clairs, nos TPE et nos PME locales n'ont ni les moyens, ni les équipes, ni le temps pour absorber cette avalanche de contraintes. Vous dites vouloir les protéger, mais vous les excluez mécaniquement. Obliger une petite entreprise de transport à passer au zéro émission, imposer des produits reconditionnés quand les filières locales n'existent pas, multiplier les causes d'insertion, les clauses d'insertion pardon, et les critères sociétaux, ce n'est pas de la responsabilité, Monsieur le Président, c'est de la

déconnexion. Et cela a un coût, un coût pour les entreprises, un coût pour les délais et, in fine, un coût pour les finances régionales et donc pour les contribuables. À force de surcharger les critères, vous préparez les surcoûts de demain tout en réduisant la concurrence aujourd'hui. Plus grave encore, avec ce SPASER, on ne sélectionne plus une entreprise sur son savoir-faire, mais sur son degré de conformité à vos idées. La commande publique devient prescriptive, orientée, politisée.

Pardon, mais ce n'est pas notre vision. Nous voulons toujours aller vers un modèle plus vertueux, évidemment. Mais nous restons ancrés dans le réel, surtout dans un contexte économique aussi tendu que nous le connaissons. Nous défendons une commande publique simple, efficace, transparente, orientée vers l'économie réelle, respectueuse des entreprises locales, avec une sobriété normative qui manque tant, du bon sens et de l'efficacité. Le SPASER doit rester un outil de gestion, pas un manifeste politique ni une énième usine à gaz. D'ailleurs, l'extrême gauche vient de se réjouir de cette mise en place et de ces contraintes. Ça dit beaucoup de choses. Pour toutes ces raisons, notre groupe votera contre ce schéma disproportionné. Merci pour votre attention.

M. NEMBRINI. - Merci. Je mets aux voix le SPASER 2. Qui vote contre ? Qui s'abstient ?
Adopté.

N°21

Vote sur : ADOPTION DU DEUXIÈME SCHÉMA DE PROMOTION DES ACHATS PUBLICS SOCIALEMENT ET ECOLOGIQUEMENT RESPONSABLES (SPASER 2)

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Les Républicains**
- **CONTRE : Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Renaissance (1) ; Centre et Indépendants**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

22 – REPRODUCTION ET REPRÉSENTATION D'ŒUVRES PROTÉGÉES : DROIT DE COPIE POUR UN PANORAMA DE PRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

M. NEMBRINI. – Sandrine, reproduction et représentation d'œuvres protégées, le droit de copie.

Mme DERVILLE. - Oui, cher Jean-Louis, chers collègues, on a déjà eu ce genre de délibération par le passé. Vous le savez, les administrations publiques telles que la nôtre ont l'obligation légale d'avoir une autorisation pour réaliser, pour diffuser en interne des copies d'articles de presse, notamment sous la forme de revue de presse. Cette autorisation, elle est délivrée par le Centre français d'exploitation du droit de copie, qui est le seul organisme agréé par le ministère de la Culture pour autoriser la reprographie d'œuvres. Le principe, c'est la passation d'un contrat d'autorisation de reproduction et de représentation d'œuvres protégées. Donc nous vous proposons, dans cette délibération, le renouvellement pardon, en tout cas sur les mêmes bases, du contrat que nous avons précédemment, avec les mêmes critères de déclaration, mais cette fois sur une durée de 5 ans au lieu de 3 ans, c'est-à-dire 2026-2030. Cela nous permet de garder des conditions très avantageuses pour la Région sur une durée plus longue puisque, nous avons par exemple, au premier semestre 2025, le montant de la dernière déclaration s'est élevé à un peu moins de 8 000 euros. Sans un contrat négocié comme celui-ci, le montant se serait situé aux alentours de 230 000 euros. Donc vous voyez que c'est un contrat très avantageux. Voilà pourquoi nous vous proposons de le reconduire pour 5 ans.

M. NEMBRINI. - Très bien. Quelqu'un veut-il intervenir ? Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Bravo, super, bravo.

Une information, si vous voulez bien. Nous allons poursuivre jusqu'à 21h30 puis nous prendrons le dîner jusqu'à 22h30 et nous reprendrons la séance ensuite pour terminer. Car, demain, nous n'aurons pas de quorum. Voilà.

N°22

Vote sur : REPRODUCTION ET REPRÉSENTATION D'ŒUVRES PROTÉGÉES : DROIT DE COPIE POUR UN PANORAMA DE PRESSE ÉLECTRONIQUE DE LA COLLECTIVITÉ

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**23 – CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ASSOCIATION CDES PROGESPOT**

M. NEMBRINI. - Et maintenant nous passons à la délibération numéro 23. Alain BACHÉ.
Convention pluriannuelle d'objectifs.

M. BACHÉ. - Oui, Monsieur le Président, merci.

M. NEMBRINI. – S'il vous plait, du calme.

M. BACHÉ. - Très rapidement, il s'agit pour notre collectivité d'adopter, donc, une convention d'objectif avec l'association Centre de droit et de l'économie du sport située à Limoges. L'objectif de cette convention, c'est d'accompagner dans leur parcours de vie sportive les jeunes sportifs, avec bien évidemment des conventions avec les comités régionaux et les diverses ligues. La finalité de cette convention, c'est donc, comme je l'ai dit, d'accompagner les jeunes dans leur double objectif sportif et scolaire et pour leur permettre d'avoir une reconversion professionnelle pour ne pas qu'ils soient effectivement dépourvus quand ils finissent leur carrière sportive. Donc voilà je pourrais vous dire plein plein de choses, mais c'est quelque chose d'utile à nos jeunes sportifs et qui feront effectivement les forces vives de demain.

M. NEMBRINI. - Merci beaucoup pour cette synthèse. Qui veut prendre la parole ? Personne. Je mets donc aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ?

On n'a plus le quorum, donc il faut sonner le rappel.

Nous avons à nouveau le quorum donc je remets aux voix cette délibération. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Merci, bravo. S'il vous plaît, essayons de faire silence, ça sera mieux.

N°23

Vote sur : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS ENTRE LA RÉGION
NOUVELLE-AQUITAINE ET L'ASSOCIATION CDES PROGESPOT

▪ **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**24 – SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN
FAVEUR DES TRANSPORTS (SPIIT) – DEUXIÈME AUGMENTATION DE CAPITAL ET
AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION SUITE À L'ENTRÉE DE LA RÉGION
CENTRE-VAL DE LOIRE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ**

M. NEMBRINI. - Renaud LAGRAVE. Deuxième, SPL SPIIT. Deuxième augmentation de capital et avenant 2 du contrat de concession.

M. LAGRAVE. - Merci, Monsieur le Président, quasiment tout est dit dans le titre de la délibération. Il s'agit tout simplement de valider ce qui a été validé par la Région Occitanie et Centre-Val de Loire et le conseil d'administration de la SPIIT qui s'est réuni la semaine dernière. L'entrée au capital de la SPIIT de la Région Centre-Val de Loire qui nous permet aujourd'hui donc d'avoir une SPL à 3 Régions. Voilà, Monsieur le Président.

M. NEMBRINI. – Merci. Jean DIONIS.

M. DIONIS DU SÉJOUR. - Merci, Monsieur le Président. Mes chers collègues, nous voterons contre cette délibération avec une certaine cohérence avec nos votes précédents où nous avons voté contre ce montage, la SPIIT. Alors, il faut quand même expliquer un petit peu. La SPIIT, si on a bien compris, c'est une société de portage de la propriété et de la maintenance des matériels roulants ferroviaires. Les chiffres, il faut quand même les regarder. Capital social : 69 millions d'euros. C'est pas rien. Bizarrement, il n'y a que deux personnes. En tout cas, c'est les chiffres qu'on nous a donnés pour 2024 puisqu'on l'avait dans le bilan des SEM et des SEL. Cela fait un peu société-écran.

Et puis, 51 %, pour le moment, Région Nouvelle-Aquitaine et 48 % Occitanie. Endettement, 515 millions d'euros, 515 millions d'euros. Dans un petit truc qui s'appelle le SPIIT. Et c'est ce montant qui est externalisé par rapport au chiffre de la dette. Et il nous est proposé de continuer d'approuver une deuxième augmentation de capital. Et, cette fois, et je vous rappelle qu'on est déjà à 69 millions d'euros, on en remet 35. Nous, on pense que sur une compétence qui est une compétence centrale de la Région, à savoir le matériel ferroviaire, il faut que cela soit parfaitement intégré dans le budget principal parce qu'il faut qu'on en débattenne. Il faut vraiment que ce soit au cœur du débat. C'est pas le cas. Avec le montage que vous développez, d'une part, vous avez une externalisation de la dette. Et, quelque part, vous masquez un peu l'ampleur de l'endettement. C'est quelque chose qui a été dit par notre collègue Christian DEVEZE, ce matin. Et puis, franchement, vous complexifiez de manière inutile la gouvernance de cette compétence qui, encore une fois, est centrale au niveau de la Région. Et je ne suis pas sûr du tout que la Région Occitanie et que la Région Centre-Val de Loire aient les mêmes objectifs au niveau ferroviaire. Je ne suis pas sûr du tout non plus,

aussi, des gains de productivité de ce montage, mais vraiment pas. Il y a, en termes de concurrence, des appels d'offres qui sont lancés et, sur des montants de ce niveau-là, je pense que les gens vont se bagarrer. Donc, tout cela fait quand même un peu beaucoup. Donc nous, on est vigilant par rapport à cette SPIIT, on ne l'aime pas trop, on la surveille et donc on votera contre et on invite les collègues à faire de même.

M. NEMBRINI. - Merci. Y a-t-il une autre prise de parole ? Oui, Madame SEGUINAU.

Mme SEGUINAU. - Monsieur le Président, chers collègues, donc nous, notre groupe, nous allons nous abstenir sur cette délibération. Je vous rappelle que l'on avait voté contre l'ouverture à la concurrence et, que depuis, à chaque fois que nous avons des délibérations qui concernent l'ouverture à la concurrence, nous faisons le choix de nous abstenir. Je voulais simplement vous alerter parce que, à l'époque, on l'avait fait, sur le fait que, pour nous, l'ouverture à la concurrence était un gros risque pour que, pour la Région, cela coûte plus cher au final puisqu'on recrée des services de la SNCF. Donc, là, bien sûr, on a cette création de cette SPL avec d'autres régions qui viennent y participer, qui vont aussi, donc, gérer les trains, gérer la maintenance de ces trains. Et, là, du coup, il nous faut aussi créer des centres de maintenance. Et, on l'a vu dans le budget ce matin, on a aussi une forte augmentation de nos capitaux. Donc, nous, ce qu'on demande, depuis le début, c'est d'avoir un bilan du coût de cette ouverture à la concurrence.

Et il y a un rapport qui est sorti la semaine dernière ou cette semaine, cela passe tellement vite, je ne sais plus, qui a été fait par un cabinet, donc un rapport indépendant et qui montre déjà qu'au niveau de toutes les ouvertures à la concurrence, nous avons des surcoûts pour les collectivités. Que ça soit sur les centres de maintenance, les trains, les problèmes qu'on peut avoir, aussi, lorsqu'il y a les personnels qui sont transmis, aux nouvelles sociétés. Et, du coup, au bout du bout du bout, cela va coûter très cher. Donc, comme nous sommes dans une période de contraintes budgétaires qui est là et que vous souhaitez aussi faire des économies, on réitère cette réflexion. Est-ce que la Région doit continuer cette ouverture à la concurrence parce que cela va nous coûter très cher, au final, pour un service qui ne sera peut-être pas forcément là et des tarifs qui, on l'a vu, aussi, dans le budget, vont encore augmenter de 4 % pour les TER.

M. NEMBRINI. - Merci. Y a-t-il une autre intervention ? Oui, Madame.

Mme COUSIN. - Monsieur le Président, chers collègues, l'extension progressive de la SPIIT au Centre-Val de Loire et demain peut-être à la Bretagne, montre bien la dérive de ce dispositif. On nous parle de mutualisation interrégionale, mais cette logique entre quelques Régions entre directement en concurrence avec la seule solution réellement efficace, une gestion nationale du matériel roulant par la SNCF. À force d'agrandir son périmètre, la SPIIT

devient un quasi-opérateur national bis. Sans en avoir ni la cohérence ni la légitimité et en fractionnant le service public des transports. Si elle fait effectivement doublon ou même concurrence à la SNCF, l'augmentation de capital très significative qui nous est proposée aujourd'hui confirme cette fuite en avant. Cette société ne cesse de grossir au point de prétendre demain couvrir presque la moitié du territoire français. Pire encore, on prépare ainsi une ouverture à la concurrence biaisée. Tous ces frais, tous ces engagements financiers lourds, cette dette portée par la SPIIT toucheront in fine les finances régionales déjà en difficulté. Soyons lucides, les Néo-Aquitains ne retrouveront jamais l'investissement engagé dans la SPIIT. On immobilise des sommes considérables dans un montage complexe, éloigné des usagers et sans garantie de retour. Depuis le début, nous dénonçons cette SPL inutile, coûteuse et idéologique. Cette délibération en est une nouvelle illustration. Pour toutes ces raisons et en cohérence avec nos votes précédents, nous voterons contre cette délibération. Merci.

M. NEMBRINI. - Merci. Alors, Renaud.

M. LAGRAVE. - Oui, Monsieur le Président, juste pour répondre, je pense qu'on ne va pas refaire le énième débat parce que, pour le coup, je ne sais plus combien on a envoyé de documents. Monsieur DIONIS, vous avez écrit 4 fois, on vous a répondu 5 fois. On vous a donné tout ce qu'il fallait. Bon, visiblement, peut-être, on écrit très mal, ce qui n'est pas impossible d'ailleurs. Il faut vraiment qu'on se penche là-dessus. C'est un vrai sujet. Peut-être que je vais faire lire le courrier qu'on vous a envoyé à quelqu'un d'autre pour voir s'il comprend, parce que, visiblement, on s'est mal exprimé. Je sais plus comment l'expliquer en fait pour tout vous dire, parce qu'il y a un moment donné où en fait...

M. DIONIS DU SÉJOUR. - D'abord on vous dit merci, mais après on a le droit de ne pas être d'accord.

M. LAGRAVE. - Ce qui est délirant, j'ai coupé la parole à personne, ce qui est fou, c'est que, à la limite, on serait à la création de la SPIIT que vous vous interrogiez d'accord. Mais on n'est plus à la création. Et puis, surtout, il faut regarder parce que vous nous dites toujours « j'ai travaillé le dossier ». C'est votre phrase ça, « j'ai travaillé le dossier ». Bon, alors, est-ce que vous avez interrogé les autres Régions ? Toutes les autres Régions font de SPL, à l'image de ce qu'on vient de faire. Donc peut-être qu'on est débiles. Je le prends pour moi, vous voyez ce que je veux dire. On est peut-être bêtes, on est peut-être débiles, on est peut-être tout ce que vous voulez. Mais toutes les autres régions sont en train de faire la même. Haute-Normandie, Normandie est en train de s'allier avec Pays-de-Loire. Grand Est l'a fait, Sud de France le fait. Bref, toutes les Régions font une SPL et nous, qui avons été les premiers, on serait véritablement les derniers. La réponse, Monsieur le conseiller régional,

c'est que vous avez pas travaillé votre dossier. Parce que vous auriez appris, non mais c'est pas une amabilité, c'est parce que, à chaque GIA, à chaque commission, et y a des témoins dans la salle, vous dites : « on a travaillé ce dossier ». Je vous prends au mot. Je vous prends au mot. Et, sur ce mot, regardez ce qui se passe dans les autres Régions, y compris gouvernées pas que par des « méchants socialistes », vous voyez. Donc une fois qu'on s'est dit ça, est-ce que la dette de la SPIIT ne compte pas dans la trajectoire financière de la Région ? Évidemment qu'elle compte et que, quand il y a une agence de notation qui vient voir la Région, elle regarde la SPIIT. Pourquoi la SPIIT, aujourd'hui, a ce capital et cette dette ? Fin, je n'ai pas fait bac +50 ni Polytechnique, mais j'ai compris, avec mes petits moyens, qu'en fait, à partir du moment où on reprend le matériel ferroviaire des Régions, la société s'endette et elle loue, avec des loyers à l'opérateur ferroviaire, quel qu'il soit, aujourd'hui, la SNCF, demain peut-être d'autres, on verra bien. Et, sur cette base-là, elle rembourse la Région. Fin je sais pas, franchement, j'ai fait un bac A. Fin pardon pour les plus...voilà, A. Vous imaginez, littéraire... Et j'ai réussi à comprendre ça, voyez-vous. Bon donc moi, je ne sais pas comment il faut vous l'expliquer.

Après vous dites, « ah oui, mais la SPL, les marchés, les trucs, les machins... », mais ça tombe bien, la SPL, elle va faire un marché pour commander des nouvelles rames pour Nouvelle-Aquitaine. C'est pour ça que j'explique. Visiblement, vous n'avez pas compris. Donc elle va faire un marché pour commander du nouveau matériel.

Tenez-vous bien, d'une manière quand même assez incroyable, et je sais bien qu'on ne travaille pas bien, qu'on est toujours critiquables, mais figurez-vous qu'on a fait un tout petit travail, on est allé voir les constructeurs au niveau européen. Et qu'est-ce qu'ils nous ont dit, les constructeurs, y compris au niveau de Régions de France ? On l'a fait ici et au niveau de Régions de France. Donc deux fois. Qu'est-ce qu'ils nous ont dit ? Ils nous ont dit : « *écoutez, nous, on a besoin de commandes pour l'avenir, on a besoin de savoir qu'est-ce que vous voulez. Et le mieux serait quand même qu'il puisse y avoir des groupements de commandes entre les différentes Régions ou les différentes SPL* ». Figurez-vous, c'est incroyable, que c'est ce qu'on est en train de faire. Avec toutes les autres Régions, on est en train de regarder tout le matériel dont les uns et les autres ont besoin. Il faut 5 ans pour faire un nouveau train. Aujourd'hui, on a besoin d'un nouveau train, notamment pour les petites lignes. Ça veut dire quoi ? C'est-à-dire qu'il faut démarrer maintenant. À partir de là, qu'est-ce qu'on est en train de faire ? On est en train de travailler avec l'ensemble des SPL. Bon on pourrait faire différemment, mais nous, on a décidé de le faire comme ça avec l'ensemble des Régions pour voir les commandes qui sont à passer. Donc, de grâce, interrogez les industriels et vous allez voir ce qu'ils vont vous dire. Ils vont vous dire « on a besoin de visibilité ». À partir de là, ce qu'il faut comprendre, c'est que ça n'a rien à voir avec la

concurrence. Fin pardon, mais ça n'a rien à voir avec la concurrence. On l'a dit et répété depuis le jour où on a créé cette SPL. On a dit que le matériel ferroviaire avait été payé par la Région et que, jusqu'à présent, il appartenait à l'opérateur historique alors qu'il l'avait pas payé. On a repris notre bien. Fin, regardez un petit peu les choses. On a repris notre bien en propriété. C'est comme si, demain matin, on vous dit « vous avez acheté une voiture, mais en fait, c'est pas grave, c'est le garagiste qui s'en occupe et qui fait tout seul sans rien faire ». Et, vous, vous ne savez même pas où va votre bagnole . C'est plus possible. Donc c'est la propriété de la Région. Donc, de grâce, ne confondez pas les débats. Là, aujourd'hui, on est là-dessus. Je vous signale juste qu'à chaque fois qu'il y a une rame qui roule, on touche des loyers. Et je vous signale juste que tout ce qu'on est en train de se dire par rapport au matériel est détourné dans la convention avec la SNCF, ce qui fait que, du côté de la convention, on paie moins cher et, de l'autre, on paie aussi moins cher parce qu'on mutualise avec 3 Régions.

Bon alors peut-être qu'on ne fait pas les choses très bien. Visiblement, on n'a pas été compris. Donc ce que je propose, de manière extrêmement simple, Monsieur DIONIS, c'est que la directrice de la SPIIT, parce que, moi, vous ne me croyez pas, j'ai compris, j'ai compris, je n'y arriverai pas, vienne vous voir pour essayer de vous expliquer comment ça fonctionne et, peut-être, sur un malentendu, que ça passera et que la prochaine fois vous voterez pour. Merci beaucoup.

M. DIONIS DU SÉJOUR. – Monsieur le Président.

M. NEMBRINI. - Sur cette proposition, je mets aux voix. Qui s'abstient ? Pardon. C'est bon. Voilà. Qui vote contre ?

M. JUSTINIEN – Monsieur le Président, il faut que nous sortions avec Renaud LAGRAVE et Christophe DUPRAT.

M. NEMBRINI. – Ah oui.

M. DUPRAT. - Juste une explication de vote, le groupe votera pour et moi j'ai tout compris. Et, écoutez bien, j'ai fait un bac G3.

M. NEMBRINI. - On ne discute plus, on vote. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté. Renaud. Des conventions. Il faut qu'il revienne. Oui ? Vous avez le temps de faire l'explication de vote.

M. DEVEZE - Oui, je regrette, Monsieur LAGRAVE est sorti. Il y a deux éléments. Il y a d'abord le loyer, effectivement, sur les rames récupérées, mais il y a aussi les investissements qui sont réalisés dans la SPIIT. Alors on ne comprend pas grand-chose, mais un petit peu quand même. Il y a deux éléments qui ont bien été exposés

antérieurement. Et, d'ailleurs, le loyer, en fonction des, des comment dirais-je, des dépenses de la SPIIT, il pourrait être ajusté parce qu'on aura deux éléments payeurs. On aura l'opérateur et on aura la Région. Ça, c'est un élément. Et, d'ailleurs, on perçoit dans nos budgets des sommes significatives qui ont été rappelées ce matin. Mais ce que vise Jean, c'est tout autre chose, où surtout autre chose, il vise les futurs investissements qui seront réalisés dans la SPIIT, qui entraîneront donc des engagements financiers tant en matière d'amortissement que d'intérêts. Et, là-dessus, on ne passera pas dans notre budget principal, on passera par des subventions. Et, donc, effectivement, il a totalement raison, la dette correspondante sera externalisée. Oui, on en tiendra compte, peut-être dans l'appréciation des 9 années ou 9,86 ou peut-être 10 au moment où l'on parle, mais c'est tout à fait différent. Et, donc, ça veut dire qu'il y a une externalisation de la dette, qu'on le veuille ou non. Et, derrière, effectivement, indépendamment de ça, il y a des appréciations sur les marchés qui pourront être menées conjointement entre les trois Régions qui ont été précitées.

M. NEMBRINI. - Merci, Monsieur DEVEZE.

N°24

Vote sur : SOCIÉTÉ PUBLIQUE INTERRÉGIONALE DES INVESTISSEMENTS EN FAVEUR DES TRANSPORTS (SPIIT) – DEUXIÈME AUGMENTATION DE CAPITAL ET AVENANT AU CONTRAT DE CONCESSION SUITE À L'ENTRÉE DE LA RÉGION CENTRE-VAL DE LOIRE AU CAPITAL DE LA SOCIÉTÉ

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; Les Républicains**
- **CONTRE : Centre et Indépendants ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Ecologiste, Solidaire et Citoyen**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires**

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

*Non-participation :

DUPRAT Christophe concernant la SPIIT - Société publique interrégionale des Investissements en faveur des transports - Conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

JUSTINIEN Rémi concernant la SPIIT - Société publique interrégionale des Investissements en faveur des transports - Conseil d'administration (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LAGRAVE Renaud concernant la SPIIT - Société publique interrégionale des Investissements en faveur des transports - Conseil d'administration (Président)

**26 – MOBILITÉ LOCALE : ADOPTION DE 4 CONTRATS OPÉRATIONNELS DE
MOBILITÉ ET 6 AVENANTS**

M. NEMBRINI. – Est-ce que Renaud est là ? Renaud, contrats opérationnels de mobilité.

M. LAGRAVE. - Oui, Monsieur le Président, rien de très original, si ce n'est qu'on est heureux. Et je voudrais remercier les élus référents transport des Départements concernés, de vous proposer dans cette délibération d'adopter quatre nouveaux contrats opérationnels de mobilité avec le Ruffécois, le Thouarsais Loudunais, oui je vais y arriver, le Médoc et le Périgord vert. Donc quatre nouveaux contrats opérationnels de mobilité. Et nous avons également, si vous l'acceptez, deux avenants aux feuilles de route des com du Mellois et de la châtaigneraie limousine qui avaient déjà été adoptées en 2024 et 2025, qui vont permettre de mettre en place sur l'ensemble de ces territoires un certain nombre de services de mobilité, comme c'est prévu, et notamment du transport à la demande sur un certain nombre d'entre eux. Voilà, Président.

M. NEMBRINI. - Merci. Y a-t-il des prises de parole ? Sinon, je mets aux voix. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Bravo Renaud.

Mme VILLANOVE. – Il y avait une demande de prise de parole.

M. NEMBRINI. – Avenants aux contrats...Oui ? Oui qu'est-ce qu'il se passe ?

Mme VILLANOVE. – J'ai appuyé.

M. NEMBRINI. – Oui.

Mme VILLANOVE. – Oui, Monsieur le Président, très rapidement, juste pour vous dire que notre groupe votera en faveur des contrats opérationnels de mobilité. Si l'on prend justement le contrat avec le Médoc, la question de la mobilité constitue une priorité pour les quatre communautés de communes concernées qui regroupent plus de 100 000 habitants. Pour elles, comme pour l'ensemble des autres territoires concernés par ces contrats, il s'agit d'un enjeu majeur pour lutter contre la fracture territoriale. Les habitants, lassés des promesses sans lendemain, attendent des solutions concrètes, des trains, des cars, des horaires adaptés à leur vie. La Région, en tant qu'autorité organisatrice des transports structurants, a une véritable obligation de résultat. Ces contrats ne sauraient se substituer à cette responsabilité première. Mais ils doivent améliorer concrètement la vie quotidienne des habitants en s'appuyant sur les vrais bassins de vie. Notre groupe sera attentif aux résultats de ces nouvelles coopérations sur le terrain, au-delà des signatures et, bien sûr, tiendra compte des actions concrètes qui seront prises.

M. NEMBRINI. - Merci, donc j'avais mis aux voix un peu rapidement. Donc, nous revotons après votre explication. Qui s'oppose ? Qui s'abstient ? Adopté.

N°26

Vote sur : MOBILITÉ LOCALE : ADOPTION DE 4 CONTRATS OPÉRATIONNELS DE MOBILITÉ ET 6 AVENANTS

▪ **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

**27 – AVENANTS AUX CONTRATS D’OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC DES
RÉGIES DE TRANSPORT ET DE LA SPL TRANS-LANDES**

M. NEMBRINI. - Délibération n°27, contrats.

M. LAGRAVE. – Pardon. Il s’agit, Président, d’un avenant au contrat d’obligation de service public entre la Région, nos deux régies et la SPL Trans-Landes.

M. NEMBRINI. – Oui. Bravo. Qui veut prendre la parole ? Personne. Qui s’oppose ? Qui s’abstient ? Très bien. On continue.

N°27

Vote sur : AVENANTS AUX CONTRATS D’OBLIGATION DE SERVICE PUBLIC DES
RÉGIES DE TRANSPORT ET DE LA SPL TRANS-LANDES

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L’UNANIMITÉ

28 – MODIFICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL DES TRANSPORTS INTERURBAINS

M. LAGRAVE. - Nous avons ensuite, Président, la modification du règlement régional des transports interurbains, dans lequel on a quelques ajustements sur le réseau régional régulier, sur la gratuité de la carte anonyme qui est actuellement vendue à 0,20 euro. On vous propose de la rendre gratuite. La clarification des conditions de remboursement des titres et l'ajustement des lieux de vente. C'est vraiment très technique.

M. NEMBRINI. - Merci. Madame SEGUINAU. Oui. Ah oui il y a un amendement.

Mme SEGUINAU. - Oui, Monsieur le Président, c'est pour présenter l'amendement.

M. NEMBRINI. – Allez-y.

Mme SEGUINAU. – Donc Monsieur le Président, chers collègues, nous vous proposons cet amendement pour les personnes qui sont titulaires d'une carte solidaire, excusez-moi il faut que je mette mes lunettes, afin qu'elles puissent, comme tous les autres publics, accéder à des formules d'abonnement. En effet, à ce jour, ce n'est pas possible. Il faut obligatoirement acheter son billet à 0,40 centimes à bord des cars en présentant sa carte. Cette possibilité d'accéder à des abonnements permettrait deux choses. Le premier, faciliter le travail des chauffeurs et la fluidité lors des montées. Et la deuxièmement d'être traités comme tout le monde pour ces bénéficiaires et pouvoir accéder, comme de nombreux salariés, aux aides des employeurs pour les trajets domicile-travail, car l'abonnement est la base pour en bénéficier. Je rappelle que de nombreux salariés sont précaires et éligibles à la carte solidaire, et cette mesure leur permettrait de récupérer un petit peu de pouvoir d'achat.

M. NEMBRINI. - Merci. Renaud.

M. LAGRAVE. - Alors, Président, moi, je vous propose de ne pas retenir cet amendement, tout simplement parce qu'on a déjà un tarif solidaire. Le sujet qui est aujourd'hui sur la table, c'est, notamment à bord des bus, comment démontrer que vous avez droit à un tarif solidaire ? On a une vraie difficulté par rapport à ces contrôles et aujourd'hui on doit travailler avec les organismes sociaux et donc il faut nous laisser un petit peu de temps pour voir comment on peut effectivement mettre en place un dispositif qui permette un préachat avant d'arriver véritablement à bord. Car, aujourd'hui, on a remarqué, et c'est un doux euphémisme que de dire ça, qu'un certain nombre de gens qui n'avaient pas le droit au tarif solidaire s'inscrivaient avec le tarif solidaire. Donc il faut qu'on ait aujourd'hui un certain nombre de modes de contrôle. C'est la raison pour laquelle en l'état actuel des choses je

vous propose de ne pas voter cet amendement, mais on y travaillera dans les prochains mois.

M. NEMBRINI. - Je mets aux voix cet amendement.

Mme SEGUINAU. - Excusez-moi, Président, si je peux juste poser une question. Parce que, dans le règlement que nous allons voter, il est vraiment précisé que les... il faut qu'ils montrent la carte du tarif solidaire. Donc je comprends pas très bien le fait qu'il y ait, entre guillemets, des abus.

M. LAGRAVE. - C'est bien le problème, c'est qu'il y a des achats qui sont effectués sans la carte solidaire, c'est bien le problème aujourd'hui. Pour être très clair, on a un trou dans la raquette si c'est ça qui est le problème, la vérité c'est qu'on a un trou dans la raquette aujourd'hui pour les contrôles. Donc oui, on a identifié la question. Donc c'est pour ça qu'on a suspendu un certain nombre de choses là récemment. Et on va y travailler dans les semaines qui viennent pour être opérationnels le plus vite possible. Mais on a un trou dans la raquette par rapport à la démonstration des personnes de bien avoir la carte solidaire, ce qu'ils n'ont pas, aujourd'hui, pour un certain nombre.

M. NEMBRINI. - Merci, Renaud. Qui vote contre cet amendement ?

M. DELBOSQ. - Monsieur le Président, une très très brève explication de vote. Quand on a lu l'amendement, à la base, je vous avoue on n'était pas forcément très passionné, mais on a vu que le sujet ce n'était pas le tarif solidaire et vous l'avez dit, c'était son application. Et au final, l'amendement des écologistes va concrètement renforcer l'égalité, mais en ayant un système plus efficace, en faisant gagner du temps à tout le monde. Donc on s'est dit : « c'est plutôt une bonne mesure ». Et refuser une bonne mesure parce qu'elle vient de l'opposition, c'est pas défendre ses valeurs, c'est, je pense, trahir l'intérêt général. Donc, nous, on n'est pas sectaires et nous voterons pour cet amendement.

M. NEMBRINI. - Donc je mets enfin aux voix. Qui s'oppose à cet amendement ? Qui s'abstient ? Qui vote pour ? Amendement refusé. Une belle photo, en effet oui.

Vote sur : l'amendement déposé par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen : « Modification du règlement régional des transports interurbains »

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**

AMENDEMENT REJETÉ

M. TRIFILETTI. – On peut vous prendre en photo (*propos inaudible*).

M. NEMBRINI. – Donc je mets aux voix maintenant le ...

M. DELBOSQ. – Non mais nous on n'a aucun problème à voter des mesures quand elles sont bonnes, il n'y a pas de souci. Si vous dites...

M. NEMBRINI. - Vous l'avez déjà dit, c'est bien.

M. DELBOSQ. - Monsieur TRIFILETTI, si vous dites que le mur est marron, il est marron, il n'y a pas de problème.

M. NEMBRINI. – S'il vous plaît, vous n'avez pas la parole. Je mets aux voix cette modification du règlement régional des transports. Qui est contre ? Qui est pour ? Qui s'abstient ? Tout va bien ?

N°28

Vote sur : MODIFICATION DU RÈGLEMENT RÉGIONAL DES TRANSPORTS
INTERURBAINS

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **ABSTENTION : Communiste, Ecologique, Citoyen (1)**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

**29 – DÉCISION RELATIVE AU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DES
MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS : ADOPTION DU NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE
PROJET ET ADHÉSION DE LA RÉGION AU SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION**

M. NEMBRINI. - Guillaume, c'est à toi. Décision relative...

M. RIOU. - C'est à moi, Président ?

M. NEMBRINI. - Oui, c'est à toi. Décision relative au projet...

M. RIOU. - Attendez, Attendez, parce que, Président, là on est passé de l'école centrale au bac A, puis au bac G3 avec Christophe et moi je n'ai qu'un bac agricole. Cela continue de se dégrader. Attendez, il faut que je trouve ma page.

Alors, je vais vous présenter le projet du huitième parc naturel régional en région. Un projet qui verra le jour dans 6 ans, dans 7 ans, autour de 2 dispositions qu'il faut que vous puissiez voter : la question du périmètre révisé de ce parc naturel régional dit de Brouage ou des marais littoraux, qui s'étend sur 130 000 hectares, qui est un paysage de prairies naturelles, un paysage d'élevage. Un paysage, par ailleurs, rétro littoral qui sera demain une zone aussi d'expérimentation, d'étude de l'expansion maritime et puis du phénomène de relargage potentiel de soutien d'étiage l'été. Donc deux choses à adopter, ou pas, comme vous le souhaitez. Le périmètre, le périmètre géographique, 67 communes. 3 intercommunalités, celle de Rochefort, celle de Marennes et celle de Royan. C'est la question géographique.

Et puis le fait d'entériner qu'un syndicat mixte puisse se mettre en place en 2026 pour écrire la charte, écrire ce que seront les devoirs, les obligations de ce PNR.

Alors pourquoi créer un PNR de plus ? Certains me diront. Parce que nous n'avons pas tout à fait atteint nos objectifs. La stratégie nationale des aires protégées prévoit que nous allions à 30 % des aires protégées dites « standards » et les parcs naturels régionaux sont des aires protégées standards. Et 10 %, vous le savez, d'aires protégées renforcées comme ce que nous consacrons autour des conservatoires des espaces naturels ou au travers des réserves naturelles régionales. Mais là, nous sommes sur les aires protégées standards et, aujourd'hui, nous sommes à 24 %. Et, aller conquérir ces 130 000 hectares de plus nous permettra de nous approcher encore un peu de ces 30 % de surface régionale. C'est par ailleurs important pour l'élevage et vous avez bien compris que cette journée a été largement consacrée aux dynamiques de l'élevage, au soutien socio-économique, permettre l'installation de jeunes agricultrices, de jeunes éleveuses, de jeunes éleveurs en système bovin notamment, qui est un enjeu absolument premier. Zone de prairies, je vous l'ai dit. Une vraie question aussi autour de la séquestration carbone. Des prairies, souvenez-vous, qui

non seulement ont la capacité de faire de la rétention d'eau, et on parle souvent d'un mètre cube par mètre carré, mais c'est vrai aussi pour le carbone, où une prairie a la capacité de stocker, selon sa dynamique, entre un une et deux tonnes de carbone à l'hectare. Donc un paysage à préserver, une nature à préserver, des cultures à préserver, tout y est. C'est pourquoi nous vous soumettons à l'approbation, cette possibilité autour de l'adoption, je le répète, du périmètre souhaité et aussi voulu par l'État, ainsi que l'adoption de la création du syndicat mixte. Merci.

M. NEMBRINI. - Merci beaucoup. Qui veut s'exprimer ? Oui.

Mme BOURDIN. - Monsieur le Président, chers collègues, donc, après de nombreux débats sur le tracé du périmètre d'étude, les parties prenantes sont parvenues à s'accorder sur les choix argumentés au regard des enjeux patrimoniaux que vous venez de rappeler. Probablement restera le regret de ne pas compter l'île d'Oléron dans ce beau projet communautaire, mais la prochaine révision en donnera probablement l'opportunité. Si la question de l'identité reste à construire, la légitimité, elle, ne fait aucun doute pour protéger la singularité biologique, mais aussi canaliser les pressions résidentielles, touristiques et même industrielles sur ces territoires. Les enjeux sont de taille et la coopération territoriale est le meilleur outil pour protéger notamment les fonctionnalités hydrauliques et celles des corridors écologiques sur les rives du fleuve, dans les zones estuariennes et dans les zones de marées qui quadrillent le paysage.

Les territoires inscrits sont en effet l'objet de fortes pressions anthropiques (zones très urbanisées et très industrielles, ports, aéroports) et sont particulièrement vulnérables aux effets du changement climatique et des pratiques agricoles qui impactent la santé des milieux. Sur le plan écologique, les défis sont nombreux et dans le temps long dans lequel nous inscrivons, il conviendra d'envisager l'augmentation des sécheresses, des crues, des inondations, des submersions, de l'érosion, de la température des eaux de surface et des risques de salinisation des marées. Les communes classées, qui ont déjà, par le passé, connu de très nombreux défis, s'inscrivent dans une dynamique de territoire d'innovation, avec une attention particulière à toutes les initiatives de restauration de la nature et des solutions basées sur la nature. Des usages concurrentiels dont la presse se fait régulièrement le témoin. Sur la question de la ressource en eau et de la gestion de sa qualité. Les actualités, on l'a vu encore récemment avec le projet d'implantation de l'usine Pure Salmon, de l'autre côté de l'estuaire, et la vague de contestations qu'elle génère. Également, avec l'intérêt de l'industrie chimique, particulièrement prégnant sur la trajectoire de la Charente. Des concurrences, mais surtout des solidarités à venir dans une logique terre-mer. Et nous réaffirmons ici que les intérêts des filières conchylicoles et de la filière de la pêche devront être représentés dans la gouvernance, CRC, Comité des pêches, et.

Puisque, comme le rappelle dans son récent rapport le Conseil maritime de façade, ces filières dépendent du bon état écologique des milieux. Nous nous réjouissons d'ailleurs qu'une Oléronnaise siège dans le syndicat pour représenter la Région.

Des conflits d'usage en perspective, évidemment, d'où l'intérêt d'une grande attention à la structuration de la gouvernance. Nous voterons cette délibération avec l'espoir que les recommandations du CESER pour une présence plus effective de la société civile soient prises en considération pour la structuration de ce syndicat mixte. Et nous espérons que les représentants de la région pourront y défendre des orientations respectueuses des richesses patrimoniales et environnementales, matérielles et immatérielles. Sachez que le groupe écologiste et citoyen se félicite d'être associé sur une place de suppléant, même de suppléant, on va dire, pour faire entendre, en cas d'absence du titulaire, sa voix sur un territoire à très grande valeur écologique. Je vous remercie.

M. NEMBRINI. - Merci, Katia. Qui veut prendre encore la parole ? Oui.

M. GUERIT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, la délibération qui nous est soumise ce soir concerne le parc naturel régional des marées du littoral charentais avec deux décisions majeures. L'adoption d'un nouveau périmètre et l'adhésion de la Région à un syndicat mixte de préfiguration. Sur le périmètre, nous prenons acte du travail de resserrement demandé par l'État, notamment le retrait des zones urbaines denses autour de Royan.

C'est une évolution plus cohérente, recentrée sur les zones humides, les marais et les bassins versants, qui constituent le cœur écologique du projet. Toutefois, ce périmètre concerne tout de même 67 communes, vous l'avez dit, et près de 180 000 habitants, ce qui en fait un projet d'ampleur aux conséquences importantes pour les élus locaux comme pour les habitants.

Sur la gouvernance, la création d'un syndicat mixte de préfiguration est présentée comme une amélioration nécessaire. En réalité, nous, nous voyons surtout se mettre en place une nouvelle structure administrative avec son comité syndical, ses collègues, ses équilibres de voix et, bien sûr, ses coûts de fonctionnement. Or, notre groupe est constant sur ce point : la Région multiplie les structures, les syndicats, les comités, sans jamais réellement démontrer leur efficacité sur le terrain. Nous l'avions déjà dit lors du vote de la stratégie régionale en faveur des PNR en 2022, puis lors de l'examen de ce projet en décembre 2023. La priorité n'est pas là. Avant de créer un nouveau parc naturel régional, la région devrait se concentrer sur la protection effective de territoires déjà menacés, notamment par l'érosion de nos côtes. Par ailleurs, un point fondamental continue de poser problème. Les PNR n'interdisent pas clairement l'implantation d'éoliennes ou de panneaux photovoltaïques au sol, même si le

territoire concerné est majoritairement constitué de zones humides et donc peu propice à ce type d'installation, l'absence d'une interdiction explicite est pour nous inacceptable. Les discours rassurants ne remplacent pas des garanties écrites et opposables. Enfin, sur le plan financier, si la cotisation régionale annoncée peut sembler modeste, 20 000 euros en 2026, plafonnée à 40 000 euros par an, chacun sait que ces projets génèrent, à terme, des dépenses de fonctionnement croissantes sans que leur efficacité environnementale soit toujours démontrée. Pour toutes ces raisons, fidèles à notre position constante, nous ne pouvons pas approuver ce projet en l'état. Nous faisons donc le choix de la cohérence et de la vigilance, et notre groupe votera l'abstention. Je vous remercie.

M. NEMBRINI. – Merci. Je mets aux voix.

M. TRIFILETTI. – Je vous informe simplement, Monsieur le Président, je vous informe simplement que je me déporte pour ce vote.

M. NEMBRINI. - Très bien, allez-y. Oui. Déport. Très bien. Je mets aux voix. Qui vote contre ? Qui s'abstient ? Adopté à l'unanimité.

N°29

Vote sur : DÉCISION RELATIVE AU PROJET DE PARC NATUREL RÉGIONAL DES MARAIS DU LITTORAL CHARENTAIS : ADOPTION DU NOUVEAU PÉRIMÈTRE DE PROJET ET ADHÉSION DE LA RÉGION AU SYNDICAT MIXTE DE PRÉFIGURATION

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :

JUSTINIEN Rémi concernant le Parc naturel régional des Marais du littoral charentais (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LABICHE David concernant le Parc naturel régional des Marais du littoral charentais (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

LAURENT-GUEGAN Elise concernant le Parc naturel régional des Marais du littoral charentais (Suppléante - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

SOLA Margarita concernant le Parc naturel régional des Marais du littoral charentais (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

TRIFILETTI Stéphane concernant le Parc naturel régional des Marais du littoral charentais (Suppléant - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

30 – NATURA 2000 : CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS (DOCOB) ET PARTENARIAT EN RÉGION

M. NEMBRINI. – Maintenant nous arrivons à une délibération n°30 dans vos documents. Natura 2000, convention financière pour l'élaboration des documents d'objectifs et partenariat en Région. Sophie WEBER.

Mme WEBER. - Merci, Président. Chers collègues, le transfert de la compétence Natura 2000 de l'État vers les Régions prévu par la loi 3DS, et effectif au premier janvier 2023. Je pense qu'il y a un autre micro ouvert. Je refais, c'est bon ?

M. NEMBRINI. – Oui, continuez.

Mme WEBER. – Je reprends. Le transfert de la compétence Natura 2000 de l'État vers les Régions prévu par la loi 3DS, et effectif au premier janvier 2023 s'est opéré dans des conditions particulièrement difficiles. Ces difficultés tiennent à plusieurs facteurs principaux. Des retards de l'État dans la mise en œuvre des directives européennes. Des délais de mise en œuvre extrêmement contraints entre le vote de la loi en février 2022 et son application. Un transfert partiel de la compétence, l'État conservant certaines prérogatives, ce qui complexifie fortement la gouvernance du dispositif, et un transfert sous-doté financièrement. Nous vous proposons aujourd'hui de valider deux conventions. Une première convention financière et une deuxième de partenariat avec les préfetures de régions et de départements.

Pour information, la Région Nouvelle-Aquitaine a alerté à plusieurs reprises les ministres compétents qui se sont succédé depuis le transfert de la compétence sur les lacunes rencontrées. À ce jour et après de nombreux allers-retours et un énorme travail du service et du directeur de l'environnement, l'État n'a répondu positivement que sur un point précis, le retard dans l'élaboration de 29 documents d'objectifs, DOCOB, dans les Pyrénées-Atlantiques et notamment sur le territoire béarnais. Je vous rappelle que ce document-cadre est obligatoire pour l'animation et la gestion des sites Natura 2000. Ce qui signifie qu'actuellement ces 29 sites ne peuvent pas être animés. Pour y remédier, le ministère de l'Écologie propose une subvention de 1,6 million d'euros destinée à cofinancer l'élaboration de ces DOCOB, que nous pouvons confier à une collectivité territoriale ou à un groupement de collectivités volontaires afin d'en garantir l'ancrage local. La Région a donc fait le choix d'une mise en œuvre territorialisée partenariale du dispositif. Et, en ce sens, nous avons engagé des échanges sur le terrain avec les différents acteurs publics susceptibles d'assurer à la fois l'élaboration des DOCOB et l'animation des sites concernés. Et cette convention nous permettra donc d'aller plus loin.

La présente délibération vise donc à approuver cette convention financière qui permettra de rattraper le retard structurel, de sécuriser juridiquement les sites Natura 2000 concernés et de permettre à la Région d'exercer la compétence dans des conditions opérationnelles acceptables. Toutefois, cette convention ne règle pas les autres difficultés majeures du transfert, notamment l'absence de visibilité financière après 2027, date au-delà de laquelle la dotation annuelle actuelle de 3,3 millions d'euros n'est pas garantie.

Ensuite, dans le cadre du partage de la compétence Natura 2000 avec les services de l'État qui demeurent des partenaires incontournables du dispositif, il nous a semblé indispensable de clarifier les rôles de chacun et de sécuriser le fonctionnement du dispositif, des objectifs communs et des modalités d'organisation partagées qui seront formalisés dans une convention donc entre la Région et les services de l'État. La DREAL ainsi que les directions départementales des territoires et de la mer interviennent dans les modalités de gestion de Natura 2000. L'idée est donc de favoriser les échanges, améliorer les connaissances, appréhender l'impact du changement climatique et l'anticipation de ses conséquences sur la gestion des sites. La convention précise aussi les instances de coopération et de validation, l'articulation sur les mesures agroenvironnementales et climatiques, les MAEC, et la question de la révision des périmètres, l'extension et la création des sites Natura 2000.

En conclusion, par ces deux conventions, la Région adopte donc une démarche à la fois pragmatique et responsable.

Elle sécurise à court terme l'élaboration des DOCOB manquants en partie, puisque le budget attribué n'est pas assez important pour faire la totalité. Elle structure une gouvernance partenariale et territorialisée, tout en poursuivant sur le fond une action déterminée pour que l'État assume pleinement ses responsabilités. Merci.

M. NEMBRINI. - Merci beaucoup. Qui veut s'exprimer ?

M. PEYRAT. - Monsieur le Président, je vous signale que je ne peux pas participer au vote pour des raisons professionnelles.

M. NEMBRINI. - Très bien, je mets aux voix. Donc, qui est pour cette délibération ? Qui s'abstient ? Qui s'abstient ? Qui est contre ? Adopté à l'unanimité.

N°30

Vote sur : NATURA 2000 : CONVENTION FINANCIÈRE POUR L'ÉLABORATION DES DOCUMENTS D'OBJECTIFS (DOCOB) ET PARTENARIAT EN RÉGION

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :

PEYRAT Jérôme concernant le Ministère de la Transition écologique et de la Cohésion des Territoires (Lien professionnel)

**31 – AGENCE DE L'ALIMENTATION NOUVELLE-AQUITAINE – CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028**

M. NEMBRINI. - Je passe maintenant la parole à Lydia HÉRAUD. Agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine, convention d'objectifs et de moyens 26-28.

M. RAYNAUD. - Je me déporte.

Mme HÉRAUD. – Oui Merci, Président. Donc, l'Agence de l'alimentation Nouvelle-Aquitaine est une agence régionale qui travaille avec et pour les filières agricoles et alimentaires de la région, qui les accompagne dans les actions de promotion des produits au travers de campagnes de communication collectives et de présence sur différentes manifestations, et qui organise également la présence d'entreprises régionales sur des salons nationaux et internationaux. Il y en aura une vingtaine en 2026, la moitié sur les vins et spiritueux et l'autre moitié sur les produits agroalimentaires. Et elle propose également des formations, des aides à la recherche de financement européen. Et puis elle accompagne à la mise en place et à l'obtention des signes officiels de qualité. Dans le cadre de la relation contractuelle avec la Région, on signe cette convention pluriannuelle d'objectifs qui fixe les modalités générales de collaboration entre la région et l'AANA pour 3 ans et qui est complétée par des conventions financières annuelles qui viennent préciser les modalités de financement de l'AANA par la Région. Pour donner une idée, en 2024, la Région a attribué une subvention de 2 935 700 euros et, en 2025, de 2 876 997 euros. C'est à peu près autour de 45 % des dépenses éligibles de cette agence auxquelles les filières de production sous label de qualité sont extrêmement attachées. On a 311 productions agricoles concernées en Nouvelle-Aquitaine. Pour en citer quelques-unes, le kiwi de l'Adour, la tomme des Pyrénées, l'agneau du Limousin, le bœuf de Bazas, le pruneau d'Agen. Et puis, effectivement, tous nos vins et spiritueux en AOC et IGP. Une agence dans laquelle les filières sont extrêmement présentes dans les instances décisionnaires que sont le CA et l'AG et qui participe également, avec beaucoup de présence sur tous les salons proposés. Donc un accompagnement très professionnel et très précieux que propose l'AANA pour nos agriculteurs et nos filières. Voilà.

Poursuite de la séance sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Lydia. Y a-t-il des remarques, des interventions, des questions ? S'il n'y en a pas, s'il n'y a pas d'opposition, ce dossier est donc adopté.

N°31

Vote sur : AGENCE DE L'ALIMENTATION NOUVELLE-AQUITAINE – CONVENTION
D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2026-2028

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

*Non-participation :

RAYNAUD Jean-Pierre concernant l'AANA - Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine - Assemblée générale (Président)

TAUZIN Arnaud concernant l'AANA - Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine - Assemblée générale (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

**32 – CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS AVEC L’ASSOCIATION
« CENTRE INTERNATIONAL D’ART ET DU PAYSAGE – ILE DE VASSIVIÈRE » 2026-
2029 ET AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D’OBJECTIFS AVEC
L’APMAC**

M. LE PRÉSIDENT. – On a une convention pluriannuelle d’objectifs avec le centre international d’art et du paysage sur l’île de Vassivière. Charline.

M. CLAVEAU. – Oui merci, Monsieur le Président. Chers collègues, je vous propose d’adopter une convention avec le CIAP de Vassivière et également un avenant à la convention qui nous lie à l’APMAC. Pour ce qui est du CIAP, je vous rappelle que ce sont d’abord des expositions qui sont systématiquement réalisées en partenariat avec des structures culturelles du territoire. Le cinéma de Peyrat-le-Château, par exemple, le CRAFT de Limoges, ou non culturelles, d’ailleurs, comme le parc naturel régional, la radio Vassivière ou des entreprises. C’est également du soutien à la production et à la coproduction d’œuvres et 320 jours de résidence d’artistes. En termes de fréquentation, il s’agit de 7 000 visiteurs pour les expositions et 1 500 scolaires qui bénéficient des actions de médiation. 45 000 visiteurs pour les espaces dont l’accès est gratuit, comme le bois de sculpture ou le phare. Je vous rappelle que cette structure est dirigée par Alexandra MCINTOSH et que nous sommes en partenariat avec la DRAC.

Pour ce qui est de l’APMAC, c’est un avenant que nous vous proposons. C’est une association qui intervient dans le champ du prêt de matériel scénique, à qui nous avons confié également un inventaire des lieux scéniques de Nouvelle-Aquitaine, qui fait également du conseil à la maîtrise d’ouvrage ou encore de la formation aux techniques du spectacle. Il se trouve que l’APMAC, dont le siège est basé à Saintes, a entamé un travail de prospective, notamment pour repérer son projet au regard du nouveau contexte budgétaire. La Région est pleinement partie prenante de ce travail de prospective. Et nous vous proposons donc d’attendre que ce projet soit tout à fait révisé pour adopter une convention pluriannuelle en bonne et due forme. Je vous rappelle également qu’il y a un site de l’APMAC à Limoges et que son directeur est Vincent ROBERT. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci, Charline. Y a-t-il des remarques ? Oui Monsieur.

M. VERRIERE. - Monsieur le Président, chers collègues, le dossier qui nous est présenté aujourd’hui porte sur le renouvellement de conventions pluriannuelles avec deux structures culturelles, le Centre international d’art et du paysage de Vassivière et l’APMAC. Sur le principe, le groupe Rassemblement national n’est pas hostile au soutien à la culture ni aux équipements qui contribuent à l’animation des territoires, y compris ruraux. Mais encore faut-

il que ce soutien soit clair, maîtrisé et dépourvu d'arrière-pensées idéologiques. Or, que nous propose-t-on aujourd'hui ? Une convention pluriannuelle sans montant ferme, avec un renvoi systématique à de futures commissions permanentes et sans ventilation précise des dépenses, salaires, prestations, sous-traitances, communication. Rien n'est détaillé. On nous demande donc de signer un chèque en blanc.

S'agissant plus particulièrement de Vassivière, nous constatons un glissement désormais systématique. La culture devient le support d'une écologie normative, avec des obligations de transformation écologique, de reporting, de plan d'action, de participation à des réseaux labellisés. La création artistique est ainsi conditionnée à l'adhésion à une vision idéologique inspirée de Néo Terra qui transforme chaque subvention en outil de rééducation écologique. Ce n'est pas notre conception de la politique culturelle. Quant à l'APMAC, ses missions peuvent être utiles aux acteurs du spectacle vivant, mais là encore, le dossier ne nous permet pas de vérifier précisément ce que finance la Région, ni dans quelles proportions. Le groupe Rassemblement national demande une chose simple, de la transparence, de la lisibilité budgétaire et une culture libérée de toute instrumentalisation militante. Faute de ces garanties essentielles et dans l'attente d'éléments précis sur l'utilisation de l'argent public, le groupe Rassemblement National fera le choix de l'abstention sur ce dossier. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce rapport. Qui est contre ? Personne. Qui s'abstient ? Ce rapport est donc adopté.

N°32

Vote sur : CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'ASSOCIATION « CENTRE INTERNATIONAL D'ART ET DU PAYSAGE – ILE DE VASSIVIÈRE » 2026-2029 ET AVENANT À LA CONVENTION PLURIANNUELLE D'OBJECTIFS AVEC L'APMAC

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :

CLAVEAU Charline concernant l'APMAC - Association pour le Prêt de matériel d'Actions culturelles (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine) et le CIAP - Centre international d'Art et du Paysage - Île de Vassivière (Représentante du Président du Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine)

MAGNE Marie-Ange concernant le CIAP - Centre international d'Art et du Paysage - Île de Vassivière (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

MICHON Marie-Hélène concernant le CIAP - Centre international d'Art et du Paysage - Île de Vassivière (Titulaire - Représentation Région Nouvelle-Aquitaine)

33 – PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LA PÉRIODE 2026-2028

M. LE PRÉSIDENT. – Sur le partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Institut français. Charline.

Mme CLAVEAU. - Oui, Monsieur le Président, nous vous proposons de renouveler une convention de partenariat que nous avons avec l'Institut français depuis 2017 maintenant, et de manière plus antérieure encore avec l'ex-Région Poitou-Charentes et l'ex-Région Limousin à l'époque. Je vous présente rapidement cette convention. Elle vise à abonder à parité un fonds pour soutenir des opérateurs professionnels néo-aquitains dans leur coopération internationale. Nous avons resserré cette convention autour de trois enjeux forts pour notre territoire : les métiers d'art, la filière image et les francophonies. Il s'agit d'une convention sur trois ans, de 2026 à 2028.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Allez-y, je vous en prie.

M. PALUTEAU. - Monsieur le Président, mes chers collègues, le partenariat entre la Région Nouvelle-Aquitaine et l'Institut français qui dépend du ministère de la Culture et du Quai d'Orsay apparaît de prime abord comme une bonne initiative. Cependant, quelques interrogations subsistent. En effet, l'Institut français exerce une sorte de soft power français à l'étranger. Il se fait le relais des décisions politiques du ministère de la Culture et des Affaires étrangères. Deux exemples illustrent mon propos. En 2020/2025, la priorité de l'Institut français portait sur le développement des dialogues interculturels en organisant des forums et des débats sur la liberté d'expression et les droits humains. En 2020/2024, la transition écologique et la diplomatie dite entre guillemets « féministe » étaient défendues. Les exemples ne manquent pas en ce qui concerne les sujets politiques abordés et traités par cet institut. L'orientation devient de plus en plus marquée avec des enjeux sociétaux contemporains très politisés, comme la lutte contre les discriminations, les enjeux du genre ou encore la réduction de l'empreinte carbone. Cet institut est donc un relais idéologique majeur pour votre ami le gouvernement. Ce partenariat sera donc à terme un relais supplémentaire pour votre exécutif afin de diffuser son idéologie internationaliste, néoterrienne et des politiques culturelles de gauche. Rappelons-le, nous défendons, au Rassemblement national, la culture, mais une culture qui sert les Néo-Aquitains, pas celles qui servent aux intérêts politiques, déconnectés, militants et socialistes.

De ce fait, Monsieur le Président, nous demeurons dubitatifs sur ce partenariat qui sera sans nul doute. Et malheureusement dévoyé. Le groupe Rassemblement National s'abstiendra sur cette délibération. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres interventions ? Y a-t-il des abstentions ? Katia BOURDIN vous voulez intervenir ?

Mme BOURDIN. - Plus qu'une intervention, c'était plus une réaction, Monsieur le Président, si vous me le permettez, qui sera très rapide. Se satisfaire d'abord de ce partenariat historique, bien sûr, entre l'Institut français et la Région, mais bien noter que ce sont les structures culturelles sur les territoires qui sont les actrices de ces coopérations. Ce n'est pas seulement symbolique de favoriser les échanges à nos yeux, c'est aussi une question prophylactique pour nous préserver du virus de la main brune. Je profite de cette délibération pour déplorer sur mon territoire la fermeture du centre Intermondes qui, depuis 30 années, organisait ces échanges, ces rencontres et qui va beaucoup nous manquer. La promotion de la diversité culturelle et des coopérations internationales sont nos meilleurs remparts contre le repli identitaire et le rejet des différenciations culturelles promues à la droite de cet hémicycle. Nous voterons bien évidemment cette délibération. Et nous soutiendrons toutes celles et ceux qui encouragent les échanges, les coopérations et qui participent à faire rayonner la diversité culturelle en Nouvelle-Aquitaine.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. D'autres interventions ? S'il n'y en a pas, je vais mettre aux voix ce rapport. Abstentions ? Oppositions ? Non-participation au vote. Ce rapport est donc adopté.

N°33

Vote sur : PARTENARIAT ENTRE LA RÉGION NOUVELLE-AQUITAINE ET L'INSTITUT FRANÇAIS POUR LA PÉRIODE 2026-2028

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **ABSTENTION : Rassemblement National et Apparentés**

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS

*Non-participation :

JLALJI Brahim concernant l'Institut Français (Représentant du Président du Conseil Régional de Nouvelle-Aquitaine)

**30b – DEMANDE DE TRANSFERT ADRESSÉ À L'ÉTAT POUR LE TRANSFERT
DE PROPRIÉTÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES IMPLANTÉS EN NOUVELLE-
AQUITAINE, RELEVANT DE LA CONCESSION RIVIÈRES DE GASCOGNE**

M. LE PRÉSIDENT. - On a, et je m'en excuse, un rapport qui est le n°30b sur le transfert adressé à l'État pour le transfert des propriétés des ouvrages hydrauliques implantés là en Nouvelle-Aquitaine, mais aussi concernant l'ensemble de ce que l'on appelle le système Neste. Alors le système Neste est un système qui date de Napoléon III et qui vise à sécuriser l'alimentation en eau de Haute-Garonne, du Gers, du Lot-et-Garonne. Et on avait un certain nombre de conditions que nous avons mis à l'État pour prendre en charge le système Neste. D'abord une créance de l'État de 8 millions d'euros à l'endroit de son concessionnaire, qui est l'ancienne compagnie d'aménagement des coteaux de Gascogne, devenue la société d'économie mixte Rives & Eaux. L'État a confirmé son engagement à tout mettre en œuvre sur la base de ses fonctions régaliennes pour procéder à l'harmonisation des différents règlements, eau, débits d'étiage, etc. L'Union européenne a donné son accord en août pour mettre fin aux précontentieux qui les opposaient sur le régime juridique des concessions hydroélectriques.

Cette issue favorable au maintien des exploitants historiques garantit par là même la gratuité de 48 millions de mètres cubes qui continueront à être injectés par les barrages hydroélectriques en amont du système Neste. L'Union européenne a reconnu en 2025 le nouveau modèle économique de soutien d'étiage comme service non économique d'intérêt général. Et l'État a communiqué le projet de convention de transfert de ces annexes en explicitant les données d'entrée, les modalités de l'effectivité progressive de celui-ci pour chaque ouvrage. Il y avait une soultte, aussi, qui était demandée à l'État, de 2 millions d'euros que l'État s'est engagé à rendre éligible en 2026. L'entreprise, la société d'économie mixte Rives & Eaux a réussi son redressement économique en rétablissant son résultat net d'exploitation pour le rendre légèrement positif depuis 2023 et, en parallèle, RESO Rives & Eaux a proposé un plan pluriannuel d'investissement pour la période 2026-2032.

Ce qui se joue dans ce domaine-là c'est le maintien d'un système et ses investissements réguliers pour fournir de l'eau potable, fournir de l'eau industrielle et économique ou agricole à l'ensemble de ce secteur. Nous avons négocié avec Occitanie de telle sorte que le poids pour la Région Nouvelle-Aquitaine soit conforme à l'impact du système hydraulique sur le Lot-et-Garonne. Est-ce qu'il y a des questions ?

M. TRIFILETTI. - Des interventions, le cas échéant, Monsieur le Président, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien sûr.

M. TRIFILETTI. - Merci, Monsieur le Président. Nous sommes aujourd'hui appelés à nous prononcer sur le transfert à la Région de la propriété d'ouvrage hydraulique relevant de la concession Rivières de Gascogne. Ce transfert juridiquement possible pose de lourdes, voire de très lourdes questions, politiques, financières et écologiques. D'abord, sur le déséquilibre financier de ce transfert, la valeur du patrimoine transféré à la Nouvelle-Aquitaine est estimée à 9,3 millions d'euros. En face, le plan pluriannuel d'investissement prévoit environ 15 millions d'euros d'investissements par an sur au moins 7 ans. Autrement dit, en un an, mes besoins d'investissement dépassent déjà la valeur totale des biens transférés. C'est un signal d'alerte sur la sincérité de ce transfert. L'État, une fois de plus, transfère sans véritables moyens, ce que, paradoxalement, la majorité dénonce sur plusieurs dossiers depuis ce matin, mais pas maintenant.

Deuxième point, la charge financière régionale. Il nous est indiqué que la contribution des Régions serait planifiée ou plafonnée à 4,75 millions d'euros par an, dont environ 0,45 à 0,8 million pour la Nouvelle-Aquitaine. Mais ces montants sont calculés hors inflation et c'est écrit d'ailleurs noir sur blanc dans cette délibération, sans garantie sur la pérennité des financements de l'Agence de l'eau Adour-Garonne, ni le maintien du NME, le fameux Nouveau modèle économique du soutien d'étiage au-delà des programmes actuels.

Nous engageons donc la Région et nous risquons d'engager aujourd'hui la Région jusqu'en 2040 sur des bases financières et de soutien d'étiage qui restent fragiles et non consolidés.

Troisième point, la recapitalisation du concessionnaire. La Région a déjà contribué à hauteur de 2,8 millions d'euros à la recapitalisation de l'ex-CACG devenu Rives & Eaux. Aujourd'hui, elle devient en plus concédante, financeur d'investissement et garante de la continuité du service. Ce cumul des rôles pose une vraie question de gouvernance et de capacité de contrôle effectif non résolu à cette heure.

Quatrième point, les moyens financiers. Au-delà des moyens financiers, les moyens humains. Moyens humains, la Région mobiliserait 0,8 à, entre 0,5 et 0,8 ETP, équivalent temps plein, pour exercer ces nouvelles responsabilités, c'est très peu au regard de la gestion de plus de 250 millions de mètres cubes d'eau dans un contexte, on le sait, prégnant, surtout sur ce bassin-là, de dérèglement climatique. Il manquera 1,2 milliard de mètres cubes, on le sait, sur Adour-Garonne dans sa globalité à 2050. Exacerbé effectivement sur des tensions à l'horizon 2050, mais aussi qui seront pire à l'horizon 2100.

Enfin, un enjeu écologique. Donc un petit mot pour finir par rapport à cet enjeu écologique. Cette délibération résonne encore essentiellement « usage », ce que vous avez fait quand vous l'avez présenté, Président. Infrastructures et volumes, par exemple, autour des 48 millions de mètres cubes qui seraient déjà préfléchés gratuitement, cela a été confirmé

d'ailleurs, je crois, en commission, pour l'irrigation en Lot-et-Garonne. Elle ne prend pas en compte l'émergence des droits des fleuves ni une vision écosystémique de la Garonne, alors même que les soutiens d'étiage et les prélèvements ont un impact direct sur son fonctionnement écologique global. Pour toutes ces raisons, ce transfert appelle des réserves politiques fortes, une sécurisation financière réelle, un renforcement de la gouvernance et des exigences écologiques. Sans cela, la Région prend le risque d'un engagement lourd, durable et insuffisamment maîtrisé. Trop de points de vigilance, donc, mal mis en perspective, selon nous. Pour toutes ces raisons, nous voterons contre cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Y a-t-il d'autres interventions ? Oui, allez-y.

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, chers collègues, c'est vrai que cette délibération peut sembler à première vue purement technique. Et, d'ailleurs, Monsieur le Président, vous vous êtes abstenu de tout commentaire politique dessus. Mais je rejoins quand même les inquiétudes qui ont pu être exposées par le collègue TRIFILETTI. Il s'agirait simplement d'un transfert de propriété d'ouvrage hydraulique de l'État vers la Région Nouvelle-Aquitaine. En réalité, je pense que c'est un basculement juridique, financier et politique majeur aux conséquences durables que l'on nous demande d'approuver ce soir.

Sur le principe, nous partageons l'objectif affiché : prendre la main sur des ouvrages hydrauliques stratégiques. Car l'eau est un bien vital et un enjeu central pour l'agriculture, l'alimentation et l'équilibre de nos rivières et de nos étangs. Mais ce que nous votons aujourd'hui dépasse largement une déclaration d'intention. D'abord, ce transfert fait entrer la Région dans le rôle d'autorité concédante, avec l'ensemble des droits, mais aussi des obligations qui y sont attachées. Or, la concession actuelle se poursuit jusqu'en 2040 dans des conditions anciennes, pensées pour une tutelle directe de l'État, pas pour une gouvernance régionale partagée entre la Nouvelle-Aquitaine et l'Occitanie. Autrement dit, nous héritons d'un cadre que nous n'avons pas conçu, que nous n'avons pas choisi, que nous ne maîtrisons pas encore et que nous aurons beaucoup de mal à faire évoluer rapidement s'il le faut.

Ensuite, le périmètre transféré est géographiquement limité et fonctionnellement dépendant d'ouvrages situés en Occitanie. Cela signifie très concrètement que la Région Nouvelle-Aquitaine sera propriétaire chez elle, mais elle sera dépendante des décisions d'investissement et d'arbitrage réalisées ailleurs. Ce déséquilibre structurel est un point de vigilance majeur. On nous parle aussi d'un transfert gratuit. En réalité, la convention prévoit une acceptation pleine et entière de l'état des ouvrages sur la base d'audits existants. Pire, des biens non listés pourront être réputés transférés s'ils sont jugés nécessaires au service. C'est un risque patrimonial et financier qui engage la Région sans que l'ensemble des coûts

futurs soient clairement identifiés. Sur le plan financier, la délibération affiche un plafond prévisionnel d'un million d'euros par an pour la région. Mais les annexes montrent des besoins d'investissement bien supérieurs à l'échelle du système, des incertitudes sur la clé de répartition avec l'Occitanie et un plan pluriannuel d'investissement qui n'est pas encore stabilisé. Ainsi, nous votons aujourd'hui un principe et nous renvoyons la vraie facture à demain. Dans ces conditions, la Région ne peut pas accepter de devenir un simple guichet payeur dépendant des chiffres et des priorités de l'exploitant.

En résumé, nous sommes favorables à l'objectif de maîtrise publique et locale de l'eau, mais nous refusons un chèque en blanc sans gouvernance stabilisée, sans trajectoire financière sécurisée et sans capacité de contrôle pleinement opérationnelle au moment de ce vote. C'est pourquoi, par manque de garanties suffisantes, nous nous abstenons sur cette délibération.

M. LE PRÉSIDENT. - Alors, je ne suis pas gêné de vous entendre au RN pour refuser toute décentralisation. Je suis plus gêné quand j'entends cela, quand j'entends cela du côté des écologistes. On a fait un audit externe, externe, qui démontre que les ouvrages sont en bon état. Ce qu'on voulait, c'est que l'État abandonne sa créance et que nous puissions avoir aussi les interventions. Deux, il s'agit d'un usage mixte de l'eau, c'est-à-dire qu'il y a l'eau potable et il y a l'eau économique. Vous voulez que je dise aux agriculteurs de Lot-et-Garonne qui utilisent cette eau, qu'ils ne pourront plus irriguer. Bah si, je vais leur dire ça. Quand je verrai BOUSQUET-CASSAGNE, je vais lui dire : « tes amis du Front national refusent que, maintenant, avec le système Neste, puisse utiliser l'eau des Pyrénées ». Bravo. Ah bravo dans la continuité idéologique. Bravo. Sur les risques financiers, il y a des investissements qui sont pris en charge. La majeure partie, c'est en Occitanie et nous avons fait une répartition entre Occitanie et Aquitaine. La Région s'engage pour un million d'euros sur les 4 millions répartis et, en tout cas, nous avons un soutien d'étiage. La structure qui va gérer ça est une structure où, à la fois, on est actionnaire en tant que concessionnaire et où, en même temps, on est, c'est Pierre CHERET qui nous représente, dans la CACG qui est devenue RESO. Quant aux moyens humains, je veux bien tout ce qu'on veut, mais les moyens humains ne sont pas là pour gérer l'eau, mais pour suivre la concession. Donc je vois pas le problème. C'est une décentralisation à bonnes conditions pour les collectivités régionales d'Occitanie et Nouvelle-Aquitaine.

Alors, qui est contre ce transfert ? Qui s'abstient ? Je suppose que le reste de l'assemblée est pour. Ce transfert est donc adopté. Quant à l'agence de l'eau, je peux m'engager pour qu'elle continue avec les collègues qui sont ici et qui sont membres de l'agence de l'eau pour accompagner tout cela.

N°30b

Vote sur : DEMANDE DE TRANSFERT ADRESSÉ À L'ÉTAT POUR LE TRANSFERT DE PROPRIÉTÉ DES OUVRAGES HYDRAULIQUES IMPLANTÉS EN NOUVELLE-AQUITAINE RELEVANT DE LA CONCESSION RIVIÈRES DE GASCOGNE

- **POUR** : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Centre et Indépendants ; Les Républicains
- **CONTRE** : Ecologiste, Solidaire et Citoyen
- **ABSTENTION** : Rassemblement National et Apparentés

ADOPTÉ À LA MAJORITÉ

MOTIONS ET VŒU

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, on a une motion, vœu présenté par le groupe communiste sur le plan ferroviaire. Alain BACHÉ.

M. BACHÉ. - Il avait été convenu, Président, pendant que vous n'étiez pas là, que nous allions dîner à 21h30 ?

M. LE PRÉSIDENT. - Non, on a un problème parce qu'après on...

M. BACHÉ. - Ah non, mais moi, si vous me dites qu'il faut continuer jusqu'à 4 h du matin, je suis là. Il n'y a pas de souci, je ne vais pas aller faire pipi, je ne vais pas sortir de la salle.

M. LE PRÉSIDENT. - Je veux, Alain, je voudrais garder le quorum. Donc je vous laisse présenter ce vœu. Isabelle TARIS.

Mme TARIS. - Il est un peu long à lire.

M. LE PRÉSIDENT. – Non mais le lisez pas.

Mme TARIS. - Je vais l'expliquer.

M. LE PRÉSIDENT. - Isabelle TARIS.

Vœu déposé par le groupe Communiste, Ecologique, Citoyen :
" Pour un plan ferroviaire de 100 milliards d'euros sur 10 ans "

Mme TARIS. – Oui. C'est un vœu où la Région demande, la Région Nouvelle-Aquitaine demande que la loi de programmation des transports intègre pleinement les besoins exprimés par les territoires et acte la mise en place d'un plan ferroviaire national de 10 milliards d'euros par an, conformément aux annonces gouvernementales et aux préconisations de la SNCF, pour permettre la réouverture de toutes les lignes aujourd'hui fermées ou suspendues. La rénovation ambitieuse des lignes existantes, la modernisation du réseau et des gares, la sécurisation et le développement du fret ferroviaire, le renforcement des dessertes du quotidien dans l'ensemble des territoires.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci beaucoup Isabelle.

Renaud sur la position du groupe majoritaire et l'exécutif. Le groupe majoritaire est pour. Y a-t-il des remarques ? C'est en gros le plan d'Elisabeth BORNE quoi. Alors, qui souhaite

intervenir ? Alors, qui est pour ce vœu ? Mais vous ne me l'avez pas demandé. J'ai demandé 3 fois. Alors vous avez la parole.

M. DELBOSQ. - Merci, Monsieur le Président. Alors, là, j'ai quand même un sentiment un peu particulier, entre stupéfaction et satisfaction. Il y a 2 mois, j'ai eu l'honneur de vous présenter une motion, alors certes plus modeste, qui ne parlait que de la ligne Agen-Auch. Le Parti communiste, qui existe encore en Nouvelle-Aquitaine, nous a quasiment déni le droit d'en parler, car grosso modo, on n'était pas syndiqué. Comme s'il n'y avait que les syndicats qui pouvaient défendre les salariés et les usagers. Vous avez voté contre, comme la majorité, d'ailleurs. Les écologistes, ils nous ont expliqué qu'ils soutenaient cette réouverture, mais qu'ils ne voulaient pas participer au vote, grosso modo parce que c'était présenté par le Rassemblement national. Bon, au moins, cela nous donne raison une fois de plus sur le fond. Et, là, vous reprenez, entre autres, la même ligne, vous en rajoutez, mais les mêmes arguments, les mêmes usagers qui n'appartiennent pas qu'à l'extrême gauche. Alors, je vous le dis calmement, si cette motion est défendable aujourd'hui, elle l'était tout autant à la dernière séance et il fallait le faire. On ne vote pas pour se faire plaisir, Monsieur BACHÉ, on vote en responsabilité pour ce qui va dans le sens des avancées des Néo-Aquitains. Madame DIAZ, notre présidente, vous avez dit que le sens de l'intérêt général s'arrêtait aux portes de votre sectarisme. Alors faites comme nous, chers amis de gauche, ne votez pas en fonction de vos avis politiques, mais en fonction de l'intérêt général. Nous jugeons les textes sur leur contenu, pas sur l'étiquette de ceux qui les portent. Je vous remercie. Nous approuverons cette motion.

M. LE PRÉSIDENT. - Donc je mets cette motion aux voix. Qui est d'avis de l'adopter ? Cette motion est donc adoptée avec un enthousiasme du groupe LR...

M. OXIBAR. – 100 milliards ça joue petits bras. 200 milliards, allez-y.

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, le groupe Centre et indépendants, ne prend pas part au vote ? Contre. Contre.

Vote sur : le vœu Pour un plan ferroviaire de 100 milliards d'euros sur 10 ans

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : Centre et Indépendants ; Les Républicains**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : UDI et Territoires**

VŒU ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Motion déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :
" Des actions pour augmenter l'offre ferroviaire en Limousin "

M. LE PRÉSIDENT. – Alors on a une motion présentée par le groupe écologiste solidaire et citoyen sur des actions pour augmenter l'offre ferroviaire en Limousin. Amandine DEVAELE.

Mme DEWAELE. – DEWAELE, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – DEWELE ?

Mme DEWAELE. – DEWAELE comme de Walt Disney disait mon père.

M. LE PRÉSIDENT. – Excusez-moi.

Mme DEWAELE. – Je confirme au groupe Rassemblement National que nous votons selon nos valeurs et nos valeurs sont de ne jamais voter avec un groupe d'extrême droite. Voilà, c'est tout simple, ce sera toujours comme ça et je pense que la majorité sera d'accord avec nous. Cette motion proposée aujourd'hui est liée au contexte de déclin des petites lignes et de dysfonctionnement des lignes essentielles pour le Limousin. Pour rappel, fermeture de la ligne Ussel-Clermont-Ferrand en 2014, fermeture de la section Objat-Saint-Yrieix sur la ligne Brive-Limoges en 2018, fermeture de la ligne Busseau-Felletin en 2025, réduction de la circulation en journée pour travaux pendant 6 mois sur le POLT et on y est toujours encore en 2025 aussi. Actuellement, il y a pas assez de trains, même pour les fêtes. C'est-à-dire qu'on ne peut plus prendre le train pour aller rejoindre notre famille. Les trains sont complets depuis des semaines parce il n'y a pas assez de trains. Même dans ces périodes-là, on ne remet pas de trains, donc les trains sont pris d'assaut. Cette réalité quotidienne, elle touche profondément les habitantes et les habitants du Limousin qui constatent l'abandon de l'État envers les services publics en zone rurale et particulièrement sur la mobilité. Un ressentiment monte et il nourrit le rejet du monde politique. La ligne Brive-Limoges, par Objat, avec l'association BOPSYL, va fêter ce week-end et je vous invite tous à venir fêter ces 150 ans de cette ligne dans la gare de Vignols Saint-Solve. Donc, les usagers privés de train depuis 7 ans vont marquer le coup ce samedi pour montrer l'intérêt de cette ligne. Les micros-trottoirs qui ont été organisés durant ces dernières semaines pour cet événement montrent toute l'utilité qu'a cette ligne locale, comme d'autres qui maillent le Limousin, qui est extrêmement importante. Si nous souhaitons que notre collectivité ne soit pas caricaturée dans le regard des Limousins, il est nécessaire que le Conseil régional appuie au maximum à la fois sur deux leviers possibles que sont l'investissement financier nécessaire de l'État dans un avenant au CPER pour les zones peu denses, comme celles du Limousin, et sur la requalification de la ligne Bordeaux Lyon à la fois par Tulle et par Limoges en ligne

structurante, à la place de lignes d'équilibre qui, en fait, est une manière de dire qu'elles sont moins importantes et pas importantes pour un tas de gens. La population limousine attend avec un grand espoir de justice territoriale de voir toutes ces lignes enfin rénovées, redynamiser nos trois départements. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Là, par rapport à tout le débat qu'on a eu aujourd'hui, je le disais à Renaud en aparté, on a pris 500 millions d'euros de dépenses supplémentaires. Renaud.

M. DUPRAT. - Pour un qui voulait réduire la voilure.

M. LE PRÉSIDENT. – Qui c'est qui m'a dit ?

M. DUPRAT. – C'est moi, c'est moi.

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, Christophe est d'accord avec toutes les réouvertures de lignes, il ne va pas nous encombrer ce soir. Il faut qu'on aille manger. Renaud.

M. DUPRAT. - C'est vrai qu'avec Pau-Canfranc on fait la moyenne.

M. LAGRAVE. – Bien. Président, moi, je vous propose de ne pas adopter ce vœu, tout simplement parce que, aujourd'hui, expliquer que la Région ne ferait rien, ce serait un peu méconnaître les sujets parce que, en l'occurrence, je crois qu'on a eu un débat interposé dans la presse locale, si ma mémoire est bonne, là, ces derniers jours où vous avez été interrogé, j'ai été interrogé. J'ai fait un certain nombre de réponses que je reformule ici. Premièrement, sauf erreur de ma part, la ligne entre Poitiers et Limoges est bien dans l'ex-Limousin. Enfin, pour une grande partie. C'est 100 millions d'euros de la part régionale. Deux, sur les travaux entre Limoges et Saint-Yrieix, ce n'est personne d'autre que la Région, à hauteur d'une quinzaine de millions d'euros, qui a fait les travaux parce que personne n'a voulu participer. Ensuite, les 4 gares qui sont concernées par le POLT, ça doit avoisiner entre 30 et 40 millions d'euros de travaux sur lesquels la Région en a pris quasiment la moitié pour les rendre accessibles. Donc, quand, moi j'entends : « ah non mais en fait la Région ne fait rien », je peux entendre que les gens soient contre une fermeture de ligne. Ça tombe bien, nous aussi. Je peux entendre que un certain nombre de territoires se disent qu'il faudrait plus de trains. Cela tombe bien, c'est ce qu'on vient de faire depuis maintenant 4 ans. On a rajouté 15 % de trains. On va renouveler encore la flotte des trains pour avoir plus de places. On en a parlé, encore, dans le cadre du budget. Donc, il n'y a personne qui est oublié et il n'y a pas un territoire qui est plus oublié que l'autre parce que je rappelle juste que quand vous avez cité les lignes qui sont fermées, je peux vous en citer aussi ailleurs qui ont fermé à travers les années. Aujourd'hui, on est, et le Président l'a évoqué tout à l'heure, dans un moment politique où faut que vous ayez en tête ce qui est en train de se passer concrètement. Cela fait écho au vœu qui a été présenté par les élus communistes. Premier

sujet, il y a une loi-cadre sur les mobilités qui va être présentée au Conseil des ministres en janvier. Dans cette loi-cadre, on nous dit dans l'oreillette qu'il y aurait une loi de programmation qui serait intégrée. Dans cette loi-cadre, on nous dit dans l'oreillette que 1,5 milliard des dividendes des autoroutes serait à disposition de SNCF Réseau pour l'entretien du réseau, en annuel, l'entretien du réseau, la modernisation, la régénération. Enfin, bref, ce qu'on demande et ce qu'on réclame depuis des siècles et des siècles.

Deux autres rendez-vous sont capitaux. Le premier, c'est qu'il y a un rapport qui va être fait par le préfet PHILIZOT, justement, sur les fameuses lignes 7 à 9. Vues de Paris, les petites lignes. Chez nous, 60 % du réseau. 60 % du réseau. Île-de-France c'est 24 km. Nous c'est 60 % du réseau. Donc, quand, moi, j'entends qu'on abandonnerait des territoires, les lignes 7 à 9, c'est une immense majorité de notre réseau ferroviaire, aujourd'hui, en Nouvelle-Aquitaine. Le rapport PHILIZOT, il doit déboucher sur quoi ? Sur qui va s'occuper demain des lignes 7 à 9. Personne, dans le cadre du contrat entre l'État et SNCF Réseau. Et cela tombe bien parce que, juste après le rapport PHILIZOT, il y a le contrat de performance entre SNCF Réseau et l'État. Ce contrat de performance, il doit être examiné à l'Assemblée et au Sénat. Dans ce contrat de performance, nous, notre demande elle est extrêmement claire. Que SNCF Réseau reprenne l'ensemble du réseau, dont les 7 à 9, dont les lignes dont on parle aujourd'hui ensemble, sur lesquelles on est tous d'accord pour qu'il y ait une régénération. On est tous d'accord pour qu'il y ait des réouvertures, mais sur des crédits d'État, avec nos péages, parce qu'on va avoisiner les 100 millions d'euros dans quelques années. 100 millions d'euros par an de la part régionale, c'est-à-dire un tiers de la contribution qu'on verse à la SNCF. Et donc, aujourd'hui, moi, je vous le dis, Madame la conseillère régionale, ce que j'ai dit aux journalistes qui m'interrogeaient, les choses sont extrêmement simples, chacun doit jouer son rôle. Le Président reçoit régulièrement des courriers des parlementaires pour demander qui une réouverture, qui des travaux, qui ceci, qui cela. C'est à eux de jouer, là, maintenant. La loi-cadre, le contrat de performance, c'est pas ici qu'on va le voter. C'est à l'Assemblée et c'est au Sénat. Donc, maintenant, chacun prend ses responsabilités. Mais moi, je ne peux pas entendre que ce serait la faute de la Région alors que maintenant les décisions elles sont à prendre au niveau national et que les parlementaires prennent leurs responsabilités. Moi, je ne peux pas écouter aujourd'hui les uns et les autres nous expliquer, nous donner des leçons de la part d'un certain nombre de parlementaires qui nous disent « y a qu'à, faut qu'on » et qui, au moment de voter le budget ou au moment de discuter de ces sujets-là, il n'y a plus personne. Plus personne n'en parle. Parce que, la vérité, c'est qu'aujourd'hui, effectivement, on est le punching-ball d'un certain nombre de gens qui disent « c'est la Région, c'est la Région, c'est la Région ». Le réseau, il appartient à l'État, le réseau, il est délégué à SNCF Réseau. On paie des péages pour faire

circuler nos trains, donc on joue notre rôle, on finance tout. On finance le matériel, on finance le fait de faire rouler des trains et on n'a pas à financer le réseau. On l'a fait parce qu'on a été contraint, obligé, sinon ça fermait. Encore plus que ce que vous avez dit.

Je vais vous dire, s'il n'y a pas la prise en compte de ce que je suis en train de vous dire dans les semaines et les mois qui viennent, je l'ai dit publiquement, je l'ai dit en commission, je le redirai à qui voudra l'entendre : oui, il y aura des nouvelles fermetures de lignes en Nouvelle-Aquitaine. Oui, il y aura des nouvelles fermetures de lignes. Et que les parlementaires ne viennent pas nous voir pour nous dire « il faudrait, c'est scandaleux, faites des travaux, mettez des moyens ». C'est eux qui, aujourd'hui, ont la main sur la loi-cadre, sur le contrat de performance, pour savoir quels moyens il y aura de la part de l'État à SNCF Réseau pour régénérer le réseau, pour le moderniser et pour faire en sorte, je vais vous dire un truc très simple, que, nous, on puisse mettre plus de trains. Parce que, si c'était le cas, chacun dans ses compétences, effectivement, nous, on continuera à mettre de l'offre avec les moyens qui sont les nôtres.

M. LE PRÉSIDENT. - Bravo.

Mme DEWAELE. - Le sujet de ma motion, c'était justement de demander à l'État de qualifier voilà et de mettre plus de moyens.

M. LE PRÉSIDENT. - Cela peut paraître ambigu parce que, je l'ai dit tout à l'heure, et Renaud l'a évoqué avec plus de précision que je ne l'ai fait, quelque part, on apparaît critiqués comme étant des « cochons de payeurs », pardonnez-moi l'expression. C'est-à-dire que l'on a mis 500 millions d'euros quand on le pouvait et puis, aujourd'hui, parce qu'on a mis beaucoup d'argent, on vient nous chercher alors que c'est la responsabilité de l'État et de SNCF Réseau. Je crois qu'il faut être rationnel, bien. Alors, qui est d'avis d'adopter cette motion ?

M. FREYCHET. - Monsieur le Président, je souhaite intervenir, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Allez-y. Allez-y. Allez-y.

M. FREYCHET. - Donc, déjà, je note que le groupe écologiste, pour eux, leurs valeurs, c'est de lutter contre le Rassemblement national. Les nôtres, c'est de lutter pour améliorer le quotidien des Français. Donc, effectivement, nous n'avons pas du tout les mêmes valeurs. Depuis 10 ans et la fusion des Régions, le Limousin ne cesse de décrocher et le cas du ferroviaire en est l'un des symptômes les plus puissants. Vous nous dites avoir investi des millions chaque année sur le rail et que vous n'avez rien à vous reprocher sur le terrain. Mais les habitants se demandent où passe concrètement leur argent. Est-ce qu'il y a aujourd'hui un service ferroviaire plus développé et plus performant permettant de désenclaver Limoges ? Non.

Concrètement, on ne peut pas prendre le train entre Limoges et Angoulême, car la ligne est fermée depuis 2018. Elle n'est pas près de réouvrir. Concrètement, on ne peut pas prendre le train entre Saint-Yrieix-la-Perche et Objat, car la ligne est aussi fermée depuis 2019. Concrètement, on ne peut plus acheter de billets dans de nombreuses petites gares après 17 h en semaine ou le week-end et on demande aux usagers d'aller sur Internet sans se soucier de leur capacité à avoir les moyens de faire la démarche. Concrètement, vous n'avez pas été capable de peser politiquement pour accélérer la rénovation de la ligne Paris-Limoges. Les premières livraisons des nouvelles rames sont prévues pour, au mieux, 2027. Concrètement, vous n'avez pas été non plus capable de peser politiquement pour que la ligne Bordeaux-Lyon passe par Limoges. À cela s'ajoutent également vos échecs dans le domaine routier. Il manquera 1 km de deux fois deux voies entre Limoges et Angoulême, créant ainsi un goulot d'étranglement. Et vous n'avez pas non plus été capables de peser politiquement pour y remédier. S'ajoute encore une fois le projet de deux fois deux voies entre Limoges et Poitiers, dont le projet est abandonné alors que vous l'aviez qualifié, il y a 7 ans, de « meilleure solution pour Limoges ». Le président de la CCI de la Haute-Vienne, Pierre MASSY, avait alors déclaré à la presse, en mars 2023 : « ROUSSET a planté le Limousin ». Bien sûr, vous me répondrez qu'il ne s'agit pas de la compétence de la Région, alors que dépenser des milliards pour la liaison Bordeaux-Toulouse afin de contourner le Limousin vous sied bien. Nous voterons pour cette motion en espérant que les millions que vous nous annoncez chaque jour pour le Limousin se traduisent enfin par une amélioration visible de l'offre ferroviaire locale. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Pas moi, mais bon... Je peux mettre aux voix cette motion ? Qui est d'avis de l'adopter ? Cela fait la deuxième fois. Qui est contre ? Donc cette motion est donc refusée.

Vote sur : la motion Des actions pour augmenter l'offre ferroviaire en Limousin

- **POUR : Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**

MOTION REJETÉE

Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :
" Pour la défense de la liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon par le Limousin et le Massif Central "

M. LE PRÉSIDENT. - On a une motion pour la défense de la liaison, mais on en a beaucoup parlé, Bordeaux-Lyon par le Limousin, du RN.

Mme VEYSSIERE. - Oui, Monsieur le Président, j'aimerais intervenir.

M. LE PRÉSIDENT. – Je vous en prie Madame.

Mme VEYSSIERE. - La SNCF a choisi, donc, de créer une liaison.

M. LE PRÉSIDENT. - Non mais ne relisez pas s'il vous plaît.

Mme VEYSSIERE. – Non ça va être vite fait.

M. LE PRÉSIDENT. - Non, mais il y a les employés, là, qui nous attendent pour dîner là.

Mme VEYSSIERE. - Écoutez, ce n'est pas de ma faute.

M. LE PRÉSIDENT. – Il faut respecter les gens.

Mme VEYSSIERE. - La SNCF a choisi de créer une liaison Bordeaux-Lyon en passant par Massy. Autrement dit, on efface purement et simplement le Limousin et le Massif central du réseau national. Ce n'est pas un ajustement technique, c'est un renoncement politique. Depuis longtemps, la transversale historique Bordeaux-Lyon est laissée en sous-investissement jusqu'à devenir un prétexte pour la remplacer par un détour de 150 km. Résultat : des territoires entiers voient leur accès au rail se réduire comme peau de chagrin. Et on voudrait nous faire croire que c'est la seule solution viable ? Le Limousin comme l'Auvergne représentent une population importante, un espace stratégique au cœur du pays. Ce sont des régions qui ont besoin du ferroviaire pour vivre, se développer, attirer. Pourtant, on continue de décider depuis Paris, comme si ces territoires n'avaient pas voix au chapitre. Alors même que le train connaît une fréquentation record, on tourne le dos aux lignes transversales qui devraient être la colonne vertébrale de la mobilité durable. Contourner le centre de la France, c'est créer de la relégation, c'est affaiblir les dynamiques locales, c'est imposer une dépendance absurde à l'Île-de-France pour des déplacements interrégionaux. Ce modèle n'a plus aucun sens. Nous demandons donc l'abandon du tracé via Massy, la remise en service ambitieuse de la liaison directe Bordeaux-Lyon, un engagement clair de l'État et de la SNCF avec des moyens et un calendrier et une concertation réelle qui respecte enfin les élus et les habitants. Merci.

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, je vous ai répondu tout à l’heure par anticipation parce que cela avait été évoqué, je sais pas je pense ça a été évoqué par Madame DIAZ. Mais sur ce dossier, encore une fois, moi, j’ai proposé à Laurent WAUQUIEZ, à plusieurs reprises, de réouvrir la ligne à Laqueuille. Il n’y a pas eu d’accord. Donc on a fait le job, à une époque où on pouvait financer. Et, en plus, je connais un peu ce territoire parce que je le trouve particulièrement beau sur le plan touristique. Voilà.

Donc, qu’est-ce qu’on...pourquoi on a...fin, la liaison entre Lyon et Bordeaux par cette voie, qui est parfois une voie unique, c’est plus de 7 heures. La liaison par Massy, qui est une proposition de SNCF, c’est 5 heures. Donc pourquoi opposer les deux liaisons ? Ça n’a pas de sens. Et puis, surtout, ce qui, moi, m’est désagréable... Arrêtez de faire du cinéma démagogique. Vous connaissez la réponse. Alors, je mets aux voix cette motion. Qui est d’avis de l’adopter ?

Mme SEGUINAU. - Président, Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Qui est contre ?

Mme SEGUINAU. - Président une explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous en rajoutez, vous, là-haut, hein.

Mme SEGUINAU. – Alors simplement donc nous voterons contre cette délibération puisque le RN nous propose donc de supprimer la future liaison qui va avoir lieu entre Bordeaux et Lyon en passant par Massy, et qui passe, je le rappelle, par Poitiers. Donc c’est quand même assez délirant de vouloir plus de trains, mais proposer de supprimer une ligne qui va être nouvelle, qui va donner plus de services dans les territoires. Et, simplement, également, vous rappeler qu’en juillet 2022, nous avons, ici, adopté une motion pour que la ligne Bordeaux-Lyon soit inscrite pour les le programme des trains de nuit.

M. LE PRÉSIDENT. - Merci. Faut-il que je remette aux voix ? Le groupe écologiste est contre. Donc les seuls votants, c’est le groupe RN.

Vote sur : la motion Pour la défense de la liaison ferroviaire Bordeaux-Lyon par le Limousin et le Massif Central

- **POUR : Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires ; Les Républicains**

MOTION REJETÉE

**Motion déposée par les groupes Ecologiste, Solidaire et Citoyen, PS/Place
Publique/Apparentés, Communiste, Ecologique, Citoyen et PRG Le Centre Gauche :
" Concertation transpartisane en support de la commission 6 pour élaborer
une proposition pour le nouvel acte de décentralisation "**

M. LE PRÉSIDENT. - On a une motion sur un nouvel acte de décentralisation. Est-ce que vous me permettez ? C'est une motion qui part du groupe écologiste, le groupe socialiste, le PC et le PRG.

L'idée, c'est de travailler collectivement, transpartisan, sur un acte de décentralisation et de faire une proposition, d'une part. La deuxième idée, c'est de s'appuyer sur la commission, Laurence d'aménagement du territoire ? Voilà, et de pouvoir travailler sur un texte qu'on pourrait partager les uns et les autres en s'adossant à cette commission.

Toutes les formations sont parties prenantes. C'est une idée que le PRG avait évoquée tout à l'heure. Donc voilà, moi, je valide. Enfin, je voterai à titre personnel cette motion.

Est-ce qu'il y a des remarques particulières ? Tout le monde étant rassemblé. Après, il faudra que vous travailliez hein les copains.

M. SOULAT. – Monsieur le Président ?

M. LE PRÉSIDENT. – Oui.

M. SOULAT. – Alors, Monsieur le Président, chers collègues, le Premier ministre semble avoir enfin décidé de réouvrir le débat sur la décentralisation. C'est un sujet crucial qui pose une question simple : l'action publique doit-elle continuer à être décidée depuis Paris ou Bruxelles par des technocrates hors sol ou doit-elle enfin partir des territoires et de ceux qui la font vivre ? Depuis trop longtemps, l'État central accumule les normes. Recentralise les moyens et transfère des charges sans donner des ressources correspondantes. Ce système pénalise les collectivités, étouffe les élus locaux et éloigne toujours davantage la décision du terrain, en particulier dans les territoires ruraux et périphériques. La création d'une commission transpartisane permet à la Région de faire entendre sa voix dans le débat, une voix qui défend la simplification administrative. La fin du millefeuille territorial et le respect des compétences locales au lieu des logiques idéologiques et technocrates.

Nous voterons pour la motion. Ce vote ne vaut ni chèque en blanc ni adhésion à une vision idéologique. Il marque la volonté de faire entendre la voix des millions d'électeurs qui nous font confiance, de défendre la simplification administrative, la responsabilité locale et une meilleure utilisation de l'argent public. Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien, je croyais que le groupe RN était le plus jacobin de tous les groupes de cette assemblée, mais bon... Je découvre des choses positives. Alors, moi, simplement ce que je souhaite aussi... Non, on ne va pas en rajouter, on ne va pas en rajouter, ça suffit. Moi, je ne peux pas laisser attendre le traiteur. On ne va rien dire de plus. Ce qui est important, c'est le travail de cette commission.

Mme COMBRES. - Mais on est quand même à l'origine du portage de cette commission.

M. LE PRÉSIDENT. - Et je l'ai dit. Et je l'ai dit. Je vous ai cités en premier. Moi, simplement, ce que je souhaite, Maryse, parce que vous y aurez une responsabilité, dans ce groupe, c'est qu'on puisse s'appuyer sur les expériences européennes et de regarder l'efficacité des politiques publiques. Sur l'allongement de la durée de la vie, sur le rapport PISA et la réussite des écoles. Sur la rationalité d'utilisation des fonds publics. Il faut que cette commission sorte un texte qui soit innovant, qui ose, qui ait du courage. On est dans un modèle où, quand on est en province, on dit « on ne veut pas des technocrates de Paris », et dès qu'on est à Paris, on verrouille tout. Donc je mets aux voix cette motion. Qui est d'avis de l'adopter ? À l'unanimité. Je vous remercie. Merci, Maryse.

Vote sur : la motion Concertation transpartisane en support de la commission 6 pour élaborer une proposition pour le nouvel acte de décentralisation

- **POUR : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; UDI et Territoires ; Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Centre et Indépendants**

MOTION ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Motion déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :
" Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine passe des paroles aux actes en faveur de
l'implantation de réacteurs EPR2 sur le site de la centrale de Blaye "

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, bon ça on l'a passé, sur les EPR, mais ça fait 36 fois que vous y revenez là. Vous n'en avez pas marre là ?

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, vous n'allez pas dire à nos collègues comment ils doivent s'exprimer sur leur texte. S'ils ont envie de lire, ils le lisent et si on a envie de déposer une motion, on dépose une motion. Enfin, pardon, mais vous savez, cette motion, pourquoi elle existe ? Elle existe pour lever l'ambiguïté. Oui, absolument. Je vais vous dire pourquoi. Nous avons décidé de rédiger cette motion. Elle est le fruit de deux constats ou de deux analyses. Je me suis rendue, le 4 novembre 2025, au salon du nucléaire de Villepinte et j'ai pu constater que de nombreuses Régions étaient beaucoup plus proactives que nous en la matière, notamment en ce qui concerne l'orientation des élèves vers les métiers du nucléaire, mais aussi l'accompagnement des adultes en reconversion professionnelle. Et donc, je ne sais pas si vous avez connaissance des initiatives qui ont lieu dans d'autres Régions, mais en tout cas, vous pourriez peut-être vous en inspirer. Ça nous permettrait peut-être d'avoir une réponse sur le projet de campus en Haute-Gironde qui se fait attendre. C'est le premier point qu'on vous demande de lever avec cette motion.

Et, le deuxième point, je vous disais qu'il fallait lever l'ambiguïté, notamment en ce qui concerne, donc vous vous êtes socialiste, en ce qui concerne d'autres membres du Parti socialiste, spécifiquement ceux qui sont situés sur le rayonnement de l'EPR. Je pense à madame la présidente du Grand Cubzaguais, je pense à Madame le Maire de Saint-André-de-Cubzac, je pense à certains élus de la communauté de communes de l'Estuaire présidée par Madame HÉRAUD qui est par ailleurs présidente du comité de suivi. Et, en fait, vous voyez vos amis de gauche, qui sont dans le même parti politique que vous, eux, se montrent beaucoup plus timides et même rejettent le soutien à l'implantation de ces EPR. Donc en tant, vous, en tant que chef...

M. LE PRÉSIDENT. – Non mais vous ne pouvez pas dire « rejette ». Lydia HÉRAUD a regroupé tous les élus.

Mme DIAZ. - Non, Monsieur le Président, écoutez ce que je dis.

M. LE PRÉSIDENT. – Mais bien sûr que si.

Mme DIAZ. - Ecoutez ce que je dis. Non mais, Monsieur le Président, Madame la Présidente de la communauté de communes du Grand Cubzaguais a indiqué dans la presse qu'elle ne

souhaitait pas soutenir ce projet. Madame la Maire de Saint-André-de-Cubzac... Oui, mais elle est socialiste, elle est comme vous.

M. LE PRÉSIDENT. - Et alors, vous ne respectez pas la liberté individuelle ?

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, en fait, ce sont vos troupes.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous ne respectez pas la liberté individuelle ?

Mme DIAZ. – Ce sont vos troupes, non, mais vous comprenez, Monsieur le Président, que c'est ça qui sème la discorde. Ce que, on vous trouve quand même relativement immobile, relativement timide, surtout sur les domaines qui relèvent de la compétence régionale, et ce doute est accentué précisément par l'opposition de vos amis sur nos territoires. Donc, là, ce qu'on vous demande avec cette motion, ça ne coûte pas d'argent, c'est juste réaffirmer votre soutien. Je vous ai dit, tout à l'heure, en toute transparence, que je l'avais trouvé tardif puisque vous aviez rejeté notre motion en 2022. Je l'ai trouvé timide et je vous ai dit, même, qu'au regard de votre comportement sur le comité de suivi, on pouvait avoir quelques doutes. D'ailleurs, vous ne m'avez pas répondu, donc je vous enverrai un courrier pour que vous m'adressiez votre réponse par écrit. Donc, là, notre motion, qu'est-ce qu'elle vous demande ? Elle vous demande d'écrire ou de réécrire au président d'EDF ainsi qu'au directeur du programme EPR2 pour que vous affirmiez ou réaffirmiez votre soutien. Parce que c'est maintenant, là, que, la concurrence, elle est en jeu, donc c'est maintenant que ça se décide. Donc il ne faut pas loucher le coche, Monsieur le Président. Parce qu'après il sera trop tard, nous n'aurons que nos yeux pour pleurer.

Je vous demande aussi d'utiliser tous les leviers relevant de la compétence régionale pour orienter la jeunesse et les adultes en reconversion professionnelle vers les métiers du nucléaire. Et nous vous demandons de mobiliser et d'adapter les dispositifs régionaux d'accompagnement économique des entreprises.

Donc, en fait, rien de bien méchant, mais juste une clarification de votre position qui sème le doute sur notre territoire. Merci, Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. - Bien, ce que je n'arrive pas à accepter de votre part, c'est votre démagogisme. Votre absence de connaissance du dossier. Vous faites de la politique politicienne à un niveau qu'aucun parti politique n'a su faire dans l'histoire. N'a su faire dans l'histoire. Je vais vous dire.

M. TRIFILETTI. - Monsieur le Président, explication de vote.

M. LE PRÉSIDENT. - On a, non mais je peux répondre TRIFILETTI ?

M. TRIFILETTI. – Excusez-moi, Monsieur le Président. J'ai cru que vous aviez terminé.

M. LE PRÉSIDENT. – Non j'ai pas terminé. J'ai pas terminé. Il y a plusieurs conditions qui sont posées. Il faudrait que vous vous en préoccupiez. Première condition, qu'il y a un écosystème et de formation et industriel pour accueillir. Non, mais arrêtez parce que vous ne connaissez pas et vous en foutez complètement. Votre seule affaire, c'est de faire du buzz politique. Ok, donc je reprends pour essayer de faire un peu de formation dans cette assemblée et j'avoue que, j'avoue que...Non non mais attendez, je suis en pleine forme avec les résultats de mes analyses. J'ai pris une pêche incroyable. Donc.

Mme DIAZ. - On est absolument ravis pour votre santé, Monsieur le Président, mais répondez-moi sur le fond, s'il vous plaît.

M. LE PRÉSIDENT. - Laissez-moi vous parler ma chère Madame DIAZ. J'ai l'impression que vous me faites la même chose. Je vous ai trouvé un jour devant la Fédération de chasse de Gironde et vous êtes arrivé en disant : « j'ai passé mon permis ». Voilà, mais un, vous ne chassez pas. Deux, moi, je l'ai depuis 14 ans.

Mme DIAZ. - Monsieur le Président, nous ne passons pas nos week-ends ensemble, vous ne savez pas comment je m'occupe de mon temps libre. Donc vous ne savez pas si je chasse ou pas.

M. LE PRÉSIDENT. - C'est votre truc. Il faut qu'on s'amuse un peu, on est en fin de soirée, vous allez voir.

Mme DIAZ. - Non, mais répondez-moi sur le fond. Sincèrement, il y a un sujet important, on parlera de votre santé, de la chasse quand vous voulez, mais là répondez-moi sur le fond.

M. LE PRÉSIDENT. – Madame DIAZ, voilà, vous n'êtes pas la patronne de ce machin, pas encore, ni demain, ni hier, ni aujourd'hui. Ne vous en faites pas, vous en faites pas et je serai là pour vous en empêcher.

Alors, il y a deux conditions que pose EDF, il y a deux conditions que pose EDF. Un, un écosystème de formation. On a, comme vous le savez, avec l'UIMM, fait un CFA grâce à Philippe PLISSON il y a 15 ans. Il y a 15 ans qu'on s'occupe de cela, sur la suite de la centrale. Deux, il y a le campus des métiers, qui est le deuxième campus qu'on fomente avec l'Éducation nationale et Jean-Louis NEMBRINI. Et, deuxièmement, deuxième, il y a quelque chose d'essentiel que j'ai créé il y a plus de 10 ans, qui est un écosystème industriel de sous-traitance et d'appui technique et technologique, parce qu'il faut une surveillance, il y a des problèmes de sécurité considérables, etc.

On l'a monté, il s'est créé, d'ailleurs, à la Maison de l'Aquitaine, mon cher Philippe, à Paris, il y a plus de 10 ans. J'ai réuni l'ensemble des industriels du secteur. Il a deux autres types de problèmes, il y a un problème du sol. Je sais pas si vous l'avez regardé. Et il y a un

problème d'accès à l'eau. Ce qui fait notre force par rapport à Golfech, c'est l'accès à l'eau. J'étais il y a une semaine avec le board d'EDF, le board d'EDF Madame DIAZ. Et on a réaffirmé et on a réaffirmé notre volonté d'avoir, parce qu'on est la seule Région à avoir organisé l'accueil de ces EPR, à avoir ces deux EPR. La décision, elle sera pas prise avant 2028, mais il faut qu'on fasse le forcing. Ok ?

Aujourd'hui, il y a un problème financier et technologique sur ces EPR. On vient de décider d'affecter 5 milliards supplémentaires sur ces EPR qui ne sont pas vraiment des EPR de deuxième génération. Ce que l'on joue aussi, ici, depuis plus de 10 ans, avec le CEA, c'est de passer à une autre génération sans déchets dangereux. Ça s'appelle la fusion. On vient d'accueillir une entreprise qui est une joint-venture avec Thalès sur le site du CEA.

Je donne la parole à Monsieur TRIFILETTI.

M. TRIFILETTI. – Je vous remercie. Chers collègues, samedi dernier, sur France 2, Jordan BARDELLA répétait en boucle : « *où est-ce qu'il trouve toute cette énergie ?* » Une formule creuse, incapable de dépasser un marketing politique low cost dès qu'on lui demandait un fait, un chiffre, une réponse. La motion du RN est exactement de la même veine, un slogan répétitif, du bruit et parfois, on l'a vu encore beaucoup aujourd'hui, de la fureur. Rappelons un fait simple, la France importe massivement son uranium. Voilà pour votre indépendance. Une dépendance stratégique souvent liée à la Russie de POUTINE. Ami et financeur historique du RN. Du patriotisme de pacotille.

Vos incantations n'effacent pas non plus les réalités industrielles. Des centrales corrodées que l'on veut remplacer à l'horizon 2050 ou 2060, des risques majeurs dans un contexte de dérèglement climatique et de pénurie d'eau, ce dont vient de parler le Président, d'ailleurs. S'enfermer aujourd'hui dans les EPR2 à coup de milliards, c'est aller au bout de l'histoire de la démocratie et du bon sens économique. Tant le nucléaire est hors de prix face aux renouvelables. ENR, pour quel horizon direz-vous ? C'est maintenant les ENR, pas à la Saint-Glinglin en 2050 ou 2060 avec vos balivernes nucléocrates. Parce que c'est maintenant qu'on doit réussir la transition énergétique, par la sobriété, par l'efficacité, par les ENR. Et, oui, oui, les énergies renouvelables créent bien plus d'emplois dans nos territoires et c'est très bien documenté maintenant. Pour toutes ces raisons, Tchernobyl ou Fukushima, pour nous, c'est non. Dernier rappel, le nucléaire, c'est 4 % de l'énergie mondiale finale, une énergie dépassée et du passé. Alors la vraie question n'est pas : « est-ce qu'il trouve, où est-ce qu'il trouve toute cette énergie », mais bien « où le RN trouve-t-il autant de vacuité ? » Et c'est in fine le résumé de cette motion radioactive : beaucoup de beaucoup de postures, très peu de fond.

M. LE PRÉSIDENT. – Bien, je vais mettre aux voix cette motion. Qui est d’avis de l’adopter ?
Qui est contre ? Refusée.

Vote sur : la motion Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine passe des paroles aux actes en faveur de l’implantation de réacteurs EPR2 sur le site de la centrale de Blaye

- **POUR : Les Républicains ; Rassemblement National et Apparentés**
- **CONTRE : PS/Place Publique/Apparentés ; Communiste, Ecologique, Citoyen ; PRG Le Centre Gauche ; Ecologiste, Solidaire et Citoyen ; Renaissance ; Centre et Indépendants ; UDI et Territoires**
- **NON-PARTICIPATION AU VOTE : Les Républicains (2)**

MOTION REJETÉE

QUESTIONS ORALES

M. LE PRÉSIDENT. – Alors, on a maintenant les questions orales. Laurence MOTOMAN.

Question orale déposée par le groupe Ecologiste, Solidaire et Citoyen :

« A propos des Rencontres régionales des forêts face au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité et du Schéma régional de gestion forestière »

Mme MOTOMAN. – Oui, merci, Monsieur le Président. Monsieur le Président, Monsieur le Vice-président, Monsieur le Délégué aux forêts au nom de notre groupe, je souhaite attirer votre attention sur des enjeux déterminants pour l'avenir des forêts de Nouvelle-Aquitaine. Le premier concerne le schéma régional de gestion sylvicole ex-Aquitaine qui, pour ceux qui ne le connaissent pas, est un outil qui structure les politiques forestières et climatiques auprès des propriétaires privés.

Comme vous savez... je ne parle pas assez prêt du micro. Ouais, je ne voulais pas hurler dedans non plus.

Donc par rapport à ce schéma régional ex-Aquitaine qui est donc un outil structurant qui peut justement encadrer les politiques forestières au niveau des propriétaires privés. Donc, à l'issue de l'enquête publique d'octobre 2022 à laquelle nous avons contribué, sa validation par arrêté ministériel demeure toujours en attente. Tandis que, sur le site du CRPF Aquitaine figure le SRGS de 2005, donc avec 20 ans de retard.

Cette situation est un contraste, quand même, par rapport aux ex-régions Poitou-Charentes et Limousin où ces schémas sont approuvés depuis 2012 et 2017. Comme dans la majorité des Régions françaises. D'ailleurs, la Région Occitanie en juin 2024, a validé, il y a eu le l'arrêté ministériel validant le SRGS. Alors, première question, Monsieur le Président, avez-vous des informations sur l'avancement de ce dossier et quelles démarches la Région entend engager auprès du ministère afin d'en accélérer la finalisation, indispensable à la cohérence de l'action publique régionale ?

Deuxième question, le second enjeu porte sur la nécessité de temps régionaux de dialogue stratégique sur l'avenir des forêts en Nouvelle-Aquitaine. Les constats de terrain rejoignent ceux formulés par les experts indépendants du Conseil d'analyse économique (CAE). Dans une tribune de Libération parue le 12 décembre, ils alertent sur une surestimation de la capacité de stockage du carbone des forêts inscrite dans la stratégie nationale bas carbone

et sur un déséquilibre grandissant entre les prélèvements et la capacité réelle de croissance des forêts. Ils soulignent également que les soutiens publics demeurent largement orientés vers le bois énergie, dont la neutralité carbone n'est pas garantie en raison de la non-permanence de la séquestration du carbone par les arbres. Donc, une réorientation partielle des aides au bois énergie vers la restauration et la résilience des forêts permettrait une meilleure prise en compte de la fragilité des écosystèmes forestiers, leurs multiples fonctionnalités, contributions à notre environnement, habitat pour la biodiversité et sécurisation de l'avenir des filières forêts, bois, papier. Notre première compétence est quand même celle du développement économique. Quand on voit le poids de cette filière, peut-être, aussi, prévoir sa résilience. Depuis décembre 2019, donc, ceux qui étaient là à l'ancienne mandature s'en rappelleront peut-être, nous avons adopté à l'unanimité une motion pour l'adaptation des forêts au changement climatique et je portais cette motion, donc je m'en rappelle d'autant plus. Alors, nous reconnaissons que, depuis 2019, il y a eu de nombreuses actions engagées par la Région en faveur de l'adaptation, avec des soutiens à la recherche, l'expérimentation ou la sensibilisation aux gestions sylvicoles mélangées à couvert continu.

Mais, face aux perspectives climatiques pesant sur la pérennité des forêts, l'augmentation des usages du bois énergie, puis du bois industriel aussi pour la production de kérosène, comme nous avons vu déjà au mois de juin, je pense, Monsieur le Président, que cela ne suffit plus la sensibilisation, l'expérimentation, attendre de savoir si dans 10 ans il est bien d'avoir une diversification de nos forêts. Je pense qu'on a pas mal d'éléments qui nous montrent que ce n'est plus possible. Alors, Monsieur le Président, les rencontres régionales des forêts peuvent être des temps de transfert de connaissances, de dialogue stratégique et de résilience pour les forêts en Nouvelle-Aquitaine.

Auront-elles lieu en 2026 à Bordeaux et de manière décentralisée dans 3 parcs naturels représentatifs de la diversité des massifs forestiers de Nouvelle-Aquitaine, soit la forêt pyrénéenne, qu'Andde connaît, qui est différente de celle du Limousin ? J'ai posé la question et j'ai attendu et j'espère bien que la réponse sera positive.

M. LE PRÉSIDENT. – Henri. J'envoie le ballon de rugby à Henri SABAROT.

M. SABAROT. - Monsieur le Président, mes chers collègues, mais Laurence, vous avez déjà tout dit. Alors là-dessus qu'il y ait, je partage que c'est le moment, sans doute, de faire un bilan maintenant. L'an dernier, ça s'était télescopé avec d'autres événements, nous en avons parlé. Là, nous avons le nématode en ce moment à gérer et donc il ne me semble pas opportun d'ouvrir un débat. Non, non mais attendez, laissez-moi finir. Il me semble pas opportun d'ouvrir un débat immédiatement, mais d'ici au printemps, il faut impérativement

que l'on regarde de quelle façon on adapte les forêts au changement climatique, quels sont les différents usages que l'on veut prôner, même si le système que nous avons est un des systèmes les plus vertueux qu'il y a nationalement. Et quand on regarde, vous avez parlé de santé de la forêt et, moi, j'ai regardé le rapport du DSF. Le dernier rapport du DSF classe la forêt Nouvelle-Aquitaine en bon état par rapport à d'autres. Alors, je ne dis pas qu'il faut se satisfaire de cela. Mais moi, je suis tout à fait d'accord pour que l'on monte un programme pour en mettant à profit, aussi, des actions que nous avons déjà. Je prends l'exemple et vous avez cité du parc naturel régional des Landes de Gascogne, où, là-dessus, on a des expériences de reméandrage, de ripisylves, de partenariats avec les associations environnementales. Donc ça peut être décentralisé, mais soyons modestes, n'appelons pas ça des assises. Il faut, faudra donner la parole à tout le monde, sauf peut-être à ceux qui ont des actions de vandalisme, un petit peu. Et vous voyez de quoi je veux parler. Et donc on va travailler, si le Président en est d'accord, avec les services. On fait un programme et puis on regarde ça au printemps.

M. LE PRÉSIDENT. - D'accord, Henri.

Mme MOTOMAN. - J'ai pas parlé d'assises, j'ai parlé de rencontres régionales.

M. LE PRÉSIDENT. - Juste un point, juste un point, Laurence, si on veut réussir quelque chose et être efficace, et on a commencé, Henri l'a évoqué, à l'être, à travers ce qu'on fait sur les PNR, sur comment dire, la diversité de plantation, ma bataille sur le développement du chêne-liège sur les bordures, etc. Mais si notre travail apparaît comme agressif à l'égard des forestiers, le résultat sera zéro. Zéro.

Mme MOTOMAN. - Monsieur le Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Donc voilà.

Mme MOTOMAN. – Je ne voudrais pas, j'ai droit à une minute, quand même. Sur le SRGS, vous ne m'avez pas répondu. Et, deuxièmement, je suis loin d'être agressive et le travail qui a été fait pendant un mois, c'était scientifique, dialogue, donc il n'y avait rien d'agressif.

M. LE PRÉSIDENT. – Non mais vous savez qu'on finance beaucoup les ateliers de l'INRA sur un peuplement diversifié. Bien.

Mme MOTOMAN. - Et sur le schéma régional ?

M. SABAROT. - Laurence, la meilleure réponse, actuellement, je vous recommande de prendre un des feuillets, un des livres qui sont devant la porte « Climat, s'adapter ». Et lisez les 10 pages sur les bois et forêts. Vous avez déjà tout le programme de notre future rencontre et même avec les conclusions.

Mme MOTOMAN. - Et sur le schéma ? Excusez-moi.

M. LE PRÉSIDENT. – Sur Tulle, on passe à Tulle.

Mme MOTOMAN. – Non, non, j'ai posé une question.

M. LE PRÉSIDENT. – Laurence, non, non, non.

Mme MOTOMAN. – Vous ne m'avez pas répondu sur le schéma régional de gestion sylvicole de 2005 qui est sur le site du CRPF. Alors que, partout ailleurs, il a été voté.

M. LE PRÉSIDENT. - Laurence, on vous a dit OK. Laurence, on vous a dit OK. Sur Tulle, on en a déjà parlé, pourquoi vous voulez y revenir ?

M. ELOPHE. - Parce que c'est important, Président.

M. LE PRÉSIDENT. – Non mais essayez de résumer, alors.

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :

« Tulle, moins de service, plus de taxes »

M. ELOPHE. - Très bien, je vais m'y atteler et je vous remercie de me laisser la parole. Donc cette question, comme vous l'avez dit, concerne la gare de Tulle et plus largement la vision de la Région du service public ferroviaire dans nos territoires. La SNCF et la Région, donc vous-mêmes, ont annoncé la fermeture totale des guichets le week-end à compter du 13 décembre de cette année. Une décision massivement contestée, car elle supprime tout accès humain au service public ferroviaire. Impossibilité d'acheter un billet, absence d'informations, difficultés majeures pour les personnes âgées ou vulnérables, sentiment d'insécurité et d'abandon. Face aux réactions, vous avez finalement décidé d'un maintien très partiel. Ouverture uniquement le samedi matin pour une durée limitée à 6 mois. Soyons clairs, ce n'est pas une réponse sur le fond. Dès le samedi après-midi et tout le dimanche, les guichets sont fermés. Pour les usagers, la réalité ne change presque pas.

Cette décision donne un signal très inquiétant, la présence humaine en gare n'est plus considérée comme un pilier du service public, mais comme une simple variable d'ajustement budgétaire. Or, dans une ville préfecture comme Tulle et plus encore dans nos territoires ruraux, des agents en gare sont indispensables pour l'égalité d'accès, la sécurité et la qualité du service.

Il y a là une contradiction majeure. Vous affirmez vouloir développer le train et réussir la transition écologique, tout en réduisant les moyens humains qui permettent justement aux habitants d'utiliser le ferroviaire au quotidien. Les élus locaux alertent depuis longtemps sur cette érosion continue du maillage ferroviaire. Et, dans le même temps, vous avez décidé d'appliquer le versement mobilité régionale et rurale. 0,15 % de la masse salariale pour les entreprises et les établissements publics de plus de 11 salariés. Autrement dit, plus de taxes alors que les services, eux, diminuent. Il y a là un décalage profond entre l'effort demandé aux acteurs économiques et ce que la Région garantit réellement sur le terrain.

Alors la question est simple : pourquoi la Région refuse-t-elle de sanctuariser une présence humaine pérenne en gare de Tulle et dans d'autres gares, et persiste-t-elle dans une fermeture partielle qui, pour les usagers, équivaut presque à une fermeture totale du service public le week-end ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Renaud, tu te sens 2 minutes.

M. LAGRAVE. - Ça va bien se passer, Président, ne vous inquiétez pas. Alors, on ne va pas faire une spéciale gare de Tulle, on va faire une spéciale schéma de distribution. Je vais

juste vous indiquer déjà, premièrement, que ces adaptations d'horaires elles ont lieu tous les ans dans les 300 gares de Nouvelle-Aquitaine. Tous les ans, il y a des adaptations d'horaires en fonction de départs à la retraite, en fonction de mobilités de la part des agents de la SNCF. Ça, c'est la première chose. Et c'est depuis tout petit déjà qu'on fait ça. Deuxièmement, entre 2019 et 2025, vous avez, sur une immense majorité des guichets, à peu près 50 % de ventes en moins, c'est-à-dire que la vente au guichet a été divisée par 2 en l'espace de 4/5 ans. Alors, dû, évidemment aux périodes de COVID, ça c'est une certitude. Et, puis à la suite du COVID, dû aussi à la dématérialisation qui a fait que, par exemple, sur les TGV, aujourd'hui, vous avez 95 % des billets qui sont vendus par les applications mobiles, Internet, fin ce que vous voudrez. Et sur TER, on est à 85 %, on était à 60 % il y a quelques années. On est à 85. Donc c'est une réalité qu'on ne peut pas nier et qu'il ne faut pas de toute façon nier puisque c'est la réalité des chiffres. À partir de là, est-ce qu'il faut fermer partout ? C'est absolument pas ce qu'on a décidé.

Mais dans le même temps, et, là, moi je n'ai pas vu ni de motion, ni de question orale, ni d'interrogation, ni même de communiqué de presse des organisations syndicales, malheureusement, d'ailleurs, la SNCF, à travers TGV et Intercités, a décidé de se désengager de tous les guichets de Nouvelle-Aquitaine, à part Bordeaux et Poitiers. Donc, toutes les personnes qui sont derrière les guichets de Nouvelle-Aquitaine, en dehors de Bordeaux et Poitiers, où vous avez TGV et Intercités, sont des gens qui sont payés dans le cadre de la convention entre la Région Nouvelle-Aquitaine et la SNCF. Et, pour autant, quand vous regardez les détails des ventes dans les guichets, y compris celui de Tulle, Monsieur, qu'est-ce qui se vend le plus ? TGV, Intercités. Alors, évidemment, on pourrait se dire, mais qu'est-ce qu'il nous raconte ? Il vous raconte juste la réalité de la donnée : moins de ventes et les ventes qui restent, c'est TGV, Intercités. À partir de là, est-ce qu'on doit tenir compte de ces réalités ou est-ce qu'on doit dire « bon on ne s'en occupe pas. »

Je vous invite à aller voir les personnes qui travaillent derrière les guichets. Quand vous n'avez plus que une à deux ventes par jour, les journées sont longues, y compris le week-end, pour les personnes qui sont derrière le guichet. Alors, c'est pas vrai partout, mais c'est vrai dans un certain nombre d'endroits. C'est la raison pour laquelle on a adapté le schéma de distribution et on va continuer cette adaptation. Premièrement, je vous invite à aller le voir, d'ailleurs, il est magnifique, vous avez donc un distributeur, le nouveau distributeur qui vont être installés dans les gares de Nouvelle-Aquitaine, par Nouvelle-Aquitaine Mobilité pour la billettique de TER. C'est la première en France. Et donc la nouvelle billettique va être installée, permettra de payer avec votre carte bleue à bord du train. C'est-à-dire que vous avez une sorte de valideur, vous passez votre carte, à l'entrée, vous passez votre carte à la sortie, donc vous payez avec votre carte bleue. Depuis maintenant quelques années, je crois

pouvoir vous dire qu'une immense majorité de nos concitoyens ont soit ça, 98 % de la population, soit une carte bleue. Vous allez me dire, il reste encore des gens. Et vous aurez raison. C'est la raison pour laquelle on a mis en place également la vente à bord des trains, c'est-à-dire que vous allez voir la personne qui est à bord, en l'occurrence le contrôleur, il vous vend un billet. Nous avons aussi mis en place la vente par SMS, qui marche très bien. Très très bien, c'est le moins qu'on puisse dire, c'est une vraie réussite. Et puis nous avons décidé effectivement de maintenir aujourd'hui de la présence humaine, mais qu'on va travailler avec les territoires. De quelle manière ? Pour illustrer mon propos, je vais prendre quelques exemples et vous allez voir, cela va aller très vite. Ou pas, d'ailleurs. Non mais parce que comme, sur les guichets, à peu près tout le monde, ici, a un avis sur la question, et c'est normal, d'ailleurs, on dit ce qu'on fait. Je termine en vous disant que, aujourd'hui, dans les guichets, vous avez des guichets avec les autorités de transport urbaines ou locales, la Région, y compris avec nos cars régionaux et les guichets SNCF.

Un usager tel qu'on peut l'être les uns et les autres, est-ce qu'il a besoin d'avoir trois guichets différents ? La réponse est non. Donc le travail qu'on va effectuer rapidement, c'est de voir comment on peut mettre en place des présences humaines, pas forcément derrière un guichet de gare SNCF et un guichet qui sera un guichet des mobilités puisqu'il n'y a pas que le train dans les mobilités régionales.

M. LE PRÉSIDENT. - Je crois que, fin, je sais pas parce que votre posture est un peu particulière et vous n'êtes pas sensible à la démonstration, peut-être, de Renaud LAGRAVE, mais j'espère que vous mesurez la petite révolution que Nouvelle-Aquitaine Mobilité, la Région est en train de porter. Le service public, c'est qu'on transporte les personnes. Qui ont augmenté de 50 %, de 60 000 - 100 000 dans les TER. Donc, quelque part, pardon de le dire, comprenez que on prenne cela pour, quelque part, insultant, insultant, avec l'effort financier qu'on a fait, et les résultats que l'on a, et vous parlez tous et toutes d'évaluation, ce que l'on a fait sur avec SNCF.

Question orale déposée par le groupe Rassemblement National et Apparentés :
« Quel avenir pour le festival de la Bande Dessinée d'Angoulême ? »

M. LE PRÉSIDENT. - Sur le festival de la BD.

M. OBRADOR. – Oui.

M. LE PRÉSIDENT. - Vous voulez reposer la question alors qu'on en a parlé toute la journée ?

M. OBRADOR. – Je vais, pour bien clarifier la situation, je pense que le sujet est grave, le sujet est grave, et qu'il mérite pour cette dernière question, toute notre attention. Et donc, sur le festival de la BD, cette annulation apparaît comme une onde de choc, alors que, pourtant, lorsque l'on s'était vu en commission permanente, il y avait de bons espoirs pour que l'édition 2026 puisse se tenir. Elle a finalement été annulée. C'est donc la société 9e Art+ qui est dans la tourmente. Elle a été, les pouvoirs publics dans leur ensemble ont été accusés dans une interview au vitriol par les dirigeants cette semaine dans la presse régionale.

Donc, il y a eu des boycotts massifs, mais il y a tout un émoi. Ce festival, bien au-delà d'Angoulême, de la Charente et de la région, c'est un festival qui est connu aussi de manière internationale. Je tiens aussi, quand même, à saluer ma collègue Caroline COLOMBIER, députée de Charente, qui a pris ce dossier aussi à bras le corps et qui a interpellé à de nombreuses reprises, bien avant l'annulation de cette édition, la ministre de la Culture, Rachida DATI. Et donc je vais paraphraser ma collègue : « *Imagine-t-on Cannes sans son festival ? Imagine-t-on Dunkerque sans son carnaval ou le Sud-Ouest sans ses férias ?* » Donc, que comptez-vous mettre en place pour que le festival d'Angoulême de la BD perdure et de façon pérenne ? Je vous remercie.

M. LE PRÉSIDENT. - Charline, je sais pas, mais si tu veux bien. Si vous voulez bien pardon.

Mme CLAVEAU. - Monsieur OBRADOR, je crois que vous doutez que nous n'avons pas attendu vos bons vœux pour réagir à la crise que traverse le Festival international de la BD. C'est d'ailleurs presque touchant de voir à quel point votre parti depuis ce matin évolue comme avec crédulité au milieu d'une page blanche. Il faudrait faire ci, il faudrait faire ça, des bilans, des activités, du suivi. Tout ce que nous faisons au quotidien. Donc il n'y a pas de page blanche, nous œuvrons au quasi quotidien, puisque ce sont des réunions presque chaque jour depuis un mois et demi, maintenant. Où sont mobilisés le cabinet, les élus, dont Martine PINVILLE, que je salue, et également, évidemment, les services. Et le Président l'a dit ce matin, aux côtés de l'ensemble des partenaires publics du festival. Et ce que nous faisons, c'est que nous refondons la gouvernance de ce festival au sein de l'ADBDA, qui

n'est pas l'association historique qui porte le festival. Nous refondons cette gouvernance aux côtés des auteurs, des éditeurs qui sont l'essence même de ce festival, aux côtés également des organisations syndicales, des collectifs. Monsieur le Président, merci. Et nous allons relancer une mise en concurrence avec l'ADBDA pour désigner qui sera la société organisatrice du festival en 2027.

Quant à votre inquiétude, l'expression de votre attachement à ce festival, dois-je en conclure, Monsieur OBRADOR, qu'alors vous partagez les préoccupations qui sont celles des éditeurs et des auteurs, la lutte contre les violences et harcèlements à caractère sexiste et sexuel, la juste rémunération des auteurs, le soutien à l'édition indépendante, la représentation des femmes. Monsieur le Président, ce doit être ça, l'esprit de Noël. Merci.

M. OBRADOR. - Bien sûr, Madame CLAVEAU. Je les dénonce.

M. LE PRÉSIDENT. – Merci, vous n'avez pas la parole.

M. OBRADOR. - Je les dénonce, mais vous vous les... Alors, bonne soirée, merci, bonnes fêtes.

M. LE PRÉSIDENT. – Je voudrais, imaginons, alors que les auteurs, les éditeurs, les autrices n'étaient pas là, imaginons que le maire d'Angoulême, avec l'appui de la Région, de l'État, etc., ait monté des tentes avec personne dedans. Personne dedans. Vous imaginez ?

Bon, en tout cas, je vous invite à planter des pins parasols dans votre jardin. Cela me semble important, surtout pendant cet hiver. Je vous invite à passer un bon Noël et je vous souhaite une très bonne année 2026. Et que l'ambiance soit aussi fraternelle et pragmatique que celle qu'on a connue aujourd'hui.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h27.

Mandature 2021-2028

CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ALONSO Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ANFRAY Stéphanie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ARMAND Jean-Luc	(47)	PRG Le Centre Gauche
ARNAUD Nathalie	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
AROSTEGUY Maïder	(64)	Les Républicains
ASTIER Dominique	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BACHÉ Alain	(40)	Communiste, Ecologique, Citoyen
BALLET-BLU Françoise	(86)	Renaissance
BARAT Geneviève	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BAUDE Vital	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BAZUS Julien	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEDU Anne-Laure	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BERGÉ Mathieu	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERET-TERCQ Jean-Marie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BERGERON Thibault	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BEYRIS Maryline	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCHARD Gérard	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BLANCO Jean-François	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
BOEUF Gilles	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BONNEFONT Xavier	(16)	Centre et indépendants
BOUDIÉ Florent	(33)	Renaissance
BOUDINEAU Isabelle	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOULMIER Muriel	(33)	Les Républicains
BOULTAM Yasmina	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOURDIN Katia	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
BOURREL Elodie	(40)	Centre et indépendants
BOUSQUET-PITT Pascale	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BOUTENÈGRE Patrice	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BROUILLE Andréa (Première Vice-Présidente en charge du Développement économique, de l'Innovation et de l'Accompagnement de la RSE des entreprises et de l'International)	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
BUSSIÈRE Sophie	(64)	Ecologiste, solidaire et citoyen
CARUHEL Maud (13ème Vice-Présidente en charge de l'Economie sociale et Solidaire, de l'Insertion, de l'Economie circulaire, des Déchets et de l'Innovation sociale)	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CASSIN Armelle	(79)	Les Républicains
CASTAIGNEDE Fanny	(24)	Communiste, Ecologique, Citoyen
CATHUS Christophe	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

CAVITTE Pascal	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHADOURNE Sandrine	(33)	Rassemblement National
CHARPENEL Frédérique	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
CHARRÉ Emmanuel	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHASSAGNE Christelle	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEMINADE Marie-Line	(17)	UDI et Territoires
CHERET Pierre	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
CHEVALERIAS Thomas	(16)	Les Républicains
CLAVEAU Charline (15ème Vice-Présidente en charge de la Culture, du Patrimoine et des Langues Régionales)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
COLLARD Nathalie	(17)	Rassemblement National
COLOMBIER Caroline	(16)	Rassemblement National
COLOMBIER Jacques	(24)	Rassemblement National
COMBRES Maryse	(47)	Écologiste, solidaire et citoyen
COSTE Pascal	(19)	Les Républicains
COSTES Marie	(47)	Les Républicains
COUSIN Annick	(47)	Rassemblement National
COUTANT Françoise	(16)	Écologiste, solidaire et citoyen
CUVELIER Marie-Laure	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DAMESTOY Didier	(64)	Écologiste, solidaire et citoyen
DARBON Alain	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

DARTIGOLLES Daniel	(17)	Centre et indépendants
---------------------------	------	------------------------

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
DELBOSQ Sébastien	(47)	Rassemblement National
DELIBIT Sandra	(19)	Les Républicains
DELRIEUX Benjamin	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DERVILLE Sandrine (7ème Vice-Présidente en charge des Finances, de l'administration, la modernisation, l'ouverture de l'action régionale)	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DESROSES Karine (3ème Vice-Présidente en charge de la Formation professionnelle, l'apprentissage et l'emploi)	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DEVEZE Christian	(64)	Centre et indépendants
DEWAELE Brigitte - Amandine	(19)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIALLO Karfa	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
DIAZ Edwige	(33)	Rassemblement National
DIONIS DU SÉJOUR Jean	(47)	Centre et indépendants
DUFAY Michel	(40)	Rassemblement National
DUFORESTEL Pascal	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUPRAT Christophe	(33)	Les Républicains
DURRIEU Michel	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
DUTOYA Émilie	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ELOPHE Valéry	(19)	Rassemblement National
EMON Jackie	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

ESPAGNAC Frédérique	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ESTRADE Hélène	(33)	Les Républicains

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
ETCHEÇAHARRETA Bixente	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
EYCHENNE Delphine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
FARRENG Laurence	(64)	Centre et indépendants
FORGENEUF Marilyne	(24)	Ecologiste, solidaire et citoyen
FOULON Yves	(33)	Les Républicains
FRANCESCHINI Sylvie	(40)	Rassemblement National
FREYCHET Albin	(87)	Rassemblement National
GAGNEUR Edwige	(16)	Communiste, Ecologique, Citoyen
GAMACHE Nicolas	(79)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GARRAUD Pauline	(33)	Rassemblement National
GRAVAL Christine	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
GUERIN Guillaume	(87)	Les Républicains
GUERIT Richard	(17)	Rassemblement National
GUIBERT Olivier	(79)	Rassemblement National
GUILLEM Jérôme	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
GUILLEMOTEAU Patrick	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

HAMMERER Véronique	(33)	Renaissance
HAZOUARD Mathieu	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
HÉRAUD Lydia	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
HERNANDEZ Sandrine	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JACQUINET Claire	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JARRY Marie	(79)	Centre et indépendants
JEANSON Françoise (5ème Vice-Présidente en charge de l'Enseignement supérieur et de la recherche)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
JLALJI Brahim	(17)	Communiste, Ecologique, Citoyen
JOINT Frédérique	(64)	Rassemblement National
JOUBERT Florence	(24)	Rassemblement National
JUSTINIEN Rémi (10ème Vice-Président en charge de l'économie de la mer, du tourisme et de l'économie territoriale)	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LA DUNE Catherine (11ème Vice-Présidente en charge du Handicap, de l'Egalité et Lutte contre les discriminations)	(87)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LABAILS Delphine	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LABICHE David	(17)	Les Républicains
LABROUSSE Mathieu	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LACARRERE Florent	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFARGUE Marie-Laure	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAFFORE Sandrine	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

LAFRIQUE Philippe (14 ème Vice-Président en charge du Sport et de la vie associative)	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAGRAVE Renaud (8ème Vice-Président en charge des mobilités)	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAMARA Laurent	(33)	Rassemblement National

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
LANGLADE Colette	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LANZI Nathalie	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LAPOUGE Christelle	(33)	Centre et indépendants
LAPRÉE Véronique	(17)	Les Républicains
LARROUY Isabelle	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
LATUS Marion	(86)	Rassemblement National
LAURENT-GUEGAN Élise	(17)	PRG Le Centre Gauche
LAUSSU Guillaume	(40)	UDI et Territoires
LE CAMUS Pierre	(33)	Rassemblement National
LE YONDRE Nathalie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEBRAUD Virginie	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LEJEUNE Étienne	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
LENOIR Virginie	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MAGNE Marie-Ange	(87)	Renaissance
MARIE-REINE SCIARD Joëlle	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

MARKOWSKY Pascal	(17)	Rassemblement National
MAURIN Baptiste	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MELLIER Frédéric	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen
MESNARD Françoise	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MICHON Marie-Hélène	(23)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
MOLIERAC Guillaume	(47)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
MOTOMAN Laurence	(40)	Ecologiste, solidaire et citoyen
MOTSCH Nathalie	(64)	UDI et Territoires
NAUCHE Philippe (6ème Vice-Président en charge de la santé et de la silver économie)	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
NÉDÉLEC Ronan	(86)	Les Républicains
NEMBRINI Jean-Louis (2ème Vice-Président en charge de l'Orientation, de l'Education et de la Jeunesse)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
OBRADOR Damien	(33)	Rassemblement National
OXIBAR Marc	(64)	Les Républicains
PAGÈS Jean-Louis	(87)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PALUTEAU Bruno	(33)	Rassemblement National
PERREAU Thierry	(86)	Ecologiste, solidaire et citoyen
PEYRAT Jerome	(24)	Renaissance
PINVILLE Martine	(16)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

PLATON Nicolas	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLAZANET Mélanie	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
PLEZ Jean-Philippe	(17)	PRG Le Centre Gauche
PRIOLEAUD Jonathan	(24)	Les Républicains
RAYNAUD Jean-Pierre (12ème Vice-Président en charge de l'agriculture, la transition agroécologique, l'agroalimentaire, la forêt, la mer et la montagne)	(24)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
REQUENNA Pascale	(40)	Centre et indépendants
REYDY Anabelle	(19)	Communiste, Ecologique, Citoyen
RIOU Guillaume (4 ème Vice-Président en charge de la Transition écologique, énergétique et de NéoTerra)	(79)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
RIVIÈRE Yann	(17)	Les Républicains
ROBERT Fabien	(33)	Centre et indépendants
ROUÈDE Laurence (9ème Vice-Présidente en charge du Développement, de l' équité des territoires et des contractualisations)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
ROUSSET Alain (Président)	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SABAROT Henri	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SAINTE-MARIE Andde	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SARGIACOMO Éric	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SEGUINAU Christine	(33)	Ecologiste, solidaire et citoyen
SERRE Françoise	(19)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

SIMONNET Jacqueline	(24)	PRG Le Centre Gauche
SOLA Margarita	(17)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SORE Serge	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
SOULAT Eric	(86)	Rassemblement National
TARIOL Béatrice	(64)	Communiste, Ecologique, Citoyen
TARIS Isabelle	(33)	Communiste, Ecologique, Citoyen

Mandature 2021-2028		
CONSEILLERS REGIONAUX		GROUPES D'ELUS DECLARES
TAUZIN Arnaud	(40)	Les Républicains
TIRANT Benoît	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TRIFILETTI Stephane	(17)	Ecologiste, solidaire et citoyen
TRIOULET Thierry	(33)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
TROUSSELLE Yves	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
UTHURRY Bernard	(64)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VALLOIS-ROUET Laurence	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
VERRIERE Francois	(64)	Rassemblement National
VEYSSIERE Laurence	(33)	Rassemblement National
VINCENT François	(87)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WASZAK Reine-Marie	(86)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés

WEBER Sophie	(40)	Parti Socialiste-Place Publique-Apparentés
WERBROUCK Séverine	(17)	Rassemblement National
WILSIUS Francis	(33)	PRG Le Centre Gauche



Amendement présenté par les élus des groupes :

Centre et Indépendants
Renaissance
UDI et Territoires

CONSEIL RÉGIONAL DU 18 DÉCEMBRE 2025

Amendement à la délibération n° 10 :

Partenariat avec l'Association des Coordonnateurs des groupements de commandes des Établissements publics locaux d'enseignement de Nouvelle-Aquitaine (ACENA)

Il est proposé dans la Convention de partenariat 2026-2028 de compléter l'Article 1^{er}
– Partage des enjeux et objectifs au sein de la partie 3- Marchés alimentaires, par un point comme suit :

- *Déployer un programme intégré de réduction du gaspillage alimentaire dans les lycées publics, adossé aux groupements de commande, comprenant :*
 - *un suivi annuel des volumes gaspillés et la généralisation des diagnostics alimentaires dans les établissements,*
 - *un objectif de diminution progressive du gaspillage alimentaire, cohérent avec la trajectoire régionale engagée depuis 2021,*
 - *la mobilisation d'outils déjà développés par la Région (ingénierie, ressources pédagogiques, formations, accompagnement diététique),*
 - *la valorisation des biodéchets et l'amélioration continue des modalités de don alimentaire.*

Exposé des motifs :

La Région Nouvelle-Aquitaine a engagé depuis 2021 une politique structurée de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les lycées, en cohérence avec les obligations nationales : diagnostics, plans d'action, tri à la source des biodéchets, objectif de réduction de 50 % du gaspillage alimentaire en restauration collective, formation des personnels, interventions en diététique, mobilisation des élèves et mise à disposition d'outils pédagogiques.

Cependant, si cette politique existe, elle ne figure pas dans la convention avec l'ACENA, pourtant centrale dans l'organisation de l'achat public alimentaire et du fonctionnement des restaurants scolaires. Or, inscrire cet objectif au sein du partenariat permettrait :

- d'assurer la continuité et la montée en puissance des actions déjà engagées depuis 2021,
- de systématiser les diagnostics alimentaires et leur généralisation à l'ensemble des établissements,

- d'aligner la commande publique sur l'enjeu d'efficacité et d'exemplarité environnementale,
- d'associer pleinement l'ACENA au pilotage opérationnel de ces démarches.

Cet amendement vise donc à ne plus laisser la lutte contre le gaspillage alimentaire en périphérie, mais à la placer comme un axe structurant du partenariat ACENA-Région, à hauteur de l'enjeu écologique, économique et éducatif qu'elle porte.

Séance plénière des 18 & 19 décembre 2025

Amendement à la délibération n°28

Modification du règlement régional des transports interurbains

présenté par le groupe *écologiste, solidaire & citoyen*

Un abonnement pour les personnes détentrices de la carte solidaire

Amendement

Page 3

Modifier cette phrase :

Enfin D'autre part, dans le cadre du déploiement de la billettique interurbaine Kuba, il est proposé de préciser les canaux de vente digitaux (application sur smartphone ou boutiques web)

et ajouter :

"Enfin, il est proposé d'ouvrir la possibilité d'abonnement hebdomadaire, mensuel ou annuel aux détenteurs-trices de la carte solidaire."

Et modifier le tableau de tarification en annexe 1 en ajoutant cette option

Exposé des motifs :

L'objectif est de proposer aux personnes porteuses de la carte solidaire ou éligibles, de pouvoir, comme les autres publics, accéder à des formules d'abonnement hebdomadaires, mensuelles ou annuelles.

A ce jour, l'achat ne peut se faire qu'à bord du car en présentant sa carte, en réglant 40 centimes à chaque voyage.

Cette mesure permettra, côté pratique, de simplifier le travail des chauffeurs (problèmes de monnaie, temps de vente des billets). D'autre part, les bénéficiaires en emploi pourraient être éligibles à la participation employeur sur leurs trajets, ce que l'achat à l'unité permet difficilement.

Budget primitif - Rapport de présentation / Exercice 2026

Séance plénière des 15 et 16 décembre 2025

Le Budget primitif 2026 repose sur l'hypothèse d'une adoption du Projet de loi de finances 2026 tel que déposé par le Gouvernement, alors même que celui-ci n'est pas encore voté, créant une incertitude majeure sur le cadre réel dans lequel la Région devra évoluer

Par ailleurs, l'introduction du budget fait relativement peu mention de Néo Terra, pourtant feuille de route structurante de la transition régionale, alors que son rôle aurait pu être davantage réaffirmé dans un contexte de priorisation accrue des politiques publiques. Enfin, les recettes attendues du Versement Mobilité Régional et Rural (VMRR), estimées à 62 M€, auraient gagné à être davantage explicitées, notamment quant à leur fléchage, afin de mieux éclairer leur contribution aux équilibres financiers comme aux ambitions en matière de mobilités durables.



1/ Budget régional

Le CESER souligne que la hausse apparente des recettes 2026 masque une dégradation réelle : sans activation des derniers leviers fiscaux, la Région aurait subi une perte nette massive, accentuée par le Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), la suppression de la Dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (DCRTP) et la baisse des dotations. Pour le CESER, cette situation révèle un épuisement des marges de manœuvre et une dépendance croissante à des mécanismes imposés par l'État.

Le CESER critique fortement le DILICO, jugé contraignant, instable et contradictoire avec l'affichage national de dialogue territorial. Il estime que ce mécanisme fragilise durablement les capacités régionales en prélevant des ressources sans garantie de restitution rapide ou totale.

Le CESER alerte également sur la perte de dynamique des recettes, conséquence du PLF 2026 qui transforme des ressources évolutives (TVA) en dotations figées et écrête d'autres recettes. Cette évolution crée un effet ciseau : les dépenses augmentent mécaniquement tandis que les recettes stagnent, ce qui réduit l'autofinancement, la planification et la capacité d'intervention de la Région.

Il dénonce par ailleurs la fin progressive des compensations de l'État, notamment la suppression de la DCRTP et la marginalisation de la Dotation pour transfert de compétences d'exonérations de fiscalité directe locale (DTCE), ce qui laisse la Région absorber seule les effets des réformes nationales alors même que ces dotations avaient été créées pour compenser des pertes de ressources.

S'il reconnaît l'amélioration des ratios financiers (épargne brute, capacité de désendettement), le CESER note qu'elle repose sur un effort important de maîtrise des dépenses, au moment où 93 % du fonctionnement et 90 % de l'investissement sont déjà contraints. Cela limite fortement les marges d'ajustement.

Le CESER observe que la Région engage une réduction volontaire de ses dépenses, en cessant de compenser les retraits de l'État, en modulant les contributions des partenaires et en recentrant les interventions. Mais il insiste sur les effets sociaux et territoriaux possibles, notamment dans la formation professionnelle ou les mobilités.

Sur l'investissement, il constate une baisse des crédits et un recentrage sur les projets déjà engagés et les secteurs prioritaires. Il salue la mobilisation accrue des fonds européens, mais rappelle que cette stratégie traduit surtout une adaptation forcée à un contexte budgétaire dégradé.

Enfin, le CESER insiste sur la rigidité extrême du budget 2026 : la quasi-totalité des crédits est pré-engagée, ce qui contraint la Région à réduire fortement les nouvelles autorisations. Il y voit moins un choix politique qu'une nécessité liée à l'érosion des ressources, au poids du DILICO et au retrait de l'État.

2/ Politiques régionales

PILIER 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE - EMPLOI

Le CESER alerte sur la fragilisation de l'Économie sociale et solidaire (ESS), avec des baisses significatives des crédits d'Autorisation de Programme, d'Autorisation d'Engagement et de Crédits de Paiement, aggravant les difficultés des structures et l'emploi dans le secteur.

Il souligne également les risques liés à la formation professionnelle et à l'apprentissage, affectés par le désengagement de l'État : la baisse des financements entraîne la suppression de 3 500 places de formation continue et la réduction de l'aide à l'apprentissage, ce qui fragilise l'insertion des jeunes et des demandeurs d'emploi. Le CESER comprend la position de la Région de ne pas compenser ces retraits pour préserver l'équilibre budgétaire, tout en demandant une attention particulière aux publics concernés et à la complémentarité des financements

Le CESER encourage la Région à s'appuyer sur les éco-socio-conditionnalités dans ses arbitrages pour l'attribution des aides aux entreprises.

PILIER 2 - JEUNESSE

Les crédits en faveur de la jeunesse sont globalement préservés, mais le CESER souligne la fragilité persistante des jeunes face aux difficultés d'insertion et aux obstacles liés à la formation et au logement. Il s'inquiète de la baisse continue des investissements dans le logement étudiant, très problématique au regard de la crise actuelle. Il invite la Région à renforcer son action pour favoriser l'orientation des jeunes (notamment des jeunes femmes) vers les filières scientifiques et techniques.

PILIER 3 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le CESER comprend que la Région ne pallie plus le désengagement de l'État sur la régénération du réseau ferroviaire. Cependant, il alerte sur les risques pour les petites lignes, essentielles aux territoires peu denses et à l'économie locale, et recommande qu'une exception soit prévue pour les travaux d'urgence, afin d'éviter des fermetures définitives.

Il note également la nouvelle phase de contractualisation avec les territoires, visant un ciblage renforcé sur les zones vulnérables, et souhaite un bilan global pour évaluer l'impact réel des contrats sur le développement territorial.

PILIER 4 - TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Malgré un budget contraint, la Région maintient son engagement dans la transition écologique. Le CESER insiste sur la cohérence entre les choix économiques et les objectifs de Néo Terra, notamment sur la biodiversité, l'eau et l'énergie. Il interroge l'objectif régional en matière de photovoltaïque dans un contexte national de surproduction électrique, recommande de prioriser la sobriété et l'efficacité énergétique, et appelle à un encadrement rigoureux de la méthanisation et des biocarburants afin d'éviter les dérives environnementales.

PILIER 5 - FONDS EUROPEENS

La Région renforce significativement la mobilisation des fonds européens pour éviter les risques de dégageement d'office et soutenir les investissements régionaux. Le CESER salue la performance de la Région dans la clôture des fonds 2014-2020 et encourage la poursuite du leadership régional dans la préparation de la prochaine programmation 2028-2034, en particulier pour défendre le maintien d'une gestion déconcentrée des fonds de cohésion.

I / Les ressources régionales

Une progression faciale des recettes qui masque une dégradation réelle

En apparence, les recettes de la collectivité progressent de 33 M€ en 2026 (hors fonds européens). Cependant, cette évolution positive est trompeuse : elle ne résulte pas d'une amélioration des ressources structurelles à périmètre constant de la Région, mais exclusivement de l'activation des derniers leviers fiscaux encore mobilisables, à savoir l'augmentation du produit des cartes grises (+17,6 M€) et de la VMRR (+62 M€).

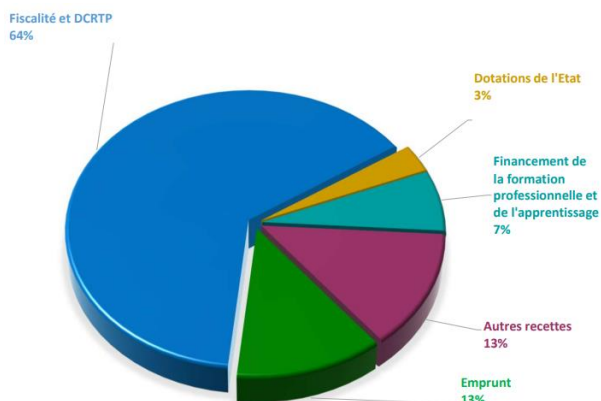
Cette hausse doit en effet être relativisée, car elle intervient dans un contexte de fortes contraintes financières : d'une part, l'inscription en dépenses des 46,6 M€ liés au Dispositif de lissage conjoncturel des recettes fiscales des collectivités (DILICO), et d'autre part la suppression de la DCRTP (-31,8 M€) ainsi qu'une baisse supplémentaire des dotations de l'État (-8,371 M€).

Sans recours à ces hausses fiscales, et toujours hors financements européens, la Région aurait subi une perte nette de recettes de 46,67 M€ par rapport à 2025. Combinée au coût du DILICO, **cette dégradation aurait atteint près de 93,27 M€.**

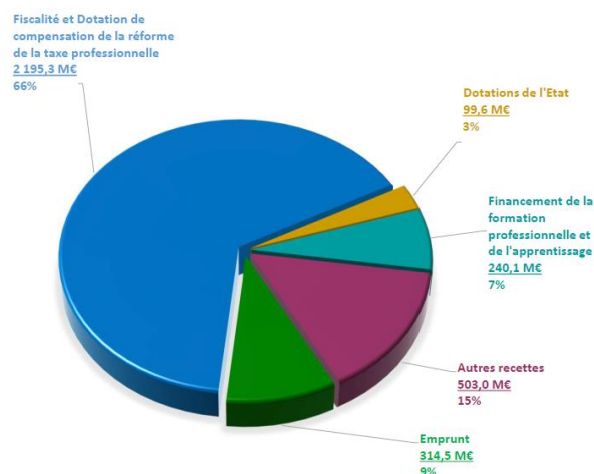
Même après l'activation des leviers fiscaux régionaux, le niveau de recettes réelles en 2026 demeure inférieur à celui de 2025, illustrant l'épuisement progressif des marges de manœuvre. À cela s'ajoute la volonté de restaurer les ratios financiers, qui impose de réduire le volume d'emprunt : 314,48 M€ pour 2026, contre 412,649 M€ en 2025. Cette contraction de l'emprunt se traduit mécaniquement par une moindre capacité d'investissement et réduit encore les possibilités d'action de la Région dans un contexte où ses besoins d'intervention restent pourtant élevés.

	BP 2025 (en M€)	BP 2026 (en M€)	Evolution (M€)
Total Fiscalité et DCRTP	2137,1	2195,3	58,2
<i>Total Fiscalité et DCRTP hors leviers fiscaux régionaux</i>	<i>2137,1</i>	<i>2057,5</i>	<i>-21,4</i>
Financement de la formation professionnelle et de l'apprentissage	236,26	240,104	3,841
Total Dotations de l'Etat	107,95	99,579	-8,371
Total Autres Recettes	445,09	503,051	57,965
<i>Total Autres Recettes hors utilisation accrue Fonds européens</i>	<i>445,09</i>	<i>424,352</i>	<i>-20,734</i>

Budget Primitif 2025



Budget Primitif 2026



(Extraits des rapports du Conseil régional)

Un mécanisme DILICO contraignant et déstabilisant

Ce procédé, issu du PLF2025 révèle une contradiction notable entre les ambitions de dialogue et de décentralisation affichées par l'État et la manière dont il mobilise les finances régionales.

L'État prélève immédiatement des fonds dont rien ne garantit qu'ils seront intégralement reversés, et impose en plus un calendrier de restitution étalé sur plusieurs années. Cette logique fragilise durablement les capacités financières régionales, **qui voient leurs ressources captées puis immobilisées au gré des décisions de l'État.**

Une perte structurelle de dynamique des recettes

Le PLF 2026 vient affaiblir structurellement la dynamique des recettes régionales. En remplaçant **les parts de TVA**, seules ressources aux bases réellement évolutives dont disposaient les Régions depuis la réforme de 2018, par une dotation figée dans le temps, l'État transforme une recette liée à l'activité économique en un montant sans croissance. Parallèlement, le nouveau mécanisme d'écrêtement appliqué aux parts de TVA compensant la disparition de la CVAE réduit leur progression du niveau de l'inflation, voire l'annule lorsque celle-ci rattrape la croissance réelle du PIB. À cela s'ajoute la suppression annoncée d'autres dotations de compensation, qui représenterait plusieurs dizaines de M€ en moins pour les Régions.

L'ensemble de ces mesures provoque un véritable effet ciseau : tandis que les dépenses régionales continuent d'augmenter sous l'effet de l'inflation, de la hausse des coûts des services publics ou des investissements indispensables, les recettes perdent progressivement toute dynamique. En remplaçant des ressources auparavant liées à l'activité économique par des dotations figées (fraction de TVA en DGF), et en limitant la progression d'autres recettes au seul niveau de l'inflation, voire en la neutralisant complètement, l'État retire aux Régions la capacité d'ajuster leurs moyens à l'évolution réelle des besoins du territoire. Cette absence de croissance des ressources fragilise la planification budgétaire, puisque chaque hausse de charge se transforme en contrainte supplémentaire.

La perte de dynamique des recettes majeures réduit fortement la capacité d'anticipation des Régions, car elle les prive de ressources évolutives alors que leurs dépenses continuent d'augmenter. Avec des revenus figés ou plafonnés, il devient impossible de garantir le financement des politiques publiques sur plusieurs années, ce qui complique la planification et fragilise la programmation des investissements. Cette rigidité budgétaire limite également la réactivité face aux imprévus et comprime la marge d'autofinancement, essentielle pour porter des projets structurants. Finalement, l'incertitude et l'absence de croissance des ressources restreignent la capacité des Régions à mener une stratégie stable et à répondre efficacement aux missions qui lui sont confiées.

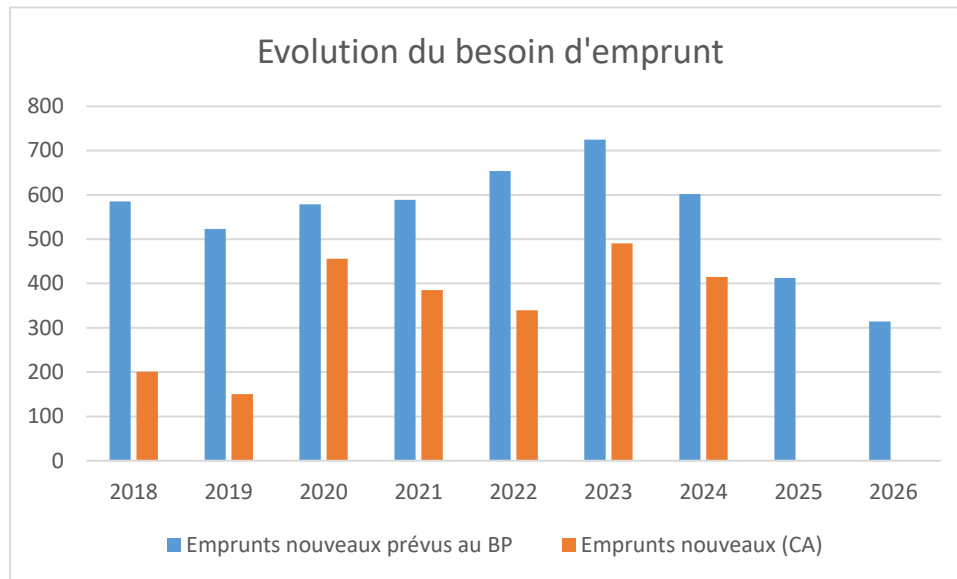
La Région face à la fin des mécanismes compensatoires

Dans le BP 2026, le CESER constate une nouvelle étape du retrait de l'État de ses engagements compensatoires. Après la ponction exceptionnelle opérée en 2025 sur la DCRTP, le PLF 2026 acte la suppression totale de cette dotation pour la Nouvelle-Aquitaine, alors même qu'elle avait été instaurée pour compenser les effets de la réforme de la taxe professionnelle et les pertes de recettes qui en découlaient. Dans le même temps, le PLF 2026 réduit fortement la DTCE, dont la Région ne percevait déjà plus que 4,051 M€ en 2025. La minoration de 58 % prévue rend cette dotation résiduelle quasiment insignifiante, justifiant son inscription à zéro dans le budget primitif.

La disparition concomitante de ces deux ressources illustre un mouvement continu de recentrage de l'État, qui se retire précisément des dispositifs conçus pour compenser les pertes de recettes ou les charges liées aux transferts de compétences, laissant la Région absorber seule ces effets.

L'emprunt

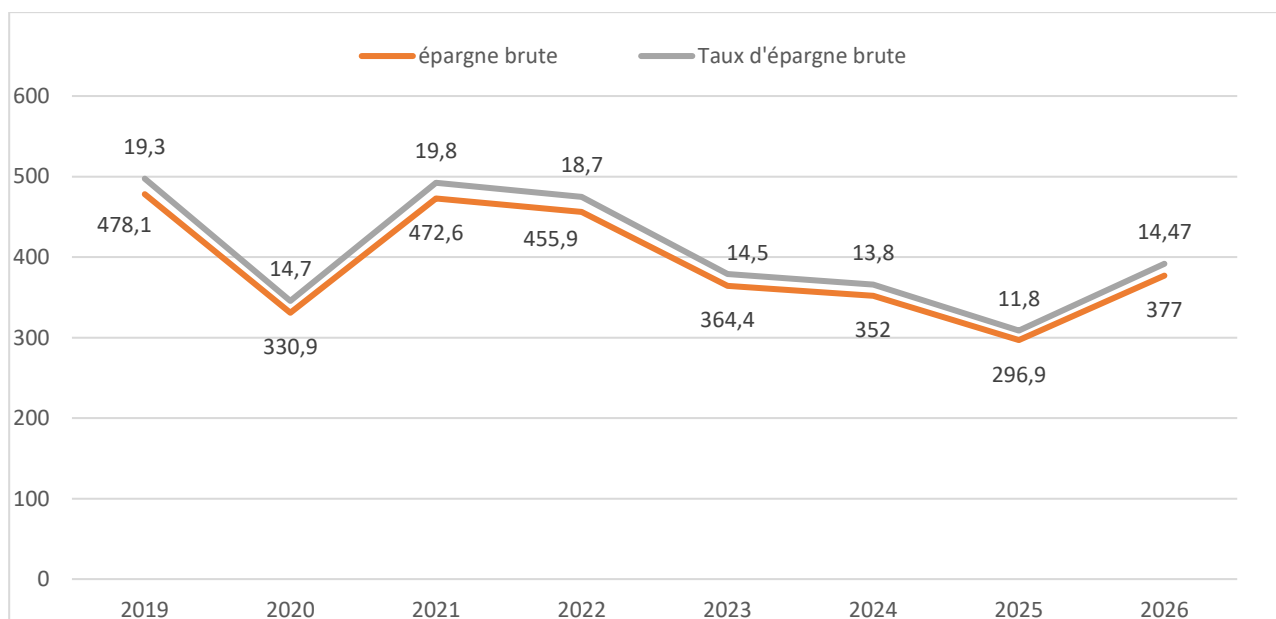
Le besoin d'emprunt affiche une baisse de 98,17 M€ par rapport au BP 2025 et s'élève à 314,48 M€.



L'emprunt et l'épargne brute occupent une place centrale dans l'équilibre financier du Budget primitif 2026. Les données budgétaires montrent en effet une amélioration sensible de la capacité d'autofinancement, avec une épargne brute qui atteint 376,996 M€, soit une progression en ligne avec le redressement annoncé dans les orientations budgétaires.

Cette dynamique s'explique à la fois par la maîtrise des dépenses réelles de fonctionnement, stabilisées à 2,227 Md€, et par la progression mesurée des recettes, notamment fiscales. Le taux d'épargne brute projeté s'établit ainsi à 14,47 %, niveau supérieur aux prévisions précédentes et conforme aux standards de soutenabilité financière.

Ce redressement permet une réduction du recours à l'emprunt, fixé à 314,480 M€ en 2026, contre un niveau plus élevé en 2025, confirmant la trajectoire de rétablissement de l'épargne brute avancée par l'exécutif régional. La Région anticipe par ailleurs une capacité de désendettement repassant sous les 9 ans. Dans un contexte de tensions fiscales liées au DILICO et à la perte de dynamique des dotations, cette amélioration des ratios démontre la volonté de la collectivité de préserver sa marge de manœuvre future tout en maintenant un niveau d'investissement conséquent.



Source CA pour 2019-2024 / BP pour 2025-2026

L'encours de dette continue toutefois de progresser, traduisant un recours encore récurrent à l'endettement, bien que dans des proportions moindres qu'auparavant, dans un contexte où la région cherche à réduire la pression sur la dette à travers une stratégie de diminution significative des autorisations afin d'en atténuer la dynamique à moyen terme.

	Compte Administratif 2024	Compte Administratif estimé 2025	Compte Administratif simulé 2026	Compte Administratif simulé 2027	Compte Administratif simulé 2028	Compte Administratif simulé 2029
Encours de dette	3 340,8	3 440	3 599	3 755	3 886	4 004

II/ Les dépenses régionales

Les dépenses inscrites au Budget primitif 2026 s'inscrivent dans une trajectoire de réduction volontaire qui prolonge l'effort engagé les années précédentes. Le Conseil régional explique cette évolution par un travail conduit « *en finesse secteur par secteur* » et fondé sur quatre axes structurants : ne plus compenser les désengagements de l'État, partager la contrainte avec les partenaires selon leurs capacités, mobiliser pleinement les fonds européens et assumer une révision des niveaux d'intervention de façon juste et différenciée.

Dans un environnement marqué par le doublement du DILICO, l'érosion des dotations et la progression de charges réglementaires, la collectivité ajuste ses modalités d'actions. Les dépenses diminuent ainsi d'environ 11 M€ en fonctionnement et 11 M€ en investissement, mais l'effort réel atteint près de 80 M€ en crédits de paiement après neutralisation des dépenses automatiques et contraintes.

Crédits de paiement	BP 2025	BP+ BS 2025	BP 2026	Ecart / (BP+BS)
Dépenses réelles de fonctionnement	2 220,7 M€	2 238,9 M€	2 228,0 M€	-10,9 M€
dont Fonds européens	27,3 M€	27,3 M€	41,0 M€	13,6 M€
dont DILICO	41,8 M€	26,0 M€	46,6 M€	20,6 M€
dont CNRACL		2,0 M€	12,5 M€	10,5 M€
Dépenses réelles de fonctionnement hors FUE, DILICO et CNRACL	2 151,5 M€	2 183,5 M€	2 127,9 M€	-55,6 M€
Dépenses réelles d'investissement	1 118,4 M€	1 135,3 M€	1 124,5 M€	-10,8 M€
dont Fonds européens	58,5 M€	58,5 M€	79,6 M€	21,1 M€
dont Dette	183,8 M€	183,8 M€	200,8 M€	17,0 M€
dont dépenses SPIIT (remboursées par la SPIIT)	129,5 M€	129,5 M€	104,0 M€	-25,5 M€
Dépenses réelles d'investissement hors FUE, dette et SPIIT	746,7 M€	763,6 M€	740,2 M€	-23,4 M€

La contribution due à la CNRACL poursuit en 2026 sa progression mécanique, sous l'effet cumulé de l'évolution de la masse salariale régionale et de l'augmentation tendancielle du taux de cotisation employeur. Cette charge obligatoire, totalement indépendante des choix de la collectivité, pèse directement sur les dépenses de fonctionnement et contribue à accroître le caractère largement contraint de cette section budgétaire, **déjà estimée à près de 93 % de dépenses incompressibles.**

Une forte baisse des dépenses de fonctionnement (en CP)

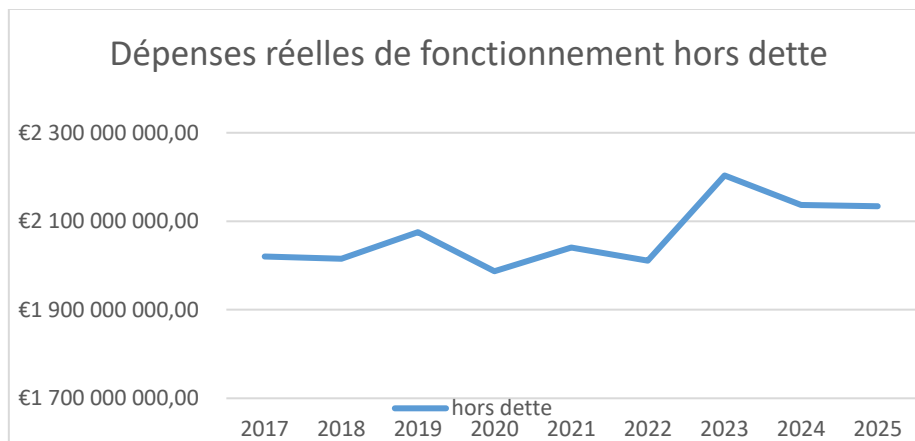
Pour l'année 2026, les dépenses de fonctionnement (hors dette) s'élèvent à 2,23 Mds € contre 2,24 Mds€ en 2025.

Les dépenses de fonctionnement connaissent une baisse significative, estimée à 55,6 M€ en crédits de paiement hors fonds européens et hors effets mécaniques du DILICO. La réduction provient d'abord de la décision de ne plus compenser les désengagements de l'État.

La diminution de 15 M€ de la participation de l'État au Pacte de formation professionnelle se traduit par la suppression d'environ 3 500 places de formation. Les incertitudes concernant la compensation des formations sanitaires et sociales dans le cadre du Ségur, ainsi que la possible division par deux des dotations versées par France Compétences aux CFA, obligent également la Région à revoir son périmètre d'intervention, faute de pouvoir pallier une nouvelle fois le retrait de l'État.

Les efforts de maîtrise portent aussi sur les partenaires régionaux. La Région choisit d'adapter ses contributions à leur situation financière réelle, en tenant compte notamment du niveau de fonds de roulement des lycées et des instituts de formation, afin de privilégier un usage équilibré de leurs réserves. Les agences et satellites de la Région sont également mis à contribution, avec une diminution moyenne d'environ 4 %, et des ajustements plus marqués pour les structures les moins stratégiques ou disposant de marges de manœuvre plus importantes.

Dans le domaine des mobilités, le Conseil régional revoit l'offre de transport en fonction de la fréquentation réelle et des situations de saturation, afin de concentrer les moyens sur les besoins les plus prioritaires. Dans le champ culturel, l'intervention régionale est réorientée vers les acteurs les plus vulnérables.



Des crédits d'investissement en baisse

Les dépenses réelles d'investissement (hors remboursement du capital de la dette) s'élèvent quant à elles à 923,7 M€ contre 938 M€ au BP 2025.

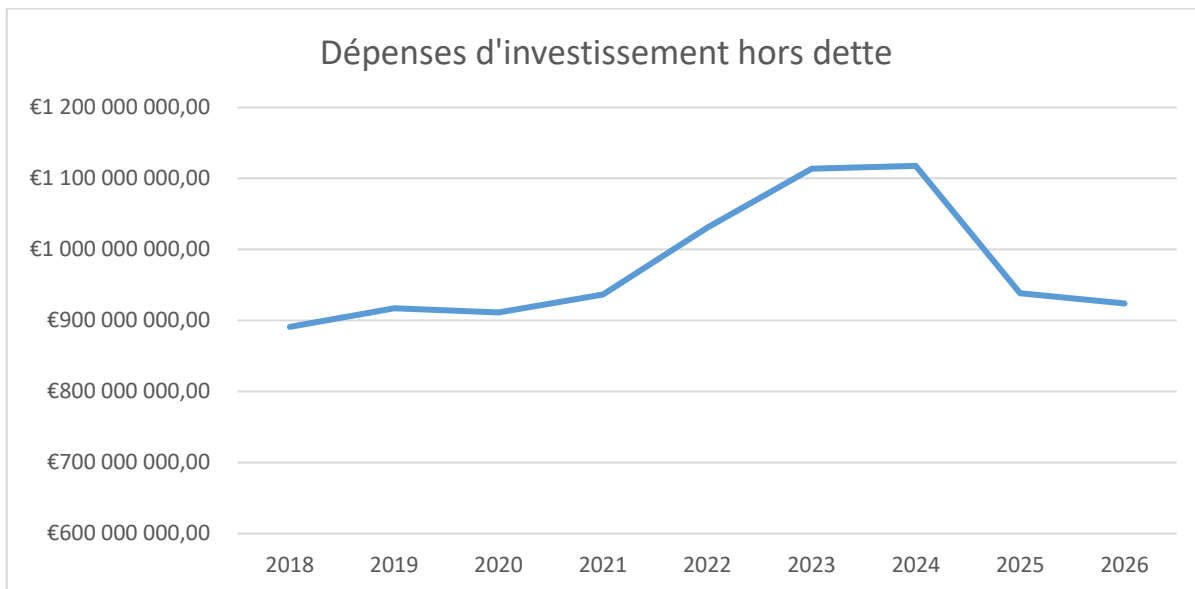
La section d'investissement s'inscrit dans une dynamique comparable de réduction maîtrisée. Les crédits de paiement diminuent de 23,4 M€ hors fonds européens, dette et SPITT, **tandis que près de 90 % des crédits inscrits correspondent à des opérations déjà engagées**, notamment des soldes de subvention ou des travaux pluriannuels en cours de réalisation.

Cela explique que les diminutions portent principalement sur les nouvelles autorisations de programme, qui enregistrent une baisse importante, marquant la volonté de limiter l'ouverture de nouveaux projets dans un contexte financier dégradé.

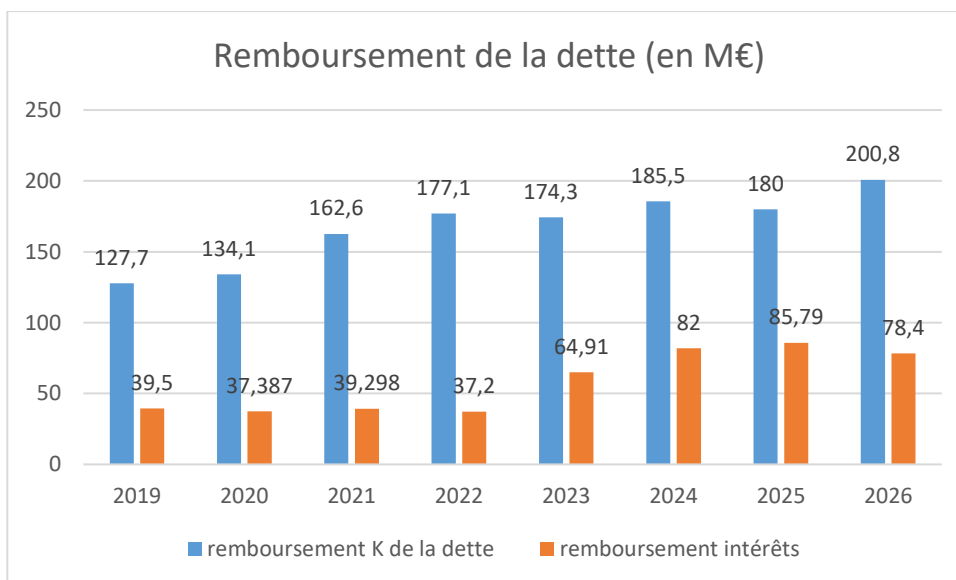
La Région priorise ses investissements, en concentrant d'abord ses moyens sur les lycées. Face aux évolutions démographiques, elle renonce à la construction de nouveaux établissements au profit d'interventions plus ciblées sur les sites existants, et engage une étude pour mieux anticiper ces évolutions, tant dans les lycées que dans l'enseignement supérieur. Dans ce dernier domaine, elle recentre ses financements sur les laboratoires de recherche, jugés plus stratégiques, ce qui conduit à abandonner certaines opérations immobilières.

Sur le ferroviaire, la Région poursuit les projets déjà engagés (matériel roulant, technicentres, modernisations) mais refuse de lancer de nouvelles opérations d'envergure tant que l'État n'assume pas pleinement ses responsabilités de gestionnaire du réseau.

Enfin, l'année 2026 se caractérise par une mobilisation accrue des fonds européens (plus de 240 M€), qui soutiennent les projets économiques, écologiques, agricoles et territoriaux. Cette stratégie permet de maintenir un niveau d'investissement important tout en préservant l'épargne et en limitant le recours à l'emprunt.



La dette et les opérations financières



L'effort global sur les dépenses et la mobilisation des leviers fiscaux permettent une diminution du recours à l'emprunt d'équilibre en 2026. La Région projette ainsi une amélioration de ses principaux ratios financiers. L'épargne brute progresserait pour atteindre 14,7 %, tandis que la capacité de désendettement repasserait sous les 9 ans. L'encours de dette diminuerait à la fin de l'exercice, confirmant la trajectoire de désendettement annoncée lors des orientations budgétaires.

Les opérations financières incluent également les mouvements d'ordre destinés à fiabiliser les comptes, parmi lesquels les régularisations patrimoniales relatives à l'IEP de Bordeaux, à l'IPB-ENSEIRB et l'intégration des CREPS de Poitiers et Talence, qui donnent lieu à une reprise d'amortissement de plus de 40 M€.

III/ L'avenir : évolution des AP et AE

La stratégie régionale met en lumière une situation budgétaire marquée par une forte rigidité, qui limite largement la capacité d'action de la collectivité. La quasi-totalité des crédits de paiement en investissement, à hauteur de 90 %, est déjà engagée dans des projets en cours ou dans des opérations de régularisation, tandis que 93 % des dépenses de fonctionnement relèvent également d'obligations difficiles à réduire. Dans ce contexte, l'effort de maîtrise budgétaire ne peut porter que sur les nouvelles autorisations, seul levier réellement disponible pour ajuster la trajectoire financière.

La stratégie retenue consiste donc à freiner fortement l'ouverture de nouvelles autorisations d'engagement. Hors dépenses liées au transport routier, qui demeurent incontournables en raison du renouvellement prochain des contrats de délégation de service public en Gironde et en Dordogne, les nouvelles **AE** enregistrent une **baisse de près de 99 M€**. Cette orientation traduit une volonté claire de sobriété, mais aussi une nécessité technique : la collectivité se trouve dans un cycle de reconduction contractuelle qui la contraint à préserver des marges pour 2026.

S'agissant de l'investissement, la diminution est encore plus marquée. Après plusieurs années d'importantes ouvertures, les nouvelles autorisations **chutent d'environ 457,1 M€**. Hors transports, la baisse demeure significative, avoisinant les 17 %, soit près de 90 M€. La réduction observée dans le secteur des transports ne témoigne pas d'un désengagement, mais plutôt de la fin de programmes exceptionnels, tels que l'acquisition de matériel roulant, particulièrement coûteux et par nature non récurrents.

Cette inflexion doit néanmoins être appréciée à la lumière des engagements déjà contractés, dont les effets se poursuivront sur plusieurs exercices. La trajectoire de paiement restant fortement contrainte par des décisions antérieures, la collectivité se trouve dans une phase de transition qui combine la fin d'un cycle d'investissements lourds et la nécessité de maîtriser une dépense future déjà largement préengagée. L'orientation actuelle apparaît ainsi moins comme un repli stratégique que comme une adaptation réaliste à un environnement budgétaire resserré, où la marge de pilotage repose essentiellement sur la modération des nouveaux engagements.

Autorisations	BP 2025	BP+ BS 2025	BP 2026	Ecart / BP+BS
Autorisations d'engagement (AE)	1 471,0 M€	1 489,5 M€	1 857,0 M€	367,6 M€
dont transports routiers de voyageurs	298,4 M€	301,9 M€	768,6 M€	466,7 M€
Autorisations d'engagement (AE) hors transports routiers de voyageurs	1 172,7 M€	1 187,6 M€	1 088,5 M€	-99,1 M€
Autorisation de programme (AP)	1 025,2 M€	1 044,1 M€	587,1 M€	-457,1 M€

Lors de l'examen du budget primitif 2025, le CESER avait rappelé les facteurs d'incertitudes et d'inquiétude qui entouraient l'élaboration du budget régional. Force est de constater que ce contexte (tension sur les budgets publics, flou sur le budget de l'État, aggravation du taux de chômage, tensions internationales...) ne s'est guère amélioré et s'est même détérioré du point de vue des perspectives budgétaires, en particulier pour les Régions.

Le CESER appelle l'attention sur le fait que ces mêmes éléments de contexte se répercutent sur les budgets des autres collectivités territoriales, dont certaines en grande difficulté et acculées à des coupes parfois radicales dans leurs dépenses (cf. certains Conseils départementaux dont celui de la Gironde, après celui de la Charente placé sous tutelle du préfet en avril 2025). **Or, les effets combinés de ces arbitrages nationaux et territoriaux ont d'ores et déjà un impact parfois délétère sur toute une partie du tissu économique et social régional, notamment sur celui relevant des domaines de compétences dits « partagés » entre l'État et l'ensemble des collectivités territoriales (ex : culture, sport mais aussi vie associative), avec des conséquences sur l'emploi et des menaces sérieuses sur la pérennité des structures concernées. Le CESER exprime sa plus vive inquiétude dans ce contexte et alerte sur ses effets potentiellement dévastateurs, tant du point de vue économique que social et politique, alors que la période qui s'ouvre (2026/2028) sera marquée par une succession d'élections locales, nationales puis départementales et régionales.**

Le CESER considère que l'annonce par l'actuel Premier ministre d'un projet de réforme territoriale devrait constituer l'occasion d'une remise à plat aussi bien de la répartition des compétences entre l'État et les collectivités territoriales que des ressources fiscales mobilisables, permettant d'assurer à la fois une meilleure lisibilité de l'action publique et des responsabilités respectives, et une plus large autonomie financière pour les collectivités.

PILIER 1 - DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE – EMPLOI

Une politique économique particulièrement impactée par les dernières restrictions budgétaires

L'assemblée socioprofessionnelle réitère ses inquiétudes sur cinq points sur le pilier 1 :

- le risque de fragilisation des territoires et de l'économie régionale,
- le soutien aux entreprises,
- l'évaluation des aides aux entreprises et la compétitivité du territoire
- l'affaiblissement de l'investissement en faveur de l'Économie sociale et solidaire,
- les choix budgétaires comportant des risques pour la formation professionnelle continue.

La Région Nouvelle-Aquitaine connaît des contraintes financières profondément liées à l'instabilité politique et à la conjoncture économique nationales et durables. Dans un contexte de fortes contraintes budgétaires, liées notamment à des réductions de dotations de la part de l'État, la Région mobilise la faible marge de manœuvre fiscale dont elle dispose, à travers la levée du versement mobilité auprès des entreprises du territoire et la tarification de la carte grise, prélevée aux ménages.

Refusant de compenser les désengagements de l'État et contrainte par la réduction des dotations de l'État, la Région fait porter l'effort en crédits de paiement au pilier 1 « Développement économique et emploi » et au pilier 4 « Transition énergétique et écologique ». **Ainsi le pilier 1 baisse de 4,48% en crédits de paiement ; cette baisse spécifique des moyens alloués à la politique économique est à mettre en perspective avec la baisse du budget global, qui représente 1%.**

Face à cette réalité, le CESER encourage à reconsidérer et à limiter la part de risques à prendre dans le cadre des investissements économiques. Le projet Flying Whales illustre précisément la prudence à adopter : il s'agit en effet d'un pari industriel présentant une part de risques non négligeable dans le contexte actuel, qu'il serait opportun de pouvoir réévaluer. Dans cette optique, le CESER incite donc le Conseil régional à solliciter une présentation générale de l'actualité du projet.

Faire des critères d'écosocioconditionnalités un outil structurant des arbitrages financiers

Le CESER insiste sur l'importance que la Région s'appuie effectivement sur les écosocioconditionnalités pour structurer ses arbitrages dans le cadre de l'attribution des aides aux entreprises. Il est en effet nécessaire que ces critères soient appliqués de manière précise pour justifier la sélectivité des projets, en lien avec la vulnérabilité des secteurs d'activité et des territoires. Leur application en amont du projet lors de son instruction doit également être renforcé par un contrôle et un suivi en aval du versement de la subvention.

Des arbitrages impactants et une baisse marquée des crédits pour l'ESS

Le CESER constate que des arbitrages budgétaires ont été opérés en faveur de secteurs considérés comme particulièrement vulnérables. Les crédits de paiement augmentent ainsi pour l'agriculture, passant de 63,102 M€ en 2025 à 69,835 M€ en 2026, et pour la politique culturelle, de 19,796 M€ à 20,470 M€. Les crédits dédiés aux aides à la recherche sont également maintenus.

Le CESER salue la continuité de l'engagement régional en faveur du programme « Usine du Futur », mobilisant aides directes et financements de formations destinées à soutenir la réindustrialisation et le développement de compétences industrielles. Il rappelle cependant que cette action dépasse le champ de compétence du Conseil régional, alors même que le PLF 2025 menace la soutenabilité budgétaire de l'exercice de ses compétences obligatoires.

Concernant l'Économie sociale et solidaire (ESS) voit l'ensemble de ses lignes reculer : les Autorisations de Programme diminuent de 1,650 M€ à 1,000 M€, les Autorisations d'Engagement de 5,043 M€ à 4,623 M€, et les Crédits de Paiement de 5,730 M€ à 5,654 M€. Le CESER souligne que ces réductions interviennent alors que l'écosystème de l'ESS fait déjà face à des restrictions budgétaires généralisées, entraînant des difficultés pour les entreprises du secteur et une fragilisation de l'emploi.

Au sein de ce chapitre budgétaire, le CESER note avec satisfaction la progression sensible des crédits destinés à la coopération dans l'économie sociale et solidaire et de ceux dédiés à l'inclusion. Elle regrette néanmoins l'amputation importante des crédits consacrés à l'innovation sociale (- 54,6 % à 420 k€), en dépit de l'intérêt des expériences accompagnées dans ce cadre.

Un désengagement de l'État aux conséquences majeures pour la formation, l'apprentissage et l'économie régionale

Le CESER alerte sur le désengagement croissant de l'État en matière de formation et d'apprentissage, qui fragilise un budget régional déjà contraint. La baisse de 15 M€ en 2026 puis de 10 M€ en 2027 dans le cadre du Contrat de Formation et de Compétences entraîne en Nouvelle-Aquitaine la suppression de 3 500 places de formation continue pour les demandeurs d'emploi, réduisant d'autant leurs chances d'insertion. À cela s'ajoute la réduction de l'aide à l'apprentissage de 40 à 20 M€, pesant sur les jeunes, les familles et les entreprises.

Le CESER soutient la position de la Région de ne pas compenser ces retraits afin de préserver l'équilibre budgétaire, tout en soulignant les risques pour les publics concernés et pour l'économie régionale. Il rappelle que les financements de l'État doivent rester complémentaires et non se substituer aux actions régionales, et note que 41 M€ de crédits PACTE non consommés ont été restitués en 2024.

Des inquiétudes fortes pour les bénéficiaires et l'efficacité des politiques publiques

La réduction du nombre de places intervient sans critères de sélection clairement affichés ce qui serait pourtant bénéfique à la compréhension des arbitrages effectués. Le CESER demande d'analyser les causes de sous-consommation des fonds, d'ajuster le catalogue en conséquence et de préserver les dispositifs indispensables (lutte contre l'illettrisme, savoirs de base, accompagnement en langues). Il appelle également à renforcer les formations transversales essentielles (permis, CACES, habilitations, compétences numériques), qui facilitent l'insertion professionnelle.

La sollicitation du Compte Personnel de Formation dans des parcours financés par la Région suscite des réserves : le CPF doit rester un outil individuel complémentaire et ne pas transférer la charge financière vers les bénéficiaires. Le CESER s'interroge sur l'absence de concertation préalable et demande que la complémentarité des financements soit strictement garantie.

Des fragilités sectorielles et économiques accrues

Les réductions de crédits impactent aussi les chambres consulaires, la CRESS et les services d'accompagnement aux entreprises, déjà confrontés à des baisses d'effectifs. Le CESER alerte sur les risques de précarisation des emplois et de ralentissement des dynamiques économiques territoriales.

Il demande par ailleurs une clarification rapide des critères de financement de l'apprentissage et interroge la pertinence de former 35 000 personnes dans la filière batterie d'ici 2028, au regard des incertitudes du marché de l'emploi dans ce secteur. Il recommande d'aligner les objectifs sur une analyse fine des besoins réels.

Pour une action régionale plus ciblée, plus souple et plus transparente

Le CESER encourage le développement des aides individuelles à la formation, jugées plus réactives et mieux adaptées à la diversité des situations, notamment lorsque l'offre collective ne répond pas aux besoins. Il appelle enfin à une vigilance sur la pertinence et la qualité des aides régionales, notamment pour les formations internes en entreprise, et à une transparence renforcée dans l'attribution des financements.

PILIER 2 - JEUNESSE

Jeunesse : un budget d'accompagnement des jeunes préservé

Après une baisse sensible en 2025, les crédits dédiés dans ce budget 2026 dédié à l'accompagnement des jeunes sont préservés (13,38 M€ dont 6,2 M€ pour favoriser les initiatives et l'engagement des jeunes, 6,78 M€ pour la mobilité citoyenne et internationale et 396,5 k€ pour l'éducation et la médiation artistique et culturelle, soit + 14 % dans ce dernier cas).

Plus globalement, le CESER encourage le Conseil régional, chef de file pour les politiques jeunesse, à préserver son effort d'intervention en faveur des jeunes dans l'ensemble de ses politiques (dont formation professionnelle et apprentissage), considérant les difficultés de nature diverse auxquelles ces derniers sont confrontés.

Dans ce cadre, et à titre d'exemple, il invite le Conseil régional à une action plus volontariste afin de promouvoir et d'encourager l'orientation vers les carrières scientifiques ou d'ingénieur chez les lycéennes et jeunes étudiantes, en mobilisant Cap Métiers, le réseau NACSTI, les associations d'éducation populaire et le Nouveau festival des lycéens et apprentis.

Logement des jeunes : un budget qui continue de s'éroder

Avec 2,79 M€ de crédits inscrits pour l'année 2026, la politique de logement des jeunes accuse un nouveau coup de frein (- 11,9 % en investissement soit une baisse cumulée de 6 53,6 % en 5 ans, - 9,4 % en fonctionnement, soit une baisse cumulée de 6 28,5 % en 5 ans).

Tout en reconnaissant que l'implication du Conseil régional dans ce domaine dépend des prévisions d'investissement d'autres maîtres d'ouvrage (universités, CROUS, collectivités locales), il considère que ce recul d'investissement constitue un signal très préoccupant au regard des graves difficultés de logement rencontrées par les jeunes, dont les étudiants de l'enseignement supérieur, en région.

De manière plus générale, et au-delà des choix budgétaires opérés par le Conseil régional ; le CESER s'interroge sur les conditions dans lesquelles l'État, mais également les autres partenaires de la collectivité régionale, pourront ou non assumer dans les années à venir leurs engagements contractuels avec la collectivité régionale (CPER, conventions et contrats de partenariat pluriannuels).

PILIER 3 - AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

Le devenir des « petites lignes » ferroviaires en suspens

Le CESER constate un engagement régional toujours significatif sur les transports, avec un maintien global des crédits de paiement inscrits pour 2026. Les investissements connaissent toutefois des évolutions diverses : + 5,8 % sur les investissements d'infrastructures de transport (pilier 3), mais -11,15% sur les investissements au titre du volet « mobilité durable et intelligente » (pilier 4) après toutefois une forte augmentation des crédits en 2025.

Le choix du Conseil régional de ne plus se substituer à l'Etat trouve une illustration emblématique sur le sujet de la régénération du réseau ferré, que des décennies de sous-investissement ont conduit à dégrader fortement. S'il a salué l'engagement régional, déterminant dans le financement des opérations, le CESER a rappelé à plusieurs reprises qu'il s'exerçait hors des compétences obligatoires de la collectivité. Il est pour le CESER de la responsabilité de l'Etat, propriétaire de l'infrastructure, de donner à SNCF Réseau les moyens nécessaires à sa régénération, à sa modernisation et à son développement, et ainsi de pouvoir contribuer plus fortement au report modal et à la décarbonation des mobilités. Des financements massifs sont nécessaires, que le système actuel de financement ne permet pas d'assurer. Les suites que donnera l'Etat à la conférence nationale Ambition France Transports sont donc particulièrement attendues, tant en termes de programmation des investissements que d'identification des ressources pérennes à mobiliser pour assurer la rénovation du réseau, et notamment des lignes de desserte fine des territoires.

Sur le principe, le CESER partage donc la position du Conseil régional sur le sujet, tout en notant malgré tout le maintien de l'engagement régional sur des opérations structurantes comme le projet de Ligne Nouvelle du Sud-Ouest qui, en cohérence, devrait relever de la responsabilité de l'Etat. Le CESER est toutefois très réservée sur la décision de ne plus s'engager sur aucune opération de travaux d'urgence sur le réseau, qui permettent, dans l'attente de travaux plus structurant, d'éviter la fermeture de lignes. Que se passera-t-il si l'Etat n'assume pas ses responsabilités ? Le CESER craint que plusieurs lignes régionales, parmi celles qui irriguent les territoires les moins denses et parfois les moins dynamiques, n'en fassent les frais, au détriment des populations, de la vie économique et sociale locale, des enjeux du report modal... Et une fois fermée, une ligne est difficile à rouvrir, avec des coûts plus importants que ceux qui auraient été exposés pour éviter la fermeture. Sans remettre en cause la position de principe, une exception permettant *a minima* d'éviter la fermeture de lignes serait souhaitable. Dans cette perspective, le CESER propose, afin de ne pas obérer l'avenir, de prévoir dans les nouvelles autorisations de programme les crédits nécessaires à ces travaux d'urgence.

L'avenir de l'économie régional est également déterminé par la capacité de la Région à maintenir les investissements dans des infrastructures de transport indispensables au développement et au rayonnement de certains secteurs économiques du territoire, et notamment les infrastructures ferroviaires. Ainsi, le CESER alerte le Conseil régional, mais aussi l'Etat au premier chef, sur l'importance de soutenir à la fois les lignes locales critiques et les programmes et le tracé de lignes interrégionales, deux échelles complémentaires qui impactent et impacteront structurellement l'écosystème économique régional.

Aménagement du territoire : vers une nouvelle politique contractuelle

Parmi les évolutions des crédits plus spécifiquement dédiés à l'aménagement et au développement des territoires, le CESER retient plus particulièrement, pour 2026 :

- la progression significative des crédits d'investissement inscrits au titre de la politique contractuelle (+ 28,38 %) ;
- la baisse observée sur l'économie territoriale et la politique de retournement (-6,7 % en fonctionnement et -5,15 % en investissement) : le CESER s'interroge sur les causes de cette nouvelle diminution des crédits : résultat des arbitrages budgétaires, inadaptation des dispositifs qui ne trouvent pas totalement leur public... ?

L'année 2026 sera notamment marquée par le lancement d'un nouveau cycle de contractualisation avec les territoires. La stratégie régionale est de poursuivre une coopération de proximité tout en apportant des évolutions marquant une action plus ciblée et différenciante vers les territoires en situation de vulnérabilité socio-économique. Le CESER souhaiterait qu'au-delà des bilans qui seront réalisés pour chacun des 53 contrats, un bilan plus global de la contractualisation avec les territoires soit dressé. Quels effets des contrats en termes de développement territorial ? Dans quelle mesure les contrats déclinent-ils les priorités régionales ou sont-ils le reflet des demandes locales ? Autant de questions sur lesquelles il serait intéressant pour le CESER d'avoir un éclairage au moment d'engager une nouvelle étape de contractualisation.

Plus spécifiquement, le CESER relève de manière positive le soutien, à travers les CADET, de projets de réemploi d'objets et de matériaux inutilisés, liant ainsi démarche industrielle et transition écologique.

Le CESER relève enfin le lancement possible en 2026 d'une nouvelle modification du SRADDET en fonction du vote de différentes propositions de loi. Parmi les sujets potentiellement concernés : la stratégie aéroportuaire régionale, sujet qui invite à la réflexion, notamment en termes de maillage aéroportuaire régional (et national). Le CESER attire toutefois l'attention sur l'impact d'évolutions législatives fréquentes, potentiellement contradictoires (comme sur le Zéro Artificialisation Nette – ZAN), sur la stabilité qui devrait caractériser un document de planification régional, lui-même décliné par les documents infra régionaux, sans même parler du coût (financier, de temps mobilisé par la Région et les acteurs...) que ces modifications induisent.

Culture : un secteur d'intervention relativement épargné dans son ensemble mais des dégâts dans les arbitrages

Dans son ensemble (industries culturelles et culture), le secteur culturel se verrait attribué une enveloppe globale de 75,35 M€ dans ce projet de budget, soit un repli de - 2,3 % en crédits de paiements.

Dans le domaine des industries culturelles, intégrées au pilier du développement économique, la politique en faveur du cinéma et de l'audiovisuel est épargnée et voit son budget progresser, en perspective de la renégociation courant 2026 de la convention avec le Centre National du Cinéma et de l'audiovisuel (CNC) et les partenaires infrarégionaux (10,06 M€ soit + 12,6 % par rapport à l'exercice 2025¹. Tous les autres domaines d'intervention enregistrent une baisse de leurs crédits de paiements (de l'ordre de - 3 % pour les musiques actuelles et le livre, de - 8,6 % pour l'agence ALCA et de - 10,3 % pour le service télévisuel régional). Les domaines de la politique culturelle régionale relevant de compétence régionale connaissent aussi une évolution contrastée, avec une hausse des crédits dédiés à l'inventaire du patrimoine culturel (423,49 k€, soit + 54,7 %) et une baisse des crédits consacrés aux langues et cultures régionales (- 10 % à 2,46 M€).

Dans les autres champs de la politique culturelle, la politique de restauration des monuments historiques sort bénéficiaire des arbitrages budgétaires (5,22 M€, soit + 14,8 %), de même que le soutien aux manifestations culturelles, dont le règlement d'intervention sera révisé en 2026 (6,13 M€, soit + 4,2 %), la formation-enseignement supérieur (+1,5 %, à 2,8 M€) et le soutien aux arts plastiques et visuels (2,185 M€, soit + 10,1 %). Les autres domaines d'intervention subissent des baisses plus ou moins conséquentes de leur budget : le soutien aux projets structurants d'équipement culturel tels que les musées (- 12,2 %, 2,785 M€), l'aide aux équipements culturels – médiathèques, cinémas, salles de spectacle (- 23,1 %, 2,9 M€) fait les frais d'un recentrage vers les contrats de développement et de transition et vers les territoires dits « à enjeux », le soutien aux équipes artistiques est de même amputé (3,95 M€, soit - 9,6 %) et dans une moindre mesure celui aux lieux de diffusion (8,69 M€, - 1,5 %).

Le soutien aux agences et autres organismes associés n'échappe pas à ces arbitrages, avec là encore des distorsions selon les structures concernées : si les FRAC et le centre Mauriac de Malagar sont relativement épargnés, l'OARA enregistre une baisse de -12,3 % (3,15 M€).

Quant à l'agence A', la baisse en cours d'exercice de 150 k€ sur l'année 2025, qui devait être reconduite en 2026 (soit - 300 k€ au total) est encore plus drastique qu'annoncée puisqu'elle atteint - 524 740 € par rapport au budget primitif 2025, soit une baisse de - 89,1 %.

Autrement dit, un tel niveau de désengagement de la collectivité régionale sonne comme une liquidation sans appel de cette structure sans autre indication quant à l'avenir des missions qui lui étaient jusqu'alors dévolues en matière d'observation du fait culturel en région ou d'animation du dialogue social (COREPS).

Le CESER déplore cette décision. Il appelle le Conseil régional à préciser la manière dont il entend maintenir ces missions et à accompagner le reclassement des personnels, déjà durement affectés par cette situation en 2025 (licenciements, départ du directeur, souffrance et anxiété des personnels restant en poste).

Compte-tenu des risques d'effet « domino » des arbitrages budgétaires des pouvoirs publics dans ce domaine et des conséquences prévisibles en cascade sur l'emploi culturel et la pérennité du tissu associatif culturel, le CESER demande au Conseil régional d'initier un dialogue avec l'État et les collectivités en région, qui pourrait prendre la forme d'une « conférence des financeurs de la culture », à l'instar de ce qui existe dans le domaine du sport.

Sport : un recentrage qui pénalise en partie l'accès au sport pour tous et toutes

Le projet de budget primitif 2026 en faveur du sport affiche une progression en crédits de paiement de + 4,4 % en comparaison de l'exercice 2025. Toutefois, cette progression du budget global masque un net recentrage de l'intervention régionale sur ses compétences clés, notamment par sa politique d'investissement.

Ainsi, les crédits d'investissement dédiés aux Centres de Ressources, d'Expertise et de Performance Sportives (CREPS) sont quasiment doublés (+96,1 % à 3,545 M€) et ceux liés aux installations sportives des lycées et CFA affichent également une progression notable (+ 15,9 % à 5,45 M€). L'appui aux têtes de réseau du mouvement sportif sort également indemne (+ 6,5 % à 2,4 M€, en hausse sur les crédits de fonctionnement mais en baisse en investissement).

¹ « Exercice » étant entendu ici en intégrant les inscriptions du budget primitif 2025, du budget supplémentaire, de la décision modificative et d'éventuels virements de crédits.

Les autres axes de la politique sportive régionale font les frais des arbitrages, avec des baisses parfois conséquentes des crédits inscrits : - 69,5 % sur le soutien aux pratiques du sport pour tous (99 k€), - 26,6 % pour le sport santé (- 40,5 % sur les crédits de fonctionnement à 362,5 k€ mais en hausse en investissement de + 66,8 % à 150 k€), baisse sur les autres aides aux équipements sportifs, aux structures du mouvement sportif et au sport de haut niveau.

Dans le prolongement de son rapport² récemment adopté, le CESER invite le Conseil régional :

- à faciliter l'accès des installations sportives des lycées aux associations et clubs sportifs des territoires concernés ;
- à renforcer ses partenariats (DRAJES, ARS, collectivités) pour maintenir un effort soutenu d'accès à l'activité physique et sportive pour celles et ceux qui en sont éloignés ou empêchés, considérant les enjeux sanitaires de prévention des maladies chroniques et de déploiement de l'approche « Une seule santé », qui participe de la feuille de route Néo Terra 2.

Santé : une baisse en partie compensée par l'accroissement des investissements dans les instituts de formation

Les crédits de paiement inscrits dans ce budget primitif affichent une baisse globale de - 2,7 %, essentiellement due à la diminution des crédits de fonctionnement (- 3,6 %), concernant le fonctionnement des instituts de formation sanitaire et des bourses aux étudiants. Cette baisse est en partie compensée par une augmentation des crédits d'investissement (construction et équipement des instituts) et dans une moindre mesure des crédits de fonctionnement des instituts de formation sociale.

Considérant les besoins dans les métiers concernés et les difficultés des jeunes en formation, le CESER appelle le Conseil régional à éviter autant que possible les économies sur les bourses destinées aux étudiants des instituts de formation sanitaire et sociale (- 1 M€ en 2026).

Dans le même sens, le CESER appelle le Conseil régional à la vigilance sur l'importance d'un maintien des crédits destinés aux instituts de formation aux carrières sanitaires, en dépit des incertitudes concernant le maintien par l'État des concours relevant du Ségur de la santé.

De la même façon, au vu des problèmes rencontrés pour maintenir une présence médicale dans nombre de territoires, il invite le Conseil régional à préserver ses capacités d'intervention pour la création de maisons de santé (baisse de crédits de - 11,7 % à 1,5 M€ en 2026).

Vie associative et solidarité : un décrochage de la politique structurelle de soutien à la vie associative ?

Les crédits de paiement en faveur de la vie associative et de la solidarité plongent avec un recul global de - 10,6 % (2,7 M€ inscrits, soit - 445 k€ par rapport à 2025). Dans le projet de budget 2026, cette baisse affecte essentiellement les crédits destinés à l'emploi associatif (- 20,8 % à 560 k€, - 74,5 % en 5 ans), au développement de la vie associative (- 13,8 % à 1,4 M€ mais - 6,5 % sur 5 ans) et, en des termes moins prononcés, ceux destinés à la solidarité et à la politique d'égalité (- 3,8 % à 1,7 M€).

Même si une part essentielle des aides régionales aux associations transite par d'autres politiques thématiques (formation, culture, sport, économie sociale et solidaire...), la réduction continue des aides structurelles au secteur associatif inquiète profondément le CESER, notamment dès lors que des arbitrages comparables pourront vraisemblablement être pris par l'État (par exemple, quid pour le FDVA ?) et les autres échelons de collectivités. En effet, le soutien à la vie associative ne constitue pas un segment clairement identifié de compétences, ni même comme domaine de compétences partagées, entre l'État et les collectivités. Dès lors, le risque de désengagement est non négligeable dans le contexte budgétaire ambiant, alors même que la part des subventions n'a cessé de chuter dans la structure des recettes des associations. Cette évolution dans la nature des aides publiques, conjuguée à celle des critères d'éligibilité ou d'intervention (ex : de mutualisation ou d'organisation en réseaux) génère, sous couvert de contraintes budgétaires, des risques accrus de fragilisation qui fait peser une lourde menace en termes de tensions sociales et pour le fonctionnement de notre démocratie.

² « Faire équipe : pour réussir un égal accès aux pratiques d'activités physiques ou sportives en Nouvelle-Aquitaine », CESER Nouvelle-Aquitaine, juin 2025.

PILIER 4 - TRANSITION ÉNERGETIQUE ET ÉCOLOGIQUE

Un budget contraint qui doit mettre les enjeux environnementaux au cœur des arbitrages

Le CESER a bien conscience du contexte budgétaire dans lequel s'inscrit ce budget primitif 2026, et **salue la permanence de l'engagement de la Région en matière de transition énergétique et écologique** (pilier 4). Il soutient ainsi le positionnement régional en faveur de la souveraineté industrielle, agricole et énergétique, notamment pour ce qui concerne le soutien à la recherche et l'innovation pour décarboner nos productions, l'enjeu d'économie des ressources et de réduction des déchets, tout comme la volonté poursuivie de favoriser l'économie circulaire et la coopération économique pour « *rendre des process plus sobres et renforcer la résilience économique des territoires* ».

Si une partie de cette orientation s'inscrit dans les actions identifiées au sein du Pilier 4, le CESER attire l'attention du Conseil régional sur l'enjeu de cohérence et de sens du soutien aux projets économiques accompagnés dans le cadre du pilier 1 « développement économique et emploi ». En effet, **dans un contexte de budget contraint et de nécessité d'arbitrage, la transition écologique doit être un des points essentiels à considérer, s'inscrivant dans les objectifs inscrits dans la feuille de route Néo Terra.**

Dans le même sens, une meilleure visibilité des axes portés par la feuille de route Néo Terra dans les choix opérés à l'occasion du budget primitif permettrait de favoriser la lisibilité des axes d'actions prioritaires et la façon dont ils servent de base aux arbitrages budgétaires, rendus d'autant plus contraints pour 2026.

Biodiversité, PNR et Natura 2000

Le CESER se félicite du soutien constant de la Région au label « Parc naturel régional ». Elle appelle cependant à ce que la présence d'activités agricoles soit conditionnée au respect de la biodiversité.

Eau – littoral

Le CESER a bien conscience du désengagement de l'Etat en matière environnementale et le regrette profondément. Si la Région Nouvelle-Aquitaine ne peut venir compenser ce recul, le CESER se demande si le désengagement régional auprès du conservatoire du littoral est un choix judicieux, en ce qu'il pourrait **fragiliser la continuité écologique sur le sujet particulièrement sensible de l'eau.** Par ailleurs, s'il est fait mention dans le projet de BP des enjeux autour de la qualité de l'eau, le CESER estime que **le concept de « sobriété » de l'eau devrait également figurer parmi les points prioritaires, notamment dans la dimension de disponibilité de la ressource qui est aujourd'hui un enjeu central.**

Transition énergétique et adaptation aux changements climatiques

- Accompagnement des territoires dans la transition énergétique : **le CESER tient à mettre en perspective les objectifs affichés dans le cadre du SRADDET avec la réalité de la production d'énergie photovoltaïque et les orientations prises dans le cadre de ce BP.** En effet, l'actualité récente d'un [rapport](#) publié par le Réseau de transport et d'électricité (RTE) indiquant une situation de surproduction électrique notamment liée aux énergies renouvelables interroge : sachant que la Nouvelle-Aquitaine est le premier producteur photovoltaïque, plutôt que de rechercher de nouvelles zones pouvant accueillir des projets, **ne convient-il pas de réinterroger l'objectif de production figurant dans le SRADDET, puisque nous produisons aujourd'hui suffisamment d'électricité ?** Par ailleurs, ne serait-il pas plus cohérent de finaliser la saturation des zones artificialisées avant de rechercher de nouvelles zones où implanter ces projets (aucune mention n'est faite du taux déjà atteint en la matière dans le rapport de la DREAL) ?
- Efficacité énergétique : compte tenu de ce contexte de surproduction, le CESER propose également que la Région soutienne plus spécifiquement l'électrification des procédés au sein des entreprises afin d'accélérer la décarbonation du secteur tout en utilisant le surplus disponible de production électrique.
- Energies renouvelables matures : le CESER soutient le positionnement de la Région dans l'objectif qu'elle s'est fixé d'atteindre 50% d'énergies renouvelables dans la consommation totale d'énergie en Nouvelle-Aquitaine en 2030. Elle s'interroge cependant sur la trajectoire prise sur la méthanisation. En effet, le CESER attire la vigilance du Conseil régional en la matière, afin que **le soutien aux projets de méthanisation soit encadré pour ne pas faire passer les perspectives économiques au-dessus des enjeux environnementaux. Une attention particulière doit être portée sur la qualité des intrants et la destination des digestats. La méthanisation doit se limiter à la valorisation de déchets, et ne doit ainsi recourir à une culture dédiée que de façon très modérée.** De même, en ce qui concerne les ambitions affichées sur les biocarburants, le CESER s'interroge sur un risque de surexploitation « énergétique » de la biomasse et attire l'attention du Conseil régional sur le sujet des conflits d'usages et

la nécessité de ne pas utiliser la biomasse primaire. Dans un contexte budgétaire très contraint, et face à une problématique croissante de disponibilité de la ressource, le CESER remet donc en cause le choix de la Région de soutenir le développement des biocarburants issus de biomasse.

PILIER 5 - Fonds Européens

Le CESER salue le fait que le budget primitif 2026 de la Région prenne explicitement en compte la nécessité d'accélérer la programmation des fonds européens, en particulier du programme FEDER-FSE+ 2021-2027, afin d'éviter tout risque de dégage­ment d'office en 2026 et 2027. Cette orientation budgétaire, qui se traduit notamment par une augmentation significative des crédits de paiement inscrits au pilier consacré à la gestion des fonds européens, va dans le sens des préoccupations déjà exprimées par le CESER quant à la pleine mobilisation des enveloppes allouées au territoire régional.

Pour le CESER, les tensions constatées sur le rythme de programmation de la période 2021-2027 doivent être replacées dans leur contexte. Le CESER a déjà largement rappelé, dans son expression sur l'avenir de la politique de cohésion, les effets du chevauchement entre la clôture des programmes 2014-2020 et le démarrage de 2021-2027, aggravés par la crise sanitaire et par la mise en œuvre du plan de relance européen, dont la Région a été un acteur central³. Dans ce cadre, la mobilisation des services régionaux sur la gestion des dispositifs exceptionnels de relance a mécaniquement pesé sur les capacités d'instruction et de suivi des nouveaux programmes structurels.

Le CESER tient, à cet égard, à saluer la performance de la Région Nouvelle-Aquitaine qui a su éviter le dégage­ment d'office sur les fonds 2014-2020, comme en témoignent les bons résultats de consommation et de certification présentés, ainsi que les travaux de clôture engagés. Cette trajectoire positive a été reconnue par le CESER européenne lors de la réunion du comité de suivi des fonds européens des 7 et 8 octobre 2025, ce qui conforte la crédibilité de la Région en tant qu'autorité de gestion et son rôle de chef de file des politiques européennes sur le territoire.

Dans la perspective de la future programmation 2028-2034, le CESER encourage la Région à poursuivre et renforcer son leadership au sein des forums européens rassemblant les régions, afin de s'opposer à toute renationalisation des fonds structurels⁴. Le maintien d'une gestion déconcentrée des fonds de cohésion est une condition essentielle pour que ces financements demeurent un levier au service de politiques régionales structurantes, en particulier dans un contexte de fortes contraintes budgétaires et d'efforts financiers accrus demandés aux collectivités.



³ Expression du CESER Nouvelle-Aquitaine sur le futur de la Politique de cohésion de l'Union européenne post 2027, séance plénière du 11 mars 2025.

⁴ La Nouvelle-Aquitaine et la région Emilie-Romagne (Italie) sont à la tête d'un réseau de 144 régions de 17 Etats membres Coalition EUregions4cohesion qui se sont mobilisées pour défendre la politique de cohésion européenne.

Taris des certificats d'immatriculation de véhicules (« cartes grises ») au 1^{er} mars 2026

Le CESER prend acte de ces informations.



Proposition de la commission A « Finances régionales »
Président : Louis BORDONNEAU ; Rapporteuse : Claude BILLEROT

Avec les contributions des commissions :

1 - « Éducation, Formation et Emploi »

Président : Jean-François BOURDONCLE ; Secrétaire : Michèle PRÉVOT

2 - « Développement des territoires et Mobilité »

Présidente : Isabelle LOULMET ; Rapporteur : Benoît BELGY

3 - « Environnement »

Président : Hervé PINEAUD ; Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ

4 - « Économie »

Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

5 - « Vie sociale, Culture et Citoyenneté »

Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY

C - « Coopérations interrégionales, transfrontalières et internationales, Europe »

Présidente : Rita SILVA VARISCO ; Rapporteuse : Brigitte LAVIGNE



Vote sur l'avis du CESER
« Budget primitif – Rapport de présentation / Exercice 2026 »

151 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Programme prévisionnel des investissements 2022 - 2028 – Actualisation n° 1

Séance plénière des 15 et 16 décembre 2025

Le CESER salue le maintien des budgets dédiés à la mise en œuvre du PPI, garantissant ainsi la continuité des opérations dans les lycées. Il estime par ailleurs que la réallocation de 72 M€ vers les opérations courantes peut contribuer à répondre à des besoins spécifiques au sein des établissements. Le CESER appelle donc à poursuivre une gestion budgétaire proactive et agile, capable d'anticiper et d'absorber les fluctuations économiques, tout en maintenant la souplesse du PPI.

Le CESER reconnaît que la baisse démographique prévue dans les dix prochaines années peut susciter des hésitations quant aux investissements dans les lycées. Toutefois, il estime que la diminution annoncée de 68 500 élèves dans le second degré en Nouvelle-Aquitaine ne doit pas conduire à réduire ces investissements. Au contraire, cette évolution offre l'occasion d'engager une démarche qualitative et prospective visant à transformer les lycées en établissements polyvalents, ouverts et intégrés à leur territoire.

Le CESER recommande de renforcer une communication proactive, pédagogique et concrète sur les investissements régionaux dans les lycées, en allant au-delà du simple affichage. Cette démarche pourrait associer plus étroitement les parents d'élèves, les personnels et leurs représentants, les conseils de la vie lycéenne et les membres des conseils d'administration, avant, pendant et après les travaux, notamment par des réunions d'information, des visites de chantiers et des invitations aux inaugurations ou aux visites une fois les opérations achevées.

Le CESER réaffirme sa recommandation de distinguer explicitement, au sein du budget des établissements, la part consacrée à l'énergie dans le budget global. Une telle séparation en plus d'une responsabilisation directe des établissements, renforcerait la transparence et permettrait d'analyser plus finement la faisabilité d'une mutualisation régionale des coûts énergétiques, en tenant compte de la diversité des sources et des niveaux de consommation. Il convient d'intégrer systématiquement la question du confort d'été, en anticipant les travaux d'isolation nécessaires, et en garantissant la disponibilité, la maintenance et le bon fonctionnement des équipements thermiques de base (volets, stores, rideaux).

Le maintien des budgets dédiés au PPI assure la continuité des opérations dans les lycées, ce qui est essentiel dans un contexte budgétaire incertain. La réallocation de 72 M€ vers les opérations courantes est perçue comme une réponse pragmatique aux besoins spécifiques et urgents des établissements, permettant plus de souplesse et de réactivité face aux imprévus. Les débats ont souligné l'importance d'une gestion budgétaire proactive et agile, capable d'anticiper les fluctuations économiques et d'ajuster les priorités sans remettre en cause la trajectoire globale du PPI, tout en garantissant la transparence et l'efficacité de l'action régionale.

La baisse démographique attendue dans les dix prochaines années pourrait inciter à freiner les investissements dans les lycées, mais le CESER estime qu'une telle diminution – annoncée à 68 500 élèves dans le second degré (collèges et lycées) en Nouvelle-Aquitaine (INSEE, prévisions 2nd degrés 2024-2034) – ne doit pas justifier une réduction des moyens. Par ailleurs, **le CESER relativise l'argument démographique**. Il rappelle que des suppressions de postes d'enseignants et d'enseignantes ont déjà été décidées par le passé, y compris dans des périodes marquées par une hausse des effectifs. Dès lors, plutôt que de fonder les choix d'investissement uniquement sur les projections démographiques, le CESER considère qu'une éventuelle baisse du nombre d'élèves par classe peut aussi constituer une opportunité : celle de réduire les effectifs par classe et d'améliorer, à terme, les conditions d'enseignement et la qualité de vie au travail pour l'ensemble des acteurs. Repenser les lycées de demain pourrait être l'occasion de positionner les établissements scolaires en véritables pôles de services et de cohésion sociale, ouverts à la formation, à l'accueil d'événements culturels ou associatifs, et à l'innovation pédagogique. Cette approche permettrait d'optimiser l'utilisation du patrimoine public, de renforcer l'ancrage territorial des lycées et de mieux répondre aux enjeux d'équité, de dynamisme local et d'adaptation aux besoins futurs.

Le CESER constate que la communication actuelle sur les investissements régionaux dans les lycées reste insuffisante, ce qui alimente un déficit de compréhension et de reconnaissance de l'action publique, tant chez les parents d'élèves que chez les usagers. Ce manque de visibilité et d'implication favorise la défiance et l'éloignement des citoyens vis-à-vis des politiques régionales, alors même que des efforts financiers importants sont consentis pour moderniser et sécuriser les établissements.

Pour y remédier, le CESER recommande de mettre en place une communication proactive, pédagogique et concrète, en plus de l'affichage institutionnel. Il s'agit d'associer étroitement les parents d'élèves, les représentants et représentantes des usagers et des personnels, les conseils de la vie lycéenne et les membres des conseils d'administration à toutes les étapes des projets, par le biais de réunions d'information, de visites de chantiers et d'invitations aux inaugurations ou aux visites après travaux. Cette démarche vise à renforcer la transparence, à valoriser l'action régionale et à maintenir la confiance des usagers dans la gestion des lycées.

La DGF varie selon les réserves, ce qui crée des écarts, alors même que la consommation énergétique devient un enjeu stratégique. **Le CESER réitère à cet effet d'isoler clairement la part énergie dans le budget des établissements** : une ligne budgétaire dédiée renforcerait transparence et responsabilisation, tout en permettant d'évaluer objectivement une éventuelle mutualisation régionale des coûts selon les sources d'énergie et les profils de consommation. Cette distinction offrirait aussi une lecture fine des leviers d'action pour cibler les investissements d'efficacité énergétique.

Le confort d'été apparaît également comme un sujet critique, avec des températures extrêmes dans les lycées et une réglementation qui reste à adapter à la réalité climatique. Intégrer systématiquement cette dimension dans les rénovations et constructions permet d'anticiper l'adaptation thermique des bâtiments. Avant d'envisager la généralisation, dans les lycées, d'aménagements plus élaborés visant à limiter l'impact des fortes chaleurs (murs végétalisés ou protections solaires par exemple), il est indispensable d'assurer la maintenance des équipements de base (volets, stores, rideaux) pour garantir un niveau minimal de confort et limiter les effets des fortes chaleurs tout en responsabilisant les établissements. Cette approche améliore directement les conditions d'apprentissage et la santé des usagers, tout en s'inscrivant dans les objectifs de performance énergétique.



Proposition de la commission 1 « Éducation, Formation et Emploi »
Président : Jean-François BOURDONCLE, Rapporteuse : Sylvie MACHETEAU



Vote sur l'avis du CESER
« Programme prévisionnel des investissements 2022-2028
Actualisation n° 1 »

152 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2027 : communication du bilan de la 7^{ème} année de déploiement du plan d'actions (année 2024)

Séance plénière du 16 décembre 2025

Le CESER salue les avancées constatées dans la mise en œuvre du Plan d'actions Réaliser l'égalité en 2024, dans ses trois volets relatifs à sa politique de gestion interne, de déploiement dans les politiques sectorielles et d'actions partenariales. Il appelle néanmoins l'attention du Conseil régional sur l'aggravation des tendances en matière de violences sexistes et sexuelles et de discriminations. Il encourage le Conseil régional à consolider son travail dans les différents registres de ce Plan d'actions et dans ses initiatives (dont mise en place du « congé menstruel ».

L'examen de ce bilan annuel de mise en œuvre du Plan d'Actions « Réaliser l'Égalité » en Nouvelle-Aquitaine est l'occasion pour le CESER de saluer les progrès accomplis par la collectivité sous la coordination du service « EVAS » (égalité, vie associative, solidarités) aussi bien en interne (dans sa politique en matière de sensibilisation ou de mobilisation de ses agents, de ressources humaines et dans sa démarche d'imprégnation dans les politiques sectorielles), qu'en partenariat avec l'écosystème des acteurs concernés, institutionnels et associatifs,

La démarche mise en œuvre par le Conseil régional, notamment depuis la signature de la Charte européenne pour l'égalité des femmes et des hommes dans la vie locale en 2017, demande à être encouragée mais aussi intensifiée et élargie car le constat plus général, étayé par de nombreux travaux, atteste de la persistance voire d'une aggravation de la situation.

Ainsi, les violences sexuelles, physiques mais aussi verbales et psychologiques entre les hommes et les femmes, ou encore les faits de viols et de harcèlement sexuel, ont tendance à augmenter dans notre région, très majoritairement à l'encontre des femmes, comme en témoignent les derniers résultats livrés par l'Observatoire régional des violences sexistes et sexuelles¹. Cette tendance s'alimente de la montée d'une forme d'idéologie viriliste et de discours masculinistes, assez largement véhiculés par les réseaux sociaux (ex : Tik Tok, Instagram, X...) sur fond de thèses sexistes, complotistes et réactionnaires, qui influencent une part croissante de la population des jeunes hommes.

Les actes de racisme, d'antisémitisme et xénophobes ont également tendance à progresser² et il en va de même en matière de discriminations, notamment dans l'accès à l'emploi ou dans le déroulement de carrière (selon l'origine réelle ou supposée, selon l'âge ou selon l'orientation sexuelle)³, ce constat étant encore aggravé pour les femmes et les personnes atteintes d'un handicap, certaines personnes subissant diverses formes cumulées de discriminations.

Enfin, un autre pan de ce constat appelle à être pris en compte, à savoir les violences sexuelles et physiques mais aussi psychologiques, surtout intrafamiliales, subies par les enfants⁴.

¹ « Données 2024 relatives aux violences sexistes et sexuelles en Nouvelle-Aquitaine », OVSS Nouvelle-Aquitaine, novembre 2025

² Cf. dernier rapport 2024 sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie, CNCDH, juin 2025

³ Cf. rapport du Défenseur des Droits « Les évolutions des discriminations dans l'emploi entre 2016 et 2024 : Enquête sur l'accès aux droits 2^{ème} édition, volume 3 – 18^{ème} baromètre sur la perception des discriminations dans l'emploi », décembre 2025

⁴ Selon l'Observatoire National de la Protection de l'Enfance, 160 000 enfants seraient victimes chaque année de violences sexuelles intrafamiliales, 21 700 crimes et délits de violences sexuelles intéressant des mineurs enregistrés en 2024 par les services de Police et de Gendarmerie, soit 2,5 fois plus qu'en 2016 ; Cf. travaux de l'ONPE et de la CIVISE

Très souvent, les victimes de ces actes ne portent pas plainte ou bien les démarches auprès des autorités restent encore trop souvent sans effet et les auteurs restent impunis.

Une action publique volontariste reste donc indispensable afin de juguler cette tendance, de permettre que les faits commis soient effectivement jugés et sanctionnés, de favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes, de lutter contre les violences sexistes et sexuelles et contre les diverses discriminations.

C'est donc dans ce contexte qu'il s'agit d'inscrire la démarche portée par le Conseil régional, **donc l'action doit s'inscrire dans la durée, avec un objectif général d'égalité d'accès aux droits pour toutes et tous.**

Une dynamique de déploiement qui se confirme et s'élargit

Le CESER relève d'une part la montée en puissance d'une culture de l'égalité et de la lutte contre les discriminations au sein de la collectivité et d'autre part la montée en compétences des équipes, traduisant une progression du travail interpôles.

Dans ce registre, le CESER souligne plusieurs points positifs :

- L'affirmation et la reconnaissance du travail des référents et référentes (42 en 2024 impliquant une trentaine de directions).
- Le développement des initiatives et des actions en matière d'égalité femmes-hommes, d'insertion de personnes en situation de handicap, de recrutement, de parcours de carrière, de promotion, y compris en faveur de l'accès des femmes à des postes d'encadrement dans les lycées.
- L'adoption d'une communication interne et externe sans stéréotype de sexe.
- Les actions de sensibilisation et de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et contre les discriminations dans les services, avec mise en place d'un dispositif de signalement interne.

Le CESER encourage la collectivité à renforcer la formation et l'accompagnement des agentes et agents en responsabilité d'encadrement, en y intégrant les enjeux de déroulement de carrière, d'évaluation et de prévention des propos et actes de violences ou de harcèlements sexistes et sexuels.

Le déploiement de cette démarche dans l'ensemble des directions et services de la collectivité enregistre aussi des avancées, avec un effet tangible et démultiplicateur en termes d'engagement financier (27 M€ à comparer au budget spécifique du service « EVAS » dans ce registre de l'ordre de 1 M€) , s'agissant notamment de :

- La prise en compte du principe d'égalité femmes-hommes dans la commande publique régionale (avec une clause de sensibilisation).
- La prise en compte de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les discriminations dans la déclinaison des éco-socio-conditionnalités (axe « transitions pour tous »)
- Le développement de démarches sectorielles (développement économique dont entrepreneuriat des femmes et innovation sociale, formation professionnelle et apprentissage, DATAR, jeunesse et citoyenneté, éducation et orientation, transports, culture, sport/santé, environnement, coopérations transfrontalières et internationales).
- De manière plus spécifique, le CESER confirme l'intérêt des actions conduites en direction et avec les jeunes (dans le cadre du Conseil Régional des Jeunes, du Nouveau festival et des projets jeunes...)
- Le lancement d'un appel à projets sur la précarité menstruelle en partenariat avec la DREETS.

Au vu de la progression des influences masculinistes, le CESER encourage le Conseil régional à renforcer ses actions de sensibilisation et de prévention en direction de la jeunesse.

De la même façon, considérant l'augmentation des faits de discriminations dans l'emploi, il invite le Conseil régional à une vigilance et à une exigence accrue dans le cadre de la mise en œuvre des éco-socio-conditionnalités.

Il encourage par ailleurs la collectivité à renforcer le travail interpôles, en capitalisant et diffusant les pratiques jugées probantes via des temps de partage d'expériences et en identifiant des projets pilotes interpôles assortis d'objectifs et de bilans

Le CESER exprime par ailleurs ses inquiétudes sur la pérennisation de certaines actions, compte-tenu des arbitrages opérés dans le budget primitif 2026 (ainsi de la politique d'accès au sport pour toutes et tous et au sport santé).

Il incite le Conseil régional à une action plus soutenue afin de promouvoir et d'encourager l'orientation vers les carrières scientifiques ou d'ingénieur chez les lycéennes et les jeunes étudiantes, en mobilisant Cap Métiers, le réseau NACSTI, les associations d'éducation populaire et dans le cadre de sa politique jeunesse.

Il invite enfin le Conseil régional à prendre en compte les difficultés liées à l'illettrisme et à l'illectronisme, qui constitue des facteurs aggravants en termes d'inégalités et de discriminations.

Un renforcement bienvenu du dialogue et des partenariats qui doit être poursuivi

Le CESER apprécie le renforcement du dialogue et des partenariats établis avec diverses structures, institutionnelles (ARS, Cap Métiers, Délégations aux droits des femmes...) et associatives.

Il considère que le renforcement de ce maillage est une condition clé de sensibilisation et de mise en œuvre de la démarche et de la politique impulsées par la collectivité, qui passe aussi par un soutien aux associations de promotion et de défense des droits des femmes et de lutte contre les discriminations.

« Congé menstruel » : une expérimentation qui relève d'un combat pour l'accès aux droits

Le CESER approuve l'expérimentation par le Conseil régional du « congé menstruel », qui constitue un levier concret d'égalité au travail, de prise en compte de la santé des femmes et de levée d'un tabou persistant autour des menstruations, tout en étant conscient du fait que l'expression de « congé menstruel » peut aussi être perçue comme facteur de stigmatisation à l'égard des femmes.

Le CESER considère que cette initiative participe de la conquête de nouveaux droits pour les salariées de la fonction publique, face aux injonctions des préfets pour en exiger l'arrêt. Dès lors que ce droit est admis dans le secteur privé, il apparaît donc nécessaire de persister afin de faire évoluer les mentalités et le droit dans le sens d'une égalité de traitement pour la fonction publique.

Le CESER appelle donc le Conseil régional à mobiliser l'ensemble des leviers politiques et institutionnels à sa disposition afin de créer les conditions permettant l'autorisation et la généralisation d'un tel dispositif.

De manière plus générale, le CESER souhaite formuler plusieurs préconisations afin d'améliorer la lisibilité et la portée de ce Plan d'actions :

- **Au-delà des aspects liés à l'égalité femmes-hommes, il invite le Conseil régional à enrichir son bilan d'éléments plus complets portant sur l'ensemble des quatre discriminations couvertes (handicap, origine, orientation sexuelle), en s'appuyant pour cela sur un renforcement de ses partenariats et en documentant les initiatives ou expérimentations menées.**
- **Il encourage le Conseil régional à une « budgétisation du genre », dont la mise en place est plus aisée que celle d'un budget sensible au genre.**

Proposition de la commissions 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL, Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER

« Réaliser l'égalité en Nouvelle-Aquitaine 2018-2027 : communication du bilan de la 7ème année de déploiement du plan d'actions (année 2024) »

152 votants
144 pour
1 contre
7 abstentions

Adopté à la majorité des suffrages exprimés

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

Décision relative au projet de Parc naturel régional des Marais du littoral charentais : adoption du nouveau périmètre de projet et adhésion de la Région au syndicat mixte de préfiguration

Séance plénière des 15 et 16 décembre 2025

Le CESER apprécie de pouvoir être associé aux différentes étapes de la construction du parc naturel régional. Il insiste sur l'importance de conférer le statut de « ville-porte » à Royan pour assurer une complémentarité ville-campagne pérenne. Il propose également d'assurer une représentation de la société civile en modifiant les statuts pour sécuriser l'association de structures représentatives des différents acteurs du territoire qui pourront ainsi être associés de façon effective à la définition des objectifs de la future Charte.

De façon globale, face à la diversité et à l'importance des enjeux terre-mer, le CESER porte son attention sur la nécessaire coopération entre toutes les parties prenantes du territoire.

Initiée en 2016 par trois intercommunalités de Charente-Maritime (les communautés d'agglomération de Rochefort Océan (CARO) et de Royan Atlantique (CARA) et la Communauté de communes du Bassin de Marennes), la demande de création d'un parc naturel régional (PNR) a été approuvée par la Région Nouvelle-Aquitaine en 2023. Par la suite, en 2024, l'État a émis un avis favorable au projet avec néanmoins quelques réserves et recommandations qui ont permis à la Région de réajuster le périmètre du projet. L'adoption de ce nouveau périmètre constitue le premier objet du projet de délibération. Le second concerne l'adhésion de la Région au syndicat mixte de préfiguration.

Le CESER apprécie le fait de pouvoir être associé aux différentes phases d'élaboration du projet de parc naturel régional, lui permettant ainsi de pouvoir s'exprimer bien en amont de la réalisation effective du projet.

I. Maintenir la complémentarité ville-campagne malgré l'exclusion des zones urbaines du périmètre

> Prendre en compte les zones urbanisées et leur évolution dans la définition conjointe des objectifs

Le CESER note la prise en compte de l'avis du Conseil national de la protection de la nature (CNPN) qui préconise la redéfinition du périmètre du futur parc en excluant certaines zones urbaines de Royan et de Rochefort (à l'exception de la zone historique classée en ZPPAUP¹) qui ne correspondent pas au cadre de création des PNR ciblé sur les territoires ruraux.

À cet égard, le CESER insiste sur l'importance de conférer le moment venu, à Royan le statut de « ville-porte », et de commencer à élaborer la Charte dans cette perspective afin de garantir une cohérence et une complémentarité ville-campagne pérenne. Cette approche intégrée pourra favoriser la prise en compte des enjeux associés à la croissance démographique attendue pour 2040. Comme le CESER l'avait écrit dans son avis sur les projets d'enjeux pour l'eau du bassin Adour-Garonne pour la période 2028-2033², la problématique démographique, accentuée en période estivale, peut se poser en termes d'accès à l'eau potable en période de sécheresse estivale, de dimensionnement des infrastructures d'assainissement (canalisations, STEU), en termes de consommation foncière (logements) mais également en termes d'impact

¹ Zone de protection du patrimoine architectural, urbain et paysager.

² https://ceser-nouvelle-aquitaine.fr/sites/default/files/2025-03/20250311_Avis_Enjeux_EAU_AG_0.pdf

environnemental. Une trop forte pression touristique a en effet tendance à perturber l'équilibre des milieux naturels les plus sensibles à l'image du cordon dunaire, écosystème naturel qui agit comme une barrière naturelle face aux tempêtes et aux risques d'érosion et de submersion marine, et qui se trouve fragilisé par le piétinement humain. Préserver ces milieux, c'est aussi protéger des paysages qui représentent un atout essentiel pour l'attractivité et l'identité du territoire.

Afin de prendre en compte les impacts potentiels induits par l'évolution démographique attendue pour 2040 sur l'agglomération royannaise, le CESER préconise d'intégrer dès à présent la perspective de conférer à Royan le statut de « ville-porte » et de travailler à l'élaboration d'objectifs qui garantissent une complémentarité ville-campagne dans le futur projet de Charte.

II. Sécuriser les fondements d'une coopération entre tous les acteurs du territoire

Compte-tenu des difficultés de structuration rencontrées notamment dans le cadre de la création du PNR de la montagne basque, **le CESER se réjouit de la constitution d'un syndicat mixte de préfiguration qui permette de coordonner les différents partenaires** en vue de l'élaboration de la Charte et de la construction de la future structure d'animation et de gestion du parc.

Il tient à rappeler que les Régions disposent d'une compétence importante sur les PNR. Elles sont à l'initiative de la création des parcs et en élaborent les chartes. La Nouvelle-Aquitaine doit confirmer cette position en sanctuarisant sa participation financière et ce dès les étapes de préfiguration. Les engagements financiers pris pour les PNR existants doivent aussi valoir pour les PNR dont le processus de création est engagé.

> S'appuyez sur les réseaux d'acteurs déjà structurés

Les expériences de terrain démontrent qu'une collaboration active entre tous les acteurs est une condition *sine qua none* pour la réussite et la pérennité d'un projet. Il est particulièrement important de prendre en compte les partenaires déjà existants, les réseaux déjà constitués pour ne pas les remplacer mais plutôt étendre le champ de coopération et partager les connaissances et les moyens.

Il faut noter que ce territoire a la particularité d'être un fort territoire d'élevage ainsi qu'une zone marécageuse avec un important enjeu de gestion de l'eau. L'élevage extensif est historiquement implanté et maintenu sur ce territoire et ne constitue pas en l'état, une menace pour les prairies naturelles qui sont en voie d'extensification : le nombre d'éleveurs diminue, tandis que la surface des prairies reste stable, favorisant ainsi la biodiversité en réduisant la pression sur ces écosystèmes. L'exemple du PNR du marais poitevin est à mettre en avant car sa collaboration étroite avec la Chambre d'agriculture et les acteurs environnementaux permet un maintien de l'élevage qui est dans une situation fragile, tout en assurant la préservation des fonctions écosystémiques de la zone humide.

Dans cette perspective, le CESER estime que les statuts du syndicat mixte de préfiguration devraient d'emblée prévoir d'associer des représentants de la société civile et de ne pas le formuler comme une simple possibilité comme c'est le cas dans le projet de délibération fourni.

Le CESER propose donc de reformuler l'article 2 « Membres associés » comme suit :

« **Sont** associés aux réunions du Syndicat mixte de préfiguration et à ses travaux, sans voix délibérative :

- Un collège des territoires associés : le Maire ou le Président (ou leur représentant) de collectivités ou établissements publics associés, situés hors du périmètre d'étude, dans le cadre de conventionnements prévus à l'article 8 (périmètre) ;
- Un collège des partenaires, dont la composition **sera** définie par délibération du Bureau. Il **incluera** des représentants des conseils de développement ou d'un groupe de réflexion de la société civile des intercommunalités membres et des représentants du Conseil scientifique et prospectif (tel que défini à l'article 22). »

Sans demander d'élaborer une liste figée, le CESER préconise en complément de mentionner des acteurs considérés comme incontournables, et pour se faire, de se référer à la liste donnée par le CNPN pour établir la liste des structures qui pourraient être représentées.

Le CESER relève en parallèle l'incohérence entre la préconisation du CPNP reprise par l'État de **donner des voix délibératives aux structures de droit privé, comme les associations, alors même que la loi ne permet pas de le faire**³. Les évolutions des outils d'aménagement du territoire, et particulièrement les plus innovants comme les PNR, devraient s'accompagner de la révision de mesures qui sont obsolètes et qui ne sont plus en phase avec les attentes actuelles.

> Prévoir la coordination avec les objectifs du Parc naturel marin de l'Estuaire de la Gironde et de la mer des Pertuis

Le CESER note un besoin de lisibilité entre le plan de gestion du parc marin et la future charte du PNR pour que les actions soient complémentaires et cohérentes. D'autant plus qu'il existe déjà suffisamment de superposition de périmètres de protection sur la zone qui complexifie la lisibilité des actions pour les acteurs locaux. L'importance de la convergence de ces objectifs se pose aussi sur la problématique de la gestion de l'eau entre les eaux territoriales et littorales. Pour le CESER, l'enjeu sur la qualité des eaux doit être central dans la mesure où il s'agit d'un enjeu de santé publique et des écosystèmes. La qualité de la ressource en amont en eau a en effet un impact sur les activités de la conchyliculture et de la pisciculture et bien entendu sur les organismes aquatiques marins qui ont besoin d'une eau de qualité. De multiples enjeux sont partagés appuyant la **nécessité de faire converger les objectifs des deux parcs**.



Proposition de la commission 3 « Environnement »
Président : Hervé PINEAUD
Rapporteur : Jean-Guy AUGÉ



Vote sur l'avis du CESER
« Décision relative au projet de Parc naturel régional des Marais du littoral charentais :
adoption du nouveau périmètre de projet et adhésion de la Région au syndicat mixte de préfiguration »

149 votants
Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine

³ Forme de coopération intercommunale instituée en 1966 puis modifiée par la loi Chevènement de 1999, les syndicats mixtes peuvent être fermés ou ouverts. La forme « ouverte » permet d'associer aux communes et EPCI, les autres collectivités ainsi que des personnes morales de droit public, ce qui exclut de fait les associations par exemple, qui sont des personnes morales de droit privé. Néanmoins, le fait d'associer d'autres personnes morales de droit public comme les chambres consulaires présente le désavantage de priver la structure de la recette de FCTVA. Ces contraintes justifient le choix d'un syndicat mixte ouvert dit « SRU » (créé par la loi Solidarité et Renouvellement Urbain de 2000) qui n'associe donc directement à la gouvernance, c'est-à-dire avec une voix délibérative, que les collectivités territoriales et leurs groupements.

« Convention d'Objectifs et de Moyens 2026-2028 Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine »

Séance plénière des 15 et 16 décembre 2025

Le CESER salue tout d'abord la qualité des services proposés par l'AANA. Il suggère en complément qu'une attention particulière soit portée aux filières les plus exposées aux crises qui touchent les secteurs agricoles et agroalimentaires dans l'accompagnement des entreprises. Il invite aussi à élargir les missions de l'AANA à l'identification des freins en matière de promotion et de développement des filières agricoles et agroalimentaires, et de recherche de solutions pour les lever.

Le CESER suggère par ailleurs que les actions de promotion portent, en plus des cibles nationales et internationales, sur le territoire néo-aquitain afin de sensibiliser les consommateurs régionaux.

Dans un second temps, le CESER encourage le Conseil régional à intégrer l'approche « une seule santé » dans les actions de sensibilisation de l'AANA, afin de faire transparaître le lien entre alimentation, santé et production alimentaire régionale. Dans ses réflexions subsidiaires, il s'interroge sur la manière de faire le lien entre ces politiques et le contexte d'augmentation alarmante de la pauvreté sur le territoire.

Le CESER s'interroge ensuite sur le choix de ne pas inscrire le montant de la subvention annuelle versée à l'AANA dans la convention d'objectifs et de moyens. Il regrette par ailleurs de ne pas avoir été destinataire d'un bilan détaillé des actions de l'AANA, et suggère d'intégrer des indicateurs en lien avec les enjeux de santé dans l'évaluation contradictoire de l'agence. De plus, il propose la mise en place d'une co-gouvernance entre les vice-présidents régionaux en charge de l'Agriculture et la Santé, afin de mettre en évidence l'indissociabilité des deux thématiques au niveau politique.

Enfin, le CESER rappelle l'importance de l'utilisation des écosocioconditionnalités, qui doivent également s'appliquer aux modalités d'accompagnement proposées par l'AANA.

Des actions pertinentes à approfondir par une approche filière

L'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine (AANA) propose des services d'accompagnement sur la communication des entreprises, notamment sur leur présence sur les salons professionnels, et de valorisation des produits régionaux, tels que décrits dans la convention d'objectifs et de moyens (articles 2 et 3.1). Le CESER salue le bon fonctionnement de ces actions, qui sont particulièrement appréciées de leur public.

Pour améliorer et adapter la portée de ces actions au contexte actuel de crise que connaissent certaines filières, telle la filière vitivinicole par exemple, le CESER suggère qu'une attention particulière leur soit portée. Plus largement, le rôle d'accompagnement de l'AANA pourrait être élargi à une mission d'identification des freins en matière de promotion et de développement des filières agricoles et agroalimentaires, et de recherche de solutions pour les lever.

En outre, le CESER remarque que les actions de promotion des produits néo-aquitains ont pour cibles principales l'échelle nationale et internationale ; il propose que cette promotion s'adresse également au territoire néo-aquitain lui-même, afin de faire connaître les produits régionaux et valoriser la consommation par les Néo-aquitains et Néo-aquitaines. A ce titre et pour information du Conseil régional, l'Association Régionale des Entreprises Agroalimentaires de Nouvelle-Aquitaine (AREA NA) et la Coopération Agricole (anciennement Coop de France) travaillent à l'amélioration de l'identification des produits régionaux dans les magasins distributeurs, en réponse à une demande des consommateurs.

Le CESER salue la qualité des services proposés par l'AANA. Il suggère en complément qu'une attention particulière soit portée aux filières les plus exposées aux crises qui touchent les secteurs agricoles et agroalimentaires dans l'accompagnement des entreprises. Il invite aussi à élargir les missions de l'AANA à l'identification des freins en matière de promotion et de développement des filières agricoles et agroalimentaires, et de recherche de solutions pour les lever.

Le CESER suggère par ailleurs que les actions de promotion portent, en plus des cibles nationales et internationales, sur le territoire néo-aquitain afin de sensibiliser les consommateurs régionaux.

Pour un lien plus évident entre alimentation et santé

Le rapport d'évaluation du programme national pour l'alimentation et du programme national nutrition santé de l'Inspection générale des affaires sociales (Igas) et du conseil général de l'alimentation, de l'agriculture et des espaces ruraux (CGAAER) publié le 10 décembre 2025 met en avant, dès sa première page, l'intersectionnalité de l'alimentation comme enjeu de société et de développement des territoires en ces termes : « *L'alimentation (et plus largement, la nutrition qui inclut l'activité physique) est à la croisée d'enjeux essentiels : elle représente un secteur d'activité (agriculture et agroalimentaire) crucial pour l'économie, l'emploi et la souveraineté françaises ; son impact sur la santé et l'environnement est décisif et elle est elle-même impactée par le dérèglement climatique ; elle comporte des dimensions sociales majeures, en lien avec la précarité alimentaire et la nécessité de préserver un niveau de vie satisfaisant au monde agricole* ». En cohérence avec cette vision et conscient des enjeux prégnants pour son territoire, le Conseil régional a adopté l'approche « une seule santé/one health » et l'a fait sienne dans le cadre de la feuille de route Néo Terra puis Néo Terra 2.

Le CESER attire donc son attention sur l'intégration de cette approche dans les actions de l'AANA, en lien avec les politiques régionales d'alimentation et de santé. L'AANA pourrait, chaque fois que cela est possible, valoriser l'utilisation du Nutriscore, outil de mesure de la qualité nutritionnelle des produits conçu et reconnu par les autorités de santé, ayant à la fois une valeur informative et de sensibilisation pour les consommateurs et consommatrices, et d'incitation à améliorer la qualité des produits pour les producteurs et productrices et industriels ».

Plus largement, le CESER suggère que les actions de communication de l'AANA valorisent les produits régionaux comme des opportunités facilitant le « bien manger », contribuant ainsi au maintien d'une bonne santé.

Les enjeux de promotion de l'alimentation et leur lien avec la santé ont également soulevé des réflexions au sein de l'assemblée sur la possibilité financière pour les ménages de choisir une alimentation saine au quotidien. Ces questions, qui intéressent le CESER, ont en effet fait l'objet de travaux approfondis, dans le cadre du rapport « *Enrayer la fabrique de la pauvreté* »¹ et le rapport « *Pour un nouveau pacte social. Réaliser la nécessaire transformation agroécologique en Nouvelle-Aquitaine* »², et d'un regard croisé dans les avis et contributions rendus en 2022 et 2024 sur le Plan Régional Santé-Environnement³ (PNSE). En effet, l'explosion de la pauvreté impacte très fortement et négativement les intérêts des producteurs et la santé des consommateurs. En réflexion subsidiaire à cet avis, le CESER s'interroge sur la possibilité de mettre en place une politique de sécurité alimentaire au niveau régional, sur la manière de faciliter l'accès des consommateurs les plus modestes aux produits locaux, et sur la manière d'intégrer ces produits au panier des initiatives de sécurité alimentaire.

Le CESER encourage le Conseil régional à intégrer l'approche « une seule santé » dans les actions de sensibilisation de l'AANA, afin de faire transparaître le lien entre alimentation, santé et production alimentaire régionale. Dans ses réflexions subsidiaires, le CESER s'interroge sur la manière de faire le lien entre ces politiques et le contexte d'augmentation alarmante de la pauvreté sur le territoire.

Pour une gouvernance et une évaluation évolutives

Le CESER s'interroge sur le fait que la convention d'objectifs et de moyens ne fasse pas état du montant de la subvention annuelle qu'il est prévu d'attribuer à l'AANA et s'interroge sur les raisons d'un arbitrage différé en Commission permanente.

Le CESER regrette par ailleurs de ne pas avoir été destinataire d'un bilan détaillé des actions de l'AANA, qui aurait permis de mieux apprécier les objectifs de la convention, et souhaiterait être désormais plus systématiquement associé à la transmission des résultats des bilans et évaluations de l'AANA.

En lien avec les précédentes préconisations du présent avis sur l'intégration des enjeux de santé dans les actions de l'agence, le CESER suggère que les indicateurs de l'évaluation contradictoire mentionnée dans la convention comprennent des critères permettant de rendre compte de la portée de ces actions et de la manière dont l'AANA influe sur la qualité de l'offre de produits. En complément, le CESER propose la mise en place d'une co-gouvernance de l'agence, partagée entre le président actuel, aussi vice-président régional en charge de l'Agriculture, et le vice-président régional en charge de la Santé et de la silver économie.

Enfin, le CESER rappelle l'importance de l'utilisation des écosocioconditionnalités dans les dispositifs de soutien aux entreprises, y compris au sein des agences de la Région : il invite donc le Conseil régional à les intégrer clairement dans les indicateurs d'évaluation de l'AANA.

Le CESER s'interroge sur le choix de ne pas inscrire le montant de la subvention annuelle versée à l'AANA dans la convention d'objectifs et de moyens.

Il regrette de ne pas avoir été destinataire d'un bilan détaillé des actions de l'AANA, et suggère par ailleurs d'intégrer des indicateurs en lien avec les enjeux de santé dans l'évaluation contradictoire de l'agence. De plus, il propose la mise en place d'une co-gouvernance entre les vice-présidents régionaux en charge de l'Agriculture et la Santé, afin de mettre en évidence l'indissociabilité des deux thématiques au niveau politique.

Enfin, le CESER rappelle l'importance de l'utilisation des écosocioconditionnalités, qui doivent également s'appliquer aux modalités d'accompagnement proposées par l'AANA.

¹ Rapport accessible ici : [Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)

² Rapport accessible ici : [Ceser Nouvelle-Aquitaine](#)

³ Avis et contribution accessibles ici : [20240604et05_Avis_PRSE4.pdf](#) - [20221208_Contribution_PRSE.pdf](#)



Proposition de la commission 4 « Économie »
Présidente : Gwladys TOHIER, Rapporteuse : Gisèle BOURCIER

Avec la contribution de la commission 5 « Vie sociale, culture et citoyenneté »
Présidente : Pascale MOREL ; Rapporteuse : Rima CAMBRAY



Vote sur l'avis du CESER
« Convention d'Objectifs et de Moyens 2026-2028
avec l'Agence de l'Alimentation Nouvelle-Aquitaine »

152 votants

Adopté à l'unanimité

Yves JEAN
Président du CESER de Nouvelle-Aquitaine



Séance Plénière des 18 & 19 décembre 2025

Pour un plan ferroviaire de 100 milliards d'euros sur 10 ans

**Vœu porté par Isabelle Taris
Au nom du groupe communiste, écologiste et citoyen**

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière,

Considère que le réseau ferroviaire français subit depuis plus de trente ans un sous-investissement chronique, ayant entraîné la dégradation de nombreuses lignes, particulièrement dans les territoires ruraux ;

Considère que ce désengagement progressif a conduit à la fermeture ou à la mise en sommeil de lignes structurantes pourtant essentielles à l'égalité des territoires, parmi lesquelles, en Nouvelle-Aquitaine :

- Angoulême – Limoges,
- Blaye – Saint-Mariens,
- Agen – Auch,
- Limoges – Angoulême,
- Lacanau – Bordeaux,
- Brive – Objat – Limoges,
- Morcenx-la-Nouvelle – Bagnères-de-Bigorre ;

Considère également que l'État et la SNCF ont eux-mêmes reconnu ce désengagement, notamment par les déclarations du président de la SNCF, Jean-Pierre Farandou, qui estimait en 2022 et 2023 qu'un véritable renouveau du ferroviaire nécessiterait un investissement national de 100 milliards d'euros sur dix ans pour moderniser le réseau, rouvrir les lignes fermées, renforcer les dessertes et répondre à l'urgence climatique ;

Considère que ces besoins ont été confirmés par le Conseil d'orientation des infrastructures (COI), mais demeurent aujourd'hui largement non financés et non planifiés ;

Considère enfin que les Régions, en tant qu'autorités organisatrices des TER, n'ont pas vocation à compenser la défaillance de l'État en finançant seules la remise à niveau de lignes dont l'intérêt dépasse largement leur champ de compétences, comme rappelé lors du Congrès de Régions de France.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine émet le vœu suivant :

La Région Nouvelle-Aquitaine demande que la loi de programmation des transports intègre pleinement les besoins exprimés par les territoires et acte la mise en place d'un plan ferroviaire national de 10 milliards d'euros par an, conformément aux annonces gouvernementales et aux préconisations de la SNCF.

Ce plan doit permettre :

- La réouverture de toutes les lignes aujourd'hui fermées ou suspendues ;
- La rénovation ambitieuse des lignes existantes ;
- La modernisation du réseau et des gares ;
- La sécurisation et le développement du fret ferroviaire ;
- Le renforcement des dessertes du quotidien dans l'ensemble des territoires.

La Région demande que ce plan inclue explicitement la réouverture ou la remise en service de toutes les lignes structurantes aujourd'hui fermées en Nouvelle-Aquitaine, notamment :

- Angoulême – Limoges,
- Blaye – Saint-Mariens,
- Brive – Objat – Limoges,
- Lacanau – Bordeaux,
- Agen – Auch,
- Morcenx-la-Nouvelle – Bagnères-de-Bigorre.

La Région demande également que l'État garantisse un financement pérenne, sécurisé et indépendant des aléas budgétaires annuels afin de permettre aux Régions de planifier les réouvertures et d'assumer pleinement leur rôle de partenaires stratégiques.

Le Conseil régional rappelle que la transition écologique, l'égalité des territoires, la réduction de la dépendance à la voiture individuelle et la revitalisation des zones rurales ne sont crédibles qu'avec un investissement massif dans le ferroviaire.

Il en appelle à la responsabilité de l'État, qui doit être à la hauteur des enjeux et investir de manière ambitieuse pour garantir l'équité territoriale et la transition écologique.

**Pour que les engagements se traduisent enfin en actions,
Pour que l'urgence climatique ne soit plus un simple slogan,
Pour que le service public du rail redevienne un pilier de l'aménagement du territoire.**

Des actions pour augmenter l'offre ferroviaire en Limousin

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*

Comment vivre dans un territoire où les moyens de transports disparaissent petit à petit ? Comment rester au pays quand le sentiment d'abandon est en réalité un fait concret lié à une gestion centralisatrice des territoires ?

En Limousin, les élu·es et les habitant·es assistent à la mort progressive des petites lignes, et sont usé·es par les multiples incidents, retards et annulations de la ligne Paris-Orléans-Limoges-Toulouse (POLT) vers Paris ou Toulouse.

La circulation ferroviaire est donc dans sa globalité fortement diminuée dans ou à partir du Limousin.

Les élu·es, les syndicats ainsi que les associations d'usagers se sont fortement mobilisées début 2025 à Ussel pour la réouverture de la ligne Tulle-Clermont-Ferrand. La relance de la ligne Bordeaux-Lyon est pour eux une nécessité absolue.

Considérant que la ligne Bordeaux-Lyon par Limoges et par Tulle est un enjeu majeur pour la mobilité des habitant·es notamment des territoires ruraux ;

Considérant que la remise en état des lignes ferroviaires est un impératif pour atteindre les objectifs de réduction des émissions de gaz à effet de serre ;

Considérant que la feuille de route Néo Terra 2 ambitionne de "Conduire la mutation des transports et l'essor du ferroviaire" ;

Considérant que l'État est déficient depuis longtemps mais que c'est son rôle de porter la mobilité sur l'ensemble du territoire français dans un souci d'équité et d'aménagement équilibré du territoire.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière, exprime sa ferme résolution à ce que :

- Soit inscrit, dans un avenant mobilité au CPER 2023-2027, une forte accentuation de la part d'investissement sur les zones peu denses, avec une priorisation sur la ligne Bordeaux-Lyon par le Limousin.
- La ligne Bordeaux-Lyon par le Limousin (via Limoges et Tulle) soit requalifiée de ligne d'équilibre à ligne structurante par l'État.



Motion : Pour la défense de la liaison ferroviaire Bordeaux– Lyon par le Limousin et le Massif Central

Rapporteur : Laurence Veyssière

La SNCF vient d'annoncer une future liaison Bordeaux–Lyon en passant par Massy, au sud de Paris.

Ce choix contourne totalement les territoires ruraux du Limousin, de l'Auvergne et du Massif Central, pourtant situés au cœur du pays.

Il s'agit d'une nouvelle illustration de la vision parisiano-centrée des mobilités : **la logique financière prime sur l'aménagement du territoire**, au détriment de centaines de milliers de Français.

Depuis des années, la transversale Bordeaux–Lyon a été progressivement abandonnée : dégradation continue des voies, ralentissements imposés, absence d'investissements, réduction de l'offre ferroviaire.

Le résultat est connu : la SNCF préfère rallonger le trajet de **150 km** en passant par Massy plutôt que de maintenir une liaison directe par le tracé historique, laissant plus de **300 000 habitants** sans aucune solution ferroviaire structurante.

Pourtant, l'ancien Limousin compte encore près de **743 000 habitants** pour une densité de seulement **44 habitants/km²** : c'est précisément dans ces territoires que le service public doit jouer son rôle d'égalité républicaine.

Alors même que la fréquentation ferroviaire atteint des niveaux historiques avec **114 milliards de voyageurs-km en 2024**, soit +14 % par rapport à 2019, la SNCF choisit d'abandonner les lignes transversales au profit d'une concentration autour de Paris. Cette décision est incompréhensible et contraire à l'intérêt général.

Malgré les discours officiels sur l'équité territoriale et la décentralisation, les décisions prises conduisent à une recentralisation des mobilités, à la concentration des investissements autour des métropoles et au sacrifice répété des zones rurales

Au vu de ces éléments, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière :

- ✓ **Condamne** la décision de la SNCF de créer une liaison Bordeaux–Lyon via Massy, qui efface le Limousin et le Massif Central des cartes ferroviaires.
- ✓ **Exige** la relance de la liaison Bordeaux–Lyon par le tracé historique, sur le modèle des trains d'équilibre du territoire, accompagnée d'un programme de rénovation des infrastructures existantes.
- ✓ **Demande** à l'État et à la SNCF d'inscrire cette ligne parmi les priorités nationales, avec un financement dédié et un calendrier clair.
- ✓ **Réclame** une véritable concertation avec les élus, les usagers, les acteurs économiques et les habitants afin qu'aucune décision structurante ne soit prise sans eux, et jamais contre eux.

Séance plénière des 18 & 19 décembre 2025



Concertation transpartisane en support de la commission 6 pour élaborer une proposition pour le nouvel acte de décentralisation

Motion portée par le groupe *écologiste, solidaire et citoyen*
et le groupe *PS, PP et Apparentés*

Par un courrier du 20 novembre dernier, le Président de la Région Nouvelle-Aquitaine a répondu favorablement au Premier Ministre sur un nécessaire acte de décentralisation concerté. Nous partageons cette ambition afin de poursuivre le travail inachevé depuis 40 ans, avec les lois de 1982 et 1983.

A l'heure où le gouvernement élabore un nouvel acte de décentralisation, nous dressons quelques constats et orientations préalables :

1. Une réforme de la décentralisation doit être au service d'une meilleure action publique, dans un contexte budgétaire en grande tension ;
2. L'amélioration de nos fonctionnements doit s'accompagner d'un effort substantiel pour ancrer nos politiques publiques dans une véritable démocratie locale, participative et lisible, en meilleure adéquation avec les besoins des habitants. Ainsi, ni la déconcentration envisagée ni la recentralisation en cours ne peuvent apparaître comme des solutions adéquates, elles ne feraient qu'aggraver la crise démocratique actuelle en écartant un peu plus encore le citoyen ;
3. Une nouvelle fiscalité locale devrait voir le jour, dont les ressources devraient être en lien direct avec les impacts et les compétences des échelles concernées (pour les Régions, les Départements et le bloc communal). Elle devrait majoritairement cibler les inégalités territoriales, en instaurant des mécanismes de péréquation favorables à un accès et à une distribution équitables des services publics, au bénéfice des territoires ruraux et d'un nouveau rapport ville-campagne ;

4. La bonne gestion des deniers publics exige une clarification du « qui fait quoi ». La multiplicité des interventions de chaque strate de collectivité et de l'Etat sur un même projet ajoute de la complexité administrative, du temps d'instruction et augmente le coût de réalisation. Cette clarification des compétences nous semble nécessaire, en lien avec les moyens réels pour éviter les doublons et gagner en efficacité ;
5. La prochaine étape décentralisatrice doit permettre de garantir des moyens à la hauteur des défis en matière de transition écologique et de résilience territoriale, relevant aujourd'hui de la sécurité publique. Cela inclut la planification énergétique et écologique locale et sa mise en oeuvre opérationnelle, la gestion durable de l'eau, des forêts et des sols au bénéfice d'un Vivant préservé, le développement des mobilités et des infrastructures résilientes face au changement climatique. L'objectif est de permettre aux territoires de conjuguer développement, cohésion et protection de la biodiversité, en associant les citoyens à chaque étape des projets.

Le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière, décide d'élargir la commission 6 (1 élu.e désigné.e par groupe politique en plus des membres de la commission 6) pour élaborer une proposition pour le nouvel acte de décentralisation. Le Président du CESER sera associé aux travaux de cette commission pour intégrer une représentation de la société civile.



Motion : Pour que la Région Nouvelle-Aquitaine passe des paroles aux actes en faveur de l'implantation de réacteurs EPR2 sur le site de la centrale du Blayais

Rapporteur : Edwige Diaz

Depuis 2022, le groupe Rassemblement National demande que la Région Nouvelle-Aquitaine soutienne officiellement la candidature du site du Blayais à l'implantation de réacteurs EPR2, piliers essentiels pour la souveraineté énergétique et l'emploi en Haute-Gironde.

Ce soutien n'a finalement été annoncé qu'en mars 2025.

Dans un contexte de concurrence entre territoires, la Région Nouvelle-Aquitaine doit faire preuve de détermination et créer un écosystème favorable et attractif afin de maximiser ses chances d'être sélectionnée pour accueillir ces nouveaux réacteurs.

Hélas, la concrétisation d'initiatives est insuffisante : manque d'orientation des élèves vers les métiers du nucléaire, attente d'un projet de campus en Haute-Gironde, absence d'incitation à l'implantation des entreprises de la filière...

Au regard de ces éléments, et afin d'initier une démarche pro-active qui dépasse la simple déclaration, le Conseil régional de Nouvelle-Aquitaine, réuni en séance plénière les 18 et 19 décembre 2025, décide :

- ✓ de confier à son Président le soin d'adresser un courrier au Président d'EDF ainsi qu'au directeur du programme EPR2 afin d'affirmer ou de réaffirmer le souhait de la Région d'accueillir cette installation technologique d'ampleur.
- ✓ d'utiliser tous les leviers relevant de sa compétence afin d'orienter la jeunesse et les adultes en reconversion professionnelle vers les métiers du nucléaire, concomitamment à un renforcement des structures de formation déployées ou à déployer sur le territoire de la Haute-Gironde,
- ✓ de mobiliser et adapter les dispositifs régionaux d'accompagnement économique des entreprises.

A propos des Rencontres régionales des forêts face au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité et du Schéma régional de gestion forestière

Question orale posée par le groupe écologiste, solidaire et citoyen

Monsieur le Président,

Lors de la séance plénière de juin 2024, notre groupe avait interrogé l'exécutif régional sur la proposition d'organiser des Assises régionales des forêts, dans le contexte du changement climatique et de l'érosion accélérée de la biodiversité. Avec l'objectif d'anticiper les risques pesant sur les filières économiques forestières, sur la résilience des écosystèmes et sur la biodiversité qui en assure l'équilibre, tout en créant un espace de concertation entre acteurs publics, privés et associatifs. Cette demande avait été acceptée.

Au cours du mois de février 2025, plusieurs réunions associant les élus de la majorité, les services régionaux et des représentantes de notre groupe ont permis d'élaborer une proposition de programme, l'identification d'intervenants et la préfiguration d'un calendrier.

Cependant, fin mars 2025, nous avons été informés de la suspension de cette démarche, au regard d'un agenda forestier jugé trop dense. À ce jour, et malgré nos relances régulières en vue de réexaminer ou d'adapter le format initial, aucune reprise des travaux n'a été engagée.

Pourtant depuis juin 2024, les éléments scientifiques et techniques disponibles renforcent cette proposition d'actions coordonnées pour répondre à l'urgence écologique qui s'amplifie.

Le rapport 2024 sur la santé des forêts confirme la progression des maladies et ravageurs, qui frappent des peuplements déjà fragilisés. Dans l'inventaire forestier de 2025, les données nationales de l'IGN sont tout aussi préoccupantes : au niveau national, entre 2013 et 2023, la production biologique a baissé de 3,7 millions de m³ par an, alors que les prélèvements ont augmenté de 9,3 millions de m³ par an. Si cette tendance se poursuivait, le capital forestier pourrait diminuer de moitié d'ici une décennie.

En Nouvelle-Aquitaine, les signaux de dégradation sont tout aussi préoccupants. Sur le territoire du PNR de Millevaches en Limousin, la perte forestière atteint 25 % entre 2011 et 2024, accompagnée d'une diminution de 40 % du stockage de carbone sur dix ans. Le massif des Landes de Gascogne et les forêts pyrénéennes sont également frappés par les dépérissements, conséquences de successions d'aléas abiotiques et biotiques : sécheresses, tempêtes, canicules, incendies, scolytes, punaises réticulées, chancres, nématodes... La liste s'allonge chaque année.

La Région peut influencer sur l'évolution des pratiques sylvicoles et accompagner une gestion équilibrée de la ressource qui soit adaptée aux conditions climatiques et aux sols forestiers actuels et futurs.

Considérant le caractère structurant pour l'adaptation des forêts de Nouvelle-Aquitaine du schéma régional de gestion sylvicole ex-Aquitaine (SRGS), auprès des propriétaires forestiers privés, en attente depuis trois ans, êtes-vous informé de la parution prochaine de l'arrêté ministériel le validant ?

Considérant l'ampleur des enjeux et la nécessité de disposer d'un espace régional de dialogue et de prospective associant scientifiques, acteurs privés, collectivités territoriales et organisations associatives, êtes-vous prêts à relancer l'organisation des "Rencontres régionales des forêts face au changement climatique et à l'effondrement de la biodiversité" en Nouvelle-Aquitaine pour les concrétiser avant l'été 2026 ?



Question Orale : Tulle, moins de service, plus de taxes

Rapporteur : Valéry Elophe

La SNCF et la Région avaient annoncé la fermeture totale des guichets de la gare de Tulle le week-end à compter du 13 décembre. Cette décision, massivement contestée, privait les usagers de tout accès humain au service public ferroviaire : impossibilité d'acheter un billet, absence d'information, difficultés accrues pour les personnes âgées ou vulnérables, sentiment d'insécurité et impression d'abandon.

Sous la pression des réactions, vous avez finalement décidé de maintenir une ouverture... limitée au seul samedi matin, et uniquement pour une durée de six mois. Il s'agit d'un ajustement minimal, pas d'une véritable réponse. Dès le 13 décembre, la fermeture du samedi après-midi et du dimanche reste totale : pour les usagers, cela revient pratiquement au même. On ne peut pas se satisfaire d'un simple sursis qui ne règle rien sur le fond.

Cette ouverture partielle et provisoire donne le sentiment que la présence humaine en gare n'est plus considérée comme un élément essentiel du service public, mais comme une variable d'ajustement. Pourtant, dans une ville préfecture, et plus largement dans nos territoires ruraux, la présence d'agents en gare demeure indispensable à l'égalité d'accès et à la qualité du service rendu.

Cette réduction progressive de la présence humaine interroge d'autant plus qu'elle contredit vos ambitions affichées en matière de valorisation du train et de transition écologique. Comment prétendre renforcer le ferroviaire tout en diminuant les moyens humains qui en permettent l'usage au quotidien ? Les élus locaux, de tous bords, alertent depuis longtemps sur cette érosion continue du maillage ferroviaire.

Dans le même temps, vous avez souhaité appliquer le Versement Mobilité Régional et Rural, qui impose une contribution supplémentaire de 0,15 % de la masse salariale aux entreprises et établissements publics de 11 salariés et plus. Un effort financier de plus, alors même que les services diminuent. Cela crée un décalage croissant entre ce que l'on demande aux acteurs économiques et ce que la Région garantit réellement sur le terrain.

Pourquoi la Région refuse-t-elle de sanctuariser une présence humaine pérenne en gare de Tulle, et persiste-t-elle dans une fermeture partielle qui, pour les usagers, revient presque à une fermeture totale du service public le week-end ?



Question Orale : Quel avenir pour le festival de la Bande Dessinée d'Angoulême ?

Rapporteur : Damien Obrador

Monsieur le Président, Madame la Vice-Présidente,

L'annulation de l'édition 2026 du Festival international de la bande dessinée d'Angoulême, un événement majeur pour le rayonnement culturel de notre pays et de notre région, pour son attractivité touristique et pour l'ensemble de la filière de la bande dessinée, provoque une onde de choc sans précédent.

Boycotts massifs, rupture de confiance entre les acteurs, retrait des financeurs publics : la situation est grave et menace durablement l'existence même d'un festival qui fait partie de l'identité d'Angoulême, de la Charente et de la Nouvelle-Aquitaine.

La société Neuvième Art+, organisatrice de l'événement, est au cœur de la tourmente. Cette crise met en lumière les fragilités structurelles du modèle d'organisation et suscite une inquiétude profonde quant à la capacité à mener à bien les prochaines éditions.

Caroline Colombier a interpellé Rachida Dati, la ministre de la Culture, laquelle s'est engagée à recevoir les différentes parties prenantes afin de trouver au plus vite une sortie de crise et garantir la pérennité du festival.

Face à ce naufrage annoncé, notre responsabilité collective est engagée.

Il ne s'agit plus seulement de constater la crise, mais d'agir pour éviter la disparition de l'un des derniers grands festivals culturels européens capables de rassembler créateurs, éditeurs et professionnels du monde entier.

Quelles mesures concrètes la Région entend-elle mettre en œuvre pour garantir la pérennité du Festival de la BD d'Angoulême dès 2027 ?

Envisagez-vous de réunir, en urgence, l'ensemble des partenaires, afin de construire et surtout garantir un plan de sauvegarde et de relance du festival ?

Laisser s'effondrer le premier événement de la bande dessinée en Europe serait un échec collectif retentissant. Il est indispensable que la Région prenne l'initiative, et engage un travail pour sauver ce pilier de notre patrimoine culturel.

Après avoir pris connaissance des projets de délibérations, l'Assemblée Plénière a délibéré et a voté les projets inscrits à l'ordre du jour (modifiés le cas échéant par amendement).

Les délibérations exécutoires sont disponibles sur le site institutionnel de la Région Nouvelle-Aquitaine :

<https://www.nouvelle-aquitaine.fr/linstitution/le-conseil-regional/decisions-de-lassemblee-et-arretes-du-president>